



**Thèse Présenté par
Ousseynou FAYE**

**UNIVERSITE CHEIKH
ANTA DIOP DE DAKAR**

**Une enquête d'histoire de la marge : production de
la ville et populations Africaines à Dakar, 1857-1960**

1999-2000

Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
DEPARTEMENT D'HISTOIRE

05.01.01
FAY
12298



UNE ENQUETE D'HISTOIRE DE LA MARGE :
PRODUCTION DE LA VILLE ET POPULATIONS
AFRICAINES A DAKAR, 1857-1960

TOME I

Thèse de Doctorat d'État, présentée et soutenue
grâce à une subvention du CODESRIA,

par Ousseynou FAYE

Sous la direction du professeur Abdoulaye BATHILY

Texte non corrigé

— AVANT — PROPOS

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Chaque texte a une histoire, son histoire. Elle correspond à celle de sa production, elle-même composée d'un ensemble de phases allant de la construction de l'objet d'étude au déroulé des dernières opérations de retouche du manuscrit et/ou de sa version typographique qu'est le tapuscrit. Elle correspond aussi à celle de sa distribution, de sa conservation et de sa consommation renouvelée. Mais cette histoire est également celle de la préconstruction de l'objet d'étude. Elle couvre ainsi le temps de la réflexion sur le choix de l'objet à étudier et, ce faisant, tient lieu d'origine du texte.

Sans la connaissance des données afférentes à ce lointain, la reconstitution du passé du document en question ne peut être que partielle, parcellaire. En revanche, prise en compte de manière effective, une telle connaissance livre inévitablement quelques pans du parcours intellectuel de son auteur. C'est une autre dimension du dehors du texte qui est donnée à voir dans cette (dé)marche régressive, celle-là même qui porte non pas sur les apports et les échos, comme l'écrit Jean Starobinski¹, mais sur les circonstances et les attitudes du sélectionneur ayant présidé au choix d'un objet d'étude déterminé.

Le présent travail a une histoire qui débute en novembre 1978². Appelé à choisir, comme nos condisciples de l'époque, un thème de recherche en vue de la rédaction d'un mémoire de maîtrise, nous avons finalement choisi de travailler sur un sujet d'enquête sur les mœurs déviantes dans les villes du Sénégal des XIXe et XXe

¹ Starobinski, Jean, « La littérature. Le texte et son interprète », Jacques Le Goff et Pierre Nora (Ed.), *Faire de l'histoire. II. Nouvelles approches*. Paris, Gallimard, 1974, pp. 238-239.

² Nous n'oublions pas de mentionner dans la reconstitution de cette histoire l'apport salutaire fourni dans la réalisation du présent texte par Diop Diodio qui a pris en charge sa saisie du texte et les collègues Benga Ndiouga Adrien, Diop Brahim, Diop Momar Coumba et Sall Babacar pour leur lecture critique et leurs suggestions.

siècles³. Deux facteurs expliquent ce qu'on pourrait appeler une obligation de choix limité. Le premier a trait à l'épuisement des « sujets nobles » par les autres candidats à la recherche, avant même que nous n'ayons achevé la lecture du menu des thèmes proposés par les enseignants-chercheurs de ce qu'on va appeler ultérieurement l'« Ecole de Dakar »⁴. Le second facteur est d'ordre subjectif. Il porte sur notre entêtement à vouloir travailler avec un des jeunes assistants de cette équipe pédagogique, c'est-à-dire avec un encadreur confortablement installé, selon l'opinion dominante dans les milieux estudiantins de l'époque, dans « l'air du temps » du fait de ses références idéologique (le matérialisme dialectique) et scientifique (le matérialisme historique) et de ses projets de (re)lecture de l'histoire africaine⁵.

En dépit ou à cause de l'étonnement (terme compris dans les sens philosophique et prosaïque) qu'a toujours suscité le choix d'un tel objet d'étude, de doutes sur sa faisabilité ponctuant des commentaires d'interlocuteurs, des multiples quêtes infructueuses de manuscrits d'archives lors des premiers mois de notre enquête documentaire, nous avons pu présenter, en janvier 1980, les principaux résultats de notre recherche. Nous n'avons pas hésité à les passer au crible de la critique dans l'introduction de notre thèse de troisième cycle (soutenue en 1989) sur le même sujet,

³ Faye, Ousseynou, « Une enquête d'histoire sociale : l'évolution des mœurs dans les villes du Sénégal du XIXe siècle au début du XXe siècle (criminalité, délinquance, prostitution, etc.) ». Dakar, Université de Dakar, 1979, 68 p.

⁴ L'expression est utilisée également pour désigner les tenants de la peinture abstraite dont les travaux s'insèrent dans les axiomatiques culturelles du Président L. S. Senghor, qui avait mis à la disposition des artistes sénégalais une unité d'apprentissage (l'Ecole des Beaux-Arts), un lieu d'exposition et de représentation (le Musée dynamique) et un « pont » avec l'industrie (la Manufacture des tapisseries de Thiès).

⁵ C'est l'occasion de renouveler nos remerciements au Professeur Bathily Abdoulaye qui a accepté d'assurer, depuis plus de vingt ans, la direction des différentes recherches que nous avons menées en vue de l'obtention de diplômes universitaires

mais circonscrit dans les limites d'un seul analyseur : la ville de Dakar ⁶. L'intervention d'un des membres du jury de thèse⁷, selon laquelle l'itinéraire intellectuel du candidat que nous étions aide à sortir de l'oubli des historiens africains de Dakar les « marginaux » et les « exclus » de l'histoire des hommes, nous a permis de prendre davantage conscience de la nécessité de questionner notre pratique d'historien, celle des africanistes de l'Université sénégalaise partageant notre subdiscipline, de contribuer à la formulation d'une perspective théorique à ce questionnement. Aussi, avons-nous décidé de trouver un cadre lexical à nos recherches présentes en disant qu'elles relèvent de l'histoire de la marge.

Questionnement, mise en théorie et enveloppement dans un cadre conceptuel, avons-nous dit en clôturant l'invocation de l'origine lointaine (ou des origines lointaines) du présent texte. Mais une telle clôture n'est qu'un des moments de nouage des problèmes que pose - et non que crée - le sujet d'enquête choisi.

Qu'est-ce que l'histoire de la marge ? Pourquoi une telle histoire ? Comment conduire l'entreprise de recherche dans une pareille « aventure » ? Tels sont quelques-uns des points dont le dénouage retiendra, dans les pages suivantes, notre attention.

L'histoire de la marge équivaut à l'envers ou aux alentours de ce que nous appelons l'histoire du centre. Cette dernière est constituée par « le territoire » des recherches centrées sur des thématiques « nobles » ou classiques. Parmi elles, on mentionnera les sujets sur les Etats précoloniaux, l'expansion territoriale de l'Europe capitaliste du XIX^e siècle, l'échange inégal (et ses conséquences) entre élites marchandes européennes et négriers africains du XVI^e au XIX^e s., les résistances à la conquête et à

⁶ Faye, Ousseynou, « L'urbanisation et les processus sociaux au Sénégal : typologie descriptive et analytique des déviations à Dakar, d'après les sources d'archives, de 1885 à 1940 ». Dakar, Université C. A. Diop, 1989, 648 p. [Thèse de 3e cycle, Histoire].

⁷ Nous voulons nommer (en le remerciant vivement) le Professeur Guèye Mbaye, qui ne cesse de nous dispenser de précieux conseils dans nos différentes activités de recherches.

- la domination coloniales, les « mises en valeur » des colonies, le déroulement des deux Guerres mondiales en Afrique, la « décolonisation », etc.

On est en droit de conclure, à la lumière de cette définition qui procède par opposition car se déployant sur le lieu d'énonciation qu'est la négation, à la polarité du discours historien. Mais, au-delà de la justesse du constat, se pose la nécessité de mettre en exergue des buts qu'on ne s'est pas fixés : la délocalisation/relocalisation d'objets d'étude et l'urgence de l'explication de la démarche sélective suivie ici (à Dakar) et ailleurs (le reste de l'Afrique) dans le tracé du « territoire de l'historien » africain. Redire que l'histoire, comme tout savoir formalisé, est une réponse que des générations d'hommes inventent pour résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées, une « fille de son temps », c'est réactualiser le discours explicatif admis couramment par ceux qui s'intéressent aux rapports entre science (« dure » et/ou « molle », « naturelle » et/ou « humaine », « exacte » et/ou « approximative ») et société.

La périodisation des études historiennes en Occident est relativement bien connue, mieux connue que celle faite dans les pays de l'ex-système socialiste⁸. Celle de l'historiographie africaniste africaine demeure un des nombreux chantiers ouverts depuis deux décennies⁹. S'y investir c'est étudier, en adoptant une marche à reculons, le rapport entre histoire et société, discours historien et pratique sociale.

⁸ Cf. *Sciences sociales*, 2 (20), 1975, 357 p. [Spécial numéro rendant compte du XIV^e Congrès international des sciences historiques].

⁹ Sur l'historiographie africaniste, lire :

- Bathily Abdoulaye , *Les portes de l'or. Le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII^e - XVIII^e s)*, Paris , L'Harmattan, 1989, pp. 8-9 ;

- Curtin P.D. , « Tendances récentes des recherches historiques africaines et contribution à l'histoire en général », Joseph Ki-Zerbo (éd), *Histoire générale de l'Afrique I. Méthodologie et préhistoire africaine*, Paris , Jeune Afrique /Stock/UNESCO, 1980, pp. 77-95 ;

- Davidson Basile , *L'Afrique au XX^e siècle. L'éveil et les combats du nationalisme africain*, Paris , Editions J.A., 1979, pp. 166-184 ;

Du début du siècle aux années 1960, historiens amateurs et historiens de métier ont choisi l'arme de l'histoire pour satisfaire le besoin pressant des dominés de trouver des certitudes à opposer à l'idéologie et à la politique coloniales. Des leaders du protonationalisme africain, tel que E. W. Blyden, et des universitaires de la première génération, représentés valablement par Cheikh Anta Diop, ont érigé le passé des sociétés africaines en lieu de puisage de faits infirmant le discours d'infériorisation du « Noir », invalidant la théorie de la supériorité de la « race » blanche, disqualifiant l'axiome relatif au confinement de l'Afrique subsaharienne et de ses habitants dans les limites du dehors de l'histoire, réduisant au rang de montages idéologiques puérides les thèses diffusionnistes qui excluent les Africains dès qu'il s'agit d'identifier les auteurs d'un bien archéologique susceptible d'être classé dans le patrimoine des inventions de l'humanité¹⁰.

Avec cette historiographie qui utilise la réfutation comme prédicat pour bien entrer dans le projet de destruction de l'hégémonie coloniale, l'histoire ancienne est la spécialisation à l'honneur. L'égyptologie étant la sous-discipline dont l'autonomie va croître au fil des ans, les faits de civilisation apparaissent comme les objets d'étude visités et revisités¹¹ par les chercheurs. Au même moment ces derniers font de la collecte de données archéologiques et de matériaux oraux la procédure documentaire courante, de la linguistique et de la physique les sciences « ancillaires » les plus sollicitées en matière d'interdisciplinarité.

- Fage J.D. , « L'évolution de l'historiographie de l'Afrique », Joseph Ki-Zerbo (s.d.), op. cit., pp. 45-63.

¹⁰ Davidson, Basile, op. cit., pp. 166-168.

¹¹ L'«écriture-réplique» produite par cette historiographie informe encore certaines des productions égyptologiques récentes d'historiens africains. Cf., parmi les travaux de Lam Aboubacry Moussa (que nous remercions pour ses conseils et ses encouragements), *Le Sahara ou la vallée du Nil ? Aperçu sur la problématique du berceau de l'unité culturelle de l'Afrique noire*, Dakar , IFAN/Khépéra, 1994, 105 p et *Les chemins du Nil. Les relations entre l'Égypte ancienne et l'Afrique noire*, Paris , Présence Africaine/Khepera, 1997, 223 p..

L'avènement des indépendances juridiques de 1960 étant synonyme de démarrage de trois grands chantiers de construction : l'Etat-nation, inspiré du modèle jacobin, le parti-Etat (baptisé « parti unique » ou « parti dominant ») et le culte de la personnalité avec la déification du chef de l'Exécutif¹², les historiens ont été conviés à mettre la main à la pâte. C'est la fonction civique de l'histoire, en d'autres termes sa vocation de discipline véhiculaire du nationalisme, qui est activée. Dans cette opération de mise sur la sellette de l'historien, le décideur politique s'est fixé deux objectifs. Premièrement, il s'intéresse à une figure du passé pour l'ériger en « héros national », dont l'œuvre serait continuée par le « souverain » de l'ère post-coloniale. Deuxièmement, en se satisfaisant d'une description des sociétés précoloniales sous les traits de groupes humains où la conflictualité relève de l'accidentel, du contingent ou de l'exceptionnel, il a en vue la légitimation de l'instauration de la règle de l'unanimité dans les lieux d'enregistrement de la décision du « chef » ou la consolidation de son application en minorant les notes dissensuelles enregistrées. Ce politique manifeste aussi un intérêt certain pour toute étude anatomique du dispositif étatique précolonial qui rassure à propos de la validité du montage institutionnel qu'il a réalisé ou hérité du « père de la nation ».

Les empires précoloniaux de l'Ouest africain, les dirigeants des guerres de « résistance » à la pénétration coloniale sont les superstructures et les animateurs passés au crible de la règle de la sélection-élimination. Ainsi, pour le cas du Sénégal, l'adjonction au français du wolof en guise de langue de pouvoir qui trouve en partie sa légitimation dans la légende de Njajaan Njaay (fondateur de l'Etat du Jolof¹³), la désignation de

¹² Le jargon officiel utilise, pour le nommer, les termes de « père de la nation », « gardien de la Constitution », « artisan de l'indépendance », « guide éclairé ».

¹³ Fall, Yoro, « Les Wolof au miroir de leur langue : quelques observations », J.-P. Chrétien et G. Prunier (éds), *Les ethnies ont une histoire*. Paris, Karthala-ACCT, 1989, pp. 117-123. C'est avec le Damel Makodu Kumba Jariñ (1719-1749), qui n'utilisait que le sereer comme *médium* de communication dans la cour « royale » du

Lat-Joor en qualité de « héros national » et le choix de sa « patrie » comme lieu de cristallisation de l'anti-colonialisme « travaillent » dans le sens de la fabrication d'une identité nationale. Celle-là emprunte, comme on le voit, le détour de l'involution culturelle. Ce faisant, les « pères de l'indépendance » n'ont fait que suivre la trajectoire tracée par les maîtres d'œuvre du modèle étatique français.

Mais, l'apologie du cycle impérial de l'histoire politique ouest-africaine et le procès du colonialisme ne rendent que partiellement compte de la complexité de la perception qu'ont du passé cette catégorie de décideur politique et cette figure d'historien de métier. Ainsi, on a tendance à oublier que leur rapport à l'histoire est « travaillé » par une logique d'approbation de la colonisation. Perçue depuis fort longtemps comme un « mal nécessaire », cette « aventure » du capital industriel européen en Afrique, est appréciée en termes de référence positive dans nombre de dissertations consacrées à la généalogie des expériences « démocratiques » en cours et des politiques officielles d'intégration¹⁴.

Toutefois, cette historiographie que nous pouvons dénommer historiographie constructiviste, qui s'est installée aux commandes de la production intellectuelle depuis les années 1960, demeure une nébuleuse. Ses contours précis ne pourront être tracés que lorsqu'on parviendra à l'exhaustivité dans l'inventaire des travaux réalisés dans les années 1960-1970 en vue de satisfaire la demande de mémorable manipulable¹⁵ par les classes dirigeantes, qui se présentent sous le titre de maître d'œuvre du destin collectif en chantier qu'est la nation.

Kajoor , que le Wolof a temporairement perdu son lustre de langue de pouvoir. Cf. Samb Amar , « Relations entre les familles régnantes du Kajoor et du Sine », *Notes africaines*, 148, octobre 1975, pp. 109-111.

¹⁴ Becker, Charles ; Mbaye, Saliou et Thioub, Ibrahima (éds), *A.O.F : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960. Tome I et 2*, Dakar , Direction des Archives du Sénégal , 1997, 1273 p.

¹⁵ Diouf, Mamadou, *Le Kajoor au XIXe siècle. Pouvoir cedido et conquête coloniale*, Paris , Karthala, 1990, p. 6.

Le milieu des années 1970 annonce l'éclosion, à l'échelle de l'Université de Dakar, d'un nouveau courant historiographique. Baptisé « Ecole de Dakar », il compte parmi ses animateurs des acteurs du mouvement protestataire dénommé Mai 68 (cas d'Abdoulaye Bathily¹⁶) et puise de nombreuses références dans l'armature théorique du marxisme dont la critique du structuralisme est relativement mordante¹⁷.

Ce courant de pensée historique se développe dans un contexte de crise. Celle-ci a une dimension internationale ; elle affecte surtout le système capitaliste. On s'évertue, dans beaucoup de milieux politiques et intellectuels occidentaux, à l'imputer au projet de contrôle (daté de 1973) par des pays producteurs des mécanismes de fixation des prix du pétrole. La dimension nationale de la crise se donne à voir avec l'état des lieux du « système néo-colonial ». Le « néo-colonialisme » fait face à une série de dérèglements, dont les contre-performances de l'économie arachidière. Ces dernières sont induites par la combinatoire des méfaits cumulés que sont la sécheresse, l'usure des sols, l'aggravation de l'inégalité des termes de l'échange et le faible niveau des prix payés aux producteurs par un Etat qui sacrifie les intérêts des paysans au profit de certains segments de citoyens (censés avoir le monopole de la destruction du pouvoir politique).

Cette crise se fait visible avec le grippage de la mécanique du Parti-État. Ce phénomène a persisté en dépit des (ré)ajustements qui ont été opérés dans deux directions. La première est celle de la déconcentration. Sa mise en œuvre est effective avec la création du poste de Premier ministre en 1970 et le lancement d'une réforme administrative et territoriale en 1972 (la région de Thiès en est le banc d'essai). La seconde direction se confond avec la stratégie de la domestication. Ses cibles sont les intellectuels contestataires (à dresser par le biais du Club Nation et Développement,

¹⁶ Bathily, Abdoulaye, *Mai 68 à Dakar ou la révolte universitaire et la démocratie*, Paris, Chaka, 1992, 186 p.

¹⁷ Boutier, Jean et Julia, Dominique (éds), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'Histoire*, Paris, Editions Autrement, 1995, p. 18.

cadre de cooptation au sein des élites gouvernantes) et le mouvement syndical. La ligne d'orientation dénommée « participation responsable » et le principe organisationnel dit de l'affiliation (aux structures étatiques) sont censés présenter toute les garanties requises en tant que procédures de capture de cette force sociale. La crise est enfin lisible dans les milieux universitaires, confrontés à la précarisation de leurs conditions de vie consécutive à la baisse de moitié des revenus salariaux au lendemain de l'africanisation de l'Université de 1971, et gagnés par le développement d'attitudes de crispation d'universitaires vis-à-vis du pouvoir d'Etat en place.

Cette crise, qui a anéanti les espoirs suscités par les indépendances et révélé la profondeur du traumatisme procédant de l'effondrement de rêves en des lendemains prospères, fit le lit d'une nouvelle réorientation historiographique. Prendre le contrepied des « récits hagiographiques », opposer aux montages la vérité des faits historiques¹⁸, amorcer un retour à la lecture de la conflictualité comme une des forces motrices de l'histoire des sociétés¹⁹, (dé)montrer la mutabilité de celles-ci²⁰ et donc leur capacité à s'ajuster et à se réajuster avec les nouvelles données de la connexion à l'économie capitaliste²¹, « saisir les raisons économiques et politiques du retard [des]

¹⁸ Le personnage de Faïdherbe, qui est au centre d'une manipulation idéologique des élites gouvernantes promptes à le glorifier en le présentant comme un des artisans du Sénégal dit moderne (Diouf Mamadou, op. cit. p. 6), a retenu l'attention de Bathily Abdoulaye. Réfutant la lecture officielle, ce dernier affirme que le projet faïdherbien de conquête territoriale et de connexion de l'économie sénégalaise à l'économie française en expansion est contraire aux aspirations des populations locales. Il conclut par un exercice d'explication de la manipulation en question et par le tracé d'une ligne de conduite pour les « militants politiques » engagés dans une entreprise de recherche qui tourne le dos au « charlatanisme ». Cf. Bathily Abdoulaye, « Aux origines de l'africanisme : le rôle de l'œuvre ethno-historique de Faïdherbe dans la conquête française du Sénégal », Henri Moniot (présentation de), *Le mal de voir*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1976, pp. 77-107.

¹⁹ Bathily, Abdoulaye, 1989, op. cit., p. 9.

²⁰ Mbodj, Mohamed, « Un exemple d'économie coloniale, le Sine-Saloum (Sénégal), de 1887 à 1940 : cultures arachidières et mutations sociales », Paris, Université Paris VII, 1978, 741 p. [Thèse de Doctorat de 3e cycle, Histoire].

²¹ Diouf, Mamadou, op. cit., pp. 6 et 8.

sociétés » en identifiant les ressorts de leur dynamisme²², sont quelques-unes des problématiques déclinées par des historiens qui ont animé pendant deux décennies (les années 70 et 80) l'« Ecole de Dakar ».

La dernière décennie du XXe siècle qui est grosse de mutations, appelle, quant à elle, la formulation de stratégies discursives porteuses de nouvelles problématiques, la mise en route de nouvelles approches, la définition de nouvelles thématiques de recherche. Ces mutations ont pour nom:

- recul de la fièvre des certitudes idéologiques (qui serait imputable au retour du marxisme au statut d'idéologie contre-hégémonique au lendemain de l'écroulement du système socialiste) ;
- « crise de l'histoire » dans les pays développés²³ ;
- crispations identitaires trouvant leur couronnement dans l'éclatement de guerres civiles et de conflits séparatistes dans les Etats où l'ethnie, l'ethnicité et la religion sont actionnées dans la lutte pour la recomposition des élites dirigeantes, le contrôle ou le partage des richesses sociales;
- « criminalisation » de l'Etat;
- banalisation et diabolisation du sexe devenu avec le SIDA un inoculateur des germes de l'anéantissement du corps de l'homme;
- - expansion de la pauvreté²⁴ ;

²² Barry, Boubacar, *Le royaume du Waalo . Le Sénégal avant la conquête*, Paris , Karthala, 1985, p. 35.

²³ Tackett, Timothy, « La communauté scientifique américaine : un risque de désintégration », Jean Boutier et Dominique Julia (éds), op. cit., pp. 306-316.

- commencement du « débordement » de la « société politique » par la « société civile » ;
- émergence des figures des enfant-soldat et enfant-milicien.

Comme on peut le voir à travers ces éléments de l'actualité de cette fin de siècle, la cristallisation des angoisses existentielles autour des questions du sexe, de l'expansion de la violence, de l'insatisfaction de nombre de besoins organiques renvoie à l'accumulation (qui s'opère sous nos yeux) des signes d'historicité de nombreuses données absentes du discours historique « classique ». Le renvoi concerne aussi la vérité qui veut que l'histoire des hommes se déroule de façon notable sur les marges construites par l'idéologie et la pratique sociale dominantes pour « ceux d'en bas ».

Toutes ces considérations, combinées avec ce qu'il est convenu d'appeler la marginalisation croissante de l'Afrique et des Africains dans un monde de plus en plus « globalisé », c'est-à-dire soumis aux lois d'airain du libéralisme, et avec la reconnaissance de la validité du temps présent (donc d'une des épaisseurs du vécu social) dans la construction du « territoire » de recherche de l'historien, montrent avec éloquence que les correspondances « entre l'histoire que l'on écrit et celle que l'on vit, entre le système de civilisation de l'historiographie et l'organisation du passé dans le discours historique »²⁵ induisent plusieurs exigences. Deux d'entre-elles retiennent notre attention. La première se rapporte à ce que Jean-François Bergier nomme la « mission d'actualité ». Consistant à comprendre le présent, elle se trouve confiée par

²⁴ Diop, Momar-Coumba, *La lutte contre la pauvreté à Dakar . Vers la définition d'une politique municipale*, Dakar, Programme de Gestion Urbaine/Bureau Régional pour l'Afrique, 1926, 195 p. [Série Documents de Politique]

²⁵ Chaunu, Pierre, « L'économie-Département et prospective », Jacques Le Goff et Pierre Nora (éds), op. cit. [pp. 71-100], p. 76.

chaque « âge de l'histoire » à une catégorie d'historiens²⁶. Exerçant le métier d'historien dès le démarrage de la dernière décennie du siècle, nous avons fait nôtre cette « vérité ». Aussi, avons-nous pensé et pensons-nous encore que de nouvelles interrogations sur le passé des hommes et des choses méritent d'être posées. En définitive, ce qui est en jeu ici, c'est la pertinence du propos qui veut que l'histoire soit une discipline scientifique dynamique, inventive, changeante²⁷.

La seconde exigence veut qu'on lise dorénavant nos sociétés aussi bien sur leurs marges qu'en leur centre²⁸. Cela nécessite que l'on aborde l'étude de questions ignorées, négligées ou abandonnées au profit de spécialistes tels que les sociologues. Celles-ci touchent, entre autres domaines, à la vêtue, au divertissement, à l'inconduite sociale, aux sensibilités (olfactives, gustatives, tactiles, auditives, optiques), à l'incroyance, à la lâcheté, à la déraison et à la peur manifestées par l'homme. Il s'agit de passer de l'étude de la société dite hiérarchisée à celle dite acéphale, du territoire bénéficiant du statut de centre des choses formant ordinairement l'empire du normal, du nommable, du visible et du toléré à celles constitutives du monde des labyrinthes de l'innommable, du tabou, de l'inaudible, de l'invisible et de l'inacceptable. On a là la trajectoire à parcourir pour écrire l'histoire de la marge. Un pareil objectif peut enjoindre aussi un changement d'échelle de lecture, celui du renoncement à la macro-étude (la cognition des appareils d'Etat, de parti ou des sociétés) au profit de l'observation d'analyseurs aux dimensions réduites (une bande de « hors-la-loi », par

²⁶ Bergier, Jean-François, *Hermès et Clio. Essais d'histoire économique*, Lausanne, Editions Payot Landranne, 1984, p. 11.

²⁷ *Idem.*, p. 27.

²⁸ Boutier, Jean et Julia, Dominique, « Ouverture : à quoi pensent les historiens ? », Jean Boutier et Dominique Julia (éds), op. cit., p. 47.

exemple)²⁹, une mise en question de la gamme des matériaux à traiter, de leur technique de traitement et du champ des disciplines dites ancillaires à convoquer.

En plus du texte écrit et oral (dont les variantes que sont les discours et les chants, disponibles, grâce au travail mémoriel entrepris par familles, associations laïques ou religieuses, services publics et privés de radiodiffusion), le document imagé (dessin, photographie, photogravure, image cinématographique ou télévisuelle, infographie) et le signe vestigiel (construction immobilière et/ou mobilière, étoffe maculée de sang ou touffe de cheveux faisant office de preuves matérielles « bétonnant » des chefs d'accusation contenus dans des dossiers d'archives judiciaires³⁰) devront occuper une plus grande place dans le repérage des sources d'informations à investir. Le texte écrit, rangé dans la collection des faits à soumettre à la « raison historienne » qui se nourrit, selon Philippe Boutry³¹, d'« assurances et (d')errances » (certainement renouvelées), pourra correspondre aussi à un compte-rendu de l'historien drapé des habits d'enquêteur. Compte-rendu d'un exercice d'observation qui le rapproche de l'archéologue. Pour celui-ci et celui-là, cette opération consistera à discerner « les relations entretenues par les objets »³².

Aussi, l'historien est-il sommé de se soumettre à un questionnement sur ses méthodes d'intervention. Au cœur de cette préoccupation méthodologique, on retrouve la nécessité d'identifier des opérations techniques alternatives et de pouvoir les articuler à un cadre théorique.

²⁹ Boutier, Jean et Julia, Dominique, *op. cit.*, p. 47.

³⁰ Faye, Ousseynou, 1989, *op. cit.*

³¹ Boutry, Philippe, « Assurances et errances de la raison historienne », Jean Boutier et Dominique Julia (éds), *op. cit.*, pp. 55-81.

³² Schnapp, Alain, « L'archéologie », Jacques Le Goff et Pierre Nora (éds), *op. cit.*, p. 13.

Pour arriver à ces résultats, nous partirons de la méthode de l'observation. Plus précisément de celle du document imagé. Nous pouvons articuler la philosophie à adopter autour de trois axiomes. Le premier consiste à considérer l'objet regardé comme une totalité. Couleurs employées et lignes tracées dans une œuvre picturale, ombres dessinées par le jeu de lumière et décor construit dans le cas de la pièce photographique, papier et support utilisés pour la matérialisation et la valorisation de ces deux documents imagés forment ces dimensions intrinsèques. Ensuite, l'objet soumis à notre regard se veut une représentation de son réalisateur, car il véhicule et produit le rapport au monde perceptible dans toute création humaine. En offrant à lire l'objet fabriqué, son créateur donne à apprécier son savoir-faire, les relations entretenues avec l'univers dans lequel il a vécu en laissant voir les influences subies ou en donnant à constater la subversivité ou le caractère novateur de son savoir-produire ou de son savoir-reproduire l'image du monde, l'image qu'il s'est faite du monde. Enfin, l'objet regardé fonctionne comme un miroir de la société, c'est-à-dire celui de la vanité, des savoirs et des avoirs des hommes. Autant de choses présentes dans les postures photographiques rendant compte des dépenses somptuaires et des marques de distinction à l'œuvre.

Quant aux opérations à mettre en relation pour former la méthode de l'observation, elles se composent d'un ensemble de règles à appliquer. Parmi elles, on peut repérer la précaution à observer dans la manipulation du document imagé. La destruction totale ou partielle, la surcharge ou l'effacement de couleurs, de lignes ou de motifs sont des risques à prendre en compte dans la conduite de cet exercice. Le choix de postures et/ou d'instruments de scrutation (loupe par exemple) et la répétition de l'acte d'observation en vue de corriger des erreurs éventuelles, d'asseoir des certitudes et de décrypter des éléments jusque là incompris, enrichissent la liste des procédures techniques convoquées par l'historien qui travaille sur des documents plastiques, des textes imagés fonctionnant comme des échantillons supplémentaires de surfaces d'unités signifiantes.

Du fait de leur relation coextensive avec l'histoire³³, la sociologie et l'anthropologie (disciplines ayant investi les chantiers d'étude occultés par le sujet historien prisonnier du fétichisme de la narration de faits militaires, diplomatiques et politiques et, plus tard, de celui de l'approche cliométrique) aideront l'historien de la marge à trouver des directions à suivre pour pouvoir proposer des réponses provisoires aux interrogations d'ordre théorique et méthodologique qu'il se pose et pose à la communauté des chercheurs. La convocation de ces deux savoirs scientifiques devra viser leurs sous-disciplines (souvent méconnues) lorsque l'objet d'étude portera sur le crime ou la criminalité. Anthropologie, sociologie et ethnologie criminelles, qui sont des branches de la criminologie (elle-même fille de la cranéologie)³⁴ et criminalistique, dont la connaissance des conclusions permet de se familiariser avec les procédures de police scientifique, s'ajouteront à la liste des savoirs «ancillarisés». La pénologie ou science pénitentiaire, une science normative comme le droit pénal, la biologie et la psychologie souvent sollicitées de manière réitérative pour expliquer les conduites asociales, prévenir et/ou éradiquer le crime³⁵, compléteront le viatique de l'historien du fait déviant prévu et puni par la loi.

Mais le champ de l'interdisciplinarité intègre aussi un savoir tel que la sémiotique ou sémiologie³⁶. Comme aventure scientifique³⁷, la sémiologie permet à l'historien de disposer de nouveaux angles d'approche du texte, ce matériau que Roland Barthes

³³ Boutry, Philippe, op. cit., p. 78.

³⁴ Picca, Georges, *La criminologie*. Paris, PUF, 1993, 125 p. [Collection "Que sais-je ?"].

³⁵ Doubinine, N. ; Karpiets I. ; Koudriavtsev, V., *Génétique, comportements, délinquance (De la nature des actes sociaux et des moyens de les prévenir)*. Moscou, Editions du Progrès, 1985, 341 p.

³⁶ Lire, entre autres écrits sur la théorie du texte, Kristeva Julia, *Recherches pour une sémanalyse (Extraits)*. Paris, Editions du Seuil, 1969, 319 p. [Collection "Points"].

³⁷ Barthes, Roland, *L'aventure sémiologique*. Paris, Editions du Seuil, 1985, 306 p.

qualifie de pratique signifiante et de jeu de structuration³⁸. Aussi, celui-là comprendra-t-il que le texte s'écrit au pluriel³⁹.

Comme savoir sur le signe et le jeu du signe, la sémiologie a droit de cité dans la série des sciences appelées à former ce que Jacques Revel nomme l'interdisciplinarité intégratrice⁴⁰. La sémiotique sera d'un apport précieux pour l'historien qui se penche sur des questions portant, par exemple, sur «les croyances et les sentiments, le symbolique et les représentations, les confins indécis du biologique et du social, avec un intérêt plus marqué pour les formes sociales qui ne se donnent pas nécessairement telles quelles à lire et à comprendre »⁴¹.

En bref, nous avons voulu, au-delà du déblayage et de la délimitation du champ de recherche à investir, faire de cet avant-propos un moment et un moyen de communication avec des (ou les) « représentants » des générations d'historiens africanistes, sur les trajectoires de la science historique, une entrée dans l'étude de cas que nous proposons dans les lignes à venir avec le choix de Dakar en guise de site

³⁸ *Ibidem.*, p. 13.

³⁹ Lire Chevalier, Yves, « Télévision : modèles d'intelligibilité et apprentissages », *Le Français dans le monde*, spécial, juillet 1994, p. 41 et Piégay-Gros Nathalie, *Introduction à l'intertextualité*, Paris, Dunod, 1996, 186 p.

⁴⁰ Revel, Jacques, « Histoire et science sociale : une confrontation instable », Jean Boutier et Dominique Julia (éds), *op. cit.*, pp. 77-78.

⁴¹ *Ibidem.*

d'observation, un énoncé pour faire comprendre l'ouverture du titre donné à la présente étude.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

L'explosion remarquable du phénomène urbain en cette fin du XXe siècle (50% de citadins en l'an 2000 contre 3% au début du XIXe siècle à l'échelle de la population mondiale) est en partie à l'origine de la réflexion nourrie consacrée à la question des établissements humains aux Conférences sur l'Habitat de Vancouver en 1976 et d'Istanbul en 1996. Le thème de la « menace urbaine », qui sous-tend les débats sur la ville conduits par les « experts » en « politique de développement », laisse apparaître une focalisation excessive de l'attention sur la grande cité urbaine. Les grandes villes du Tiers-Monde (Mexico, Le Caire, New Delhi) sont montrées du doigt en tant que dangers à vaincre dans les plus brefs délais. La pensée dominante tente de les faire passer pour les nouvelles figures de l'angoisse collective d'une humanité qui serait parvenue à vaincre en 1989-90 le spectre du communisme.

La responsabilité de leur développement est attribuée à l'Etat post-colonial. Dans son rapport daté de 1989 et intitulé *L'Afrique subsaharienne. De la crise à une croissance durable. Etude de prospective à long terme*, la Banque mondiale qui critique le modèle de gestion du phénomène urbain, soutient que les politiques macro-économiques, mises en œuvre ici et là, ont favorisé le boom de la ville. Les stratégies d'implantation d'industries à forte intensité de capital et celles relatives à la conduite d'une politique du commerce et du crédit qui favorise le citadin sont ainsi stigmatisées. Au-delà de cette stigmatisation, se trouve posée la condamnation à mort de l'Etat-Providence qui accompagne le projet « urbicidaire » de cet organisme du système financier international et cet autre projet d'éradication des intégrismes (religieux, ethnique et politique) formant l'autre constituant du spectre du sous-développement.

L'historien africain, souvent convoqué par les milieux politiques du fait de la vocation nationalisante attribuée à sa discipline, semble être absent de ce débat sur la ville. Pourtant, la vérité des choses démontre le contraire. Ce spécialiste des sciences sociales alimente le discours sur la ville. En questionnant le passé du phénomène urbain, il participe à la dynamique intellectuelle touchant cette œuvre de l'homme.

Mais, il n'interroge pas suffisamment le passé récent, comme s'il voulait montrer qu'il était embastillé dans les limites de ses propres constructions temporelles. Son propos sur la ville est jugé distant de ce qui est attendu de sa part : une contribution capable d'éclairer le pourquoi des choses du présent et, voire, de tracer un cadre normatif à appliquer en vue de sortir l'urbain de l'emprise de la crise récurrente. En bref, un procès en pointillé lui est intenté, avec le déni de science comme chef d'accusation structurant le dossier de justice. En d'autres termes, il serait coupable de trahir sa vocation : répondre aux interpellations des vivants.

Certes, une mauvaise querelle serait ainsi proposée à l'historien. Il ne devrait pas se jeter dans une pareille mêlée, même s'il rate avec l'adoption d'une telle posture l'occasion de jouer un rôle actif dans l'écriture de ce fragment d'histoire intellectuelle au présent. Il lui faut tout simplement continuer à questionner sa propre pratique, à la remettre en cause en cas de nécessité et, donc, à la faire changer de cap. De concert avec ses pairs des autres continents ou en prenant quelques longueurs d'avance sur eux -ce qui est souhaitable-, il gagnerait à ouvrir de nouveaux « champs et chantiers d'étude ».

Ainsi, l'habitant de la ville doit occuper plus de place dans ses centres d'intérêt⁴². Souvent occulté dans les études d'histoire urbaine ou pris en compte dans les contributions discursives sur le mode de la référence incidente, il n'apparaît en « gros plan » que dans les textes centrés sur son statut de créateur d'utilités économiques (travailleur salarié, entrepreneur et pratiquant de « petits boulots »), les subversions (grèves, émeutes, formes pacifiques de militantisme politique, actes délictuels) et les transactions ou négociations dont il est l'auteur et, enfin, sur son peuplement de l'espace urbain (« quartiers ethniques », localisation dans les « bidonvilles », effectifs de population jugés croissants ou excessifs).

Préconisant une présence plus dense de l'habitant de la ville dans le discours historique, nous ne pouvons pas le confiner dans les marges de notre enquête. Injonction nous est donc faite de l'installer en son centre. Et cela en dépit du fait que l'exercice de recherche offre l'opportunité de revoir le discours sur le lieu habité par ce personnage. On a fait de cet endroit une « création coloniale », c'est-à-dire un espace social construit uniquement par le « colon ». Ce faisant, on oublie que l'Afrique est un site de traditions urbaines. La Sénégambie n'a pas échappé à cette règle avec l'émergence, le long des axes d'échanges du commerce à longue distance, de villes comme Silla. Outre cette occultation, on peut noter que ce propos abusif procède par gommage du réel. En effet, la ville dite coloniale, qu'elle soit « blanche » ou « européenne », « noire », « indigène » ou « africaine », est invariablement le résultat des luttes d'intérêt et des négociations entre acteurs impliqués dans le procès de son aménagement. A des degrés divers et sous des formes variées, les uns et les autres ont participé au dessin de chacune des auréoles de l'espace urbain colonial.

Cette ré-interprétation de l'histoire de la production de la ville s'insère dans notre projet de questionnement sur l'habitant de celle-ci. Sa participation à cette œuvre y est aussi (ex)posée. Comme mot d'ouverture de notre enquête doctorale, cette proposition de ré-examen permet de mettre davantage en exergue le vécu quotidien de l'habitant de la ville. La quotidienneté interrogée ici est celle du village lorsque cet acteur rejette l'urbain, tout en vivant dans son territoire (son centre ou ses marges), ou est tenu, du fait des contraintes (exemples de celles du pouvoir d'achat et de la non assimilation des choses proposées par les acteurs européens), de s'exercer à ce que l'on pourrait bien désigner par le terme de reprise culturelle. La quotidienneté questionnée est aussi et surtout celle de la ville.

⁴² Coquery-Vidrovitch Catherine estime au nombre de 800 les études d'histoire sur la ville africaine. Cf. son ouvrage : *Histoire des villes d'Afrique noire, des origines à la colonisation*, Paris, Albin Michel, 1993, 412 p.

Le quotidienneté s'écrit au pluriel, car elle s'exprime dans et par l'accomplissement de plusieurs actes. Certains sont invisibles comme l'acte de penser et celui de faire bouger des parties du corps relevant de la sphère de la profondeur. D'autres sont visibles. Ils consistent en :

- la production et/ou la consommation d'utilités et de commodités. Dans cet ordre d'idées, on peut citer la construction d'une maison, l'aménagement d'une pièce à usage d'habitation (point posant la question de la proxémie), l'achat et la cuisson d'aliments ;

- l'évacuation d'inutilités (?) comme les excréments, les urines et la sueur ;

- l'expression de désirs, la recherche des plaisirs et la conduite de tactiques propres à les satisfaire ;

- le nouage de relations sociales et le dessin des différents lieux de leur mise en déroulement. Lieux, liens et réseaux de relations sont au centre de la sociabilité ainsi construite

- l'accomplissement de gestes par lesquels on se présente à soi et aux autres.

La quotidienneté qui est une trame de gestes (esquissés, mimés, montrés ou cachés), de postures et de volontés, est un confluent de sens. N'oublions pas qu'agir c'est décliner un message, se dévoiler, dévoiler des intentions, des attentes et des représentations. L'acte est donc un véhicule de significations. Ainsi, dans l'histoire sociale à écrire, celle des manières de dire et des manières de faire ou encore celle du savoir-faire la vie en ville et de savoir-vivre la vie en ville, on ne se contentera pas de détecter, de décrire et de nommer des actes. Notre texte qui est un exercice d'écriture de l'histoire du vivant, travaillera à dire quelle est ou quelles sont les explications et les interprétations possibles à fournir pour comprendre les choses et la féerie des choses du vécu quotidien. Mais il se présentera aussi en discours qui expose des doutes, affiche des

interrogations, trace des ouvertures, explore des comparaisons révélatrices de l'unité et de la diversité du fait de société.

Pour nous engager à fond dans toutes ces directions, nous avons pensé aux choix à faire. Choix sur le type d'habitant de la ville à étudier, sur l'analyseur et le cadre chronologique servant de circonscriptions à l'étude envisagée.

Le résidant de Dakar sur lequel a porté notre choix n'est ni le « colon » commis aux tâches de commandement, ni le « Petit Blanc » dont la présence multipliée est attestée après la Grande Guerre, ni le migrant marocain ou libano-syrien. L'habitant de cette territorialité urbaine ayant retenu notre attention est le représentant de la majorité démographique, du grand nombre de ceux qui refusent le projet urbain ou font autrement la vie en ville. En bref, le sujet historique à mettre en scène et mis en scène n'est autre que le colonisé. Lebu, détenteur des « privilèges » civiques conférés par la jouissance du statut de citoyen français, migrant venu d'un autre milieu urbain, résidant qui a à son actif le traçage d'un mouvement migratoire dont le village est le point de départ, telles sont certaines des facettes les plus caractéristiques de cet acteur. Présent dans la ville, il se voit confiné dans les marges. Même installé hors des limites de celle-ci, le discours dominant sur l'espace (véritable exercice d'anticipation de la consommation de futurs lieux) le réintroduit dans les rangs des marginaux vivant dans l'espace urbain. Aussi, avons-nous pensé que cet acteur social et son semblable forment un groupe bien distinct et que l'expression gens de la marge rend compte de cette spécificité.

Avec ce premier choix, c'est l'histoire des gens du bas qui est posée. Sa prise en compte permettra de rejoindre en la confondant avec elle ce que l'on appelle l'histoire par le bas, c'est-à-dire celle qui tourne le dos aux « grands hommes » censés faire à eux seuls l'histoire réelle.

La ville de Dakar constitue notre second choix. Comment pouvons-nous expliquer cet acte ? La réponse implique l'invocation de notre pratique intellectuelle (cette ville

appartient au « pré-carré » de nos sites d'enquêtes) et de la trajectoire suivie par l'agglomération en question : passage du village à la ville, du statut de territorialité sous tutelle administrative à celui de capitale fédérale de l'A.O.F et, par la suite, de capitale du territoire du Sénégal .

Les bornes chronologiques, fixées en amont (1857, date de « fondation » de la ville) et en aval (1960, date de l'indépendance du Sénégal et d'obtention par Dakar du statut de ville post-coloniale), indiquent que le troisième et dernier choix porte sur la séquence coloniale. Un peu plus d'un siècle est la mesure de la durée retenue. En convoquant la notion braudelienne de longue durée, nous sommes en mesure de dire que la moyenne durée est l'échelle du temps choisie dans notre enquête.

Un tel choix nous permet de suivre les évolutions et de repérer des seuils. Ainsi, on se rend compte que dans le cadre de cette moyenne durée, on a des évolutions lentes et accélérées, régressives et progressives. Les évolutions lentes renvoient aux mouvements longs de l'histoire (repérables par exemple dans la vie villageoise), à ce qu'on peut appeler l'histoire lente. Dans cette figure du cours de la vie, qui est parfois désignée par les termes d'histoire circulaire, d'histoire linéaire ou d'histoire tabulaire, ce qui se trouve posé c'est la gestion des héritages, l'aptitude des héritiers à réinventer les choses. Les évolutions rapides actualisent, quant à elles, les mouvements courts de l'histoire et l'autre versant de celle-ci qu'on appellera l'histoire accélérée. Les évolutions régressives correspondent aux modifications des manières de dire, d'être et de faire que l'idéologie dominante du moment réproouve. Cette réprobation autorise à voir en la ville un lieu des inversions, des renversements, des renoncements ou reniements. Bref, ce site se donne à lire comme un lieu de tensions. Les évolutions progressives, constituées de changements validés par le dispositif idéologique des dominants, permettent de le dépeindre autrement, c'est-à-dire d'en faire un cadre où s'accumulent des consensus entre acteurs sociaux et se cristallisent des osmose culturelles.

Notre enquête qui tente de rendre compte de l'accomplissement de ces évolutions à Dakar entre 1857 et 1960, utilise un certain nombre de notions dont l'élucidation s'avère indispensable. Trois d'entre elles vont retenir notre attention ; il s'agit des mots suivants : condominialité, indigènes et métiers du bas. Les premier et dernier termes sont faiblement employés dans le présent texte. La condominialité est un substantif que nous utilisons, provisoirement et à défaut d'unité lexicale opératoire, pour caractériser la production de la ville de Dakar. Ce vocable est dérivé du mot *condominium*, tiré, lui-même, d'un autre substantif : le *dominium*. Le mot *condominium* est bien familier aux historiens africanistes. Ils l'ont souvent utilisé pour caractériser la perte par l'Egypte, frappée par le surendettement des années 1860-1880, du contrôle de son propre destin. Le Royaume Uni et la France, étant les bénéficiaires de cette nouvelle donne, sont les puissances exerçant conjointement, jusqu'en 1882, leur domination (leur *dominium*) sur cet Etat, placé en théorie sous la dépendance juridique de l'Empire ottoman.

Ce rappel historique facilite l'élucidation du terme en question. Quand nous parlons de la condominialité de la production de la ville ou de production condominiale de celle-ci, nous voulons condenser l'idée selon laquelle le développement urbain observé à Dakar, entre 1857 et 1960, relève du pouvoir de deux acteurs (l'aménageur européen et l'indigène) et a été le résultat de leurs négociations, de leurs oppositions et de leurs interventions parallèles.

Le mot indigène, employé sans le recours au guillemet, est affecté d'un champ sémantique différent de celui délimité par l'autorité coloniale. Pour elle, l'indigène c'est celui qui n'a pas le statut de citoyen français, est soumis au Code de l'Indigénat définissable comme le dispositif juridico-administratif par lequel on transforme le colonisé en bête de somme, en souffre-douleur et en étranger dans son propre pays. En employant ce terme pour le désigner et pour l'amener à se désigner ainsi, la puissance publique s'active à faire entrer dans le domaine de l'irréversible la dépossession des

richesses matérielles de son terroir. Cette mécanique infernale n'oublie pas aussi de convertir l'intéressé en ressource.

C'est toute cette charge sémantique négative qu'ont voulu balayer d'un revers de la main les historiens africanistes ayant entrepris le gommage de ce mot de leur vocabulaire usuel. Nous proposons un renversement de la relation établie, en « redorant » le « blason terni » de la notion d'indigène. Nous l'employons, de façon répétée, pour désigner le colonisé « noir » qui habite les marges de la ville. Quand son emploi fera l'objet d'une démarcation par le guillemet, il s'agira alors de comprendre que la sémantique du colonisateur est convoquée.

Par l'expression métiers du bas, nous voulons renvoyer aux métiers du village et à ceux de la ville. Dans la première catégorie, sont incluses les activités professionnelles relevant des secteurs primaires (pêche, élevage, agriculture, cueillette) et secondaires (artisanat rencontré dans la Sénégambie dite précoloniale). Les métiers de la ville comprennent les occupations peu valorisantes et non valorisées des secteurs de l'informel (vendeur ambulant par exemple), de l'administration (policier, tirailleur, planton, interprète) et de l'économie dite formelle (ouvrier en particulier).

L'élucidation de ces notions, notamment de celle d'indigène, inscrit le problème de la mise à distance des textes lus pour documenter l'enquête. Ces textes sont intégrés dans les sources utilisées par l'historien. Dans notre enquête, nous avons consulté trois types d'entre elles : les sources écrites, les sources iconographiques et les sources orales.

Les sources écrites se répartissent en sources manuscrites et en sources imprimées. Les documents manuscrits correspondent à des dossiers d'archives coloniales conservés à la Direction des Archives du Sénégal (à Dakar) et au Centre des archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence (France). Concernant toutes les questions relatives à l'urbanisme de Dakar, les séries L (Concessions et domaines) et P (Travaux publics. 1821-1958), renferment des dossiers riches en informations. Les tensions entre intérêts immobiliers et intérêts urbanistiques ou encore entre intérêts fonciers et urbanistiques traversent la

série L. Dans ce gisement de matériaux, se trouvent consignées d'utiles indications portant sur la constitution du domaine foncier de l'Etat, les transactions et le quadrillage viaire. Mais, c'est la série P qui regroupe le maximum d'informations sur l'urbanisme du centre-ville, de la Médina et des extensions de la ville survenues entre 1946 et 1960. A quelques exceptions près, c'est la sous-série 4P (Urbanisme, habitat, bâtiments et voiries (1909-1959) qui renferme les documents portant aménagement et assainissement (lotissement et bornage), les dossiers techniques (plans de situation, plans des maisons, cahiers de charges) et financier (les devis estimatifs), les écrits relatifs aux procédures de lancement d'appels d'offre et d'adjudication, aux équipements techniques de base (réseaux d'adduction d'eau et d'éclairage public, routes bitumées) qui relèvent au plan budgétaire de ce que les spécialistes appellent les investissements de fonction locale.

Sur le vécu quotidien, notamment tout ce qui a trait à son déroulement et aux tentatives de contrôle par l'autorité coloniale de certains de ses constituants, les rapports périodiques des agents administratifs (sous-série 2G) et les notes circonstanciées de certains d'entre eux (sous-séries 13G et 17G) donnent des renseignements appréciables. Le rite festif est le fait de quotidienneté le plus investi par les rédacteurs des documents officiels répertoriés dans ces deux cotes d'archives. La sous-série 1 AFFPOL du Centre des archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence n'aborde cette question de la quotidienneté que dans l'évocation de la condition (surtout matrimoniale) de la femme de l'Ouest africain.

Les sources manuscrites contiennent de nombreuses lacunes. Par exemple, on ne parvient pas encore à détecter des indices fiables et susceptibles d'aider à la reconstitution de la ou des trajectoires de la corruption, au terme de la lecture des dossiers comportant des informations sur les attributions de marché. Les tensions entre architectes et entrepreneurs ne sont pas répercutées dans les dossiers constitués et entreposés à la Direction des Archives du Sénégal. Cette vacuité est un autre exemple de lacune à citer.

Toutefois, le document d'archives reste incontournable pour écrire l'histoire de l'urbain à Dakar . Il importe, au cours de son examen, de savoir prendre la distance nécessaire face aux choses dites.

Une pareille posture est reconductible avec l'examen des sources imprimées. Celles-ci se divisent en sources anciennes et en sources récentes. Les premières se composent des relations de « voyageurs » européens des XVIIe et XIXe siècles. Ces textes sont riches en informations sur les milieux écologiques et les vécus quotidiens observés en Sénégambie . Les développements faits par La Courbe, M. Demanet, J.-B. Labat et G.T. Mollien⁴³ rendent compte de l'unité culturelle des formations sociales de la Sénégambie septentrionale et centrale. Ces cultures matérielles étant soumises étant soumises aux lois d'airain » de l'histoire lente, nous avons fait du villageois lebu de Dakar , contemporain du XIXe siècle ou du début du XXe siècle, un acteur social ayant accompli certains des gestes attribués par ces « voyageurs » à des sujets historiques d'autres temps et d'autres lieux.

Les sources imprimées récentes sont constituées de textes datés du XXe siècle. On distingue, en faisant leur typologie, les documents ci-après :

- des relations de voyage ;
- des autobiographies d'indigènes natifs ou non de Dakar ;
- des témoignages romanesques.

Dans le premier type de document, le paysage urbain a beaucoup retenu l'attention de Randeau Robert et René Valande⁴⁴ tandis que Lucie Cousturier, dans les années 20,

⁴³ Cf. bibliographie.

⁴⁴ *Ibidem*.

puis Christine Garnier qui visite Dakar à la veille des indépendances de 1960⁴⁵ éclairent beaucoup d'aspects du vécu quotidien. Le mobilier, les moyens de transport et les formes d'expression de la sociabilité sont abordés dans les narrations écrites.

Les discours autobiographiques écrits par Nafissatou Diallo, Adja Ndiaye Boury Ndiaye et Seydou Traoré⁴⁶ sont des « fabriques du regard »⁴⁷ de l'intérieur. Les deux premiers auteurs fournissent d'abondantes informations sur la quotidienneté, l'espace domestique et le paysage urbain. Le dernier auteur aborde ces deux derniers points. Son texte a l'avantage de rendre compte du vécu au quotidien dans les relations entre « Blancs » et « Noirs », employeurs européens et employés africains, entre employés africains (particulièrement entre domestiques). Dakar et Saint-Louis sont les deux sites d'observation retenus dans ce compte-rendu de l'histoire urbaine du Sénégal.

Les témoignages romanesques proposés par Mariama Bâ et Tita Mandeleau⁴⁸ contiennent des informations contrastées. Là où le dernier auteur entreprend d'écrire un récit que l'on classe dans le roman historique et qui porte sur une signare saint-louisienne, la première narratrice tente de reconstituer des scènes et des expériences de la vie urbaine de Dakar des années 40 et 50. Ce genre de tentative est encore noté dans les textes de Ousmane Socé Diop et Abdoulaye Sadjji⁴⁹. Saint-Louis, Rufisque et Louga sont respectivement les autres agglomérations urbaines dont les trames de la quotidienneté sont décrites dans les constructions romanesques en question.

Dans la présentation de l'état des lieux relatifs aux sources imprimées, on ne peut faire l'économie de la mention des périodiques officiels. Ils ont pour nom : *Bulletin*

⁴⁵ *Ibidem.*

⁴⁶ *Ibidem.*

⁴⁷ Sicard, Monique, *La fabrique du regard*, Paris, Odile, Jacob, 1998, 275 p.

⁴⁸ Cf. bibliographie.

⁴⁹ *Ibidem.*

administratif du Sénégal , *Journal Officiel de l'A.O.F* et *Journal Officiel du Sénégal*. L'enjambement de la chronologie adoptée pour classer le document imprimé est une de leurs caractéristiques. Ils offrent l'intérêt de contenir la variété des actes officiels sur l'urbanisme à Dakar et dans le reste du territoire du Sénégal.

Julia Kristeva jette un regard suffisamment critique sur les textes des « voyageurs » européens, y compris ceux qui ont effectivement visité la Ségambie et la « colonie » du Sénégal . Pour cet auteur, ces « sources renseignent avant tout sur le système des représentations et d'appréciation des locuteurs », c'est-à-dire sur les logiques structurant l'imaginaire social de ces chercheurs d'exotisme qui sont porteurs d'un « regard vertical »⁵⁰. Leurs récits sont donc empreints de partis pris et de vérités éliées. Bref, on est en présence de scories à détecter et à isoler pour collecter; au terme de la lecture de ces écrits, de véritables faits d'histoire réelle.

Ces deux exercices ont été relativement faciles à faire avec les textes lus au moment de notre enquête. En revanche, la perplexité nous a envahi lors des premières lectures d'autobiographies et de constructions romanesques dont le dépassement de l'apparence fictionnelle laisse apparaître le déroulement de récits de vie concernant des personnages ayant effectivement existé. Pour valider ce propos, l'exemple de *Karim*, le roman d'Ousmane Socé Diop⁵¹ peut être retenu. Les lutteurs nommés Ousseynou et Pathé ne sont pas des personnages fictifs. Il s'agit bien de noms de vedettes sportives de la fin des années 30 et du début des années 40. Le premier cité se nomme Ousseynou Ndiaye et est un des champions de la ville de Rufisque . Le second porte le patronyme Diagne. L'historicité de certains faits narratifs des fictions romanesques lues étant établie, il s'est avéré impossible de discuter les expériences personnelles et familiales rendues compte dans les autobiographies. Probablement, l'examen de photos

⁵⁰ Cf. page 268 de son ouvrage mentionné dans la bibliographie.

⁵¹ Cf. bibliographie.

de famille aurait permis d'aller, sans beaucoup de difficultés, dans cette direction. En tout état de cause, le traitement de ce genre de document permet de multiplier les opportunités d'élargir le champ de la collecte d'informations.

C'est sous ce dernier rapport que nous avons consulté des sources iconographiques. Elles se composent de photos de famille, de cartes postales conservées à la Direction des Archives du Sénégal . Elles portent la cote 4Fi. Quelques pièces photographiques gérées par le service de la photothèque de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire (rebaptisé IFAN-Cheikh Anta Diop) ont été également consultées. Il en est de même de certains des documents iconographiques gardés au Centre des archives d'Outre-mer d'Aix-en-Provence . Portant la cote 30Fi, ils appartiennent aux collections photographiques constituées par l'Agence de la France d'Outre-mer (Agence FOM), classées géographiquement et thématiquement pour chaque territoire du domaine colonial français.

Les albums de photos montrés par certains de nos informateurs⁵² s'ordonnent autour du thème de la mode vestimentaire. En revanche, les photothèques des Archives Nationales du Sénégal (A.N.S) et de l'IFAN-Cheikh Anta Diop donnent à regarder des documents iconographiques aux centres d'intérêt variés. Scènes de rue, portraits de personnages, vues d'immeubles sont les thèmes récurrents de ces collections. Pour celles de l'Agence FOM, les images photographiques examinées portent sur des scènes de vote (qui montrent des femmes vêtues avec emphase), des modèles de villas vues de façade et des activités festives constitutives du rite commémoratif du centenaire de la « fondation » de la ville de Dakar .

Toutes ces images représentent des instruments de connaissance du passé. Chacun des documents iconographiques consultés fonctionne comme une rétine sur laquelle devait s'exercer notre regard d'historien. Scrutateur d'images, enjoint de porter intérêt à la fois

⁵² Cf. liste des informateurs.

à l'« objet d'image », à son constructeur et à son support, nous avons été contraints d'imaginer une méthode de lecture et de traitement des photogravures et photographies⁵³.

Ce besoin d'imagination ne s'est pas posé avec le problème des sources orales. Différentes personnes ont été rencontrées au cours de l'enquête sur le terrain. Certaines sont des natifs de Dakar. Il s'agit, indistinctement, de celles d'entre elles qui se réclament de l'identité lebu ou qui déclinent des origines rurales et des parcours migratoires anciens consistant en allers-retours entre Dakar et leur foyer de départ. Elles sont toutes détentrices d'informations sur la quotidienneté. Mais toutes ces personnes ne figurent pas sur la liste des informateurs affichée en fin de document. La raison de cette sélection est que nous n'avons voulu retenir que les noms et adresses d'acteurs du présent relativement bien informés du passé récent de la ville de Dakar. Notre « pré-requis » intellectuel nous a permis d'arriver à l'établissement de cette liste d'enquêtés.

Mais, il va de soi que les discours de ces derniers, comme tous les autres textes, sont sujets à la critique. En somme, leurs propos pris en compte dans la configuration des résultats de notre enquête se résument en évocations plus ou moins détaillées de scènes de vie déterminées et de pratiques sociales ritualisées, en opinions qu'il importe de questionner au besoin en vue de cerner les contours du rapport des vivants au passé (le leur et/ou celui de leurs prédécesseurs).

Un dernier type de source a été exploré. C'est la « pièce dure ». Elle a correspondu au vêtement ancien, sorti du fond de vieilles malles ou valises par quelques

⁵³ Elle a été exposée dans l'avant-propos ci-dessus.

informatrices⁵⁴ ou encore au bâtiment défiguré par le poids des ans ou reconstruit à l'identique⁵⁵.

Dans le cas de la mise à notre disposition de ce type de macro-ouvrage culturel, nous avons appliqué la méthode de l'observation *in situ*. Elle a consisté, dans le cas d'espèce, en un examen de l'intérieur (visite des pièces de l'édifice) et de l'extérieur (regard de la façade) qui privilégie la « saisie » des principales structures architecturales (fondation affleurante, ouvertures, pans de murs, véranda, toiture), des dimensions (longueur, largeur et hauteur de chaque pièce) et de l'esthétique que s'est imposée la communauté des bâtisseurs et usagers du bâtiment.

Les autres méthodes appliquées sont intervenues, pour la plupart du temps, en aval de l'enquête sur le terrain. Elles concernent essentiellement le croisement des différents jeux de documents obtenus en vue de produire un intertexte qui nous a servi de document de travail de base et la mise à contribution des résultats de disciplines de l'histoire (histoire médiévale et histoire ancienne) et de disciplines académiques telles que la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, la sémiotique et la sociolinguistique. L'interdisciplinarité (de méthode et de contenu) ainsi mise en œuvre a été inégalement employée tout au long de l'élaboration de notre travail de recherche et de rédaction.

Trois centres d'intérêt structurent ce travail de rédaction. Le premier point d'articulation porte sur la production du centre et des marges de la ville de Dakar. Etalée en deux phases, une caractérisée par la construction monocentrée de l'espace urbain ceinturé d'auréoles villageoises, et une autre marquée par l'éclatement de la ville, cette production est présentée après l'évocation des acteurs en présence et du lieu de mise en place et en œuvre de leurs relations.

⁵⁴ Voir, dans la liste des informateurs, Ndoye Fatou et Mme Ndoye Magatte.

Les deux parties restantes abordent de long en large la quotidienneté à Dakar . D'abord, entre 1857 et 1914 avec un accent particulier mis sur le fait que le vécu quotidien travaillé par le modèle de vie villageois s'est organisé dans un contexte de balancement entre le refus de la ville et l'adoption de ses valeurs et de sa culture matérielle. Ensuite, entre 1914 et 1960, la quotidienneté observée à Dakar est à l'actif de (néo)citadins excellant dans l'art de la débrouille et sachant inscrire avec plus ou moins de succès les itinéraires de leurs vies collective et individuelle dans le cours de l'histoire accélérée.

⁵⁵ Voir, dans cette même liste, Camara Dansy.

PREMIERE PARTIE

DAKAR : Production du centre et des marges de la ville, 1857-1960

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : CULTURE DES AMENAGEURS EUROPEENS, ESPACE ET GENS DE LA MARGE.

Ce que certains analystes appellent l'impouvoir (qui produit l'improduction) s'est dévoilé à travers le pouvoir de (re)produire sur le territoire lebu le modèle socio-spatial de la ville. Ce pouvoir de faire l'urbain qui passe aux yeux du colonisé comme quelque chose que s'est arrogé le colonisateur actionnant un des rouages de la chaîne du commandement politico-administratif ou de la bureaucratie des technocrates, obéit à une histoire à plusieurs directions. Les trajectoires de la ville européenne, du politique et du culturel (dans sa dimension artistique) comptent beaucoup dans la reconstitution des faits d'histoire qui informent le savoir-aménager du colonisateur.

Les contours et le contenu de cette culture d'aménagement urbain, l'application d'un pareil savoir avec la « fondation » et l'extension de la ville de Dakar et la découverte des visages des colonisés, qui sont à la fois victimes, destinataires et participants de l'entreprise de substitution de la civilité du citoyen à celle du villageois, éclairent sous plusieurs angles le déroulement en milieu urbain du procès colonial. En vérité, l'étude de ces données que nous comptons entreprendre sans tarder va dans le sens du déblaiement du rapport à la production de la ville.

I - Modèle urbain métropolitain et mimétique des élites européennes

A - Le moule urbanistique métropolitain

1 - La ville française, une œuvre de synthèse historique

Les luttes émancipatrices, les traditions révolutionnaires dont elles sont l'émanation et la production d'un corpus de textes politiques invitant à faire triompher les idéaux de

paix de progrès, de justice sociale, de fraternité et d'égalité civique⁵⁶, sont des référents souvent convoqués pour écrire l'histoire de la France contemporaine⁵⁷. Par contre, l'Angleterre, une de ses vieilles forces politiques rivales, est reconnue comme le lieu où le fait urbain a connu un essor remarquable au XIX^{ème} siècle⁵⁸. Cependant, « l'Hexagone » a pleinement vécu la révolution urbaine, fille de la révolution industrielle, et, avant elle, le boom de la ville enregistré aux temps du triomphe de la Cité-État et de la « Cité-Foire »⁵⁹. L'espace de cette ville préindustrielle porte les marques du dessin architectural propre aux cultures de l'Europe antique et médiévale. Malgré la prédominance de l'empreinte des urbanistes contemporains, le moule urbanistique dominant au XIX^{ème} siècle ne pouvait pas ne pas être une œuvre de synthèse. Erigé en modèle à reproduire dans les nouvelles constructions urbaines entreprises par des acteurs sociaux métropolitains, il a focalisé l'attention des géographes, sociologues et philosophes de la ville⁶⁰.

⁵⁶ Depuis la Révolution française de 1789, la France s'est distinguée comme un des espaces privilégiés de la culture politique d'une humanité en quête de mieux-être. Cf. Manfred Albert, *Essais d'histoire de France du XVIII^e et au XIX^e siècle*, Moscou, Editions de Moscou, 1969, 623 p.

⁵⁷ *Ibidem*.

⁵⁸ En 1830, Londres comptait 2 300 000 habitants et le Royaume Uni 28 villes sur les 47 de plus de 100 000 habitants recensés à l'époque dans le monde. Le taux d'urbanisation y était évalué à 50%. Cf. Pirenne Jacques, *Les grands courants de l'histoire universelle. V. De 1830 à 1904*, Paris -Neuchatel, Editions de la Baconnière- Editions Albin Michel, 1965, p. 30.

⁵⁹ La France est également un des sites d'observation de l'actuelle « révolution de l'urbicide ». Pour plus d'explications sur les âges et les projets de rénovation de la ville, lire Mongin Olivier, *Vers la troisième ville*, Paris, Hachette, 1995, 144 p. [Coll. « Questions de société »]. Eckardt Wolf Von dans son ouvrage *Pour une nouvelle civilisation urbaine. Solutions au malaise des villes* (France, Ed. France-Empire, 1975, 645 p. [Coll. « Tendances actuelles »]), ne fait pas cas de tendances « urbicides » dans l'état des lieux qu'il a présenté.

⁶⁰ A titre d'exemples, on peut citer Laborit Henri, *L'homme et la ville*, Paris, Flammarion, 1971, 216 p. et Lefebvre Henri, *Le droit à la ville suivi de Espace et politique*, Paris, Editions Anthropos, 1968 et 1972, 283 p.

Henri Lefebvre rend bien compte des modèles urbains conçus en Europe de la période antique au triomphe du capital financier⁶¹. Erigée en archétype d'espace social dans les possessions coloniales, la ville française du XIX^{ème} siècle s'est construite dans plusieurs directions. Les plus importantes sont les suivantes : aménagement d'un centre qui se veut la reproduction de l'agora grecque, site du pouvoir politique ; affectation du statut d'œuvre d'art aux édifices et autres infrastructures par les marchands et banquiers du Moyen Age ; fragmentation du territoire du citoyen conformément à la technique du zoning⁶².

2 - L'instrumentation de l'espace de la ville française

L'espace est au cœur de l'histoire de la ville européenne. Il a représenté et représente encore une ressource importante dans la lutte pour le contrôle des hommes. Objet de représentations multiples, il occupe une place non négligeable dans le corpus idéologique des forces sociales dominantes et des « classes laborieuses et dangereuses ».

La dispute de l'espace enclenchée et conduite, depuis le XIX^{ème} siècle selon les règles fixées par la bourgeoisie française triomphante, montre la prégnance d'une urbanistique qui segmente l'espace, établit des hiérarchies -connotant des valeurs marchandes différentes- entre les figures obtenues. La période haussmanienne ouvre une séquence marquée par la prédominance de la ségrégation dans les procès de production et de reproduction de la ville. Mainmise par la bourgeoisie du centre ville et création de lointaines banlieues ouvrières constituent les aspects visibles d'une

⁶¹ Lefebvre, Henri, op. cit.

⁶² *Idem.*, pp. 50-55 et 104-105.

pratique ségrégative masquée souvent par un discours idéologique qui peut porter ou non sur l'espace⁶³.

Le discours sur l'espace s'est intéressé aux unités orographiques composant le modelé du territoire choisi pour abriter la production de la ville. La plaine et la vallée y sont souvent nommées. L'idéologie dominante en fait des lieux convoités par la majorité des hommes non nantis, acteurs citadins représentés sous les traits d'être aux corps repoussants⁶⁴. Aussi, ces unités orographiques ne doivent-elles pas être habitées par les classes nanties. Pour faire valoir leur supériorité sociologique, il leur est demandé d'habiter en hauteur. Pour ce faire, il ne s'agira pas de relayer le citadin indigent en le chassant de ses appartements localisés dans les parties supérieures des infrastructures immobilières, mais plutôt d'édifier un habitat dans les zones situées en altitude.

Le riche se lance ainsi dans une « fuite verticale »⁶⁵, mouvement par lequel il exprime la mobilité sociale accomplie par la bourgeoisie française avec la destruction de l'Ancien Régime. Organisme socio-économique construit, dans sa partie centrale, par un groupe social à la recherche de moyens de contrôle de son destin et de reproduction de ses biens, la ville du citadin fortuné se veut une membrane « oxygénée », c'est-à-dire qui respire bonne santé et aisance. Bienfaits introuvables dans des œkoumènes tels que marais et marécages, dépressions assimilées à des lieux asilaires où il convient d'installer la « populace ». La référence en pointillé à l'hygiène dans la qualification de la zone située en altitude⁶⁶ comme site d'implantation idéal du citadin aisé, montre le caractère central de l'hygiène dans le discours dominant sur la ville.

⁶³ Cet auteur (p. 73) estime que la représentation de l'espace sert toujours « une stratégie étant à la fois abstraite et concrète, pensée et voulue, c'est-à-dire projetée ».

⁶⁴ Corbin, Alain, *Le miasme et la jonquille*, Paris, Flammarion, 1986, p. 93.

⁶⁵ *Ibidem*.

⁶⁶ Le discours ethnologique français, prompt à convertir la différence en preuve d'une supériorité ou d'une infériorité, fait du montagnard un homme plus grand, plus fort, plus blond, moins métissé que l'habitant de la

B - Un discours d'occultation et de justification de la ségrégation

I - *L'hygiénisme ou comment occulter et légitimer la ségrégation.*

L'hygiénisme est le discours par excellence permettant à la fois de légitimer et d'occulter les tendances ségréгатives dominantes du processus d'urbanisation du XIX^{ème} siècle européen. Il trouve ses origines dans la lutte contre le microbe, la morbidité, la saleté. A Paris, la bataille contre l'excrément a été un des principaux aspects de la révolution hygiénique⁶⁷. La désodorisation et l'aseptisation, au moyen du savon et grâce à la quasi ritualisation du bain, sont les maîtres mots d'un discours centré sur « l'« entretien » ou la « conservation » de la santé »⁶⁸, la préservation de la salubrité publique et celle des lieux domestiques où s'exhibent les relations d'intimité⁶⁹. Ces deux stratégies font aussi figure de pôles autour desquels se construit le dispositif de remodelage de la sensibilité olfactive collective, d'acquisition d'une nouvelle gestuelle du propre et de renouvellement des savoirs sur la santé⁷⁰.

L'hygiénisme tente de faire de la soumission le volant régulateur des rapports sociaux que tissent les principales forces sociales de la France contemporaine. Accepter ce paradigme, c'est approuver l'idée selon laquelle la fétidité est le dénominateur commun de l'être physique du prolétaire. Par ce biais, on entérine la théorie relative à son infériorité.

plaine. Cf. Leclerc Gérard, *L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*, Paris, Editions du Seuil, 1979, pp. 53-54.

⁶⁷ Corbin, Alain, op. cit., pp. 247-251.

⁶⁸ Vigarello, Georges, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Age*, Paris, Ed. du Seuil, 1985, pp. 182-184.

⁶⁹ Corbin, Alain, op. cit., p. 167.

⁷⁰ Vigarello, Georges, op. cit., pp. 182-184.

Son corps serait un lieu de visualisation efficace de cette hiérarchie sociale, un enjeu des stratégies conçues par les élites. La crasse, la « gaucherie » de la démarche et la difformité produite par l'enfer du travail minuté de l'usine feraient de l'ouvrier un acteur « sauvage ». Elles constitueraient des motifs suffisants pour l'éloigner dans un « espace sauvage », le faubourg, *no man's land* entre la « ville éclairée », (« l'espace civilisé » du bourgeois) et la campagne (ancien site de la « barbarie paysanne et féodale » devenu au XIX^{ème} siècle un « siège d'ordre » habité par des « paysans sages »)⁷¹.

2 - Occulter la peur du riche par le discours sur l'hygiène

La distinction sociale ainsi établie et la distance physique construite pour lui servir de mode d'inscription spatiale montrent aussi comment par le discours hygiéniste les élites expriment leur peur de l'ouvrier de la banlieue urbaine. Peur de son corps frappé de déchéance et s'affichant en miroir de l'enfer qui attend chaque « grand homme » ruiné économiquement ou politiquement et, surtout, peur d'un renversement de l'ordre social établi au détriment de celui-là, malgré sa contribution à la destruction de la société d'Ancien Régime, démarrée dès la fin du XVIII^{ème} siècle.

L'éloignement de la « plèbe » urbaine pour exorciser avec efficacité cette crainte est une constante dans la production de la ville française des XIX^e et XX^e s. La répétitivité d'un tel geste pose le problème de la pratique sociale des décideurs coloniaux. L'élucidation de ce problème ne pourra se faire qu'après avoir dévoilé les visages de ces derniers.

⁷¹ Leclerc, Gérard, op. cit., pp. 164-168 et 246-247.

C - Typologie des acteurs européens de l'aménagement urbain de Dakar

Les acteurs impliqués dans la politique d'aménagement de la ville de Dakar se recrutent dans les sphères de la représentation parlementaire, du pouvoir local, les instances des administrations soumises aux logiques de la déconcentration administrative et technique, les milieux des professions libérales « auxiliarisées » par le « pouvoir » judiciaire et les cercles d'entrepreneurs de travaux de construction (immobilière) et de presse. Enchâssement, enchevêtrement, antagonisme, collusion ou convergence d'intérêts influent dans les relations entre ces acteurs.

1 - Les acteurs publics

Au sommet de la hiérarchie de ces figures actuelles, on retrouve les élus et les agents déconcentrés investissant les principaux lieux de prise de décisions ou de rediffusion de décisions émanant de l'Exécutif métropolitain. Au centre du cercle de ces décideurs coloniaux se trouve le gouverneur général de l'A.O.F. L'importance des fonctions de cette autorité fédérale n'est plus à (dé)montrer. La chaîne du commandement qui le lie à ses supérieurs et à ses subordonnés est suffisamment connue⁷². Son pouvoir s'est exercé sur le cours de l'aménagement urbain de Dakar de 1895 à 1958. Toutefois, on peut affirmer que le transfert de la capitale de l'A.O.F de Saint-Louis à Dakar – décision prise en 1902 – et l'emménagement en 1907 dans le palais construit pour lui servir de logement et de lieu de travail ont accru son intérêt pour tout ce qui a concerné l'urbanisme de cette dernière ville. C'est donc pendant un demi-siècle que ce personnage a pu faire prévaloir les prérogatives qui lui ont été attribuées dans le schéma du transfert de compétences. Celles-ci portent sur les grands travaux urbains,

⁷² Suret-Canale, Jean (a), *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions sociales, 1977.

les infrastructures et équipements⁷³. Pour que sa gestion de ces problèmes soit couronnée de succès, il s'est attaché les services d'un architecte-conseil.

En retrait par rapport au rang protocolaire occupé par le gouverneur général, on découvre le lieutenant-gouverneur du territoire fédéré du Sénégal. Installé à Saint-Louis, chef-lieu de l'unité administrative placée sous son commandement, confronté de 1924 à 1958 aux épineux problèmes qui ont été créés par l'installation et l'insertion de la Circonscription de Dakar et dépendances dans le « pré-carré » des rouages administratifs manipulés – au sens primordial du terme – par le gouverneur général de l'A.O.F et disposant de faibles moyens⁷⁴, cet agent déconcentré n'a bénéficié que d'un champ de compétences réduit à la gestion de l'assainissement, de la grande voirie⁷⁵ et aussi des questions foncières.

Vient en troisième position dans la hiérarchie des autorités déconcentrées, tout en entretenant un rapport d'homologie avec le lieutenant-gouverneur, le délégué du gouverneur général de l'A.O.F. Chargé d'administrer la Circonscription de Dakar et dépendances (créée par le décret du 27 novembre 1924 pour répondre à la nécessité de gérer efficacement et diligemment une ville en pleine expansion), cet homologue du gouverneur de colonie intervient dans l'aménagement urbain en vertu des pouvoirs administratifs et réglementaires qui lui sont dévolus. Mais si les services publics et municipaux relèvent aussi de sa compétence, il ne gère qu'un « service... sans autonomie »⁷⁶. C'est pourquoi on peut l'assimiler, sans forcer dans l'écriture caricaturale, à une ombre du gouverneur général.

⁷³ Sinou, Alain, *Comptoirs et villes coloniales du Sénégal. Saint-Louis, Gorée, Dakar*, Paris, Karthala-ORSTOM, 1993, p. 180.

⁷⁴ *Ibidem.*

⁷⁵ *Ibidem.*

⁷⁶ Faye, Ousseynou, 1989, op. cit., pp. 93-94.

Au-dessous de cette triade de responsables civils, on a les autorités militaires. En tant que point d'appui de la flotte de guerre française dans la partie africaine de l'océan Atlantique, centre de commandement des armées coloniales déployées en A.O.F et centre de formation des recrues indigènes, Dakar est un site du pouvoir militaire déconcentré. Dans la chaîne du commandement des troupes, le commandant en chef, qui est un général de division, et son chef d'état-major, choisi parmi les officiers supérieurs ayant le grade de lieutenant-colonel puis de général de brigade à partir des années 30⁷⁷, sont les principaux décideurs impliqués dans la conception, l'adoption et/ou l'exécution de mesures d'aménagement urbain. Cette implication s'explique d'abord par l'affirmation de la fonction militaire pendant et après la « fondation » de la ville de Dakar, ce qui a doté l'armée coloniale d'un vaste parc foncier et immobilier. Les départements ministériels de la Guerre et de la Marine se sont partagés le domaine militaire composé de la zone du Parc à fourrages, des sites des camps des Madeleines I et Madeleines II, des terrains inclus dans la réserve des cinquante pas géométriques, des espaces formés par « la pointe du Cap Manuel, la presqu'île de Fann et la presqu'île de Bel Air »⁷⁸, etc. L'implication en question s'explique ensuite par la fréquence des litiges et transactions relatifs à la propriété d'immeubles et mettant en relation services civils et services militaires⁷⁹. Pour préserver ses intérêts immobiliers, l'armée coloniale a plusieurs fois opposé un refus catégorique aux demandes de réduction de l'emprise de son domaine foncier⁸⁰ et de son parc d'immeubles. Demandes formulées par l'administration civile lorsqu'elle décide de faire triompher

⁷⁷ *Idem.*, p. 95.

⁷⁸ A.N.S, P 167, *Urbanisme de Dakar. Rues et places. 1901-1908*. Rapport du capitaine du génie Degouy, chef des travaux militaires, transmissif d'un avant-projet d'arrondissement de la ville de Dakar, en date du 25 novembre 1901, p. 4.

⁷⁹ A.N.S, L 12, *Régime et propriété domaniale au Sénégal. 1862-1894*. Rapport d'ensemble sur la propriété d'immeubles et terrains en litige entre les Services militaires et civils.

⁸⁰ Sinou, Alain, 1993, *op. cit.*, p. 305.

ses intérêts urbanistiques. Enfin, l'implication de la hiérarchie militaire dans l'aménagement urbain de Dakar s'explique par le fait que les officiers du génie ont été commis à plusieurs reprises aux tâches de conception, d'exécution de travaux de lotissement et d'équipement, de direction des services techniques bénéficiaires de la déconcentration de ces tâches.

Outre les conseillers du Conseil général (devenu Conseil colonial en 1920 avec comme attribution significative la possibilité de pouvoir se prononcer sur les transactions immobilières relatives aux biens de la colonie) qui émettent des vœux sur les questions d'urbanisme qui leur ont été soumises et s'occupent parfois et à la demande de l'Administration coloniale de dossiers dits sensibles (cas du Conseiller E. Chambaud, nommé Président de la Commission des terrains du Tound), le député du Sénégal au parlement métropolitain s'ajoute à la liste des figures actuelles aux moyens d'intervention relativement limités. La relative faiblesse du pouvoir, construit pour ces acteurs, est partagée par l'autorité municipale. Le maire et ses conseillers (au nombre de 14) ne gèrent de 1887 à 1960 – période de la conquête vis-à-vis de Gorée de l'autonomie institutionnelle – qui ne disposent que de moyens financiers dérisoires ne sont compétents en matière d'urbanisme que dans la gestion des problèmes d'hygiène, des édifices municipaux, de la petite voirie et la mise en place et en fonction d'équipements collectifs. C'est la loi de 1884 qui leur a attribué ces domaines de compétence. Mais le décret du 6 mai 1918 leur a enlevé, au profit du délégué du gouverneur général, le règlement des problèmes d'hygiène⁸¹.

Sous l'autorité de certains de ces différents personnages, on retrouve les acteurs institutionnels constitués des services techniques des Ponts et Chaussées, des Travaux publics, de l'Hydraulique urbaine, etc. De 1857 à 1876, c'est le corps du génie militaire

⁸¹ Mbaye, Saliou, *Histoire des institutions coloniales françaises en Afrique de l'Ouest (1816-1960)*, Dakar, 1991, p. 180.

qui est chargé, comme le note Jean-Louis Venard⁸², de dessiner la trame du lotissement et de la préparation des dossiers techniques sur les équipements urbains. Le responsable de ce démembrement qui est un ingénieur de métier dirige de 1876 à la fin du XIXe siècle le service des Ponts et Chaussées. Ce rouage institutionnel hérite des compétences du corps du génie⁸³. Il les transfère, à son tour et au début du XXe siècle, à l'administration technique des Travaux publics.

Le service des Travaux publics a subi beaucoup de modifications. Inspection des Travaux publics en 1908, puis inspection générale des Travaux publics en 1912 et enfin direction générale des Travaux publics en 1942, il a un organigramme dont le dessin est contenu dans les arrêtés du 6 mai 1927, 27 novembre 1929, 22 décembre 1942 et 31 décembre 1943 et dans les décrets du 15 juillet 1944 et 11 juillet 1945. Il ne prend définitivement forme qu'avec la Loi-Cadre. Avec la déconcentration qui touche cette institution dont les services territoriaux sont devenus autonomes, la Direction Générale des Travaux publics (D.G.T.P) se transmute en « Service de coordination de l'infrastructure et des équipements de base »⁸⁴.

En vérité, c'est cet organisme technique qui se charge de l'aménagement urbain de Dakar durant les dernières années de la colonisation. En dehors des questions liées à la consommation domestique (ou publique) de l'électricité, de rares points ont échappé à son domaine de gestion. C'est le cas de l'hydraulique urbaine, confiée avant les changements de structure portés par la Loi-Cadre, au « Service de l'Hydraulique de l'A.O.F ». Composé de plusieurs dizaines de techniciens, dont un architecte habilité à statuer sur les bâtiments civils, ce pool est devenu une « instance opérationnelle pour

⁸² Venard, Jean-Louis, *25 ans d'intervention française dans le secteur urbain en Afrique noire francophone*, Paris, Economica, 1996, p. 16.

⁸³ Sinou, Alain, 19963, op. cit., p. 175.

⁸⁴ A.N.S, IP 123, Note sur la réorganisation de la Direction Générale des Travaux Publics.

l'ensemble des territoires de l'Afrique [en] matière d'aménagement urbain »⁸⁵. Il s'apparente à une technostructure qui a, sans doute, participé au renforcement du pouvoir d'aménageur de Dakar dévolu au gouverneur général.

2 - Les acteurs privés

Les auxiliaires de justice (avocats et notaires), les entreprises de presse, celles spécialisées dans le bâtiment et dans la construction d'infrastructures de base comme le réseau routier font figure d'acteurs intervenant en matière d'aménagement urbain en faveur ou en défaveur de l'Etat colonial. Notaires et avocats, souvent acquéreurs de terrains, sont entrés en opposition ouverte ou discrète à plusieurs reprises avec les autorités administratives en jouant sur la contradiction récurrente entre intérêts urbanistiques et intérêts fonciers et/ou immobiliers. Les notaires M^e Minville⁸⁶ ou Patterson⁸⁷ et des avocats comme Me Pierre Herbault, qui a eu défendre le réclamant indigène nommé Iba Guèye contre l'administration — du fisc et des questions domaniales⁸⁸, appartiennent au « noyau dur » des acteurs capables d'infléchir entre 1900 et 1914 le cours de l'aménagement urbain à Dakar . Ce résultat a été atteint chaque fois qu'ils ont pu contourner les interventions bloquantes des magistrats, dont certains ont été régulièrement conviés à fournir la matière des arrêtés « gubernatoriaux ». Dans les années 1860-1890, les magistrats nommés Pierret (Procureur de la République)⁸⁹ et Carrère (Chef du Service judiciaire)⁹⁰ sont les hommes de loi les plus

⁸⁵ Sinou, Alain, 1993, op. cit., p. 179.

⁸⁶ A.N.S, P 179, *Assainissement de Dakar* . 1908-1919. Lire la pièce 34 portant le dossier en date du 15 mai 1908 sur les questions domaniales.

⁸⁷ *Ibidem*.

⁸⁸ A.N.S, L 28, *Conservation et Défense du Domaine à Dakar* . 1904-1919. *Affaires diverses*. Lettre de Maître Pierre Herbault, en date du 24 juin 1909, au Gouverneur Général de l'A.O.F.

⁸⁹ Ce magistrat est l'auteur d'une brochure intitulée *Essai sur la propriété indigène*. Se prononçant sur les indemnités à verser aux victimes des mesures de dépossession foncière, il y souligne que les « sommes

sollicités par le « chef de la colonie ». Cette forte sollicitation s'expliquait, en partie, par le fait que ces autorités judiciaires appartenaient au cercle restreint des hommes « qui ont le mieux pénétré l'esprit des coutumes indigènes du Sénégal »⁹¹.

Deux catégories d'entreprises ont apporté leurs concours dans l'aménagement urbain en prenant en charge deux séries de travaux non conçus ou exécutés en régie par les services techniques du Gouvernement général. La première comprend les entreprises basées à Dakar exécutrices des offres de travail d'importance relative et qui se présentent sous forme de marché de gré à gré. Ces unités économiques sont soit des démembrements de sociétés métropolitaines à surface financière plus ou moins modeste, soit des groupes créés par des migrants européens ayant investi des fonds dans la petite production, soit des cabinets d'architectes comme le duo Chesneau-Kérola. On les accuse de pratiquer une dictature des prix. Cette surfacturation est une des sources de la corruption des agents administratifs dont les compétences comprennent l'établissement du marché de gré à gré et le contrôle du déroulement des travaux de construction.

La seconde catégorie d'unités économiques est répartie en entreprises de presse et en sociétés de travaux (de conception, d'exécution). Etablies hors de la « colonie » du Sénégal, au Maghreb et en métropole dans la plupart des cas, elles sont l'objet d'une sollicitation soutenue de la part de l'Etat colonial chaque fois qu'il projette la réalisation de grands travaux. Les organes de presse sont sollicités pour la publicité des travaux, tâche à laquelle ils s'acquittent en insérant dans quelques-unes de leurs

d'argent remises à des indigènes pour obtenir d'eux la cession de terrains occupés ou cultivés... ne représentent point le prix d'une propriété aliénée, propriété qui n'avait pas d'existence juridique, mais bien une indemnité de dépossession ou de déplacement, le remplacement des impenses faites sur le lot ». Cf. A.N.S, L 30, *Régime de la propriété foncière à Dakar* . 1896-1917.

⁹⁰ Sinou, Alain, 1993, op. cit., p. 179.

⁹¹ *Ibidem*.

publications des encarts ou des pages contenant les différents avis d'appel d'offre bien circonstanciés. Leur lecture est un des biais de la constitution d'un dossier de compétition par les entreprises de travaux nanties en ressources techniques et financières satisfaisantes. G. Leblanc, entrepreneur établi à Paris, et Jammy et Galtier, entrepreneurs établis à Bône (Algérie), ont géré des entreprises qui ont été respectivement partie prenante dans la poursuite des travaux d'urbanisme des années 1880 et 1904-1910⁹². Porteuses de solutions techniques inadaptées et travaillant avec des matériaux de construction au coût exorbitant du fait de leur importation, ces types d'unités de production ont vu leur implication dans le développement urbain de Dakar atteindre un niveau fréquentiel remarquable entre 1946 et 1960. Séquence pendant laquelle, comme nous le verrons dans les lignes ci-dessous, de grands travaux d'urbanisme ont été lancés à Dakar.

Ces différents protagonistes de l'aménagement urbain de Dakar ont été les auteurs de pratiques sociales qui ont parfois retenu l'attention des chercheurs. Alain Sinou s'est intéressé à cet objet d'étude en abordant la question des rivalités entre acteurs institutionnels. Il affirme que les services impliqués dans les travaux d'urbanisme, tels que l'allotissement, la vente de lots de terrains à usage d'habitation, l'installation d'un réseau d'adduction, se livrent à une concurrence âpre. Chacun de ces rouages institutionnels s'active dans la mobilisation des ressources (intellectuelles, relationnelles) lui garantissant le bénéfice du monopole de ces « marchés »⁹³. En bref, l'argent est au centre des tensions occasionnées périodiquement par les administrations dites techniques.

Ce qui n'apparaît pas dans le discours d'Alain Sinou, c'est le phénomène de la prévarication. Celui-ci peut être à l'oeuvre chaque fois que l'aménagement urbain

⁹² A.N.S, L 28, op. cit. Lire la pièce N°46.

⁹³ Sinou, Alain, 1993, op. cit., p. 180.

n'induit pas de possibilités d'enranger du numéraire. Avec cette vacuité s'installe une mise en opacité des pratiques institutionnelles qui permettent de « décaler » et de transférer vers d'autres instances exécutrices les missions incluses dans le champ des compétences délimité pour un rouage technico-administratif déterminé par le dispositif de déconcentration. Il reste à donner une signification au silence d'Alain Sinou. Faut-il lire cette improposition de mots comme une forme de condensation de cette pratique comprise dans la pratique discursive et appelée prosaïquement rétention ? Dans l'hypothèse d'une réponse affirmative à cette question, convient-il de prolonger le questionnement en affirmant que l'omerta ainsi référé est une des pièces à conviction du « diagnostic » de « malaise » qui guette parfois le chercheur lorsqu'il se trouve en présence d'une mine à « affaires » ? Une autre réponse positive donnée à cette autre question nous enjoindrait de dire que le Rubicon n'a pas été franchi par Alain Sinou dans son propos sur les rivalités entre les acteurs institutionnels de l'aménagement urbain outre-mer. En d'autres termes, ce franchissement lui aurait donné l'occasion propice de réaliser le traçage en amont d'une composante spatio-professionnelle d'un des itinéraires parcourus par les agents de l'Etat coupables de pratiques « concessionnaires » pour leur service d'appartenance et de pratiques « concussionnaires » pour eux-mêmes.

Etant donné que « l'une des caractéristiques du commandement en colonie était la confusion entre la sphère publique et les domaines privés », dont ceux des différents « agents de la colonie [qui] pouvaient, à tout moment se servir de la loi et de son excédent et, au nom du pouvoir souverain de l'Etat, l'exercer aux fins d'un profit purement privé »⁹⁴, on peut supposer que, plus que les responsables des services techniques, les détenteurs de pouvoirs d'arbitrage et d'entérinement en dernière instance du ou des noms des entreprises adjudicataires sont les décideurs les mieux placés pour tirer profit des opportunités de concession et de concussion. Le gouverneur

⁹⁴ Mbembe, Achille, *Du gouvernement privé indirect*, Dakar, CODESRIA, 1999, p. 11.

général et son brain-trust bénéficiaires, plus que les autres « agents de la colonie », des effets induits par la technique de la concentration des pouvoirs de décision et d'encadrement administratif, occupent les premiers rangs de la liste des personnages à placer au centre de la ligne de mire de toute recherche d'indices sur la corruption, la collusion avec le capital privé et le détournement (multiforme) des ressources d'allocation.

Qu'ils soient avérés ou supposés, ces écarts sur les pratiques professionnelles orthodoxes n'inscrivent pas la forclusion de l'hypothèse qui veut que l'« agent de la colonie » soit quelqu'un qui reproduit outre-mer ce qu'il a vu et entendu faire et/ou encore ce qu'il a fait en métropole. Au contraire, ils prescrivent sa centralité et son actualité dans la production de l'urbain du territoire colonial.

D- La logique mimétique dans la reproduction du modèle urbain métropolitain

Sous la colonisation, la construction de la ville de Dakar met en évidence la primauté, dans l'apport des élites coloniales, de la reconduction des schèmes et schémas en vigueur dans les savoir-penser et savoir-faire la topie urbaine. La nouvelle « cité » doit ainsi être une copie de sa consœur européenne, l'imitation la logique qui informe cette reproduction.

Mais, comment pouvons-nous expliquer cette importance de la logique mimétique ?

1 - La reproductibilité du modèle civilisationnel occidental

La reproduction du paysage de la ville métropolitaine avec la construction de Dakar est inscrite dans la stratégie de la « mission civilisatrice ». Cette tâche se fonde sur les

postulats de reproductibilité du modèle civilisationnel euro-occidental et de discontinuité de la production territoriale de l'État-Nation français⁹⁵.

Traduite au plan idéologique par la conception et la diffusion du discours sur l'assimilation, la « mission civilisatrice » a depuis longtemps retenu l'attention des historiens. Ceux-ci ont surtout étudié sa mise en œuvre sur les terrains de la politique⁹⁶ et de l'école⁹⁷. Celui de la construction de la ville n'a pas encore bénéficié, à notre connaissance, d'une telle densité d'intérêt. Pourtant, c'est avec l'urbain que s'est faite, essentiellement, l'inscription sur l'espace de la doctrine de l'assimilation, de la prégnance de la mimétique avec la réactualisation de la « gouvernementalité ». Cette notion renvoie à cette conception du pouvoir qui se pense « comme un système unitaire, organisé autour d'un centre qui est en même temps la source, et qui est porté par sa dynamique interne à s'étendre toujours »⁹⁸. C'est elle qui commande de faire apparaître, dans la configuration de l'espace de la ville, l'image d'une toile d'araignée.

⁹⁵ Sur les développements consacrés à ce second point, lire Davidson Basil, *L'Afrique au XX^e siècle. L'éveil et les combats du nationalisme africain*, Paris, Editions J.A., 1979, pp. 93-94.

⁹⁶ *Idem* ; Hargreaves, John D., « Assimilation in eighteenth century Senegal », *Journal of African History*, VI, 3, 1965, pp. 177-184 ; Johnson, George Wesley, *The Emergence of Black-Politics in Senegal : The Struggle for the Power in the 4 communes, 1900-1920*, California, Stanford University Press, 1971, 260 p. ; Johnson, George Wesley JR, « The Senegalese Urban Elite 1900-1945 », Philippe D. Curtin (Ed), *Africa and the West*, Madison, University of Wisconsin Press, 1972, pp. 139-187 ; Johnson, George Wesley, « Blaise Diagne initiateur de la vie politique moderne en Afrique francophone », Charles-André Julien et al. (éds), *Les Africains. Tome XII*, Paris, Editions J.A., 1978 pp. 85-117 ; Légier, H.J., « Institutions municipales et politique coloniale : les communes du Sénégal », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, LV, 201, 1968, pp. 414-464 ; etc.

⁹⁷ Bouche, Denise, « La création de l'Afrique Occidentale Française : un nouveau départ pour l'école », S.L. [Dakar ?], 1995, 13 p. [Communication au Colloque sur la Commémoration du Centenaire de la Création de l'Afrique Occidentale Française (A.O.F.), Dakar, 16-23 juin 1995] ; Fall, Rokhaya, « Le système d'enseignement en A.O.F ». Dakar, 1995, 8 p. [Communication au colloque cité ci-dessus] ; Suret-Canale, Jean, *Afrique noire. L'ère coloniale 1900-1945*, Paris, Editions sociales, 1977, 637 p. ; etc.)

⁹⁸ Foucault, Michel, *Résumé des cours 1970-1982*, Paris, Julliard, 1989, p. 135.

La production d'un système urbain monocentré est donc la tâche urbanistique attendue dans l'œuvre de diffusion de la culture française. La spatialisation du jacobinisme se donne ainsi la ville comme lieu de mise en scène. Dakar n'échappe pas à cette règle. Cette agglomération est appelée à servir de modèle spatial de représentation des traits de civilisation du monde occidental.

2 - L'imitation comme instance souveraine de la pratique sociale

En reprenant Raymond Boudon⁹⁹, il est possible, à partir des notions de position et de disposition, de faire la (dé)monstration¹⁰⁰ de la centralité de la mimétique dans la conduite des élites coloniales. La première donnée renvoie aux pouvoirs détenus. Consacrant leur omniscience, comme le note fort à propos Jean Suret-Canale¹⁰¹, ces pouvoirs renforcent la conviction chez ces dernières d'être des *alter ego* de leurs « semblables » métropolitains. En conséquence, il convient, pour elles, de faire les mêmes gestes, dire et redire les mêmes mots, ouvrir et conduire, à quelques variantes près, les mêmes chantiers de travaux dits d'intérêt public. Cette disposition mentale¹⁰² est renforcée par la tradition française consistant à éloigner du siège des centres de décision étatiques les sujets les moins brillants des promotions sortantes des grandes écoles de formation de cadres administratifs et technico-scientifiques et à postuler leur insertion possible dans lesdits lieux de prise de décision dès que l'attestation de leur haute compétence est établie. La réalisation de ce schéma qui conditionne la

⁹⁹ Boudon, Raymond, *L'idéologie ou les idées reçues*, Paris, Fayard, 1986.

¹⁰⁰ Marin, Louis, *De la représentation*, Paris, Seuil, Gallimard, 1994, 400 p.

¹⁰¹ Suret-Canale, Jean, op. cit., p. 95.

¹⁰² Faye, Ousseynou, 1989, op. cit. Néanmoins, ces cadres de « seconde zone » sont convaincus du handicap qui les frappe. Ils ressentent ainsi cette sorte de « malaise » que connaissent les sujets humains handicapés par la perte d'une organe corporel. Cf. la réflexion de Ouédraogo Abourasmane, « Corps et existence dans la phénoménologie de la perception (Merleau-Ponty) », Dakar, Université de Dakar, s.d. [avant 1987], 104 p. [Mémoire de Maîtrise, Philosophie].

cooptation au sein des couches supérieures des élites dominantes de la France , est le rêve nourri par tout décideur administratif de la colonie du Sénégal .

La seconde donnée proposée par Raymond Boudon renvoie¹⁰³ au savoir et à l'affectif. Ces deux catégories rappellent l'inaptitude des élites à faire fi de cette tendance à ériger en norme exclusive à appliquer la « leçon de chose » apprise dans la grande école ou la réponse apportée en métropole à telle ou telle interpellation du présent. Ceci s'est traduit par l'édification d'auréoles urbaines ressemblant ou pouvant ressembler à des lieux célèbres de la géographie de la ville française, à des paysages de Paris . Dakar a ainsi eu son Neuilly¹⁰⁴ .

3 - Jacobinisme et pastiche comme héritages culturels des aménageurs européens de la ville coloniale

La centralisation du processus décisionnel lancé par l'appareil technico-administratif a caractérisé le jacobinisme français. Dans la construction de l'État-Nation métropolitain, cette facette a informé nombre d'initiatives et de réalisations institutionnelles. Il s'y ajoute que c'est presque sur le mode de l'identique que s'opère la simultanéité de la production territoriale outre-mer et en métropole de l'État-Nation français (avec par exemple de l'intégration de la Bretagne). Les méthodes d'inclusion des régions occupées comme celle-ci sont retenues et appliquées dans l'espace colonial. Les applications faites dans certaines des composantes de ce dernier complexe spatial (cas de Dakar) sont converties à leur tour en références à transposer dans les parties du domaine colonial où les dynamiques de recomposition territoriale accusent ce que d'aucuns appelleraient un retard¹⁰⁵ .

¹⁰³ Boudon, Raymond, op. cit., pp. 107 et 137-169.

¹⁰⁴ Cf. les développements consacrés à cette question dans le chapitre suivant.

¹⁰⁵ Sinou, Alain, 1993, op. cit., pp. 174-175.

-- De ces propos, on peut déduire que l'uniformité et la monotonie marquent l'espace (re)construit par le décideur colonial. Le traitement réservé aux plans d'urbanisme et d'architecture rend compte de la volonté de cet acteur social d'obtenir, à Dakar et ailleurs dans l'empire colonial, la production d'un paysage urbain assise sur l'efficacité de « la technologie du « faire ressembler » -technologie dont l'utilisation est aussi observée dans les exercices de rhétorique par lesquels on s'efforce de faire en sorte que « la syntaxe vraisemblable d'un texte [soit] ce qui le rend conforme aux lois de la structure discursive donnée »¹⁰⁶. Comme le note Alain Sinou, :

« ces plans conçus en France ... sont destinés à toutes les colonies ; ils sont approuvés par des fonctionnaires du ministère des Colonies, qui les diffusent à travers des atlas, envoyés à tous les services techniques territoriaux. Ceux-ci sont tenus, chaque fois qu'ils envisagent de construire un édifice, de choisir dans le catalogue le modèle qu'il convient. »¹⁰⁷

Ces procédés institutionnalisés calent bien sur la matrice de l'autonomie financière accordée à chaque possession coloniale et sur la politique du moindre coût gouvernant la poursuite de l'entreprise de colonisation. En effet, ils permettent de faire l'économie du « travail de conception,... et, par-là même, l'envoi de personnel qualifié... [à] une époque où l'administration se heurte toujours à un problème de mobilisation de la main-d'œuvre française pour ses colonies »¹⁰⁸. C'est toute la problématique de la construction d'une cohérence du système colonial qui se dévoile à travers la possibilité de donner sens à l'enchâssement – faisable sans dommages – de ces « recettes »

¹⁰⁶ Kristeva, Julia, op. cit., pp. 152-153.

¹⁰⁷ Sinou, Alain, 1993, op. cit., p. 315.

¹⁰⁸ *Ibidem*.

coloniales. La pertinence et l'imparabilité du discours et de la pratique axés sur la colonie qui sont les termes majeurs de cette problématique, s'édifient dans l'imitation comprise comme lieu travaillé par les logiques de l'engendrement.

De fait, on a une ré-actualisation de la « gouvernementalité » évoquée ci-dessus. La tutelle pesante du ministère de la France d'Outre-Mer a souvent condamné les acteurs de la colonie à répéter les mêmes gestes, à imiter ceux qui sont consignés dans les codes de conduite édictés par la puissance publique. Véhiculant le paternalisme, la « Circulaire ministérielle 563 aux autorités administratives et techniques locales » qui a été élaborée le 5 janvier 1958, est un exemple de condensation de la syntaxe à rédiger et des chiffres à aligner pour réussir la mimétique recommandée dans la mise au point « de dossiers d'étude de programmes d'habitat proprement dit – qu'il s'agisse de projets de voirie, d'adduction d'eau, d'assainissement, d'électrification »¹⁰⁹.

Par ailleurs, l'histoire de l'Europe montre que l'imitation a été, depuis le XVI^e siècle, une des procédures clefs de la production (matérielle et immatérielle). En somme, la mimétique est un héritage culturel qui a largement inféré dans la production de Dakar et de toute autre ville coloniale française¹¹⁰. Ses paysages doivent donc produire un « regard » » porteur de la vraisemblance¹¹¹ de la réussite de la re-création de la ville européenne dans un espace écologique disputé.

¹⁰⁹ Cf. le document annexe N° I.

¹¹⁰ Entre autres travaux sur la mimétique et les usages mimétiques dans l'histoire des sociétés euro-occidentales, on peut lire Rencontres de l'Ecole de Louvre, *L'imitation, aliénation ou source de liberté ?* Paris, La Documentation Française, 1985, 406 p.

¹¹¹ Lassus, Bernard, « Vraisemblance et paysage », Rencontres de l'Ecole du Louvre, op. cit., p. 379.

II - L'espace disputé : unité et diversité d'un espace écologique.

A - L'unité de l'espace écologique

La perception de l'unité de l'espace physique ne peut se faire que sous l'angle de la fonctionnalité qui lui est assignée dans les représentations des décideurs coloniaux et des élites locales détentrices de légitimités coutumières.

1 - Une unité de perception

Dakar doit d'abord son statut d'unité fonctionnelle au fait qu'il est pour les élites coloniales et les populations le lieu et un instrument de réalisation ou d'évitement du contrôle social. Celui-ci a donc pour condition d'« effectuation » majeure, le contrôle du cadre spatial¹¹².

L'unité de perception a existé entre les élites européennes installées à Dakar et les indigènes lorsque le processus de « mercantilisation » de la terre a été accepté, c'est-à-dire lorsqu'on a organisé son passage du statut de valeur d'usage (conçue comme un bien collectif inaliénable) à celui de valeur d'échange (qui rime avec aliénabilité et donc cessibilité).

On peut trouver de nombreuses traces de la conversion d'élites autochtones à la théorie de l'aliénabilité de la terre. Ces figures sociales sont impliquées dans des spéculations foncières notées moins d'une décennie après la « fondation » de la ville de Dakar. Les

¹¹² De nombreux travaux abordent cette dispute. On peut citer ceux de Diène Astou, « Les problèmes fonciers dans le Cap-Vert 1920-1960 », Dakar Université C. A. Diop, 1992, 43 p. [Mémoire de DEA, Histoire] ; Diop Adama Baytir « Domination coloniale et problèmes fonciers à Dakar jusqu'en 1932 », Dakar, Université de Dakar, 1984, 131 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ; Diop Adama Baytir, « La communauté lebu face aux développements de la politique coloniale : la question des terrains de Dakar (1887-1958) », Dakar, Université C. A. Diop, 1995, 280 p. [Thèse de Doctorat de 3e cycle, Histoire] ; Moleur Bernard, « Le droit de la propriété sur le sol sénégalais. Analyse historique du XVIIe siècle. à l'indépendance », Dijon, Université de Dijon, 1992, 1978 369 p. [Thèse de Doctorat d'Etat, Droit (Histoire du droit)] ; etc.

correspondances échangées entre acteurs administratifs du projet colonial en rendent compte en citant nommément des individus ou en se contentant de désignations relativement vagues. La lettre du président de la Commission des terrains de Dakar au directeur de l'Intérieur, en date du 24 juin 1890, classe le notable Elimane Diol¹¹³ parmi les Lebu qui vendent une partie de leur patrimoine foncier. La vente et la revente de terrains faites selon les règles de la spéculation (véhiculées par des « hommes d'affaires »¹¹⁴, au nombre desquels, figurent fonctionnaires et officiers coloniaux¹¹⁵), sont attribuées à d'autres notables. Leurs noms sont contenus dans les correspondances du 8 août 1863 du commandant Pinet-Laprade au gouverneur du Sénégal¹¹⁶, du 5 mars 1890 du président de la Commission des terrains de Dakar au député du Sénégal, le Contre-Amiral Vallon¹¹⁷ et du 18 février 1892 dudit député au sous-secrétaire d'Etat aux Colonies¹¹⁸.

En acceptant de convertir la terre en bien marchand, ces élites dites coutumières ont compris tous les bénéfices susceptibles d'être générés par sa vente. Chargées de gérer les patrimoines fonciers des unités lignagères constituées, elles ont pu identifier, entre autres faits bénéfiques possibles, la conservation du prestige social, malgré la surimposition à leur ordre d'un autre ordre de structuration et de régulation de la société par le projet colonial, l'accession au nouveau mode d'enrichissement économique conféré par l'accumulation du numéraire et l'accroissement des moyens de

¹¹³ A.N.S., L 11, *Alignement des rues à Dakar*. 1884-1886.

¹¹⁴ *Ibidem*.

¹¹⁵ Une circulaire ministérielle datée du 9 mars 1874 est consacrée à cette question. Cf. l'annexe N° II.

¹¹⁶ A.N.S., L 11, op. cit. On peut consulter également les dossiers de la cote L 9 : *Fondation et acquisitions de terrains à Dakar*. 1830-1889.

¹¹⁷ A.N.S., L 11, op. cit.

¹¹⁸ *Ibidem*.

négociation mis en œuvre dans les rapports avec les autorités gouvernantes du territoire du Sénégal et de la fédération de l'A.O.F.

2 - Des lectures de la dispute de l'espace

La lecture de l'histoire du foncier à Dakar est à poursuivre. Lorsqu'elle est axée sur les transactions, Le Lebu qui monnaie la cession de ses droits fonciers peut être représenté sous les traits d'un « traitant ». Ce type de conclusion est aussi important dans la recomposition du passé colonial que l'énonciation mettant l'accent sur la « résistance » au projet colonial¹¹⁹. Donc, il faut prendre en compte toutes les formes d'ajustement et de réajustement opérées par les acteurs lebu et, par voie de conséquence, de montrer la richesse de l'histoire du contact noué autour du foncier entre colonisateurs et colonisés.

Dans ce travail de reconstitution de la dispute de l'espace, on pourra accorder de l'importance à l'étude des mobiles de l'enclenchement par les forces colonisatrices de la « mercantilisation » de la terre. En attendant un examen attentif et approfondi de la question, trois d'entre eux retiennent notre attention : obtenir avec Dakar un débouché rentable pour les milieux économiques marseillais et bordelais, faire triompher dans les formes de conscience sociale l'idéologie capitaliste au détriment des « archaïsmes » autochtones et réussir le dysfonctionnement du système affectif des populations locales connues pour leur attachement multiforme à la terre.

Pour arriver à ces fins, des mesures cadastrales, fiscales et réglementaires ont été mises en œuvre depuis 1862. Bien avant l'adoption du plan cadastral de 1874 de la ville de Dakar, l'ordonnance du 17 novembre 1823, appliquant au Sénégal la loi du 8 mars 1810 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, confère une valeur marchande à toute terre relevant ou non du patrimoine domanial de l'Etat. Le régime de la propriété

¹¹⁹ Diop, Adama Baytir, 1995, op. cit.

individuelle est produit et véhiculé à travers un ensemble de textes. Ils vont des arrêtés sur l'impôt foncier (15 mai 1837, 5 février 1848, 20 août 1849, 29 décembre 1871 et 30 juillet 1874) ou celui du gouverneur Faidherbe , en date du 11 mars 1865 et relatif à la concession de terrains dans les territoires nouvellement annexés, au décret foncier du 24 juillet 1906, qui fixe la procédure d'immatriculation à suivre par les indigènes. Ces documents induisent la mise en œuvre d'un ensemble de techniques représentatives « des modes [européens] de représenter l'espace et de l'organiser »¹²⁰.

B - La diversité de l'espace

Espace écologique, espace construit par l'homme en vue de satisfaire ses besoins existentiels et espace mental, c'est-à-dire soumis à un procès de construction choisissant l'imaginaire et l'imaginé comme instances d'accomplissement, constituent des données probantes de la thèse de la diversité énoncée. Cependant, la distinction qu'elle opère ne peut faire apparaître de manière satisfaisante le caractère pluriel du fait spatial. Mieux, la typologie esquissée gomme le fait que l'espace écologique est une entité multiple.

1 - Un contraste orographique

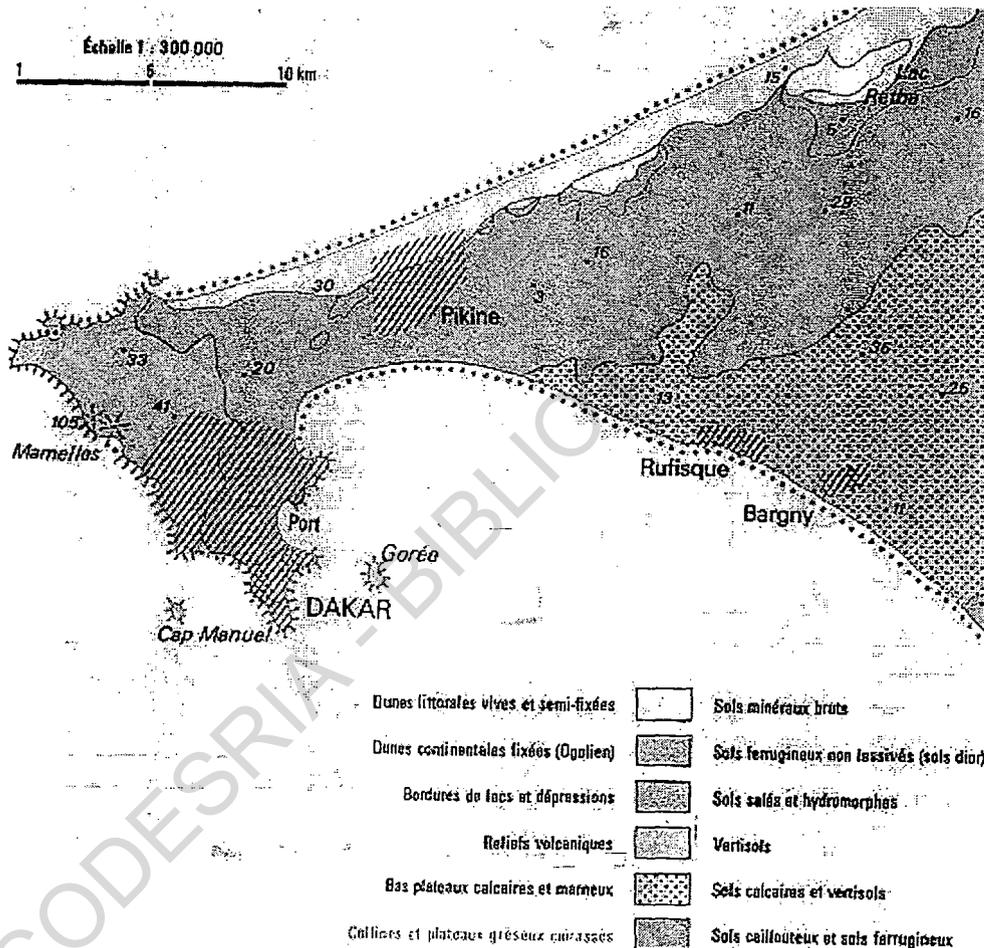
La cartographie coloniale, qui privilégie jusqu'en 1922 la méthode « qui consiste à recopier éternellement les travaux précédents »¹²¹, a fait appel à des procédés techniques innovants, comme la photo typographie. En outre, elle a mobilisé des engins aussi performants que les appareils aéronautiques et les ressources

¹²⁰ Crousse, B. ; Le Bris, E. ; Le Roy E. (Etudes réunies et présentées par), *Espaces disputés en Afrique noire. Pratiques foncières locales*, Paris , Karthala, 1986, p. 12.

¹²¹ De Martonne , « Notice sur le plan de Dakar et environs d'après photo aérienne », *Bulletin du Comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'Afrique Occidentale Française* , 1929, p. 12.

intellectuelles des « géographes [en uniforme] du roi »¹²², pour connaître avec précision l'espace écologique de Dakar et, pour reprendre Louis Marin¹²³, décrire son habitabilité.

Carte n°1 : Modelé et sols dans la presqu'île du cap-Vert



Source : Paul Pélissier (éd), op . cit.

Les altitudes relevées par De Martonne en 1922¹²⁴ rendent compte du contraste orographique. Celui-ci se matérialise par l'existence d'un relief de plateau à l'est dont

¹²² Le lieutenant Bibault, le capitaine Pelletier et les lieutenant de vaisseau Lebaill ont été, entre 1894 et 1911, les principaux géodésiens du pouvoir colonial. Cf. De Martonne , op. cit.

¹²³ Marin, Louis, « La ville dans sa carte et son portrait. Propositions de recherche », *Cahiers de l'Ecole normale supérieure de Fontenay*, 30-31, 1982, pp. 11-26.

l'altitude va de 16 à 38m, d'une zone dépressionnaire où les mesures de grandeur donnent une moyenne de 5-6m, d'une partie volcanique à l'ouest enregistrant des hauteurs de 99 et 105m, d'un réseau de cordons de dunes inter dépressionnaires (appelés *ñaay*) au nord et, enfin, d'un modelé de côtes où falaises et escarpements voisinent avec le littoral oriental de basse attitude soumis à l'ensablement¹²⁵.

2 - Le plateau, un modelé convoité

Le plateau est disputé aux indigènes par la puissance publique coloniale¹²⁶. Cette dispute prolonge celle qui a été notée aux XVIIème-XVIIIème siècles lorsque les milieux marchands européens avaient jeté leur dévolu sur les monticules et les territoires insulaires (faciles à défendre contre les dangers physiques et les épidémies et à repérer par les navigateurs) et pour construire des comptoirs le long des côtes ouest-africaines¹²⁷. Les séries météorologiques, enregistrées à la station de l'Hôpital Principal entre 1903 et 1926, donnent quelques traits caractéristiques du site disputé qu'est le plateau. Les plus saillants sont :

- l'infériorité des températures maximales enregistrées de septembre à janvier à celle d'un lieu comme Hann, situé à 4m d'altitude ;

- l'humidité relative inférieure à 5% ;

¹²⁴ De Martonne, op. cit., p. 30.

¹²⁵ Ministère du Plan, (République du Sénégal), « Recensement démographique de Dakar (1955). Résultats définitifs. (2e fascicule) », Paris, mars 1962, pp. 9-10.

¹²⁶ A Abidjan, c'est le même relief de plateau qui est convoité par la puissance publique coloniale tandis qu'à Bamako le modelé situé au centre des enjeux fonciers est une colline. Cf. Gelin A., « Abidjan ville champion », *France Outremer*, 307, juin 1955, pp. 19-22 et Brasseur Gérard, « Bamako plaque tournante de l'A.O.F », *France Outremer*, op. cit., pp. 26-29 et 42.

¹²⁷ Sinou, Alain, 1993, op. cit., pp. 21-22.

- la fraîcheur accentuée et durable des vents en saison pluvieuse (grâce à la mousson du sud-ouest) et en saison non pluvieuse ;

- la clémence remarquée de l'« hivernage » avec une pluviométrie ne dépassant pas 520mm au moment où elle peut culminer jusqu'à 609mm dans les parties basses du territoire de la ville de Dakar ¹²⁸.

La clémence prêtée au climat subcanarien, la salubrité attribuée à toute unité orographique élevée ou surélevée et la projection sur ce type de modelé de la tendance à la ségrégation sociale ¹²⁹, entrent en ligne de compte dans l'explication du dévolu jeté sur le plateau par la puissance publique coloniale.

Ainsi, on assiste à la mise en place d'une construction ambitionnant de se substituer au terroir lebu. En d'autres termes, sont ciblés, par ce projet de substitution, en plus des unités socio-résidentielles villageoises, les terrains de culture, les bois (réservés aux activités de chasse, de ramassage de combustibles végétaux, de cueillette de fruits dits sauvages et de produits légumiers) faisant office de réserves foncières et de matériaux de construction, les zones de mise à terre des poissons pêchés (les fameux *teeru*) et les cimetières. En somme, c'est la totalité des constructions topiques ayant fait l'objet d'une production et d'une reproduction mentales qui est visée.

La dépossession foncière du Lebu, entreprise pour mieux le contrôler, informe ainsi sur la place accordée à la territorialité dans le projet colonial. Ce projet induit l'enclenchement de dynamiques territoriales destructurantes et restructurantes.

¹²⁸ Godin, Robert, « L'avenue William Ponty à Dakar », Dakar, Université de Dakar, 1970, 90 p. [Mémoire de Maîtrise, Géographie].

¹²⁹ Dans beaucoup de villes coloniales, les résidences des autorités administratives sont situées en altitude. Capitales de colonies comme Abidjan pour la Côte d'Ivoire, de cercles comme Bakel, Goundam, Macenta dans les territoires du Sénégal, du Soudan et de la Guinée. Cf. Cousturier Lucie, *La forêt du Haut-Niger*, Bruges, Imprimerie Sainte-Catherine, 1923, 78 p. et Traoré Seydou, *Vingt-cinq ans d'escaliers ou la vie d'un planton.*, Dakar-Abidjan, les NEA, 1975, 140 p.

L'instrumentation de l'espace est, par voie de conséquence, une condition *sine qua non* de l'application réussie de l'héritage français en matière de production de la ville. Les hommes vivant dans l'espace disputé sont à leur tour, des cibles privilégiées de la transplantation « outre-mer » de la ville européenne.

III - Les gens de la marge

A - Du dénombrement et de la littérature sur les acteurs sociaux de souche africaine

1 - Le dénombrement démographique

Le pouvoir colonial a accordé une place de choix au dénombrement des colonisés, car dénombrer, c'est pouvoir contrôler les cibles retenues en parvenant à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies idoines. La variable statistique, bien présente dans le dispositif de domestication des acteurs sociaux de souche africaine et dans le discours colonial relatif au « péril » de la « population flottante », exprime éloquemment la prégnance de la culture du chiffre.

Au Sénégal et dans les autres territoires sous domination coloniale, les autorités déléguées par le pouvoir central de Paris ont périodiquement adopté la tactique du contrôle statistique. Un cycle de recensements démographiques est ouvert entre 1857 et 1955¹³⁰. Mais, l'opération de dénombrement démographique de 1857 ne mentionne pas Dakar et Gorée¹³¹.

¹³⁰ Cf. aux A.N.S les cotes 22G6, 22G19, 22G20, 22G23, 22G26, 22G30, etc.

¹³¹ A.N.S, 22G6, *Recensement de la population du Sénégal*. 1847-1884. Cette enquête a ciblé l'arrondissement de Saint-Louis et dépendances et le Haut Fleuve. La ville qui porte le nom dudit arrondissement et celle (?) de Bakel abritent l'essentiel des « citadins » de la population du Sénégal chiffrée à 30 266 habitants.

Celle de 1904 concentre à elle seule d'autres insuffisances. Le protocole de comptage qui y est proposé et appliqué fait une large place à l'omission volontaire. Appliquant les termes de l'arrêté du lieutenant-gouverneur du Sénégal pour le recensement de la population, les agents préposés au dénombrement rendent facultative la mention de la religion et écartent des listes et des colonnes les catégories de résidants que sont les prisonniers purgeant des peines de détention (préventive ou punitive), les personnes du « troisième » âge, les individus victimes d'handicaps physiques irréversibles, les aliénés, les jeunes orphelins et les enfants dits « abandonnés », « trouvés et recueillis » dans des structures d'accueil comme les hospices, les hôpitaux et les ouvroirs¹³². L'option d'inclure des « personnes étant fixes », c'est-à-dire ayant élu domicile dans le lieu du dénombrement, qui est affirmée par ces agents, dénote l'attachement à la pertinence de l'identité vagabonde comme discriminant à prendre en compte pour toute démarche visant à tracer les contours de la vie d'une société. Cette inclination à la sélection rejoint l'impératif du comptage démographique actionné par le volant fiscal. La prise en compte prioritaire du sexe actif (le sexe masculin) et l'écartement des « sans-identité » domiciliaires qui structurent cette jointure, aboutissent d'habitude et ont abouti en 1904 à la présentation d'une réalité démographique minorée¹³³.

Tout ce qui précède conforte la justesse de la lecture qui fait du chiffre de population de Dakar une donnée conjecturale. Les correspondances envoyées entre 1905 et 1908 par le lieutenant-gouverneur du Sénégal au gouverneur général de l'A.O.F vont dans cette direction. Le problème de la fiabilité des statistiques démographiques parcourt les lettres datées du 27 mars 1905 et des 12, 17 et 27 juillet 1907¹³⁴.

¹³² A.N.S, 22G19, *Recensement général*. 1904-1906, pièce N° 75.

¹³³ Diop, Yakham, op. cit., p. 34.

¹³⁴ A.N.S, 22G19, op. cit. et 22G20, *Statistiques de la population des colonies de l'A.O.F pour les années 1905-1908*.

Des mesures qui relèvent du registre de l'inflexion ont été périodiquement apportées aux exercices de dénombrement démographique. C'est ce qui fait que les recensements de la période 1931-1936, qui sont à l'actif de l'institution municipale, ont permis de mieux compter les ménages. Celui de 1942, entrepris par la hiérarchie militaire¹³⁵, a abouti à un comptage approximatif de la population civile. Deux ans plus tard, la bureaucratie coloniale réinvestit dans l'innovation en procédant au dénombrement démographique avec la carte individuelle d'alimentation comme unité de compte¹³⁶.

En 1946 et 1951, la connaissance précise des « non originaires », en d'autres termes des résidants européens et assimilés, devient la finalité des deux recensements effectués à l'échelle des territoires d'outre-mer (TOM).

Une dernière inflexion est donnée à l'entreprise du dénombrement démographique. Elle intervient en 1955. La méthodologie à employer par les 250 recenseurs dont l'entrée en activité est retenue pour les mois d'avril et de mai¹³⁷, est consignée dans l'arrêté N 1626 du 21 mars 1955 du gouverneur du Sénégal¹³⁸. Le registre de recensement de 1955 présente une richesse exceptionnelle en informations. Plusieurs variables y ont été prises en compte. A titre d'indications illustratives, on citera, outre le sex-ratio et l'ethnie, les indicateurs du bien-être social représentés, par exemple, par la catégorie de construction immobilière habitée¹³⁹. La densité des informations recueillies est à mettre en rapport avec le fait que l'Etat colonial a renoncé en 1951 à

¹³⁵ A.N.S, 2G42-9, Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport du Commandant supérieur des troupes sur la situation de, Dakar, 46 p.

¹³⁶ A.N.S, 2G44-7, Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport annuel sur la situation de Dakar.

¹³⁷ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit.

¹³⁸ Pour de plus amples informations, voir Guèye Bineta, op. cit., pp. 77-80.

¹³⁹ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit.

l'utilisation de l'estimation ou de l'« évaluation administrative »¹⁴⁰. Ces techniques et celle du recensement ont été à la mode et des modes de justification du discours sur le boom de la ville de Dakar .

2 - De la littérature sur la population de Dakar

Ce boom a retenu l'attention des chercheurs pendant et après la période coloniale. D. Whittlesey a abordé ce point, dès 1941, avec la publication, dans *Geographical Review*, d'une étude sur la question de l'extension de Dakar¹⁴¹. Yvon Mersadier a conduit, quelques années après, une enquête sur le bien-être social. Pour réaliser ce travail, il a pris en guise de données de base le revenu et les dépenses domestiques¹⁴². Contrairement à cet auteur, Omar Ndao a préféré étudier les résultats du recensement de 1955¹⁴³. Son commentaire est une des assertions faisant du fait démographique le lieu de démonstration par excellence du boom urbain de Dakar. Denise Bouche s'est intéressée essentiellement au phénomène de la surpopulation¹⁴⁴ alors qu'Alexis Campal s'est exercé à une lecture diachronique de la population de Dakar¹⁴⁵. Entre ces deux schémas, on retrouve plusieurs textes où le fait démographique est une des

¹⁴⁰ Les recensements de 1951-1953 effectués dans les villes de Saint-Louis , Thiès, Diourbel et Ziguinchor ont précédé le dénombrement démographique de 1955. Cf. Ministère du Plan, République du Sénégal , op. cit., p. 11.

¹⁴¹ Whittlesey, D., « Dakar and the other Cape Verde settlement », *Geographical Review*, XXXI, 1941, pp. 609-638. On peut encore lire, avec le même auteur, « Dakar revisited », *Geographical Review*, XXVIII, 1948, pp. 626-632.

¹⁴² Mersadier, Yvon, *Budgets familiaux africains. Etude chez 136 familles de salariés dans trois centres urbains du Sénégal* , Saint-Louis , Centre IFAN, 1957, 103 p. [*Etudes sénégalaises*, 7].

¹⁴³ Ndao, Omar, « Introduction à la connaissance de la population africaine », Dakar , 1958, 20 p.

¹⁴⁴ Bouche, Denise, « Dakar pendant la deuxième Guerre Mondiale : problème de surpeuplement », *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, LXV, 240, 3 trim. 1978, pp. 423-438.

¹⁴⁵ Campal, Alexis, « L'évolution de la population de Dakar de 1955 à 1976 : mise au point », Dakar, Université de Dakar, 1981, 99 p. [Mémoire de Maîtrise, Géographie].

thématiques introduites dans les problématiques construites par des chercheurs comptant dans leurs rangs beaucoup de géographes et quelques historiens¹⁴⁶.

Toutes ces études ne tentent pas de s'interroger sur le discours du Lebu relatif à la classification du peuplement de Dakar. Au lieu de reprendre l'appareil lexical colonial, nous avons pris le parti de faire appel à cette grille de lecture. Ceci permettra d'aborder les représentations qu'ils se font des autres résidants de Dakar et, par voie de conséquence, des possibilités d'osmose, de tension sociale ou d'évitement ainsi offertes aux différents acteurs de la sociabilité construite à Dakar entre 1857 et 1960.

B - Les visages des gens de la marge

1 - Des doomi Lebu et des doxandeem

Effectuant en 1984-1985 une enquête¹⁴⁷ de géographie humaine sur la Médina orientale, Pape Sakho a emprunté à ses interlocuteurs du quartier de Jekko (Diecko) le terme de *doxandeem* (formé à partir du substantif *dox* qui signifie marche) pour nommer les résidants dont l'installation s'est effectuée aux environs de 1930, c'est-à-dire une décennie après l'achèvement du mouvement de transplantation dans la zone des propriétaires lebu victimes de mesures de déguerpissement échelonnées¹⁴⁸. La persistance de l'emploi de ce vocable, un quart de siècle après la fin de la séquence coloniale¹⁴⁹, est un indicateur-témoin de la forte adhésion à un discours classificatoire

¹⁴⁶ Exemple de Diallo Moustapha, « La SICAP : monographie d'une société immobilière, 1951-1973 », Dakar, Université C. A. Diop, 1994, pp. 26-27 ; Faye Cheikh Faty, « La vie quotidienne à Dakar de 1945 à 1960. Approche d'une opinion publique » 1989, Paris, Université Paris VII, 1990, pp. 13-37 ; Faye Ousseynou, 1989, op. cit., pp. 106-151 et Seck Assane, *Dakar, métropole ouest-africaine*. Dakar, IFAN, 1970, pp. 191-212.

¹⁴⁷ Sakho, Pape, « Problématique de la rénovation d'un quartier de Dakar : cas d'un secteur de la Médina », Dakar, Université de Dakar, 1985, p. 18.

¹⁴⁸ *Ibidem*.

¹⁴⁹ A Saint-Louis (Ndar), l'expression *Doomu Ndar* (« fils de Ndar ») est utilisée pour distinguer les citadins de souche, c'est-à-dire dont l'arbre généalogique n'a que l'île comme terre d'enracinement. Du fait de leur accession

assimilable à un lieu de protection d'une identité collective dans un contexte de recomposition démographique provoquée par les flux migratoires faisant de Dakar leur point d'arrivée. En outre, la volonté affichée par les Lebu de constituer, au sein de la population africaine, une majorité sociologique, en dépit ou précisément à cause de leur relative faiblesse démographique, contribue à faire de la sauvegarde des références identitaires un des enjeux et jeux de (contre) pouvoir suffisamment mobilisateurs.

Face à la progéniture des migrants, la formule *doomi doxandeem* est censée perpétuer l'allochtonie et l'emploi du groupe de mots *doomi Lebu* (fils de Lebu) délimiter l'autochtonie. Ces unités anthroponymiques révèlent une classification qui cherche à distinguer trois catégories : l'autochtone (le Lebu ou le *doomi Lebu*), l'allochtone d'installation récente à Dakar (le *doxandeem*) et l'« allochtone » de la deuxième génération (le *doomi doxandeem*). Le second vocable est également employé pour nommer le dernier type de résident, ce qui montre que la taxinomie ainsi diffusée tend à privilégier le binarisme.

L'existence d'une littérature relativement abondante sur les problématiques de l'ethnogenèse, des trajectoires migratoires et politiques, des constructions sociologiques des Lebu¹⁵⁰, nous dispense, dans l'étude de ce groupe, de revenir sur des points comme le *sex ratio* et la pyramide des âges. Par contre, il est intéressant de traduire au moyen de statistiques la baisse tendancielle de leur poids démographique,

à la citoyenneté française dès le XIX^{ème} siècle, ils ont pu asseoir avec plus de facilité leur identité. Présentement, l'expression *Dolil Ndar* sert à désigner les « non originaires » de la ville de Saint-Louis. En milieu sereer, le mot *tik* est employé couramment pour nommer tout individu locuteur d'une autre langue et/ou étranger à la communauté villageoise choisie comme foyer d'accueil.

¹⁵⁰ Lire Angrand, Armand-Pierre, *Les Lébus de la presqu'île du Cap-Vert. Essai sur leur histoire et leurs coutumes*, Dakar, E. Gensoul-La Maison du Livre, 1951 ; Bâ, Birahim, « La société lébu. La formation d'un peuple. La naissance d'un Etat », Dakar, Université de Dakar, 1972, 206 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ; Duchemin, G.I. « La République lébou et le peuplement actuel » *Etudes sénégalaises*, 3, 1949, pp. 289-308 ; Faye, Ousseynou, 1989, op. cit. ; Sarr, El Hadj Malick, *Les Lébus parlent d'eux-mêmes*, Dakar, NEA, 1980.

entretenant une relation de proportionnalité inversée avec la capacité de lobbying reconnue à leur personnel politique¹⁵¹. Le tableau ci-dessous exprime ainsi une baisse de moitié en valeurs relatives du poids des Lebu.

Tableau N° I : Poids des Lebu à Dakar de 1915 à 1955

Années	Effectifs des Lebu	Effectifs de la population africaine	Ratio %	Sources
1915	4 245	17 368	24	22G30
1926	10 000	40 000	25	B. Odinet, op. cit.
1936		80 052		<i>Paris -Dakar</i> , 222
1955	24 000	200 000	12	B. Odinet, op. cit.

Quelles sont les composantes de la population des *doxandeem* ? La structure polyethnique des *doxandeem* a été particulièrement mise en exergue dans le recensement démographique de 1955. 159 groupes de résidants non lebu peuvent être décomptés du document statistique final du ministère du Plan¹⁵².

Parmi les catégories de *doxandeem* qui ont fait l'objet de travaux monographiques, on indiquera les Capverdiens¹⁵³ et les Guinéens¹⁵⁴. D'après les résultats obtenus par les

¹⁵¹ Sur l'implication des Lebu du Cap-Vert dans le jeu politique, voir, entre autres études, Benga Ndiouga Adrien, « L'éveil politique de la ville de Dakar de 1924 à 1960 », Dakar, Université C. A. Diop, 1989, 205 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] et Diouf Mamadou, « Identité ethnique et vie politique municipale. Les Lebu de Rufisque (1945-1960) », J.-P. Chrétien et G. Prunier, *Les ethnies ont une histoire*, Paris, Karthala-ACCT, 1989, pp. 283-302. Mercier Paul, dans son étude sur les « Aspects de la société africaine dans l'agglomération dakaroise : groupes familiaux et unités de voisinage », située aux pages 9-40 de opuscule sur *L'agglomération dakaroise. Quelques aspects sociologiques et démographiques*, Dakar, 1954, 85 p. [Etudes sénégalaises, 5], montre que le dédoublement fonctionnel des élites lebu (chef de quartier : et leader politique local) est une des réponses ou danger de subversion de leur groupe ethnoculturel par les migrants.

¹⁵² Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., pp. 23-33.

¹⁵³ Andrade, Elisa, *Les îles du Cap-Vert : de l'esclavage à l'émigration "spontanée"*, Dakar, IDEP, 1973.

agents du recensement de 1955, les 3500 Capverdiens dénombrés (contre 1500 en 1916) comprennent une moitié de natifs de Dakar et des migrants venant dans leur quasi-totalité des territoires insulaires du Santiago et de Saint-Vincent. Ils occupent les marges spatiales du Plateau dénommées Rebeuss et Niayes Thioker¹⁵⁵. En provenance des autres zones ripuaires du Sénégal, on retrouve Bambara du Soudan (dont le nombre, passant de 2742 en 1915 à 6388 en 1955¹⁵⁶, annonce une hausse exceptionnelle de leur poids démographique), Maures du territoire de la Mauritanie (au nombre de 3500) et Aku de la Gambie. Sans prétendre à l'exhaustion dans cette énumération, on ne saurait oublier de mentionner les « fortes proportions de personnes comptées à part », à savoir les Mosi (au nombre de 350 individus en 1955) et les Dahoméens.

Les dooxandeem se recrutent aussi et surtout chez les groupes ethniques du Sénégal représentés, à quelques exceptions près, dans les cohortes de migrants installés à Dakar et y ayant fait souche. Il s'agit essentiellement des Wolof (au nombre de 87 000 en 1955 dont près du quart vient du cercle de Thiès) et Tukulër (25 000 recensés, dont beaucoup sont des « saisonniers »). Soninké (5000 d'entre eux sont recensés en 1955), Joola (au nombre de 3000 dont le regroupement par origine villageoise est observé à la Gueule Tapée et à Fass), Fulaane (Peul) et Sereer (12000 individus provenant surtout de la Petite Côte et de la zone de Fatick) viennent en dernière position.

¹⁵⁴ Diallo, Papa Ibrahima, « Le groupe émigré des Guinéens à Dakar », Dakar, Université de Dakar, 1968, 52 p. L'année 1958 est la seule référence chronologique prise par cet auteur pour donner un fondement historique à ses assertions.

¹⁵⁵ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 33.

¹⁵⁶ Cf. A.N.S, 22G30, *Statistiques générales*. 1915 et Ndao Omar, op. cit., p. 15.

2 - Des pratiquants des métiers du bas

Les statistiques relatives aux activités socioprofessionnelles sont éclatées dans plusieurs dossiers portant recensement démographique pour l'office colonial. Les termes d'ouvrier, de domestique et d' « autres employés » garnissent la sémantique qui y figure¹⁵⁷. Ces mentions indiquent que les messages en déroulement au travers de ces documents se veulent compressifs. On est donc loin d'atteindre le seuil de l'exhaustion. Une étude comparative des recensements de 1910 pour les villes de Saint-Louis , Rufisque , Tivaouane et Dakar en apporte la preuve. En effet, contrairement à la dernière agglomération, des tableaux récapitulatifs enrichissent la présentation de la population des autres centres urbains cités¹⁵⁸.

Pourtant, le recensement de 1955 n'est pas la seule opération qui fournit des informations riches sur la population active de Dakar . L'exercice de ce genre réalisé en 1904 est suffisamment informatif¹⁵⁹. Au chapitre des activités commerciales mobilisant 239 résidants de Dakar, on dénombre 48 boutiquiers et 43 marchands de cola. Comme on le devine aisément, ces métiers sont exercés par les gens de la marge. Ces derniers peuplent les univers de la bijouterie (64 travailleurs), de la forge (54 individus), de la conduite des moyens de transport (147 chauffeurs) et du bâtiment (250 maçons). En bref, ils occupent 74% des emplois des filières de l'industrie et de la construction immobilière. D'autres professions sont sous leur contrôle. C'est le cas de celles de carrier (447 travailleurs capverdiens), de menuisier (245 individus), de tailleur (121 personnes), de tisserand (61 pratiquants).

¹⁵⁷ Voir A.N.S, 22G26, *Statistiques pour l'office colonial. Année 1911* et 22G27, *Statistiques pour l'office colonial. Année 1912*.

¹⁵⁸ A.N.S, 22G23, *Statistiques pour l'office colonial. Année 1910*.

¹⁵⁹ A.N.S, 22G19, op. cit. Extrait du registre du recensement de la ville de Dakar . 1904.

Les professions les mieux représentées en 1904 sont celles de manœuvre (métier exercé par 1976 personnes) et de domestique. La filière de la domesticité a regroupé durant cette année 890 femmes. Manœuvres et domestiques forment à eux seuls un « noyau dur » de 2566 travailleurs sur une population active forte de 6200 pratiquants de métiers de la ville. Cela donne un taux de représentation de 41,38%. Malgré les changements des ratios au fil des ans, ces deux métiers du bas ont continué à attirer beaucoup de gens de la marge. Dans le même temps, les occupations professionnelles que sont le travail de la terre et celui de la mer -presque occultés dans les dossiers portant résultats des différents recensements - sont de moins en moins revendiquées par les indigènes. L'importance prise par la part du poisson dans l'alimentation en produits protidiques et les besoins en main-d'œuvre, dont la prestation de travail est à optimiser dans la maraîchage, expliquent largement pourquoi ces métiers du bas n'ont pas disparu. D'ailleurs, le premier facteur entre en ligne de compte dans toute tentative d'explication de l'apparition et de la prospérité des « boulots » de mareyeur, de vendeuse, revendeuse et écailleuse de poissons.

C'est avec la rubrique « personnel administratif » qui compte 316 personnes que le registre de recensement de 1904 s'offre à lire comme un document où la litote est une règle rhétorique. Le recensement de 1955 apporte un contraste sur ce point. Les catégories de fonctionnaire et de militaire y apparaissent en bonne position. La quasi-totalité des 1500 Susu, 3500 Voltaïques et des Ivoiriens présents, à Dakar, exercent ces métiers¹⁶⁰. Une fois libérés du service militaire, beaucoup d'entre eux restent dans les marges spatiales de l'« agglomération dakaroise ». Ils continuent ainsi à prendre part aux (re)fabrications et montages identitaires qui ressortissent souvent des projets d'exhibition de l'altérité de résidants rétifs au moulage culturel de la « ville noire »

¹⁶⁰ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 33.

C- Des représentations croisées ou les bricolages identitaires négatifs

1 - *Le doxandem sénégalais, un kaw kaw pour le Lebu de Dakar*

Lebu , migrants et descendants de migrants africains de Dakar se signalent par une relative richesse des représentations qu'ils ont eues à construire pour se distinguer les uns des autres. Inscrites dans la durée, elles renseignent à la fois sur le poids de l'ethnicité dans la construction renouvelée de l'imaginaire social¹⁶¹ et sur la densité de la présence du portrait de l'« autre » dans le procès de la colonisation¹⁶².

L'appareil lexical utilisé par les Lebu de Dakar pour désigner les migrants appartenant aux autres composantes ethnoculturelles du territoire du Sénégal révèle la fréquence de l'emploi des signifiants relatifs à la ruralité et à la provincialité. Encore utilisées de nos jours, ces unités signifiantes ont une histoire dont la restitution s'avère difficile à faire.

L'unité signifiante qui occupe pour nous une place centrale, celle de *kaw kaw*, connote énormément de points intéressants. Construite à partir du doublement du substantif *kaw* (hauteur au sens étymologique), employé ici dans son sens figuré (campagne, brousse), elle révèle une représentation de l'altitude qu'une lecture eurocentrique peut assimiler à un contretypage de celle qui a prévalu dans l'instrumentation de l'espace urbain en Europe au XIX^{ème} siècle. La correspondance établie entre ruralité et vie sociale déroulée dans un espace à altitude relativement élevée qui permet de typer le

¹⁶¹ Sur les questions de l'ethnicité en Afrique avant, pendant et après la période coloniale, voir : Chrétien J-P et Prunier G (éds), op. cit.

¹⁶² Pour l'exemple de la colonisation espagnole de l'Amérique, se reporter à Charra Alice , *L'image du colonialisme espagnol dans le roman américain de 1898 à 1950*. Paris , Librairie Marcel Didier, 1975, 199 p. Les portraits du colonisé et du colonisateur figurent en bonne place dans cette intéressante étude.

migrant¹⁶³, indique que la zone dépressionnaire ou grabénique est le lieu de domiciliation de l'habitant de la ville¹⁶⁴.

Doit-on conclure, à la lumière de ces données, que l'installation de nombre de Lebu de Dakar à la Médina à partir de 1914 est le point de départ de l'histoire de l'usage de la notion de *kaw kaw* ? Ont-ils utilisé ce mot pour distinguer leur statut nouvellement acquis de celui qui était le leur ou celui de leurs ancêtres lorsqu'ils habitaient sur le site du plateau ? Ne sommes-nous pas en présence d'un emprunt linguistique fait auprès des habitants de l'île de Saint-Louis, inventeurs probables de ce vocable par lequel se faisait peut-être la désignation des migrants venus des alentours de cette ville pionnière

¹⁶³ Les reliefs dunaire et de plateau ont été des sites convoités dans l'établissement de l'habitat rural sénégalais. Cette convoitise est en rapport avec les préoccupations stratégiques induites par l'insécurité qui accompagne l'institution de la vente des esclaves et le pillage des biens des « sans-défenses » comme modes privilégiés d'accession et de redistribution des ressources sociales. Lire Diop Brahim (a), « Introduction à l'archéologie de la traite négrière » sur l'habitat en pays wolof. Pouvoir de violence et stratégies défensives, Dakar, 1998, 14 p.

¹⁶⁴ Ce type d'unité orographique n'est pas l'apanage du (néo)citadin. Avant et en même temps que lui, l'habitant du milieu rural en a fait un site fort valorisé de son habitat. Outre l'élite politique du Kajoor dont la capitale (Mbul) est érigée sur les pieds de collines utilisées comme postes de guet (voir Diop Brahim (a), op. cit., p. 5), cet habitant est représenté par le Sereer du Nord-Ouest. S'adossant sur les rideaux d'arbres qui donnent sur l'univers forestier ou pénétrant « les profondeurs des massifs boisés » où il installe son habitation s'il ne choisit pas de l'ériger sur un site de vallée, celui-ci a judicieusement utilisé l'écran protecteur du couvert végétal pour vivre en sécurité dans son hameau. L'administrateur Herbin exprime un propos similaire en décrivant l'habitat du Jobaas. Il dit que :

« les villages [y] sont séparés les uns des autres par une région boisée, large souvent de plusieurs kilomètres, dans laquelle les épineux s'enchevêtrent les uns dans les autres si bien que les lianes flexibles enlacées en massif épais, offrant à la marche un obstacle insurmontable... Si l'on cherche à ouvrir un chemin, les branches épineuses coupées s'accrochent aux arbres voisins, [qui] ne peuvent être coupés. Et la hache aussi bien que le coupe-coupe glisse le long de la ligne sans l'entamer. Tout ce fourré semble grillé à la saison sèche : on croirait qu'une simple allumette va incendier le fourré, mais la sève arrête l'action du feu et le fourré est presque impénétrable après l'incendie qu'avant ».

Lire ce rapport dans la cote 1G25 des A.N.S. Voir aussi Ciss Ismaïla, « Les minorités Sereer du Nord-Ouest face au système de la traite négrière », Dakar, 1999, 12 p.

fondée au XVII^e siècle par les Français ¹⁶⁵ ? M. Adanson ne mentionne-t-il pas l'existence « de nombreux villages proches de Saint-Louis tous édifiés sur des éminences » ? Ne donne-t-il pas à juste titre, pour illustrer son propos, les exemples de « Torkhod » [qui] se dresse majestueusement sur une colline de dunes rouges... et Mouilt, un village grand et commerçant,... situé avantageusement sur une colline bien plantée d'arbres sauvages de grande hauteur » ¹⁶⁶ ?

Une réponse affirmative apportée à la dernière interrogation est susceptible d'aider à l'élucidation de cette question d'histoire du langage et du pouvoir du langage. Il est même possible d'émettre l'hypothèse selon laquelle les migrants saint-louisiens installés à Dakar sont les agents de diffusion de cette perception dont l'aspect péjoratif a pris le dessus sur tout autre jeu d'équivalence sémiotique.

Cependant, il faut prendre en compte d'autres possibles de l'histoire des usages du patrimoine lexical. Cela est nécessaire en vue de dessiner le contour des réponses à apporter aux premières interrogations de ce questionnement. L'emploi du vocable de *kaw kaw* pourrait même servir à nommer, à l'origine et de manière négative, le colonisateur qui a affiché sa majestuosité par l'occupation du plateau où ont été

¹⁶⁵ Sur l'histoire de Saint-Louis, une littérature relativement abondante a été produite. Concernant l'urbanisme, l'urbanisation en général, la quotidienneté, voir :

- Camara Camille, *Saint-Louis du Sénégal. Evolution d'une ville en milieu africain*, Dakar, IFAN, 1968, 292 p. ;

- Cissokho Mady, « Une étude de l'urbanisation à Saint-Louis du Sénégal (1816-1872) », Dakar, Université C. A. Diop, 1993, 94 p., [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Kâ Ibrahima, « L'évolution sociale à Saint-Louis du XIX^e au début du XX^e siècle », Dakar, Université de Dakar, 1981, [Mémoire de Maîtrise, Histoire] ;

- Loti, Pierre, *Le roman d'un Spahi*, Paris, Calman-Lévy, 1881, 380 p. ;

- Sinou, Alain, 1993, op. cit.

¹⁶⁶ Adanson, M., *Voyage au Sénégal*, Saint-Louis, Publications de l'Université de Saint-Louis, 1996, pp. 47 et 140.

antérieurement érigés les quartiers du village de Dakar . Ce faisant, on aurait une validation supplémentaire de l'assertion qui veut que la langue soit un instrument de subversion de l'ordre établi¹⁶⁷.

La référence à la provincialité du *kaw kaw* est faite particulièrement avec les migrants wolof. Ils sont des Ajoor Ajoor (Kajooriens), Jolof-Jolof, Bawol Bawol , Njambour Njambour, Waalo Waalo, etc. Pour les autres migrants, la « kawkawité » est référée à l'appartenance ethnique. Cette désignation différenciée des *doxandeem* en provenance de l'hinterland de Dakar montre la distanciation sociale inégale tracée par le Lebu . Celle-ci est faible avec le Wolof dans la mesure où le vocabulaire anthroponymique qui sert à le désigner n'est pas inducteur d'un jeu de cristallisation ethnique. Le fait que celui-ci et celui-là parlent la même langue - celle du dernier nommé -, partagent de plus en plus la même religion - l'islam -et dans beaucoup de cas, les mêmes origines lignagères et géographiques¹⁶⁸, contribue à éviter toute inscription dans le champ de l'irréductibilité culturelle les relations sociales à tisser entre acteurs des deux groupes. Leur poids numérique détermine d'ailleurs la centralité de leur intervention dans la mise en place d'une culture métisse dont Dakar a été l'un des principaux sites.

L'intégration du *doxandeem* wolof est ainsi tracée en pointillé. Mais, elle se fait avec beaucoup plus de netteté si on la compare avec l'ouverture esquissée par le Lebu en direction du Tukulër (locuteur d'une autre langue avec qui il partage, malgré tout, la célébration du rituel islamique) et du Sereer avec lequel la parenté culturelle régulièrement invoquée est solidement établie au niveau des religions du terroir encore

¹⁶⁷ Calvet, Louis-Jean, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris , Petite Bibliothèque Payot, 1979; 236 p. et Lecarme Mireille , « Comment le discours construit la confiance. L'exemple d'un soi-disant multiplicateur de billets. (Dakar , Sénégal) », [Lyon], 1993, 16 p.

¹⁶⁸ Le groupe lebu s'est constitué selon la tradition orale dominante, à partir d'apports d'éléments wolof (en particulier du Kajoor et du Njambour), sereer (Bargny est un des lieux où s'observe encore le métissage) et tukulër. Les patronymes Joob, Pay et Kan portés par les Lebu appartiennent respectivement aux registres anthroponymiques de ces trois entités ethniques.

fort prégnantes dans le déroulement de leur vécu social quotidien¹⁶⁹. Barrière linguistique et insignifiante numérique expliquent la relative faiblesse de la disposition à l'intégration manifestée par le Lebu à l'égard de ces deux figures migrantes. Ceci s'est illustré dans l'occupation de l'espace et le vécu au quotidien. Le clivage noté, qui suit les lignes de fracture tracées à partir des différences ethniques, a abouti à l'érection de quartiers où on note une représentation numérique assez importante de groupes ethniques moins intégrés. Ceux-ci décident, par ailleurs, d'en faire des lieux de manifestation privilégiés de leurs spécificités culturelles. En vérité, on est en présence d'une tendance à l'appropriation d'un espace social déterminé par une minorité ethnique dont le taux de présence dépasse le « seuil de tolérance »¹⁷⁰.

Le procès de production de la ville, qui est accepté dès que l'indexation du *doxandem* s'effectue sur le mode de la désignation péjorative (ici avec l'emploi du mot *kaw-kaw*), risque de confiner dans le statut d'éléments marginaux les migrants appartenant à des groupes ethnoculturels moins intégrés et se signalant, en retour, par un discours qui brocarde l'indigène dit citadinisé. Le caractère saisonnier de leur installation à Dakar en fait, par ailleurs, des acteurs sociaux moins réceptifs au modèle culturel urbain.

¹⁶⁹ Le *lup sereer* et le *tur lebu* sont deux modèles d'autels dont les ressemblances sont frappantes. Concernant les cultures de ces deux ethnies, voir Angrand A.-P., *op. cit.* ; Gravrand Henri, *La civilisation sereer. Pangol. Le génie religieux sereer*, Dakar, Les Nouvelles Editions Africaines, 1990, 475 p. ; Tastevin C., « La religion des Nones », *Etudes missionnaires*, t.II, 2, avril-juin 1934, pp. 81-100 ; Tastevin C. « La religion des Nones », *Etudes missionnaires*, t. III, 3, juillet-septembre 1934, pp. 176-187 et Zempléni A., « L'interprétation et la thérapie traditionnelle du désordre mental chez les Wolof et les Lebou (Sénégal) », Paris, Université de Paris, 1968, [Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, Psychologie].

¹⁷⁰ Ce phénomène a été noté au Royaume Uni (à Londres avec les migrants antillais) et particulièrement aux Etats-Unis. Dans ce dernier pays, les riches ont dû recourir à la solution de l'exode urbain pour maintenir l'habitat séparé comme modèle de spatialisation de la distance et de la distinction sociales. L'étalement démesuré des banlieues et l'apparition du phénomène de la conurbation sont les effets induits les plus visibles de ce choix. Notons d'ailleurs qu'avec la décennie des années 1980, l'Américain riche opère, au détriment des pauvres, un rebroussement à la faveur de la rénovation des quartiers résidentiels de la *city*.

Leur représentation négative de la ville et du citadin, notée ailleurs - exemple des migrants limousins établis au XIX^{ème} siècle à Paris et exerçant le métier de maçon¹⁷¹ -, est un facteur contributif de la persistance de la distanciation voulue et construite par ces migrants et leurs hôtes. En milieu rural sénégalais, les idées dominantes pendant (et même bien après) la période coloniale font respectivement de ce lieu et de cette figure une forme réactualisée d'inscription spatiale de la malfaisance sociale et une réincarnation de la force maléfique, imbue de surcroît d'une totale impunité du fait de la bienveillance – supposée – du « colon » représenté sous les traits d'un diable allochtone.

Une lecture de la distribution spatiale repérable à travers, par exemple, l'organisation de l'habitat serere révèle que les « marginaux et exclus de l'histoire » figurés par les « anthropophages » et les « étrangers » sont installés sur les marges de l'unité socio-résidentielle villageoise dans une aire dénommée invariablement Ngulang¹⁷². Ce toponyme, qui renvoie étymologiquement à l'espace aménagé pour faire office de cabinet de toilette – bassin d'accueil par excellence du miasme –, serait ainsi applicable à la ville de Dakar. La cristallisation de cette perception est à signaler avec la vocation de refuge finistérien accolé à cette agglomération pour tous les êtres en conflit avec les lois de leurs sociétés. Zone-refuge qui a progressivement pris le relais des lieux de cachette du Mbey (Saloum) et des contrées boisées du Jegem¹⁷³.

Toutes ces représentations partagées avec les milieux d'origine des autres migrants sénégalais, y compris les éléments wolof non originaires de centres urbains,

¹⁷¹ Corbin, Alain, « Les paysans de Paris. Histoire des Limousins du bâtiment au XIX^{ème} s. », Alain Corbin, *Le Temps, le Désir et l'Horreur*, Paris, Aubier, 1991, pp. 199-214.

¹⁷² Ndior, Ousmane, « L'enseignement dans le Jokuul-Ganjaay 1935-1990 », Dakar, Université C. A. Diop, 1993, 136 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

¹⁷³ Voir Sène Abdoulaye, « Le Jegem de la pénétration coloniale à 1920. Les mutations d'une société face au pouvoir », Dakar, Université C. A. Diop, 1992, 130 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire].

comme Saint-Louis , réduisent (considérablement ?) la liste des composantes ethnoculturelles susceptibles d'assimiler le discours colonial sur la ville, de s'y conformer en respectant les usages prescrits par les pouvoirs publics français, de prendre part à l'élaboration d'une culture urbaine qui respire le métissage. Ceci constitue une réaffirmation de la centralité du rôle joué par le duo Lebu-Wolof dans la production autochtone de la ville de Dakar et atteste, en même temps, la marginalité des groupes de migrants non sénégalais.

Les migrants en provenance des autres territoires de la colonie d'A.O.F ou d'entités territoriales sous administration britannique (les Akku de Gambie et de Sierra Leone) n'ont pas joui d'une bonne image auprès des citoyens lebu et des néo-citadins non « originaires » de Dakar mais appartenant à la mosaïque ethnique du Sénégal colonial. Les clichés négatifs accolés par les premiers nommés au portrait collectif des autres, révèlent une entreprise de fabrication d'une « identité gelée », c'est-à-dire « narrativisable »¹⁷⁴. Les foyers de départ de ces immigrants sont représentés non seulement sous les traits d'espaces lointains, mais aussi et surtout de lieux de production et de reproduction de cultures marquées du sceau de l'étrangeté et de l'incivilité. La gaucherie de la gestuelle de ces « villageois de la ville » de Dakar, assimilable à un ancrage dans une altérité culturelle (qui se donne à lire à son tour comme une volonté de « désordonner » l'ordre culturel qui se cherche et se met en place dans ce site de rencontres), et l'anthropophagie - alimentaire ou/et magique - reviennent souvent dans le discours narratif produit et reproduit à Dakar avant et même après 1960.

¹⁷⁴ Marimoutou, Jean-Claude Carpanain, « Marges, portrait de l'insulaire en personnage », *Psychopathologie Africaine*, XXV, 2, pp. 251-264.

Les enquêtes orales effectuées montrent que cette double indexation est au cœur de la représentation de ce *doxandem* « venant de très loin »¹⁷⁵. Le discours sur le Mosi permet de repérer les conduites sociales et les émotions portées par cet intertexte oral. Peint sous les traits d'un consommateur de chair humaine en vue de satisfaire son *mbunag* (besoin boulimique de s'alimenter avec des produits carnés), il remplit le rôle de l'étranger dangereux, correspond à la figure diabolique qu'il convient d'éviter. La reconstitution de l'histoire de la peur à Dakar ne peut être faite sans l'invocation de ce personnage. Les enfants et les femmes, censés être ses victimes préférées du fait de la vulnérabilité qu'on leur prête, ont été apparemment hantés dans leur sommeil et durant leurs déplacements dans le territoire discontinu de la ville de Dakar par le surgissement possible et l'agression de ce migrant « dévoreur de chair humaine ». Le témoignage de Fatou Ndoye insiste sur cette phobie collective. Pour elle, le déplacement en bande des vendeuses de *foonde* (variété de bouillie de mil), quittant à l'aube le village de Ouakam pour aller ravitailler leur clientèle dispersée dans les différents chantiers de la ville de Dakar, a été une des réponses apportées à l'insécurité des routes et des rues créée par la boulimie anthropophagique -postulée- du Mosi. En dernière instance, c'est toute la problématique du barricadement social au détriment de certaines catégories d'immigrés, dont le repli sur soi est rendu inéluctable, qui est mise en évidence dans cette phobie collective.

Par ailleurs, la méconnaissance des appartenances ethniques de nombre d'immigrés a conduit leurs hôtes à les appeler presque indistinctement Mosi. Ce réductionnisme ethnonymique amplifie la perception négative opérée au détriment du représentant de cette ethnie à Dakar¹⁷⁶. Une telle perception trouve son origine dans la fabrication de

¹⁷⁵ Voir la liste des informateurs. Ndoye Fatou a été l'interlocutrice qui a le plus mis l'accent sur le thème du Mosi-mangeur de chair humaine.

¹⁷⁶ Il serait intéressant de comparer la représentation du Mosi construite à Dakar et celle qui a été produite dans le bassin arachidier où le migrant voltaïque contrebalance la prépondérance de l'immigré soudanais dans le marché du travail rural.

l'ethnie par le pouvoir colonial français. Cette fabrication identitaire a pour finalité de pouvoir réussir le contrôle territorial et social du colonisé¹⁷⁷. Ce bricolage a été nuisible aux groupes qui pratiqueraient l'anthropophagie. Cette accusation a ainsi servi de ciment à une entreprise de dépréciation culturelle fabriquée ou relayée par les élites coloniales et les colonisés sous mouvance assimilationniste. Attribuée dans le discours ethnographique français aux populations forestières¹⁷⁸, l'anthropophagie est retournée ici à un des représentants des peuples de la savane, réduit dans le rôle de l'étranger-mangeur et non dans celui de l'étranger-chair à manger (construit dans les « sociétés acéphales » de la Haute Guinée¹⁷⁹).

Le discours maraboutique produit au temps de l'islam conquérant en Sénégal (XVII^{ème}-XX^{ème} siècle) et faisant de l'adepte de toute religion du terroir l'incarnation de la malfaisance sociale, est certainement une autre source à explorer pour comprendre pourquoi on fait porter les habits de dévoreur de chair humaine au Mosi. Dépeint comme une figure archétypique de l'hostilité aux religions dites révélées, il ne peut que subvertir le projet de transformation de la « ville noire » en foyer où la vie au quotidien s'écrit avec les normes de l'islam confrérique sénégalais. C'est une sorte d'encerclement qui est vécu en ville par cet adepte de la religion du terroir avec l'aversion exprimée en son endroit par les néophytes de l'islam urbain et par le pouvoir colonial disposé à aider à l'expansion des « religions du livre » (idéologies dont les ressorts lui sont familiers) et à la densification de la présence de leurs pratiquants

¹⁷⁷ Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Afrique noire. Permanences et ruptures*, Paris, L'Harmattan, 1992, pp. 128-131 ; J.-P. Chrétien, Georges Prunier (éds), op. cit., etc.

¹⁷⁸ C'est le cas des Toma, des Manon et des Guerze de la Guinée forestière. Cf. Cousturier Lucie, *Des inconnus chez moi*, Paris, Les Belles Lettres, 1957, 392 p. et Rondet Saint-Maurice, *Un voyage en AOF. Notes et croquis. Guinée, Soudan, Haute Volta, Côte d'Ivoire*, Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1930, 254 p.

¹⁷⁹ Cousturier, Lucie, 1957, op. cit., p. 44.

(sujets qui seraient plus manipulables du fait de la préhension facile de leurs référents religieux).

Conclusion

Le colonisateur français est plus connu comme introducteur d'une des langues européennes les plus cotées de l'histoire moderne et contemporaine de l'Occident, constructeur d'une superstructure linguistique qui ravale les parlers sénégalais au rang peu enviable de langue vernaculaire et diffuseur du modèle d'Etat-appendice qu'est l'Etat colonial. On le connaît moins comme aménageur urbain, porteur d'une culture d'aménagement de la ville plongeant ses racines dans l'Antiquité et ayant connu une insufflation créatrice, fort appréciable, durant le Moyen Age.

La rencontre entre cette tradition et les apports urbanistiques de l'Europe des bourgeoisies industrielle et financière a donné à la ville française le profil d'une oeuvre de synthèse. Elle est aussi à l'origine de l'amplification du discours sur l'espace de la ville, de la persistance de la représentation hiérarchisante du cadre orographique. Réduite à une duplication de la théorie sur l'inégalité entre hommes qui organise les relations sociales, cette façon de (se) représenter l'espace sert un projet de ségrégation que l'on tente d'occulter ou de légitimer en ayant recours à l'efficace du propos sur l'hygiène.

Imbu de ce viatique, l'aménageur urbain, venu d'outre-Atlantique et est recruté à la fois parmi les agents du pouvoir d'Etat déconcentré et décentralisé et les acteurs de la privatisation des prestations de travail, cultive ou est sommé de cultiver la mimétisme. Cette option et cette obligation sont à rapporter à l'idéologie de l'assimilation qui magnifie la ressemblance et la vraisemblance, à la quête du conformisme portée par le modèle jacobin de « gouvernementalité » et à l'érection depuis le XVIIe siècle du pastiche en but à atteindre dans la création humaine.

Chargé de reproduire les façons de faire incluses dans le spectre de la modernité qu'on projette de rendre illumineux dans les territoires de la « sauvagerie » peuplés par les « Noirs », l'aménageur européen de la ville de Dakar réussit à construire une perception –partagée par la suite par les colonisés – qui fait de l'espace un bien marchand. Comme ressource écologique marquée par la diversité, le relief de plateau est le site convoité et disputé. C'est avec et par cette unité orographique que l'on compte asseoir les projets de mise à distance (physique et sociale) des colonisés.

Constituant la marge de la société coloniale et vivant essentiellement sur les marges du territoire de la ville européenne, ces derniers forment, d'après les recensements et les études sur la population, la majorité démographique de Dakar . Destinataire de composantes du projet de « fondation » de la ville de Dakar, cette sous-population qui est éclatée en résidants autochtones (*doomi* Lebu) et en résidants allochtones (*doxandeem*), constitue un ensemble d'acteurs intervenant dans deux dynamiques parallèles, à savoir l'implication dans le procès du travail centré sur l'exercice des métiers du bas et la participation aux bricolages identitaires.

CHAPITRE II : DES TENTATIVES DE PRODUCTION D'UNE AGGLOMERATION « BLANCHE » ET MONOCENTREE, 1857-1914.

La construction d'un ouvrage urbain sur le site du village de Dakar a connu entre 1857 et 1914 une fortune diverse. En ne dérogeant pas ainsi à la règle, la ville bâtie sur la pointe finistérienne du pays lebu et reprenant à son compte le toponyme donné par les pêcheurs autochtones à leur établissement humain, rapporte l'image d'un organisme dont le long grippage n'a comme raison d'être que celle de préparer la décompression porteuse de la détente des ressorts.

Mais à la nécessité de proposer un bornage chronologique contrasté de la production de la ville de Dakar s'ajoute le besoin impérieux de rendre compte du rapport à ce procès dynamique donné à lire à la fois par aménageurs européens et résidents africains. L'instrumentation du cadre spatial de Dakar est le jeu et l'enjeu à travers lesquels ces acteurs expriment leur rapport à la ville.

I - La ville de Dakar , les terroirs indigènes et l'éloignement des villageois lebu (1857-1904)

La période 1858-1904 est synonyme de temps porteur de marginalité pour Dakar . Cette nouvelle « fondation » urbaine¹⁸⁰ est polarisée administrativement par Gorée , résidence du commandant de la Station des Côtes Occidentales d'Afrique, et par Saint-Louis , capitale politique de la Colonie du Sénégal et dépendances. L'étendue de cette durée, pour reprendre l'expression de René Passet¹⁸¹, est « habitée » par la dispute de l'espace. Les principaux protagonistes de cette dispute se recrutent dans la société

¹⁸⁰ Charpy, Jacques, *La fondation de Dakar (1854-1857-1869)*, Paris , Larose, 1958, 596 p.

¹⁸¹ Passet, René, « Un livre de Jean Chesnaux. A la reconquête du temps », *Le Monde diplomatique*, 515, février 1997, p. 2.

dominante en formation (autorités administratives, élite militaire, représentants d'intérêts économiques métropolitains, métis autochtones, membres de professions libérales) et les segments les plus fragiles des communautés villageoises pouvant bénéficier, selon les circonstances, du soutien multiforme de leur propre élite.

Le contrôle de l'espace destiné à être le site de la construction d'une ville pour les « colons », conformément à une tradition française¹⁸², est le dessein nourri par les pouvoirs publics coloniaux. L'éloignement des autochtones lebu, qui en est la modalité d'accomplissement domestique la plus convoquée, aboutit à l'érection d'un espace social dans lequel les villages indigènes sont transformés en marges du nouvel ordre urbain.

A - Les terroirs lebu, des espaces disputés, repensés et reconstruits.

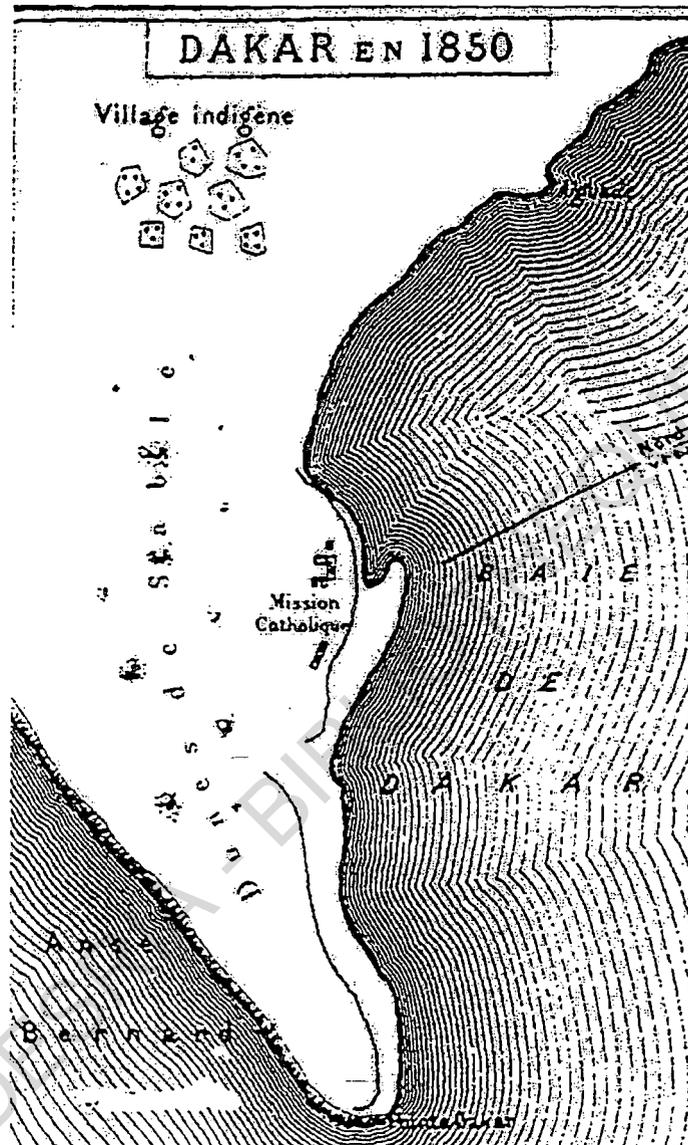
1 - Des espaces hiérarchisés

La carte des terroirs des communautés villageoises constitutives de l'agglomération rurale de Dakar reste une lacune de géographie historique à combler. La représentation et l'organisation autochtones de l'espace visualisables dans ce projet cartographique, en dépit ou plutôt à cause même du fait que toute carte est un dessin qui renseigne éloquemment sur le dessein de son auteur¹⁸³, permettront d'éclairer quelques pans du vécu social des Lebu .

¹⁸² Pinon, Pierre, « Raisons et formes de villes : approche comparée des fondations coloniales françaises au début du XVIIIe siècle », Catherine Coquery-Vidrovitch, Odile Goerg (coordinatrices), op. cit., pp. 27-56.

¹⁸³ Marin, Louis, « La ville dans sa carte et dans son portrait. Propositions de recherche », *Cahiers de l'Ecole normale supérieure de Fontenay*, 30-31, 1983, pp. 11-26.

Carte n° II : Dakar en 1850



Source : Yakham Diop, Voir Bibliographie.

En attendant l'accomplissement d'une telle tâche, on peut noter que la puissance coloniale a conçu et diffusé une lecture hiérarchisante de l'espace. Des critères d'ordre physique, stratégique et économique ont présidé à cette hiérarchisation. L'altitude et la direction prise par les masses d'air correspondent aux données géo-écologiques prises en compte dans la confection de cette grille de lecture. Ainsi, pour bénéficier de la circulation des alizés maritimes, les acteurs du projet colonial ont préféré bâtir la ville

sur « une colline à pente douce, assez bien disposée et bien orientée au levant »¹⁸⁴. En somme, comme on peut le rappeler, le plateau et ses versants au vent proches du bassin océanique correspondent à des espaces fortement recherchés.

La constitution du périmètre dit des cinquante pas géométriques et la « fixation » faite sur le modelé relevé, propice à l'édification d'ouvrages militaires et de résidences du personnel de l'armée de mer, informent sur les préoccupations stratégiques qui ont conduit la puissance coloniale à hiérarchiser l'espace. La proximité d'un lieu des installations du port de commerce et/ou son appartenance au centre de gravité de la ville en construction déterminent sa cotation comme espace à fort coefficient de « boursicotabilité ». C'est ce critère économique qui fonde sa « disputabilité »¹⁸⁵ et sa (sur)valorisation. Ce type est représenté par les falaises, les *teeru* (topies de débarquement de poissons disputées par pêcheurs et décideurs du corps de l'Infanterie de marine) et la plate-forme du plateau où sont édifiés les villages de Sañcaba (Santhiaba), Hok , Kaay , Ngaraaf, Cedeem (Thiédem), Guy Salaan (appelé anciennement Tann), Guy Mariyama.

Les contreforts occidentaux de ce dernier modelé, les dépressions marécageuses et les lits asséchés des marigots durant les saisons non pluvieuses offrent un intérêt moindre. Leur relatif éloignement du bassin océanique, source d'affaiblissement de l'influence des alizés qui adoucissent les températures, leur insalubrité et leur déconsidération, attribuable à la prégnance du prisme selon lequel la hauteur est le propre du domicile bourgeois, en font les parties des terroirs villageois appelées à accueillir les populations autochtones victimes de mesures d'éloignement perlées.

¹⁸⁴ A.N.S., L 178, *Assainissement de Dakar* . 1898-1907. *Note sur l'état sanitaire de Dakar en date du 10-10-1900 adressée au Gouverneur Général de l'AOF par lettre transmissive du 16-10-1902 par MM. Hersent et fils*, p. 7.

¹⁸⁵ A.N.S, P 167, op. cit. *Rapport du Capitaine du génie Degouy, chef des travaux militaires à Dakar* , op. cit.

(Re)pensés comme des espaces hiérarchisables et hiérarchisés en fonction de critères qui ressortissent de logiques eurocentriques relatives à l'habitabilité et à la rentabilité coloniale, les terroirs villageois convoités par les milieux coloniaux ont été appropriés par ceux-ci selon diverses procédures.

2 - Les procédures d'appropriation de l'espace

Antérieures, concomitantes ou postérieures à la fabrication et à la diffusion par le pouvoir colonial d'un discours de légitimation historique des spoliations foncières¹⁸⁶, ces procédures ont été mises en oeuvre selon un rythme et une intensité variables. Les variations en question ne faisant que traduire le rapport de force entre les protagonistes de la dispute du sol.

L'achat a été la procédure primitive d'aliénation de la terre. C'est par elle que les autorités coloniales sont devenues propriétaires en 1857 du site du poste de Dakar et de ses rues¹⁸⁷. 1886 est une des dates marquées par des records appréciables dans l'achat de terrains. Les notables Ousmane Diène (qualifié de « fournisseur du Gouvernement »), Baye Diémé Diène, Moussé Yess Diagne, Médoune Diène et Elimane Diop, associé à Demba Fall, ont vendu un total de 42 465m². Les deux derniers nommés, en aliénant une surface de 13680m²-cédée au prix de 4 francs la mesure au lieu du tarif plafond fixé à 6 francs--où les Français comptent édifier la Place Protêt, sont de loin, les personnages ayant aliéné le plus de terrains¹⁸⁸.

¹⁸⁶ A.N.S, L 11, op. cit. *Rapport du Comité consultatif du contentieux au sujet de la « Question relative à la propriété indigène de Dakar »* et lettre en date du 28 juin 1884 du Président de la Commission des terrains de Dakar au Député du Sénégal, le Contre-Amiral Vallon ; L 22, *Conservation du domaine et concessions au Sénégal. 1895-1919. Affaire Badié (Louis) Rufisque. Conclusion du Tribunal de 1ère Instance de Dakar. Parquet du Procureur de la République en date du 17 mars 1906* et L 30, *Régime de la propriété foncière à Dakar. 1896-1917. Dossier Domaines. La question des terrains de Dakar* [1906].

¹⁸⁷ A.N.S, L 11, op. cit., Correspondance du Commandant Pinet-Laprade au Gouverneur du Sénégal, en date du 8 août 1863.

¹⁸⁸ A.N.S, L 9, op. cit., folios 31-32.

L'aliénation aurait pris une ampleur telle qu'un village entier pouvait être dépossédé de son site d'édification. Ce serait le cas de Hok . Le déplacement de ses habitants en 1892 est imputé au fait que son patrimoine foncier aurait été entièrement acheté par des habitants de Dakar et de Gorée ¹⁸⁹. Cet épisode illustratif de la fièvre de la terre, qui s'est emparée de nombre de segments de la société dominante, indique qu'entre particuliers l'achat et la vente ont prévalu sur l'échange¹⁹⁰.

La concession provisoire et gratuite de terrains a été une autre modalité d'acquisition de lots de terrain. Appliquée aux biens fonciers relevant ou censés relever du domaine de l'Etat colonial, elle a été une mesure opératoire bénéfique aux maisons commerciales ou à des membres de professions libérales. Avec son corollaire, la demande de terrain, cette procédure (dont l'usage ne s'est répandu qu'avant les années 1870), a été sujette à des détournements. Le cas qu'on retiendra est celui de la Compagnie des Messageries impériales. Bénéficiaire du régime concessionnaire en 1865¹⁹¹, elle est citée parmi les personnalités morales ayant vendu à l'Etat colonial des terrains. Le lot qui lui a été cédé, en 1886, à 10f la mesure par cette société, s'étend sur une superficie de 10 122, 5m².

Il est possible que la pratique du détournement fasse partie des modalités de corruption d'autorités administratives et de constitution d'un « noyau dur » de la reproduction de stratégies de rapine à l'échelle de la nouvelle ville en construction. Dans l'éventualité d'une validité de cette hypothèse, la construction de la ville de Dakar rappellerait

¹⁸⁹ A.N.S, L 11, op. cit. *Lettres du Contre Amiral Vallon, Député du Sénégal , au Sous-Secrétaire d'Etat aux Colonies en date du 18 février 1892.*

¹⁹⁰ *Ibidem.*

¹⁹¹ *Bulletin administratif du Sénégal , 1865, pp. 219 et 288.*

l'itinéraire de la construction de l'unité nationale en Italie. En effet, un des ciments de départ de cette entreprise politique a été la spéculation sur les terrains¹⁹².

L'expropriation est une autre procédure d'appropriation de l'espace. Très fréquemment employée en vue de réaliser les tracés de la voirie et des places publiques, elle rime avec vente forcée de lots de terrain par les propriétaires indigènes et/ou indemnisation de ces derniers¹⁹³. Elle a ainsi mis en position de négociateurs aux poids inégaux ceux-ci et la puissance publique coloniale¹⁹⁴. Afin de ne pas prêter le flanc aux critiques des élus municipaux ou parlementaires, notamment avant et pendant les campagnes électorales, et de pouvoir éviter les éventuelles sanctions administratives, la cause d'utilité publique a été la caution de légitimation convoquée. En outre, elle est censée produire l'encadrement, dans les limites de la légalité, de la mise en route de la procédure d'expropriation.

Promulgation et application de textes réglementaires ou législatifs forment autant de marquages de la trajectoire de l'expropriation pour cause d'utilité publique. La loi du 8 mars 1810, dont l'application est stipulée par l'ordonnance du 17 novembre 1823, est le premier document adopté. L'arrêté du 18 mai 1889 portant application de la loi du 3 mai 1856, et les décrets du 21 avril 1880 et 16 février 1889 viennent s'ajouter à ce texte. Cette série d'actes témoigne de la volonté de la puissance publique coloniale de demeurer dans la légalité et, mieux, de la faire coïncider avec la légitimité. L'utilité publique ne renvoie-t-elle pas à l'intérêt général dont l'Etat est le garant ? La mission de sauvegarde de cet intérêt, qui fonde la communauté de destin d'une collectivité

¹⁹² Ferraresi, Franco, « Crise de la ville et politique urbaine en Italie », *Sociologie du travail*, spécial, 2, avril-juin 1979, p. 115.

¹⁹³ Cf. les documents n°III et IV.

¹⁹⁴ A.N.S, L 2, *Régime et propriété domaniale au Sénégal . 1862-1894. Questions de la propriété domaniale de divers immeubles et terrains au Sénégal (Saint-Louis , Gorée , Dakar)*.

sociale, n'est-elle pas la source de la reconnaissance de cette institution politique et de l'acceptation de ses décisions ?

3 - La reconstruction de l'espace lebu

La gageure constituée par l'intention de faire coïncider légalité et légitimité est à la mesure de l'ampleur de l'entreprise de reconstruction de l'espace social lebu. Ce second projet a nécessité, pour sa réussite, la mise en action des mécanismes classiques de production d'un paysage urbain. Au premier plan, figure la planification spatiale.

La domanialité est visée en premier lieu par cette planification, qui fait du quadrillage une règle de construction de l'espace. Le plan cadastral, instrument par lequel se réalise cette domanialité, est l'armature devant donner forme au territoire de la ville. Applicable dans la « Colonie du Sénégal et dépendances » depuis l'adoption de l'ordonnance du 17 août 1825¹⁹⁵, le régime domanial a été construit avec vigueur dans les années 1870. C'est pendant cette période que le plan cadastral a été appliqué à Rufisque, Saint-Louis, aux escales du fleuve Sénégal et aux comptoirs de la Petite Côte et de la Casamance¹⁹⁶.

Mais le cadastre a été assimilé, par certains indigènes de Dakar, à un instrument de spoliation foncière. Peut-il en être autrement quand on sait que ceux d'entre eux, dont les noms ne figurent pas dans le plan cadastral du 31 mai 1877, ont couru le risque de se voir dépouiller de certaines de leurs terres au profit de l'Etat colonial¹⁹⁷ ?

¹⁹⁵ *Ibidem*.

¹⁹⁶ A.N.S, L 11, op. cit., p. 20.

¹⁹⁷ L'intervention du Conseil Général a été déterminante dans l'adoption de la décision suspensive de la procédure de spoliation enclenchée avec l'approbation du plan cadastral de 1877. A la suite du vœu de réexamen de la question émis en sa séance du 8 mars 1882, une commission ad hoc, créée en vue de répondre positivement à l'attente ainsi exprimée, a conclu à l'inacceptabilité de la décision de spolier les terres des propriétaires non

La planification spatiale inscrit, au cœur du procès de production de la ville de Dakar, la question de l'alignement de rues. Le quadrillage entrepris délimite des axes de circulation convergeant vers un centre. Celui-ci est composé du marché, de l'église et de l'office administratif. Ces trois unités fonctionnelles du déploiement du pouvoir colonial donnent forme à la place publique aménagée. Bref, la conception ternaire qui gouverne l'aménagement de ce lieu du sacré, du politique et du commercial¹⁹⁸, informe les plans de 1858, 1872 et 1878. Avenues et boulevards, artères maîtresses servant d'armature au complexe des axes secondaires de circulation, doivent être les projections spatiales des intentions nourries et des efforts fournis en matière de stratégies commerciale et militaire. Par voie de conséquence, la grande voirie est appelée à garantir, ici et ailleurs, le succès de l'entreprise d'édification de la ville, lieu de symbolisation irremplaçable de la réussite du projet colonial¹⁹⁹.

Aussi, n'est-il pas surprenant que le sort de la planification spatiale de la ville de Dakar ait été une question débattue au sommet de la hiérarchie administrative par quatre figures : le ministre des Colonies ou son conseiller, le gouverneur du Sénégal, le commandant de Gorée et celui du poste de Dakar. Le premier s'est signalé par une vigilance remarquable avant et pendant la construction du complexe urbain initial. Il a subordonné, en 1855 puis en 1858, les travaux de « fondation » de Dakar et de construction de son église à l'existence « d'un plan et d'indications précises sur le lieu choisi »²⁰⁰, à la production de plans et devis relatifs à l'édifice projeté et à l'adjonction

enregistrés dans ledit plan. Cette conclusion a été approuvée par le gouverneur du Sénégal dans son arrêté en date du 19 avril 1882. Cf. A.N.S., L 11, op. cit., pp. 23-24.

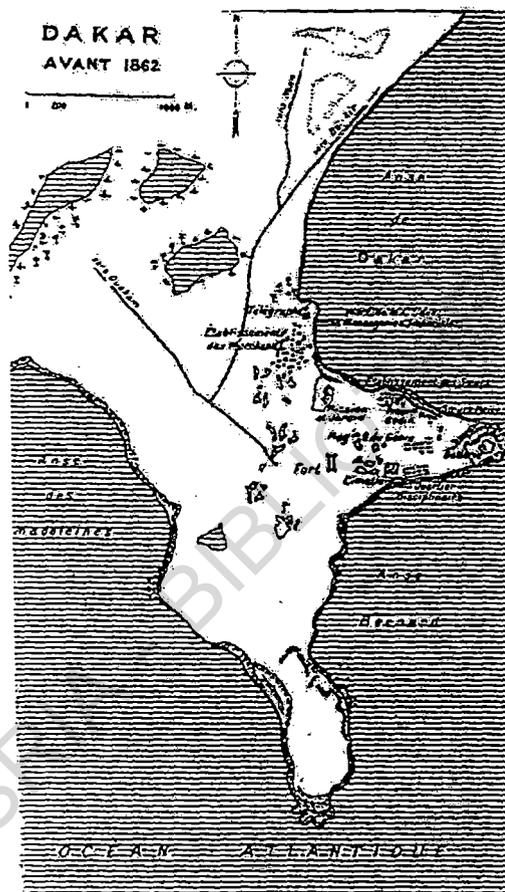
¹⁹⁸ Ghorra-Gobin Cinthia, « La ville européenne, un « modèle »? Les Etats-Unis », Catherine Coquery-Vidrovitch, Odile Goerg (Coordinatrices), op. cit., p. 75.

¹⁹⁹ Nouschi, André, « Limites du modèle européen dans le Maghreb colonial », Catherine Coquery-Vidrovitch, Odile Goerg (Coordinatrices), op. cit., p. 139.

²⁰⁰ A.N.S., L 9, op. cit., Lettre de l'Amiral, Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies au Commandant de la Station des Côtes Occidentales d'Afrique à Gorée, en date du 20 juillet 1855.

à ces dossiers du plan directeur de la nouvelle ville²⁰¹. Le second a cherché, en 1858, à faire montre de diligence dans l'élaboration d'un document cadastral par la direction des Ponts et Chaussées²⁰².

Carte n° III : Dakar avant 1862



Source : Yakham Diop, Voir bibliographie.

La chronologie des nombreux plans (d'alignement de rues en 1862, de lotissement de 1877, d'agrandissement en 1899)²⁰³ atteste de la célérité avec laquelle les deux

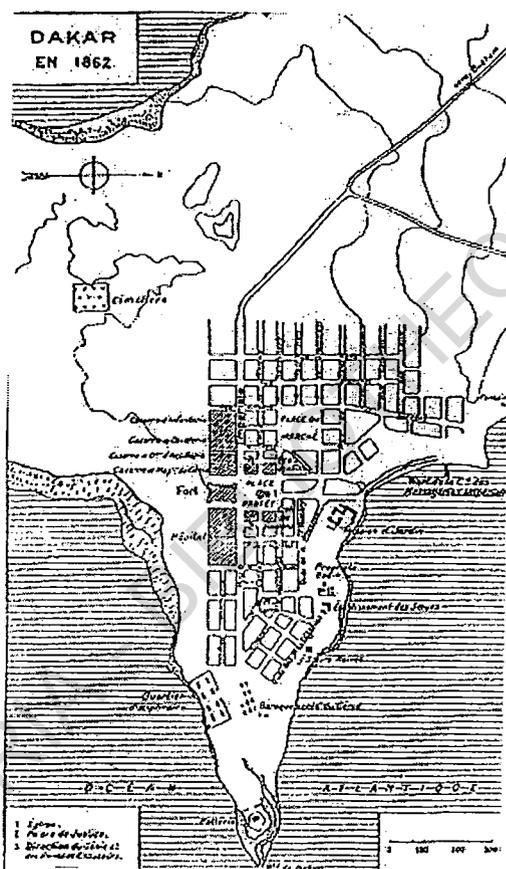
²⁰¹ *Idem.*, Lettre du Conseiller d'Etat, Directeur des Colonies au Ministère de l'Algérie et des Colonies, au Commandant de la Station des Côtes Occidentales d'Afrique à Gorée, en date du 2 août 1858.

²⁰² *Idem.*, Lettre du Gouverneur du Sénégal au Ministre de la Marine et des Colonies, en date du 21 avril 1858.

²⁰³ Gouvernement général de l'A.O.F., *La Circonscription de Dakar, et dépendances*, Paris, Société d'Éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, pp. 84-89.

dernières personnalités administratives ont exécuté les consignes reçues. Ceci renseigne sur le poids de l'initiative prise par ces autorités dans la production de la ville, dans le *take off* de Dakar .

Carte n° IV : Dakar en 1862



Source : Yakham Diop, Voir bibliographie.

B - Eloigner les villageois lebu pour faire de Dakar une « ville blanche »

1 - Le quadrillage viaire, une opportunité pour éloigner des Lebu de la nouvelle ville

La « fondation » de Dakar en 1857 ne pouvait pas manquer d'enclencher un cycle d'affrontements entre l'urbain et le rural. L'érection et le développement de cette agglomération bâtie *ex nihilo* devait traduire nécessairement la supériorité des logiques de la ville sur celles du village et se traduire par la (re)mise en ordre des unités socio-résidentielles lebu hors du périmètre conquis par la puissance publique coloniale.

Ce ré-ordonnement de l'espace habité laisse apparaître l'institution de ce que Jean-Louis Venard appelle le lotissement de recasement²⁰⁴ et le primat accordé aux intérêts urbanistiques. Ces derniers l'emportant sur les intérêts immobiliers indigènes, l'histoire du procès urbain en France, telle qu'elle a été reconstituée par M. Drain, cité par Yakham Diop²⁰⁵, est reproduite à l'envers. La victoire de l'allochtonie sur l'autochtonie qui est portée par ce réordonnement a trouvé comme formule de traduction l'éloignement des villageois de l'espace de la ville. Les contraintes à l'œuvre dans cette mobilité spatiale forcée ont trait aux techniques d'instrumentation de l'espace (opération comportant le quadrillage viaire) et aux modalités d'application des normes urbanistiques relatives à l'habitat.

Les axes de circulation les plus fréquentés avant la « fondation » de Dakar sont ceux qui ont pendant longtemps permis d'assurer la liaison avec le site des Almadies (point de pillage de navires) et ensuite avec le lieu dit Hann, « point d'eau, oasis fraîche et jardin pour gens de Gorée »²⁰⁶. La construction du fort à mi-pente du plateau, acte « fondateur » par excellence de la nouvelle ville qui aurait été créée pour jouer le modeste rôle d'escale, de barachois et de dépôt de charbon²⁰⁷, n'a pas remis cause la fréquentation de ces deux lignes de desserte. Celles-ci sont connues par la suite sous les noms respectifs de routes de Ouakam et de Bel Air. Mieux, l'édification de cet ouvrage militaire a conforté leur statut de lignes directrices de l'extension de Dakar²⁰⁸.

²⁰⁴ Venard, Jean-Louis, op. cit., p. 16.

²⁰⁵ Diop, Yakham, « Le centre-ville dakarais : étude du problème foncier », Paris, Université Paris X-Nanterre, 1996, p. 72.

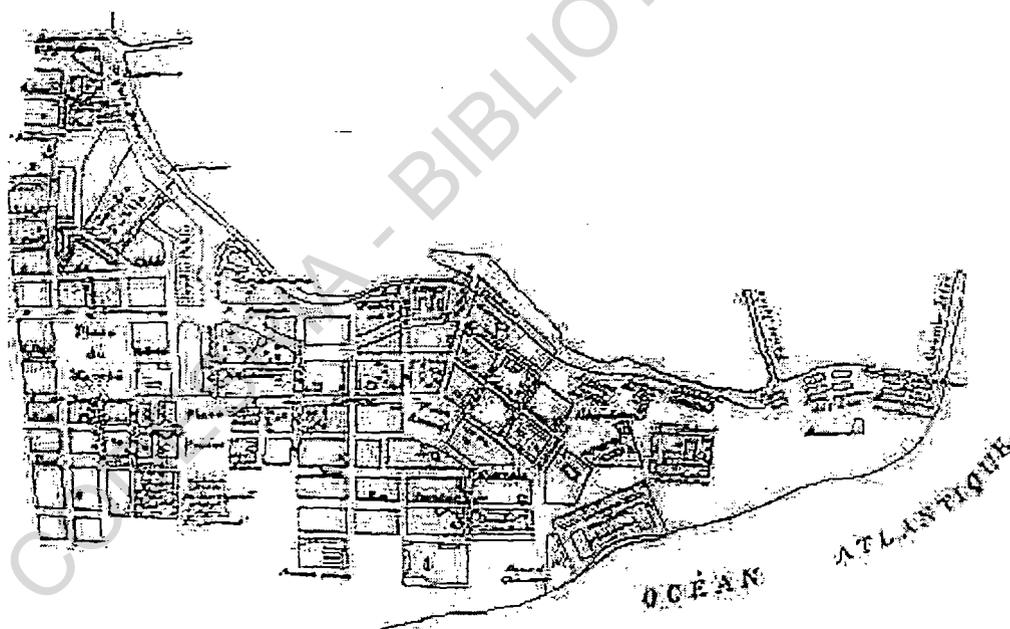
²⁰⁶ A.N.S, 4P 50, V. A., « Opinions. Un problème d'urbanisme compliqué : Dakar », *Bulletin d'Informations et de Renseignements de l'Afrique Occidentale Française (BIRAOF)*, 207, décembre 1938, p. 1.

²⁰⁷ *Idem*, p. 2.

²⁰⁸ *Idem*, p. 1.

Tracées selon les directions nord nord-est et est sud-est des brises maritimes, dont la charge de salubrité a été souvent mise en évidence²⁰⁹, et larges de 8 à 10m, les rues dessinées conformément au Plan d'alignement de 1862 ou Plan Pinet-Laprade²¹⁰ se coupent à angles droits. Elles s'ordonnent dans un quadrillage qui fait apparaître la polarité du port. D'où l'importance des effectifs de population sur les espaces conduisant à ce complexe infrastructurel que de nombreuses études mentionnent dans leurs développements relatifs à l'urbanogenèse de Dakar²¹¹.

Carte n° V : La ville de Dakar en 1884



Source : Yakham Diop, Voir bibliographie.

²⁰⁹ Gouvernement général de l'A.O.F, op. cit., p. 82.

²¹⁰ Cf. Gobin Robert, op. cit. ; Gouvernement Général, op. cit. ; V. A., op. cit., etc.

²¹¹ V. A., op. cit., p. 3.

La distribution spatiale inégale qui s'en suit pour la carte du peuplement urbain et s'exprime sous la forme d'un remplissage partiel du quadrillage réalisé, autorise à relativiser l'opinion selon laquelle Dakar a été créé pour être un barachois et à dire qu'il y a eu une mise en « jachère » par l'Etat colonial de portions du terroir villageois intégrées au territoire de la ville. Cette occupation inachevée de l'espace qui suggère la formation d'un système de réserves foncières, dont la dimension stratégique est perceptible, a dû accroître le mécontentement du Lebu déplacé et l'incompréhension structurant en partie son rapport à l'ordre colonial.

L'année 1886, date de la mise en dépendance du Kajoor²¹² et lendemain de la mise en fonction du chemin de fer Dakar-Saint-Louis, est un des temps forts de l'histoire du tracé de rues avec l'aménagement de douze artères et des places Protêt et Kermel. C'est pendant cette année que les autorités coloniales acquièrent beaucoup de terrains par achat auprès de personnes morales (exemple des Etablissements Devès pour la rue Sandiniéry), d'individualités auréolées du titre de citoyen français (cas de D. Potin pour la rue Péchot) ou celui de notable (comme Dial Diop pour la place Protêt²¹³). Aussi, pouvons-nous retenir que 1886 est une borne chronologique stratégique dans la reconstitution de l'histoire de l'éloignement de l'autochtone lebu du périmètre urbain de Dakar.

2 - La bataille de la paillote, un autre prétexte pour expulser des Lebu du territoire urbain

Le déplacement et la réinstallation du Lebu hors de l'espace de la ville se lisent également à travers l'évocation de ce que nous allons appeler la bataille contre la paillote. Cette bataille a démarré à Saint-Louis où un arrêté de 1835 procède à un

²¹² Diouf, Mamadou, *Le Kajoor au XIX e siècle. Pouvoir cedido et conquête coloniale*, Paris, Karthala, 1990, 325 p.

²¹³ A.N.S, L 9, op. cit.

distinguo entre cases rondes (interdites) et cases carrées de 4m de côté et 3,5m de hauteur (autorisées). Ce texte administratif tire en partie ses origines de l'expérience négative que la France coloniale a vécue en 1800 lors de l'incendie qui a ravagé Fort-de-France²¹⁴. Tout cet héritage alimente la lutte contre la paillote à Dakar , particulièrement ses ambiguïtés qui sont manifestés par exemple dans l'aménagement à Ouakam au début du XXe siècle d'un camp composé de paillotes pour abriter ses tirailleurs.

Pièce iconographique n° I : La paillote à Hok



Source : ANS, 4Fi 954

Menée par les autorités coloniales, cette bataille vise à reproduire exclusivement la morphologie du modèle d'habitat métropolitain désigné par le terme équivoque de construction en dur. Trois mesures structurent la stratégie d'élimination de la paillote : l'interdiction, l'obligation et l'incitation. Elles sont contenues dans un dispositif réglementaire conçu au niveau de l'administration centrale de la colonie du Sénégal . L'observation et l'exécution de ces dispositions ont été confiées au service des Ponts et

²¹⁴ Sinou, Alain, 1993, op. cit., pp. 160-161.

Chaussées. Les rapports de cet organe en matière d'urbanistique informent dans une large mesure les actes pris par les décideurs locaux. Les autorités municipales, partie prenante du processus décisionnel, n'ont pas manqué de prendre en compte ces notes techniques dans leur politique de la ville.

L'arrêté du gouverneur A. Boutemps, en date du 27 octobre 1875 et portant sur la question des constructions en paille dans la ville de Dakar, est le texte de base de la réglementation sur l'immobilier prohibé. Il stipule que la paillote est « interdite de cité » « dans le périmètre compris entre la batterie de Dakar, l'extrémité ouest de la Place Protêt et la mer, sur les côtés nord et sud de cette place. En conséquence, il ordonne la disparition des cases qui y sont déjà installées²¹⁵.

Une série d'arrêtés municipaux tentent de donner davantage de poids à ces mesures d'interdiction et d'obligation. Constituée dans la période 1889-1890, elle se compose de trois textes portant sur des décisions qui se remarquent par leur caractère répétitif. L'arrêté du 25 octobre 1889 interdit la construction de cases et rend obligatoire l'édification d'une clôture pour toutes les propriétés sises dans le périmètre de la ville située à l'est de la Route du Lazaret (future avenue Roume). Le texte suivant, daté du 22 juillet de la même année, reconduit la première disposition de l'arrêté précédent en élargissant la zone d'application. La nouvelle configuration a pour limite la rue Vincens tandis que le mois d'octobre est la date à laquelle la paillote doit disparaître du patrimoine immobilier de Dakar. L'arrêté du 11 juillet 1890, qui clôt la série, renforce le dispositif de l'interdiction²¹⁶. En plus des « cases en paille », la mesure éliminatrice est appliquée désormais aux « entourages et clôtures en broussailles mortes ».

²¹⁵ *Bulletin administratif du Sénégal*, 1875, p. 446.

²¹⁶ Sur les textes par lesquels l'autorité coloniale tente d'enrégimenter les indigènes, lire le document annexe N° V.

L'incitation, traduite par l'application d'une prime d'encouragement pour les « constructions en briques », est contenue dans un arrêté « gubernatorial » en date du 16 juin 1835. Ce texte destiné à être primitivement appliqué aux villes-comptoirs de Saint-Louis et de Gorée, a fait long feu²¹⁷. Même si des enquêtes sont à effectuer encore pour reconstituer l'histoire de son application à Dakar, une pareille initiative était en inadéquation avec le régime de l'autonomie financière. Taillée sur mesure à l'intention des colonies et véhiculée par la loi de 1900, cette disposition parcourue par la logique de la rentabilité du pouvoir colonial dicte l'application de la politique du moindre coût et, par conséquent, le renoncement à la distribution de ce type de prime.

Cependant, l'intérêt de l'institution de la prime d'encouragement réside dans le fait qu'elle appelle l'indigène à se situer sur le terrain de la mode en matière de construction immobilière. Cette mode de la construction en dur, appelée de tous ses vœux par le pouvoir colonial, est l'institution sociale par laquelle doit s'accomplir l'articulation de l'indigène à la modernité²¹⁸. Le modèle de la « maison en dur » (*andiir* dans la langue wolof) désigne cette modernité portée par le projet colonial. D'où l'importance (économique et symbolique) accordée à l'importation, dans les territoires sous dépendance, de biens d'équipement et de consommation produits par la puissance dominante. Ciment et tuile informent la structure de l'échange unidirectionnel ainsi évoqué. En restant sur le terrain de la mode, on peut proposer une autre lecture. Elle consiste à faire de la pailote un signifiant et de son adoption un contretypé.

²¹⁷ De nombreux « abus » commis par des « Noirs » demandant à être primés pour avoir détruit des « cases » qui n'auraient jamais existé, expliqueraient l'abandon de cette mesure incitatrice. Cf. Sinou Alain, op. cit., p. 163.

²¹⁸ Ce point conforte la conclusion qui fait de la ville « l'espace de la modernisation : nouvelles classes sociales, nouveaux rôles économiques, nouvelles institutions, nouveau pouvoir, nouveaux modes de vie... ». Lire Da Silvera Joel Frederico, « La spatialisation d'un rapport colonial : Bissau (1960-1990) », Michel Cahen (éd), *Bourgs et villes en Afrique lusophone*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 75.

Contretype riche des propriétés de l'« empire de l'éphémère » qu'est la mode²¹⁹. Ainsi, l'édification de toute nouvelle construction en paille, le rempaillage des unités existantes et toute autre forme d'attachement à ce genre de bien immobilier sont assimilés à des signes d'une anti-mode « qui joue donc comme subversion »²²⁰ de l'ordre colonial.

La transgression ainsi lancée en guise de chef d'accusation au Lebu, dont le dessein serait de réduire la ville à une nébuleuse de chaumières, est localisable au niveau de trois instances : l'économique, l'esthétique et le symbolique. L'accumulation de dividendes produits par l'échange avec le consommateur autochtone, un des gages de la rentabilité de l'entreprise de colonisation de la Sénégalie, est compromise par le refus de mode exprimé par des villageois de Dakar. Le beau et le laid rimant respectivement avec construction en dur et case en paille, le discours sur la paillote opère un glissement de l'esthétique à l'éthique. Prononcé par les tenants de l'ordre colonial ou leurs « voyageurs » de service, tels que Robert Randeau qui nomme Dakar « keur doul » (une agglomération « qui sent si mauvais ») et désigne l'habitat lebu par le terme de hutte²²¹ ou encore R. Valande qui parle de « paillote (.) immonde (.) »²²², ce discours est axé sur l'immoralité. Celle-ci qui tiendrait de ce refus de mode²²³, est à mettre en relation avec l'argument de la « mission civilisatrice ». Au nom de la moralité, (traduisible ici en tâches d'urbanisation et de citadinisation) ce devoir de civiliser l'outre-mer commande de ne pas laisser perdurer la présence de la paillote.

²¹⁹ Lipotveski, Gilles, *L'empire de l'éphémère. La mode et son destin dans les sociétés modernes*, Paris, Gallimard, 1987.

²²⁰ Baudrillard, Jean « La mode ou la féerie du code », *Traverses*, 3, février 1976, p. 3.

²²¹ Randeau, Robert, *A l'ombre de mon baobab : immoralités paresseuses*, Paris, Editions du Monde nouveau, 1923, 227 p.

²²² Vanlande, René, *Dakar*, Paris, J. Peyronnet et Cie, s.d., p. 14.

²²³ Nous paraphrasons ici Baudrillard Jean, op. cit.

Les mesures autoritaires prises par le gouverneur du Sénégal et le maire de Dakar, respectivement en 1875 et en 1889-1890, rappellent avec justesse que la violence est un des principaux moyens d'inscription du projet colonial dans le champ du réel. Avec la règle du « tout se règle par la mode »²²⁴, la violence se manifeste sur le terrain de l'urbanistique. En donnant lieu à l'institution de la construction en dur, elle en a fait en même temps « un moyen subtil de fonctionnement idéologique répressif »²²⁵. On serait tenté de dire que la violence verbale est convoquée pour donner plus de vigueur au discours justificatif du projet d'installation des villageois lebu dans les marges de la nouvelle ville.

3 - De la justification de l'éloignement du Lebu

Beaucoup de dossiers d'archives, comprenant entre autres pièces des correspondances échangées entre les différentes autorités (investies de pouvoirs délibératifs, consultatifs et arbitraux), attestent de façon éloquente de la volonté du pouvoir colonial de faire de Dakar un isotope. Les lettres rédigées par le président de la Commission des terrains de Dakar, E. Chambaud, et destinées au directeur de l'Intérieur de la Gouvernance coloniale du Sénégal et les minutes des instances de cette structure consultative renseignent suffisamment sur les termes du projet de « fondation » d'une ville par et pour les « colons ». En juin 1889, cette commission a essayé de s'attacher les services du maire de Dakar. Il s'agissait de lui faire porter, pour la circonstance, les habits de commissionnaire en vue de régler l'identification de la « partie de Dakar sur laquelle il serait bon de déplacer les indigènes »²²⁶. Les délibérations de la même commission, sanctionnées par la rédaction d'un procès-verbal le 21 septembre de la même année,

²²⁴ Burgelin, Olivier, « Avant-propos », *Traverses*, op. cit. p. 3.

²²⁵ Cueco, « Autopsie d'une avant-garde », *Traverses*, op. cit., p. 79.

²²⁶ A.N.S, L 11, op. cit. Correspondance du Président de la Commission des terrains de Dakar au Directeur de l'Intérieur, en date du 24 juin 1890.

indiquent que l'endroit retenu correspond à « la zone comprise entre la rue Vincens et la baie de Yoff et de Ouakam »²²⁷.

L'érection d'un habitat ségrégatif pour les « Noirs » est encore posée, en 1901, dans le projet d'agrandissement de la ville. Ce document technique est concocté par le service du génie militaire. Trois auréoles y sont tracées : la première représente l'habitat européen édifié sur le plateau, la seconde à transformer en jardin après remblaiement avec du sable des surfaces dépressionnaires se confond avec « la zone basse et marécageuse qui s'étend aux pieds des plateaux » et la troisième, formée par « la grande plaine qui s'étend entre la voie ferrée et la route des Mamelles », est à affecter aux « quartiers populeux, remplis de constructions en bois ou en paille »²²⁸. En définitive, une « zone protectrice » de la première agglomération est proposée. Elle est imaginée comme un écran vert. A cet égard, elle doit fonctionner en tant que trompe-l'œil pour le curieux à la recherche de formes d'indignation du modèle urbain eurocentrique. Ce paysage à construire est appelé à servir de filtre des miasmes produits par les indigènes et dont la fétidité peut envahir à tout moment la ville du fait de la direction parfois changeante des vents régnants.

²²⁷ *Ibidem.*

²²⁸ A.N.S, P 167, op. cit. *Rapport du capitaine Degouy, op. cit.*. Le bornage chronologique proposé par Mbow Latsoucabé fait démarrer « à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle... L'idée d'une nécessaire évolution séparée des communautés » noire et blanche de Dakar . Cf. son article : « Une lecture des villes sénégalaises », *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines* de l'Université de Dakar, 15, 1985, p. 276. En revanche, Seck Assane , qui s'essaye à démontrer que la « séparation des communautés » (dont l'inévitabilité procède des différences culturelles et des nécessités de la colonisation) et l'habitat ségrégué qui en est la traduction spatiale, ne signifient nullement l'institution de la ségrégation raciale, n'aborde pas ce genre d'exercice. Lire son texte : « Dakar, ville champignon », M. Sankalé, L.-V- Thomas et P. Fougeyrollas (éds.), *Dakar en devenir*, S.L, Présence Africaine, 1968, pp. 17-47. En sus de Dakar, on citera Saint-Louis , Abidjan (éclaté en deux zones distinctes : le Plateau - le Neuilly ou le Passy de l'Afrique - et Treichville - le Nanterre tropical) et Bamako (le village indigène s'est étendu sur 4000 ha) parmi les agglomérations dont l'urbanogenèse intègre l'habitat ségrégué. En A.O.F, l'exception a été la ville de Conakry. Lire Barrier Jacqueline , « Conakry ville minière », *France Outremer*, op. cit., pp. 23-25 ; Catalan Jean-Marie , « Saint-Louis du Sénégal . Terre de fidélité et bastion d'avant-garde », *France Outremer*, op. cit., pp. 16-18 et 41 ; Gelin A. , op. cit. et Brasseur Gérard , op. cit.

Le « péril noir » et l'insalubrité sont invoqués pour justifier les projets de refoulement des Lebu et des autres noirs du périmètre urbain de Dakar . Le premier argument est essentiellement posé sous la forme d'un rapport numérique entre « colons » et noirs. Ces derniers étant trop nombreux, leur éloignement est synonyme de décongestionnement de la ville²²⁹. Ceci permet de faire des « Européens et assimilés » les bénéficiaires des avantages de cet organisme socio-économique. Les tenants de la thèse du « péril noir » mettent en évidence dans leurs discours l'usage de formulations vagues pour rendre compte du poids démographique de l'élément africain. Les formules « habitants très nombreux »²³⁰ et indigènes « en grand nombre »²³¹ font office de figures de style courantes. L'effort de quantification produit au tournant du XXe siècle porte sur l'établissement du ratio entre électeurs dits « originaires des Quatre communes » et électeurs, de souche française et assimilés (1600 « Noirs », sont bénéficiaires du droit de vote sur un total de 2000 individus)²³². Il transparaît aussi dans le discours sur la distribution spatiale des indigènes. Ainsi, *Sañcaba* (Santhiaba)²³³ occuperait le premier rang des « quartiers peuplés »²³⁴.

L'imprécision qui se dégage de ces appréciations des effectifs de population du groupe africain, procède davantage du besoin de créer une phobie à partager par les acteurs métropolitains du projet colonial que de la difficulté à réussir un contrôle statistique

²²⁹ A.N.S, L 11, op. cit., Lettre du Président de la Commission municipale de Gorée au Délégué de l'Intérieur en date du 7 mai 1884.

²³⁰ A.N.S, L 11, op. cit., Lettre du Président de la Commission municipale de Gorée au Délégué de l'Intérieur en date du 7 mai 1884.

²³¹ A.N.S, P 178, *Assainissement de Dakar*, 1898-1907. Note sur l'état sanitaire de Dakar, en date du 10 octobre 1902, adressée au Gouverneur Général par MM. Hersent et fils par lettre transmissive du 16 octobre 1902.

²³² A.N.S, 3G2 - 156, *Commune de Gorée et de Dakar*. 1888. Rapport du Gouverneur Général au Président de la République française [rapport non daté].

²³³ A.N.S, P 167, op. cit.

²³⁴ *Ibidem*.

des habitants du territoire de la ville de Dakar . On retrouve ici la reconduction de cette vieille pratique des milieux gouvernants européens, qui consiste à fabriquer, pour occulter des intérêts partisans, un sentiment de peur en diabolisant la figure sociale censée incarner l'adversité extérieure. Dans la société d'Ancien Régime, le paysan a été cette « âme damnée » sur laquelle se sont acharnées l'oligarchie terrienne et ses idéologues de service. Dans leur représentation, la campagne a été le lieu de déroulement des subversions les plus significatives et de déploiement des signes de la dilution et de l'effritement de l'autorité politique. Avec la révolution industrielle, l'élite bourgeoise a indexé l'ouvrier, figure centrale des « classes laborieuses et dangereuses », comme l'acteur principal des séditions et la ville, le site de leur répétition²³⁵. La tendance des élites coloniales à recourir à ce procédé de marquage social fait que le « Noir » relaye ici l'ouvrier et le village lebu, la ville ouvrière.

Cet exercice de commutation autorise à dire encore que la « classe dangereuse » affrontée en métropole par l'élite bourgeoise cède la place sur le terrain des oppositions coloniales, à la « race dangereuse », celle du « Noir ». Ce caractère dangereux reposerait sur la méconnaissance par ce dernier des règles d'hygiène, l'installation inéluctable de la surmorbidity en cas de « cohabitation » prolongée avec lui dans un environnement insalubre et inhospitalier par endroits. On retrouve ainsi le second argument sur lequel est assise la justification du projet de refoulement vers les bas-fonds du Lebu . La « Note » de Hersent et fils » édifie largement sur la récurrence des thèmes de l'insalubrité et de l'inhospitalité dans le discours colonial sur l'hygiène. Ce texte illustre le néant hygiénique par l'ignorance du *water closet* par le « Noir », insiste sur l'institution par ce « sauvage » du temps de la Révolution industrielle de la déjection à l'air libre. Il réitère ainsi sa responsabilité dans la diffusion d'odeurs fétides, dont l'association avec les fortes chaleurs serait génératrice d'« émanations morbides » atrophiantes pour l'homme. Concernant l'hostilité du milieu, il cible cet espace orienté

²³⁵ Cf. Leclerc Gérard , op. cit.

vers Ouakam et s'étendant « sur une [superficie] de 20 à 30 kilomètres carrés [où on retrouve] un grand nombre de marigots et de terrains marécageux qui, par l'émanation de leurs eaux putrides, sont une des causes déterminantes de paludisme »²³⁶.

Le discours colonial mime le langage métropolitain sur la bataille de l'excrément, s'énonce comme l'actualisation outre-mer de la lutte pastorienne contre le microbe et de l'efficace de l'hygiénisme comme paradigme idéologique. Aussi, n'est-il pas étonnant que le réglementarisme, assimilable à son pendant ou son prolongement, informe la réponse de la puissance publique locale au problème de l'hygiène²³⁷. Cette réponse est en partie contenue dans une série d'arrêtés municipaux. Huit textes ont été, à notre connaissance, mis en application dans la séquence 1857-1904²³⁸. Les plus riches en informations, au nombre de deux, portent les dates du 25 février 1889 et du 25 novembre 1903. En plus de l'interdiction formelle des dépôts d'ordures sur la voie publique qu'ils stipulent, ces arrêtés font état de nombreuses obligations. Celles-ci sont plus nourries dans le premier texte où les mentions ont trait à l'établissement d'un calendrier relatif au balayage et au transport d'ordures ménagères en direction de la mer et à la délimitation pour chaque maison d'une aire à nettoyer quotidiennement. L'entretien immobilier figure dans le dispositif de mesures réglementaires avec l'arrêté municipal de 25 mai 1890, ordonnant aux propriétaires de « cases en bois » de passer à la chaux l'intérieur et l'extérieur de leur(s) demeure(s).

²³⁶ A.N.S, P 178, op. cit.

²³⁷ Le réglementarisme a particulièrement servi de volant régulateur idéologique de la prostitution en France aux XIXe et XXe s. Sur l'histoire du fait prostitutionnel dans ce pays européen, lire les travaux suivants :

- Corbin, Alain, *Les filles de noce. Misère sexuelle et prostitution aux 19 e et 20 e siècles*, Paris , Flammarion, 1982, 494 p. [Collection "Champs"] ;

- Corbin, Alain, « La prostituée », Jean-Paul Aron et Roger Kempf, *La bourgeoisie, le sexe et l'honneur*, Bruxelles, Editions Complexe, 1984, 308 p.

²³⁸ Cf. le document annexe N° VI.

L'éloignement du Lebu de son terroir villageois, porté par les paradigmes idéologiques du « péril noir » et de l'hygiénisme²³⁹, est effectué selon des modalités précises et donne lieu à des conduites sociales assez caractéristiques. Fixées par l'administration coloniale, qui reconduit la norme métropolitaine relative au contrôle social par l'édition de dispositions réglementaires, ces modalités ou mesures préparatoires de l'acte d'éloignement de l'indigène non « citadinisé » sont au nombre de deux : la mise en demeure produite par le service des Ponts et Chaussées en direction de la « victime », appelée à enlever sa case dans un délai de trois jours, et la caution légale apportée, après cette durée, à l'intervention diligente de l'autorité administrative. Celle-ci est ainsi habilitée à détruire l'habitat indigène et à déplacer *manu militari* son occupant-propriétaire.

Le déguerpissement de ce dernier est aussi ordonné par l'arrêté du gouverneur A. Boutemps du 27 octobre 1875. Ce texte retrace toute la procédure de préparation de cet acte. Son accomplissement, précédé ou non de mesures d'indemnisation des victimes, se traduit par la (re)fondation des unités villageoises locales. Ce processus de re (création), décrit et visualisé au moyen de l'outil cartographique par Assane Seck²⁴⁰, donne à lire, à travers le compte-rendu des documents d'archives, des oppositions exprimées par des populations indigènes. C'est le cas de celles de *Sañcaba* en 1884²⁴¹.

N'expriment-elles pas ainsi leur refus de l'errance à laquelle elles et leurs homologues des autres unités villageoises sont soumises depuis le déclenchement en 1857 du cycle des déguerpissements ? Ce refus n'est-il pas aussi celui du statut de vagabond qu'on

²³⁹ Lire, sur ce paradigme et son « acclimatation tropicale », Dulucq Sophie, « Les ambiguïtés du discours et des pratiques urbaines : Afrique noire francophone (C. 1900-1980) », Catherine Coquery-Vidrovitch, Odile Goerg (Coordinatrices), op. cit., pp. 217-234.

²⁴⁰ Seck, Assane, 1970, op. cit., p. 229.

²⁴¹ A.N.S, L 11, op. cit. Télégramme du Délégué de l'Intérieur au Chef des Travaux Publics à Saint-Louis en date du 9 mai 1884.

tente insidieusement de construire sur mesure pour chacune des individualités des collectivités ciblées ? En vérité, une double réponse affirmative est à apporter à ce questionnement, car l'errance, « qui n'est jamais un statut clair et manifeste » et est à la fois « géographique et sociale », attribue une identité vagabonde au Lebu déplacé. En outre, en en faisant un individu qui déstructure, par sa seule présence, l'ordre établi et désarticule l'organisation de l'espace et du temps porteuse de repères, le pouvoir colonial a décidé de le transformer, de manière irrémédiable, en « un être des confins »²⁴².

Ces confins sont constitués ici des villages (re)créés « *autour de la colonie européenne* »²⁴³ (souligné par nous). En 1862, la recreation des agglomérations villageoises se réalise, sur les terrains du Tund, dans un secteur délimité par les avenues W. Ponty et Faidherbe²⁴⁴. A la suite du choléra de 1869, la ré-installation de l'habitat indigène a lieu principalement dans un périmètre situé entre l'avenue William Ponty – artère faisant figure avant l'heure de ligne Maginot – et celle de la République. Les alentours de la gare accueillent les villages dénommés Kaay et Ngaraaf, ce qui renforce la discontinuité de l'occupation lebu de l'espace. Ce renforcement se constate aussi avec l'exclusion de Mbot et de Jekko de la liste des unités socio-résidentielles à déplacer.

La figure géométrique de l'arc dessiné avec la recreation de ces établissements humains²⁴⁵, qui matérialise un ordonnancement de l'espace, récuse le diktat de la ligne droite manifesté par et dans le quadrillage viaire des plans d'urbanisme conçus et exécutés entre 1857 et 1904. Mais cette récusation n'est pas à confondre avec une

²⁴² Beaune, Jean-Claude, *Le vagabond et la machine. Essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecine, technique et société*. 1880-1910, Paris, Champ Vallon, 1983, pp. 4 et 103.

²⁴³ A.N.S, P 178, op. cit., p. 7.

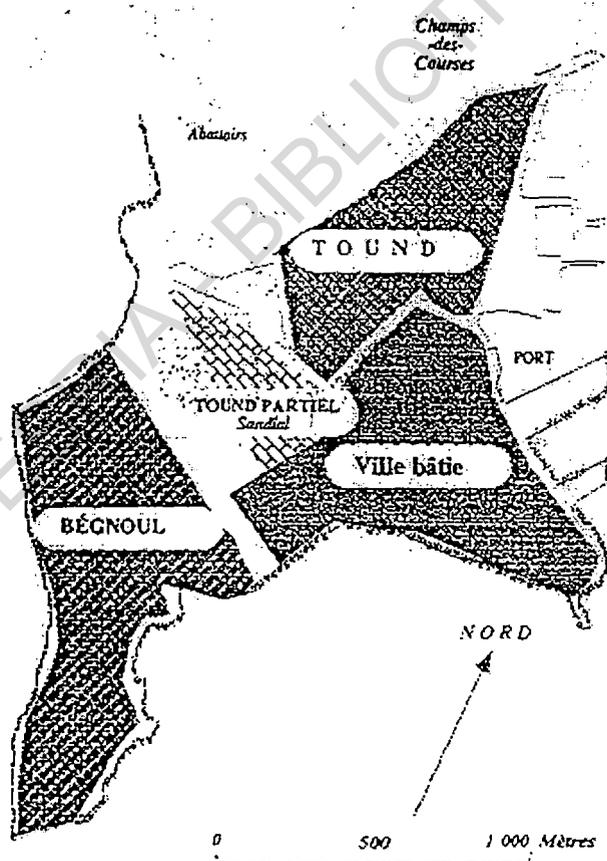
²⁴⁴ Seck, Assane, 1970, op. cit., p. 129.

²⁴⁵ Nous postulons la reproduction de la géométrie du cercle profondément ancrée dans les modes de figuration autochtones.

remise en cause de l'objectif de confinement du villageois lebu dans les portions de son terroir où la continentalité fait figure de facteur d'individualisation de l'espace. En 1892, le périmètre « qui donne sur la mer » étant réservé de manière non négociable à la Ville de Dakar ²⁴⁶, le territoire délimité par les routes du Lazaret et des Mamelles accueille les « villages itinérants ». Ces habitats remplissent ainsi la fonction de marges du nouvel ordre urbain.

Carte n° VI : Dakar vers 1900

Dakar vers 1900



Source : Yakham Diop, Voir bibliographie.

²⁴⁶ A.N.S, L 11, op. cit., lettre du Contre-Amiral Vallon du 18 février 1892 (déjà citée).

La logique sélective qui préside à l'établissement de cet ordre urbain, a véhiculé la tolérance à l'égard de la baraque comme construction immobilière « civilisée »²⁴⁷. Ceci permet de comprendre pourquoi des Lebu ont échappé aux vagues répétées de déguerpissement. Les familles des individualités investies de pouvoirs dits coutumiers, capables de les faire valoir sur la scène politique locale, de se convertir en porteurs de voix électorales et de monnayer leur leadership social, font partie des cellules sociales laissées indemnes par ces mouvements dans l'espace. On peut ranger également, parmi elles, les unités familiales qui comptent en leur sein des spéculateurs de biens fonciers ayant pu engranger des dividendes avec la vente et la revente de terrains. Les opportunités économiques offertes par les compétitions électorales et la rente foncière assurent à des unités lignagères ou à des segments d'unités lignagères²⁴⁸ des revenus monétaires suffisants pour édifier des baraques peintes à la chaux et/ou des constructions en dur.

L'existence de ces cellules sociales autochtones dans le périmètre de la ville a conduit des indigènes lebu à continuer la dispute de l'espace. Entre autres formes d'expression de la poursuite de cette lutte, il nous semble possible de faire appel à l'exemple des « villages indigènes [situés] entre Hann et Bel Air, [qui] ont tendance à se coller à la ville nouvelle en la pénétrant peu à peu sur une large bande de terrain, au niveau des rues Blanchot, Vincens, jusqu'à la rue du Docteur Thèze, jusqu'à la place Protêt »²⁴⁹. On est en présence d'un phénomène d'envahissement du site urbain par des marges

²⁴⁷ Cf. l'arrêté municipal du 25 mai 1890.

²⁴⁸ L'histoire des dissociations familiales et des différends entre parents dans le processus de désagrégation sociale générée par l'ordre colonial, doit s'écrire en tenant compte de ces ventes et reventes de terrain. Ces opérations susceptibles d'occasionner des scandales mettant en jeu la moralité et l'honneur de matriclans et de patriclans. Pour ces structures, le changement d'unité socio-résidentielle, la manifestation répétée de sentiments haineux et les lancements de « mauvais sorts » sont envisagés souvent comme solutions idoines pour laver les affronts subis, réimmaculer l'image morale construite, éviter la dramatisation des litiges créés, etc.

²⁴⁹ A.N.S, 4P50, op. cit., p. 2.

sociales constituées d'unités villageoises. C'est par le canal des interstices, mis en place avec l'aménagement de vides pour faciliter la circulation de l'air²⁵⁰, et avec l'existence d'un dessin cadastral, partiellement occupé par les candidats au parcellaire urbain, que s'effectue cette pénétration²⁵¹. Celle-ci préfigure l'ordre spatial produit dans la séquence 1904-1914.

II - La production de la ville de Dakar : jeux d'encerclement et de refoulement des indigènes vers les bas-fonds (1904 et 1914)

Ville « de garnison et de fonctionnaires à la recherche de logements », Dakar est resté, bien après le bornage chronologique 1870-1885 proposé par Pierre Biarnès²⁵², un exemple d'établissement humain en faible expansion territoriale et à faible accroissement démographique. Et ceci en dépit des efforts d'équipement qui y ont été entrepris. En attestent les travaux d'adduction d'eau, de creusement d'égouts, de pose d'un système d'éclairage public, etc.²⁵³ Mais, les données changent dans le tournant du XXe siècle. L'année 1904 que le pouvoir colonial a choisie pour écrire après deux ans d'inertie l'agenda du transfert de la capitale fédérale de l'A.O.F de Saint-Louis à Dakar, est la date à partir de laquelle se réalise véritablement le *take off* de la production de la ville de Dakar. Elle ouvre une séquence chronologique (délimitée en

²⁵⁰ La discontinuité territoriale de la ville répétée par ces vides est érigée en technique d'aménagement de l'espace. Cf. A.N.S, P 617, op. cit., rapport du capitaine du génie Déguy (déjà cité).

²⁵¹ On note la répétition d'un pareil fait historique dans la ville de Luanda . Les *musseque* (bidonvilles) se caractérisent signalent, plus que leur enserrement dans la ville, par leurs tendances avérées à interrompre la ségrégation de l'habitat en s'insérant dans celle-là. Lire Messiant Christine, « Luanda (1945-1961) : colonisés, société coloniale et engagement nationaliste », Michel Cahen (éd.), op. cit., p. 130.

²⁵² Biarnès, Pierre, *Les Français en Afrique noire de Richelieu à Mitterrand*, Paris , Armand Colin, 1987, p. 254.

²⁵³ *Idem.* et Danfakha Papa Waly, « Equipement public et aménagement de la ville de Dakar . 1930-1957 », Paris , Université Paris VII, 1990, 580 p. [Thèse de Doctorat, option Nouveau Régime, Histoire].

aval par la date emblématique de 1914) pleine d'accélération, voire de décélérations.

Ces contrastes rythmiques sont des formes de manifestation de la capacité des indigènes à donner un cours erratique à la marche du temps historique. Cette capacité s'identifie, ici, dans une certaine mesure, à leur aptitude à pouvoir projeter sur l'espace urbain les possibilités de subversion et de négociation offertes par les jeux de pouvoir de la bureaucratie coloniale. C'est pourquoi la production de la ville n'a pas été un processus parfaitement maîtrisé par les autorités coloniales.

A - Une production de la ville plus dynamique entre 1904 et 1914

1 - L'achèvement de l'occupation du plateau entre 1904 et 1908

Le transfert de la capitale de l'A.O.F de Saint-Louis à Dakar, dont la décision exécutoire s'est traduite par l'emménagement des services administratifs du Gouvernement Général dans des locaux immobiliers sis à Gorée²⁵⁴, équivaut non seulement à un des repères du bouleversement de la hiérarchie des constructions urbaines du territoire colonie du Sénégal mais aussi de son urbanisation.

Le choix porté sur Dakar reflète, par ailleurs, la volonté des autorités centrales métropolitaines de spatialiser l'irréversibilité de leur renoncement au principe juridico-administratif du dédoublement fonctionnel appliqué lorsque Saint-Louis et le gouverneur du Sénégal étaient à la fois et de manière respective chef-lieu et autorité suprême de ce territoire et du groupe A.O.F. Un tel choix induit des mutations significatives. Entre autres changements opérés, on peut noter :

²⁵⁴ On notera que le mouvement inverse a été accompli dès 1875. A cette date, le colonel Canard avait transféré ses bureaux de Gorée à Dakar, ville appréciée en ces termes : « Tranquillité parfaite toujours très peu d'habitants européens ou mulâtres. Il n'y a ici ni bottier, ni tailleur, ni perruquier ; le commerce est à peu près nul et il n'y a que quelques marchands de goutte qui font un peu d'affaires ». Cf. Biarnès Pierre, op. cit., p. 255.

- l'augmentation du patrimoine immobilier de l'Etat colonial avec la construction d'édifices administratifs et de logements destinés aux cadres des fonctions dites publique et militaire. Le Palais du Gouvernement fait office d'exemple largement éloquent pour illustrer la densification du tissu immobilier de Dakar . Il en est de même des villas accompagnant sa mise en fonction et construites à partir de 1906-1907 dans le sud de la ville entre les avenues Courbet et de la Liberté.²⁵⁵ Ce type de bâtiment à usage d'habitation que le pouvoir colonial érige en modèle dispose de plusieurs ouvertures afin d'en faire un habitat aéré et de structures assez remarquables. Outre l'armature métallique du toit, à pente aiguë, couvert avec de la tuile mécanique, on a une véranda ceinturant les pièces du bâtiment, une fondation surélevée et des huisseries persiennes²⁵⁶. La théorie des fluides sous-tendant la conception de ces couloirs et autres aménagements destinés à installer un régime de ventilation et de filtrage de l'air s'enchâsse dans l'édification de ce modèle d'habitat avec cette autre théorie qui érige en « tendance traditionnelle » la reproduction de l'architecture européenne²⁵⁷. Ainsi, la végétation (de bougainvilliers) qui orne la ville coloniale évoque le modèle anglais de la cité-jardin²⁵⁸ alors que la véranda, caractéristique selon Alain Sinou de la re-création architecturale du pouvoir colonial, se veut une adaptation au milieu tropical de la terrasse couverte de la demeure du maître espagnol²⁵⁹. L'architecture officielle de la métropole est, quant à elle, reproduite dans la construction des bâtiments faisant office de locaux administratifs. C'est le cas de la mairie et du palais du Gouverneur général de l'AOF. Ces deux édifices

²⁵⁵ Gouvernement Général, op. cit., p. 89.

²⁵⁶ Sinou, Alain, op. cit., pp. 316-317.

²⁵⁷ Sinou, Alain, « Le marché Kermel , un objet patrimonial et singulier en Afrique noire », *Le marché Kermel*. 1996. *Une reconstruction à Dakar , Sénégal* , Brescia, Edizioni Percaso, 1997, p. 32.

²⁵⁸ Sinou Alain , 1993, op. cit., p. 305.

²⁵⁹ *Idem.*, p. 319.

rappellent « le style « sous-préfecture » de la deuxième moitié du XIXe siècle, façon IIIe République »²⁶⁰ tandis que l'hôtel de la Chambre de Commerce se veut une duplication de l'art antique avec ses colonnades doriques ou corinthiennes²⁶¹. Ces figures architecturales qui magnifient le vainqueur « blanc » et sont propres au style néoclassique, dominant le bâti entre 1857 et 1910. A partir de cette dernière date, qui marque l'achèvement de la construction du marché Kermel, le style néo-mauresque l'emporte dans les figures architecturales du patrimoine immobilier de l'Etat colonial. Le raccourcissement des distances parcourues pour trouver un foyer culturel où on va emprunter des modèles architecturaux (ici le Maghreb avec les colonnades, coupoles, frises et claustras qui singularisent ses mosquées)²⁶², sert désormais de paramètre de lecture de l'itinéraire suivi par le pouvoir colonial pour faire jouer à l'architecture sa fonction de levier idéologique ;

- la construction ou l'extension d'avenues et/ou de boulevards pour une meilleure maîtrise de l'espace à des fins de contrôle politico-militaire de l'indigène et de fluidification des échanges intra-urbains. Le redimensionnement du territoire de Dakar dans le sens de sa dilatation est une des conséquences les plus manifestes de ce boom connu par le quadrillage viaire²⁶³.

²⁶⁰ Sinou, Alain, 1997, op. cit., p. 32.

²⁶¹ *Ibidem*.

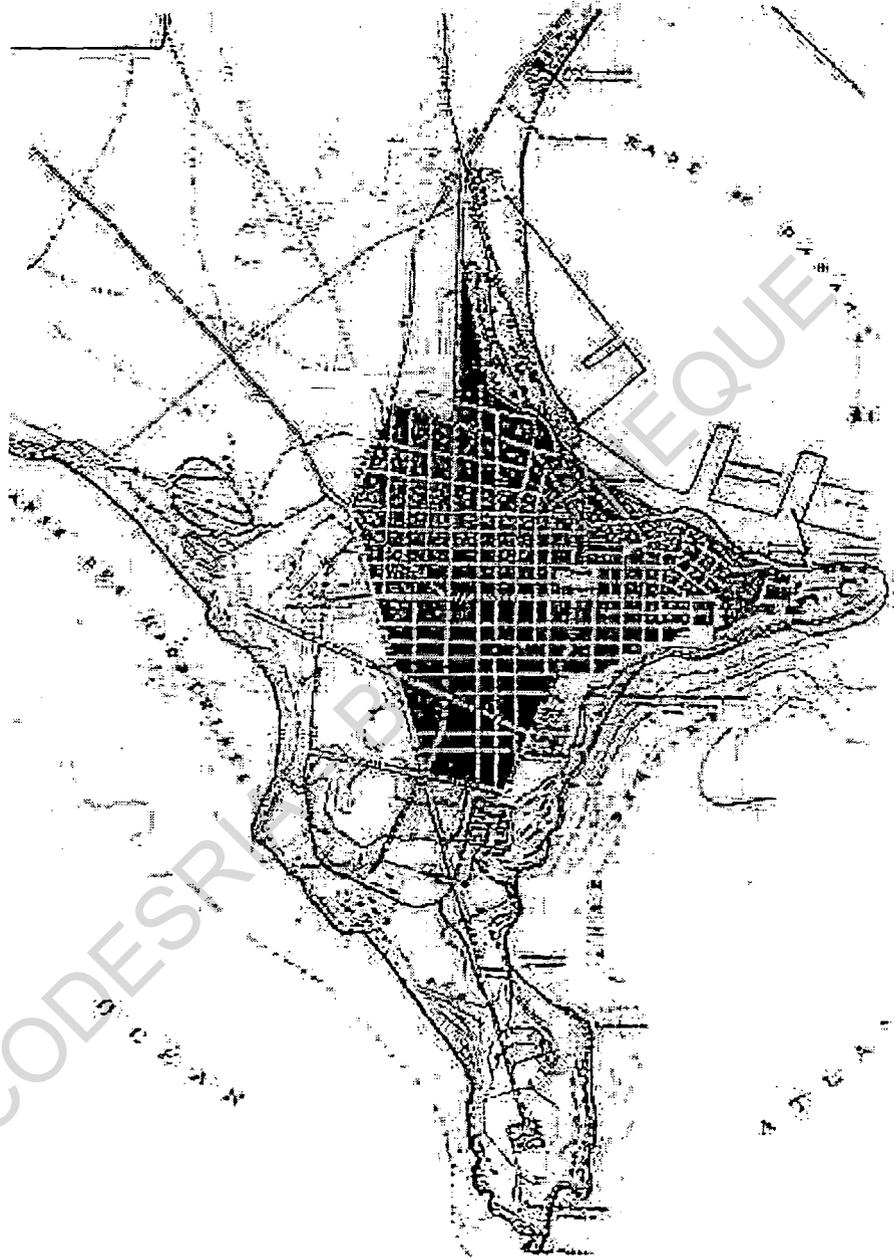
²⁶² *Idem.*, pp. 33-34.

²⁶³ Les avenues de la République, Gambetta, de la Liberté et Courbet, ouvertes en 1905 grâce à l'achat de terrains pour une valeur estimée à 360 000f (alors qu'un emprunt de 100 millions de franc a été envisagé), ont été les principales réalisations enregistrées en matière de grande voirie. Celles-ci sont d'ailleurs contenues dans le plan d'extension de 1905. Lire aux A.N.S :

- P 178, op. cit. Rapport de l'ingénieur chef des Services en date du 21 avril 1905 ;

- P 179, op. cit.

Carte n° VII : Dakar en 1908



Source : Yakham Diop, Voir bibliographie.

Le nouveau statut politique de Dakar, celui de foyer d'accueil du pouvoir déconcentré de type « fédéral », provoque l'affichage de nouvelles ambitions économiques²⁶⁴ : faire de la nouvelle capitale une des plaques tournantes du commerce colonial et un symbole de l'éclatant succès attendu de la mise en valeur des territoires fédérés dans le cadre de l'A.O.F. La construction et la mise en service du port de commerce dans la phase 1902-1912 sont suffisamment illustratives de cette volonté du pouvoir colonial de dynamiser encore davantage les fonctions commerciales de Dakar. Un tel objectif intermédiaire rencontre inévitablement l'adhésion des milieux marchands établis à Gorée et conscients de l'inévitabilité de l'accélération du processus de marginalisation de cette ville-comptoir, qui a pendant longtemps établi un rapport homologique avec Saint-Louis avant d'être évincée comme pôle économique par Rufisque (terminus des caravanes apportant la « manne arachidière » des *hinterland* du Kajoor et du Faool (Baol)²⁶⁵).

Les équipements portuaires et ferroviaires (avec surtout le chemin de fer Dakar-Saint-Louis en fonction depuis 1885) et l'aménagement dans la territoire de la ville d'un quartier des affaires commerciales²⁶⁶ font partie des facteurs explicatifs de la percée économique de Dakar . Ce qui en fait un centre multifonctionnel où on note, en particulier, des pratiques qui ont pour nom : dépôt, transit, distribution, redistribution de marchandises (en matières premières et/ou produits finis).

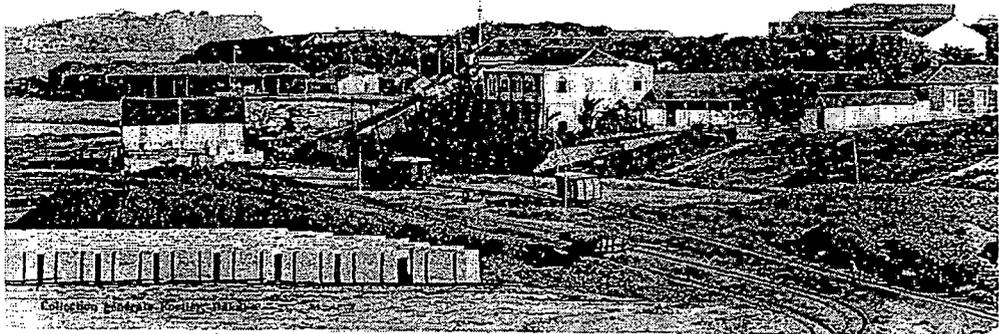
²⁶⁴ Il ne peut en être autrement quand on sait que la culture jacobine française assigne au chef-lieu du pouvoir la fonction de métropole économique et tend, par voie de conséquence, à ancrer la macrocéphalie comme figure de construction de l'État-Nation.

²⁶⁵ Faye, Ousseynou, « Mythe et histoire dans la vie de Kaañ Fay du Cangin (Sénégal) », *Cahiers d'Etudes Africaines*, XXXIV (4), 136, 1994, pp. 613-637.

²⁶⁶ Ce quartier polarisé par la place Kermel, site où a été édifié en 1910 un marché de style mauresque selon une opinion répandue, se compose de « bâtiments à étage des principales maisons de commerce, prolongés sur la rue de balcons à auvent ». Cf. Biarnès Pierre, op. cit., p. 256. Lire aussi Sinou Alain, 1997, op. cit.

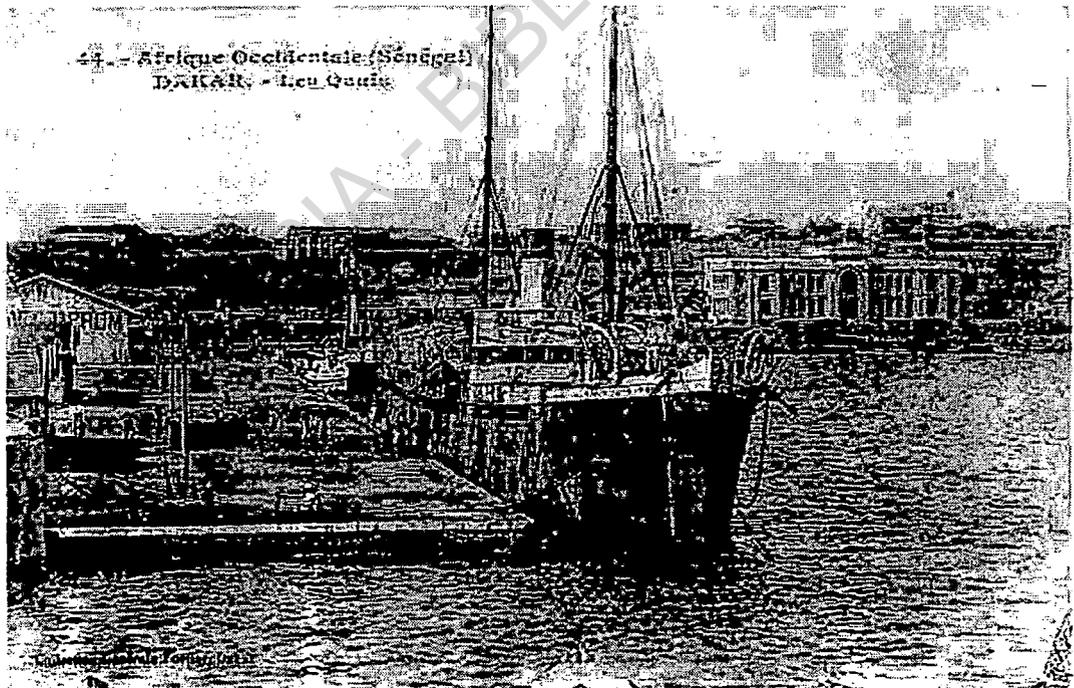
Pièce iconographique n° II : la construction du port de commerce de Dakar

2117. - Afrique Occidentale. - Sénégal. - DAKAR. - Travaux du Port de Commerce
Batterie de la Pointe et Castel de Gorée



Source : ANS 4Fi 622.

Pièce iconographique n° III : Les quais du port de Dakar



Source : 4Fi 623

La conjugaison de ces fonctions politico-administratives, militaires et commerciales a donné lieu, comme le montre le tableau ci-dessous, à un boom démographique remarquable.

Tableau N° II : L'accroissement de la population de Dakar entre 1902 et 1914

Années	Effectifs de population	Sources
1902	8737	P. Biarnès, op. cit.
1904	18 500	<i>Idem</i>
1907	23 803	Ousseynou Faye, 1989, op. cit.
1914	25 000	<i>Idem</i>

Le caractère exponentiel du rythme d'accroissement enregistré entre 1902 et 1904 confirme, en dépit du relatif ralentissement noté dans l'augmentation des effectifs de population après 1904, la forte attraction exercée par Dakar. Cette ville devient un des points d'arrivée des migrations de travail. Peu importe qu'elles soient notées à l'intérieur du Sénégal ou dans ses rapports avec la métropole, le reste des « colonies » d'Afrique subsaharienne, etc.

Les acteurs qui animent ces mouvements de population dans l'espace, sont nombreux²⁶⁷. On retiendra, pour la migration méridienne (Europe -A.O.F), entre autres catégories, les fonctionnaires coloniaux affectés dans les services du Gouvernement Général de l'A.O.F ou en instance de déploiement ou de redéploiement dans les autres territoires dits fédérés, les employés des maisons commerciales métropolitaines, les « Petits Blancs » (victimes de la crise secouant en 1905 l'économie française, notamment

²⁶⁷ *Idem* et Brunshwig Henri, *Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française ou comment le colonisé devient colonisateur* (1870-1914), Paris, Flammarion, 1983, 244 p.

celle des Mezzogiorno formés par la Corse et l'Ariège). La mobilité spatiale mettant en liaison Dakar et les campagnes jouant la fonction de repoussoir de main-d'œuvre et désignée localement par le terme de *noranaï*²⁶⁸, est effectuée durant la saison non pluvieuse (octobre-juin). Par cette migration, les travailleurs des campagnes cherchent à mettre un terme à leur inactivité en se faisant embaucher avec les offres d'emploi domestique ou dans les nombreux chantiers ouverts en ville : construction d'immeubles, percement d'avenues, réhabilitation de rues, rééquipement du port de commerce, manutention de marchandises, etc.

Ce dynamisme insufflé à la ville de Dakar se traduit par l'achèvement de l'occupation du site disputé qu'est son plateau. Dès 1908, le processus de spatialisation de l'ordre urbain a atteint un niveau de déroulement remarquable car le territoire de la commune a connu un « Grand Bond en avant », qui équivaut ici à un recul des limites de celui-ci jusqu'au second tata²⁶⁹.

2 - Des moyens d'occupation et de contrôle du site du plateau, 1904-1914

Deux instruments de nature administrative et technique ont été mis au point en vue d'asseoir cette dilatation spatiale. Le premier, correspondant au décret du 15 février 1912, tente de donner un allant et un cachet légal à cette extension et, en même temps, d'aider à trouver des solutions à des difficultés tels que la gestion de l'abattoir dit municipal (générateur de recettes issues de la perception des taxes d'abattage), longtemps situé hors du ressort territorial de la Commune de Dakar, ou encore le

²⁶⁸ Cf. Faye Ousseynou, 1989, op. cit., p. 126.

²⁶⁹ A.N.S, 3G2-159, *Commune de Dakar. Constitution de la Commune. Dénomination des Rues. 1909-1919. Correspondance du Maire de la ville de Dakar au lieutenant-Gouverneur du Sénégal* en date du 4 décembre 1908. Cette limite matérialisée par le deuxième tata coïncide avec le tracé des Allées Papa Guèye Fall (ex-Allées Canard). Lire Sakho Mamadou Abdoul et Saada Assane, « Dakar à travers les âges », *Wal Fadjri*, 955, 20-21 mai 1995, p. 5. On peut lire également aux A.N.S, dans le jeu de documents cotés P 179 (op. cit.), le rapport du Comité des Travaux publics, dans sa séance du 23 décembre 1907, a/s de l'Assainissement complémentaire de la ville de Dakar.

contrôle efficace des « habitants de la banlieue immédiate » de Dakar, devant relever selon le maillage territorial, jusque-là en vigueur, du cercle de Thiès²⁷⁰.

Le second instrument, qui relève de la technique urbanistique, correspond au Plan d'extension de Dakar de 1905. Ce document technique prolonge le quadrillage réalisé en 1862 par Pinet-Laprade. Il fait la « part belle » au militaire, bénéficiaire d'une dilatation spatiale allant du camp militaire des Madeleines I I au Cap Manuel et trace les artères appelées à ceinturer, à aérer la ville²⁷¹, à servir de preuves au discours critique selon lequel on tente de réduire la configuration de la ville au site du plateau²⁷².

Dans le procès du contrôle de l'espace par les pouvoirs publics coloniaux, des modifications et des constances ont été notées. Parmi celles-ci, on peut signaler au premier rang le déplacement, qui se veut toujours massif au départ mais finit par être sélectif, des occupants indigènes du site disputé. L'appropriation partielle de l'espace, qui en est la résultante majeure, se trouve au centre de beaucoup de projets de déguerpissement. Tel est le cas de celui remontant à 1908 et visant au départ à installer près du camp des Madeleines I I les « indigènes composant le village indigène déplacé, qui ne seraient pas en mesure de reconstruire [en briques] ou en bois [leur

²⁷⁰ A.N.S, 3G52-159, op. cit. Lire, en particulier, les pièces administratives suivantes :

- correspondance du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur Général de l'A.O.F en date du 8 février 1909 ;
- rapport de la Commission des Affaires diverses du Conseil Général du Sénégal dans sa séance du 7 décembre 1909 ;
- minutes portant propos du Président de séance du Conseil Général du Sénégal dans sa réunion du 13 décembre 1909.

²⁷¹ A.N.S, 4P 50, op. cit., pp. 3-4.

²⁷² *Idem.*, p. 5.

demeure] à l'intérieur de la ville »²⁷³. Ce déplacement partiel, affectant le village de *Cedeem* (Thiédem)²⁷⁴, est plus lisible à une échelle réduite telle celle de l'unité familiale. L'exemple de la famille de Yann Faye, ayant « édifié une construction en brique où logent des indigènes » sur une partie du parcours tracé pour la future artère dénommée avenue de la République, a valeur d'expérience répétitive²⁷⁵. Douze propriétaires sont invités, à leur tour, à migrer. Le mouvement migratoire a été ponctué d'opérations d'achat des 4 889m² de terrain, nécessaires à l'ouverture de cette avenue.

C'est avec la procédure d'occupation, qui compose le procès du contrôle de l'espace, que se note le phénomène des modifications annoncé ci-dessus. Concernant les terrains disputés et aliénés par la puissance publique coloniale, les changements préconisés portent sur le passage de l'occupation temporaire à l'occupation définitive. Dans la première formule, les autorités administratives indemnisaient les propriétaires pour les constructions existantes « en leur faisant une remise, après l'achèvement des travaux [d'aménagement], de leurs terrains ainsi transformés ». Les scénarii de la deuxième formule consistent à « acheter [au départ] les terrains, [à] exécuter les travaux [qui y sont] projetés [ouverture d'avenues et constructions de bâtiments]... [à] allotir et à mettre en vente les parcelles disponibles »²⁷⁶. Cette formule, qui permet même à l'administration coloniale de rentrer dans une partie des fonds formant le budget des indemnisations grâce à la mise en vente des parcelles alloties, est en vérité une des voies conduisant au recours au déplacement sélectif. Le rapport de l'ingénieur chef des

²⁷³ A.N.S, P 179, op. cit. Correspondance du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur Général, en date du 12 mai 1910, du nouvel emplacement choisi pour la construction du nouveau four incinérateur et Note du Chef du Service des Affaires politiques, administratives et économiques à l'Inspecteur des Travaux Publics en date du 25 octobre 1909.

²⁷⁴ A.N.S, H 20, *L'hygiène à Dakar*. 1912-1915. Correspondance N° 647 du Commissaire principal, Abbal, au Maire de Dakar, en date du 3 novembre 1913, au sujet de l'hygiène des environs des Madeleines I I.

²⁷⁵ A.N.S, P 179, op. cit. Dossier des questions domaniales, 15 mai 1908, p. 3.

²⁷⁶ A.N.S, P 178, op. cit.

services des Travaux publics, daté du 21 avril 1905, ne dit pas autre chose quand son énumération des avantages liés à la mise en pratique de cette formule intègre « la destruction de la plus grande partie des agglomérations malsaines »²⁷⁷.

Au nombre des autres pratiques ayant joué un rôle déterminant dans l'achèvement de l'occupation du site du plateau entre 1904 et 1914, on peut citer l'assainissement. Tracé d'un quadrillage viaire, canalisation, assèchement, comblement et drainage de cuvettes équivalent aux opérations qui informent les projets d'assainissement. Ces travaux sont, d'après l'opinion couramment véhiculée dans les textes administratifs, des préalables à une extension de l'espace occupé.

Le procédé de l'assainissement a été mis en avant dans le projet d'affectation aux indigènes de la partie du lieu dit Tund « comprise entre les Madeleines I et II » et polarisée par « la route de Bel Air qui longe la mer depuis les Madeleines I jusqu'à la route de Hann »²⁷⁸. Le plan de leur réinstallation dans le site dit du « champ de courses », repérable dans quelques documents administratifs produits entre 1907 et 1906²⁷⁹, témoigne particulièrement de l'importance de la place de ce procédé dans le discours sur la ville des services techniques de l'époque. L'illustration de ce propos peut être fournie par le rapport du Comité des Travaux Publics statuant, dans sa séance du 23 décembre 1907, sur l'« Assainissement complémentaire de la ville de Dakar ». On peut y lire, en effet, que l'extension des « nouveaux quartiers indigènes établis » dans le nord-ouest est conditionnée par deux mesures ainsi libellées :

²⁷⁷ *Ibidem.*

²⁷⁸ *Ibidem.*

²⁷⁹ Cf. A.N.S, P 179, op. cit. :

- rapport du Comité des Travaux Publics (déjà cité) ;
- lettres du Ministre des Colonies au Gouverneur Général en date du 10 février 1908 ;
- Plan du 3 juin 1908 de la Commune de Dakar .

« d'une part, exécuter les travaux de voirie et d'égouts nécessaires pour évacuer les eaux superficielles et les eaux vannes, dans cette région, et ensuite assécher la vaste cuvette marécageuse dite « du champ de courses » à laquelle s'arrête actuellement l'agglomération »²⁸⁰.

Par ailleurs, la centralité de l'assainissement dans le dispositif des techniques d'aménagement du territoire de la ville de Dakar est observable là où l'espace contrôlé et soumis aux normes urbanistiques par les pouvoirs publics donne encore à voir des signes de persistance de la « nature sauvage ». Le Plan d'extension de 1905 indique que la production de l'espace urbain est encore d'actualité dans le périmètre de Dakar tourné vers la zone portuaire. Il s'agit d'un terrain de 10 937 m², immatriculé sous le N° 14, qui s'étend sur une pente raide et jouxte le Boulevard maritime. La construction de locaux au bénéfice de la municipalité de Dakar y est projetée. Ce projet figure dans la correspondance du maire Masson au gouverneur général Ponty en date du 16 décembre 1911²⁸¹. Comblement de ravins et aménagement en pente douce y sont envisagés²⁸² alors que le déplacement du cordon dunaire retient, du côté de la zone des Madeleines, l'attention des « développeurs » de la capitale fédérale de l'A.O.F pendant l'année 1908²⁸³.

La référence à l'hygiénisme, lisible dans l'actualisation de l'assainissement comme discours et pratique urbanistiques, est révélatrice de la prépondérance, entre 1904 et 1914, du recours au paradigme de la lutte anti-microbienne. L'utilisation d'une pareille ressource idéologique entre dans la stratégie de légitimation des opérations de

²⁸⁰ *Idem*, Rapport du Comité des Travaux Publics (déjà cité), pp. 2-3.

²⁸¹ A.N.S, L 29, *Domaine. Dakar*. 1903-1919. Lettre du Maire de Dakar au Gouverneur Général de l'A.O.F, en date du 16-12-1911.

²⁸² A.N.S, 4P 50, *op. cit.*, p. 5.

²⁸³ A.N.S, P 179, *op. cit.*, pièce 39.

refoulement des indigènes vers les zones les plus hostiles à l'implantation humaine ou les moins valorisées. Elle permet, en définitive, de réussir le camouflage de la lutte pour le contrôle du Plateau . Ainsi, les phénomènes épidémiologiques de 1905 et 1912 ont donné lieu à des projets de déguerpissement. Celui de 1905 a été effectivement réalisé avec l'installation de villages tel que *Cedeem* au nord-ouest du lieu qui porte le toponyme autochtone de *Tund* ²⁸⁴. Comme en 1900, la lutte contre la fièvre jaune a servi de prétexte pour déplacer de manière autoritaire des indigènes. Cette variable pathologique, en se manifestant de nouveau en 1912 à l'échelle du Sénégal , a incité une des individualités du monde de la médecine coloniale à proposer l'éloignement de « la population indigène du centre européen »²⁸⁵. On semble s'arc-bouter à cette idée alors que la morbidité liée à cette troisième vague de fièvre jaune a été jugée nulle²⁸⁶. Cet entêtement s'explique en partie par le fait que la *mimesis* a fortement prévalu dans la « mécanique » de production de la ville de Dakar , qui semble accuser, dans la période 1904-1914, quelques coups de grippage.

B - Une production de la ville moins bien maîtrisée par le pouvoir colonial entre 1904 et 1914 ?

1 - Un desserrement du contrôle de la production de la ville

Quelles explications est-il possible de donner à cette interrogation qui équivaut à une hypothèse de travail ? Quelles inscriptions spatiales de l'ordre urbain convient-il de convoquer pour asseoir la fiabilité de cette hypothèse ? Quelles réponses a-t-on tenté d'apporter à cette maîtrise défailante de la production de l'ordre urbain ?

²⁸⁴ *Idem.*, Rapport du Comité des Travaux publics (déjà cité).

²⁸⁵ A.N.S, H 20, op. cit., Rapport d'inspection hebdomadaire, en date du 13 décembre 1912, du Médecin Major de 2^{ème} classe, Cavazza, au Médecin Inspecteur Général du Service de Santé de l'A.O.F.

²⁸⁶ *Ibidem.*

Entre autres données créditant ladite hypothèse, il est possible de mentionner l'anarchie qui règne dans la constitution du patrimoine immobilier de type eurocentrique et la présence multipliée de la paillote au cœur du ressort territorial de la ville de Dakar . L'année 1905 ouvre un cycle de « constructions fantaisistes, [de] hangars en dur sur les plus belles avenues, [de] façades acceptables protégeant des cours sordides »²⁸⁷. Même si le tableau peint dans ces lignes suggère de souligner le caractère sordide d'une agglomération coloniale aux « rues boueuses » pendant la saison des pluies, le renseignement le plus utile qu'il renferme porte sur l'antériorité à l'installation massive des Libano-Syriens de l'aménagement de la « cour des miracles »²⁸⁸.

Cette cour, qui correspond à la surface non bâtie configurée par la production condominiale de certaines constructions immobilières, est le résultat d'une distribution de l'espace de la parcelle allotie entre deux acteurs de poids de la scène sociale. Il s'agit du propriétaire autochtone, incapable de construire un toit selon les normes urbanistiques officielles et disposé à tester toutes les mesures d'évitement possibles du déguerpissement, et du détenteur de capitaux à investir partiellement ou entièrement dans l'immobilier. Le *gentlemen's agreement* établi par ces deux figures dispose que la partie de la parcelle, qui donne sur une ou deux rues, doit abriter l'édification d'une construction en dur et la partie restante est à éclater en deux surfaces aménagées pour accueillir la baraque et la cours dont l'une des fonctions est de servir de tampon entre les deux édifices.

Quelle est l'identité de la figure sociale non indigène qui joue le rôle d'acteur de la mise en œuvre de cette formule d'entente ? S'agit-il de « colons » français ? Ceux-ci se

²⁸⁷ A.N.S, 4 P50, op. cit., p. 5.

²⁸⁸ Cf. Seck Assane , 1970, op. cit., et Traoré Seydou , op. cit.

recrutent-ils parmi les migrants ariégeois, corses ? Quelle est l'ampleur de la multiplication de ce contre modèle de production de l'ordre spatial urbain ?

Toutes ces interrogations appellent des réponses qui renseignent nécessairement sur la généalogie de la « cour des miracles », mais ne peuvent être données présentement eu égard au silence des documents d'archives disponibles que nous avons eu à consulter. En outre, d'autres questions peuvent être posées. La paillote existant à l'état de vestige au cœur du cadre territorial de la ville, se confond-elle avec la construction immobilière peinte sous les traits d'une réalisation architecturale exprimant la monstruosité qui caractériserait ladite cour ? S'agit-il de complexes de « cases indigènes » ayant échappé, pour des raisons diverses, aux mesures de déguerpissement ? Peut-on lier la présence des « cases indigènes [qui] sont relativement bien tenues » dans la partie du plateau située « presque en face du palais du gouvernement »²⁸⁹ à la tendance à interrompre la continuité territoriale censée caractériser la ségrégation de l'habitat conçue comme une modalité idoine de construction d'un isotope urbain ?

Les éléments de réponse à apporter à ce questionnement rejoignent les schémas explicatifs à esquisser pour comprendre la maîtrise défaillante de la production de l'ordre spatial dans cette ville. On peut certainement postuler la surdétermination de l'impératif de pacification des campagnes posé aux autorités coloniales. Ceci est vrai à l'échelle de l'A.O.F, théâtre d'insoumission active des sociétés forestières, dont celles de Côte d'Ivoire entre 1908 et 1915, malgré les missions de maintien de l'ordre effectuées par le 4^{ème} Régiment de Tirailleurs sénégalais²⁹⁰. Ce postulat vaut aussi à l'échelle plus réduite du Sénégal . Dans ce territoire, se manifestent un déficit du

²⁸⁹ A.N.S, H 20, *op. cit.*, Rapport du 13 décembre 1912 déjà cité, p. 1.

²⁹⁰ Michel, Marc, « L'armée coloniale en Afrique Occidentale française », Catherine Coquery-Vidrovitch (éd.), *L'Afrique Occidentale au temps des Français . Colonisateurs et colonisés (c.1860-1890)*, Paris , Ed.-La Découverte, p. 65.

contrôle territorial de la basse Casamance ²⁹¹ et une résurgence perlée de dissidences dans les espaces sociaux apparemment contrôlés de main de maître par les élites administratives déconcentrées²⁹². En contribuant à asseoir le caractère multivarié de l'intervention de la puissance publique coloniale, cette tâche politique a probablement conduit le pouvoir colonial à minorer la lutte contre la paillote, une des expressions matérielles de la subversion de l'ordre urbain construit à Dakar . Ce faisant, différer la poursuite d'une telle lutte est envisagé comme une chose qui relève du possible tactique, traduisible donc en option immédiatement exécutoire.

Cette attitude faite de bienveillance relative, prêtée aux animateurs des pouvoirs publics, renvoie au fonctionnement de l'administration coloniale sur le mode de la double vitesse (carotte et bâton employés de façon simultanée ou alternée pour les uns et les autres) et à la polarité en matière de production territoriale et de statut civil (pays de protectorat et Quatre Communes, « citoyens français » et « indigènes »)²⁹³. Elle circonscrit également une actualité, celle de la vérification de la validité de la thèse relative à la spatialisation du désordre apparent, qui accompagne ici la mise en place de l'ordre urbain et est le résultat de la dispute du leadership politique entre segments de l'élite administrative coloniale. Antérieure à 1904, elle trouve des conditions d'émergence et de persistance avec l'éclatement des lieux de décision et la multiplicité des autorités ayant voix au chapitre dans les questions de gestion urbaine. Ces instances et acteurs ont pour nom : Comité des Travaux Publics des Colonies,

²⁹¹ Cf., parmi les études les plus récentes, Sambou Simon , « Le Fogny et les Français au XIX^{ème} siècle 1894-1929 », Dakar , Université C.A.Diop, 1995, 130 p. [Mémoire de Maîtrise, Histoire] et Sané Famara , « Le commandement indigène dans l'administration coloniale au Fooni, 1895-1960 », Dakar, Université C.A.Diop, 1996, 87 p.[Mémoire de maîtrise, Histoire].

²⁹² Faye, Ousseynou, « Le Sénégal et la dépendance coloniale : le mouvement dimaarien (1906-1908) face au pouvoir colonial », Dakar , Université de Dakar, 1980, 25 p. [Mémoire de D.E.A, Histoire].

²⁹³ Diouf, Mamadou, « Les intellectuels et l'Etat au Sénégal : la quête d'un paradigme », Mamadou Diouf et Mahmood Mamdani (éds.), *Liberté académique en Afrique*, Dakar , CODESRIA, 1994, p. 250.

Commission des Affaires diverses du Conseil Général du Sénégal , inspecteur des Travaux publics chargé des services du 2^{ème} arrondissement, autorités médicales émargeant ou non au budget du Gouvernement Général, maire de Dakar , député du Sénégal, lieutenant gouverneur du Sénégal, gouverneur général de l'A.O.F et ministre des Colonies.

La gestion des plans de carrière, le poids des sollicitations extérieures variable selon les responsabilités occupées, la réaction différenciée à ces dernières en fonction de la nature des pouvoirs exercés (fonctions électives de type parlementaire ou municipal, fonctions déléguées), informent largement la diversité des réponses à apporter à l'édification de l'ordre urbain à Dakar et la tendance à l'instauration d'un « désordre » substitutif. Cette dernière action, qui contredit la politique officielle de la ville, prend de la consistance dans les cas où elle semble recevoir la caution de voix autorisées de l'ordre dominant. Les élites municipales sont parfois impliquées dans ce genre d'interférence. Ayant besoin des suffrages des indigènes bénéficiaires de la citoyenneté française et disposant d'un champ de compétences assez étendu (voirie, gestion de l'hygiène et du miasme, construction architecturale, etc.), elles sont enclines à tolérer quelques manquements au règlement codifié en matière d'urbanistique. Ce faisant, elles interviennent en s'opposant à l'application de certaines dispositions ou en s'interposant entre les administrations déconcentrées et leurs administrés.

Les faits, qui valident un tel type de conduite, peuvent être tirés du complexe de relations tissées avant et pendant la séquence 1904-1914. On peut citer, en guise de rappel, le projet de déguerpissement des populations de Sañcaba en 1884. Il a donné à voir la cristallisation des divisions internes de l'élite administrative. Ce projet a été suspendu à la suite de l'éclatement au grand jour de nombreuses oppositions, dont la plus manifeste a été celle du président du Conseil Municipal. Celui-ci est outré de n'avoir pas été associé à la conception de l'opération de percement d'une artère qui a semblé motivé la mise au point d'un plan de déplacement d'indigènes. En tant que

responsable attribué des travaux de voirie, il n'a pas accepté que ce chantier soit affecté, même exceptionnellement, à la gestion de la direction des Travaux publics²⁹⁴.

Le décret du 6 mai 1912²⁹⁵, modifiant celui du 29 avril 1889 (promulgué par arrêté du 5 janvier 1905) et confiant en matière d'hygiène et de salubrité publique les attributions dévolues initialement au maire au Délégué du lieutenant-gouverneur du Sénégal à Dakar, fait partie des nombreux textes inspirés du dogme jacobin, qui sacralise la tutelle de l'Exécutif sur la collectivité locale et le dépouillement de cet organe de pouvoirs de nombreuses prérogatives. Sous ce rapport, il renvoie au processus cumulatif des dessaisissements, « blindages », cumuls de fonctions réalisés ou recherchés par maintes autorités de l'Etat colonial.

En dépit et même à cause de ces divisions, des solutions ont été prises en vue de faciliter l'achèvement de l'érection de l'ordre urbain. Parmi elles, se détache au premier plan l'encerclement de l'habitat vestigiel autochtone. Cet habitat est repéré, localisé avec minutie dans les rapports administratifs. C'est le cas dans celui des médecins, signé par un responsable répondant au nom de Lapoujade en date du 6 décembre 1912. Cette autorité signale l'enclavement du « village indigène » du périmètre formé par les rues de Thiong, Blanchot, Thiers, Vincens, Grasland, Escarfait et Sandiniery²⁹⁶. Le

²⁹⁴ A.N.S, L 11, op. cit. Lire en particulier :

- télégrammes des 9 et 12 mai 1884 du Délégué de l'Intérieur au Chef des T.P. à Saint-Louis ;
- correspondance N° 63 du Directeur de l'Intérieur au Délégué de l'Intérieur, en date du 26 mai 1884 et dans laquelle, entre autres points abordés, on mentionne la proposition consistant à rendre obligatoires la recherche et la prise en compte de l'avis de cette structure pour toute décision relative à l'établissement de la voirie contenu dans n'importe quel plan cadastral ;
- correspondance du Contre-Amiral Vallon, Député du Sénégal, au Secrétaire d'Etat des Colonies, en date du 18 février 1892.

²⁹⁵ Il a été promulgué par arrêté local du 16 juin 1916.

²⁹⁶ A.N.S, H 20, op. cit., Rapport du Médecin chargé de la surveillance sanitaire du 2^{ème} secteur, Lapoujade, au Médecin Inspecteur des services sanitaires civils du 6 décembre 1912.

renseignement ainsi fourni procède par euphémisme. Enclavement est employé à la place du mot encerclement . En termes pudiques, ce soignant indique le geste à accomplir sur l'organisme qu'est Dakar , à savoir celui de la circonscription d'une « plaie sociale » (l'habitat enclavé) avant la mise à contribution des moyens de son éradication. L'exercice ludique en question se manifeste par le maillage territorial de la ville en quatre secteurs²⁹⁷, le harcèlement de ses habitants indigènes. Ces derniers sont tenus de répondre aux injonctions des agents du service sanitaire chargés d'appliquer et de veiller particulièrement à l'application des mesures d'hygiène dans l'intérieur des paillotes indigènes et les cours des maisons²⁹⁸.

Pièce iconographique n° IV : La paillote dans le site du plateau en 1907



Sources : ANS, 4Fi 883

²⁹⁷ *Idem*, Rapport sur la surveillance sanitaire de la ville de Dakar , en date du 23 décembre 1912, envoyé par lettre transmissive du 24 décembre 1912 au Maire de Dakar.

²⁹⁸ *Ibidem* et Rapport du 13 décembre 1912 (déjà cité).

Solution d'attente pour une administration coloniale décidée à faire de l'éloignement de l'indigène du périmètre urbain un idéal à traduire en actes²⁹⁹, l'encerclement est confié au maire de Dakar, à qui incombe jusqu'en 1918 la gestion du service de l'hygiène³⁰⁰. Mais, on pourrait dire que ce transfert de pouvoir se conjugue avec ce que nous appellerons, faute de terme adéquat, l'auto-encerclement pratiqué par l'indigène, qui montre ainsi sa volonté de rester dans l'enceinte de la ville. La mise en place du phénomène de la « cour des miracles » et la réapparition de l'habitat autochtone dans le site du plateau, grâce à l'occupation des interstices³⁰¹, en attestent éloquemment.

Le refoulement de l'indigène vers les bas-fonds, en contribuant à l'achèvement de l'occupation du plateau, participe de la correction des incohérences de la construction de l'espace urbain par la ségrégation de l'habitat. Cette solution est relancée, comme nous l'avons vu, en 1905. Officiellement, on a affirmé, rappelons-le, que c'est « en raison des dangers d'épidémie naissants »³⁰², que des indigènes ont été déplacés « vers l'Ouest et le Nord-Ouest », en dehors des « anciennes limites » de l'agglomération urbaine de Dakar³⁰³.

Le paradigme de la ségrégation parcourt aussi les plans de déplacement d'indigènes vers les bas-fonds. Il y a le plan de 1912 (auquel nous avons déjà fait allusion) dans lequel on cible la « cuvette marécageuse « du champ de courses » pour trouver un site aux habitations des indigènes. Pour entreprendre l'opération, on envisage, conformément à l'usage, de procéder à l'exécution préalable de travaux

²⁹⁹ Lire les termes de ce dernier rapport.

³⁰⁰ Cf. le décret du 14 avril 1904 portant santé publique en A.O.F et l'arrêté général du 5 janvier 1905 relatif à la promulgation dudit décret, qui trouvent leur origine dans la loi du 14 décembre 1789, avec son article 54 sur les fonctions de police attribuées au maire, et les lois additives des 18 juillet 1837, 5 janvier 1855 et 5 avril 1884.

³⁰¹ A.N.S, 4P 50, op. cit.

³⁰² A.N.S, P 179, op. cit. Rapport du 23 décembre 1907 (déjà cité).

³⁰³ *Ibidem*.

d'assainissement. Dans le schéma arrêté, assainir équivaut uniquement à organiser des opérations d'assèchement³⁰⁴. Ce plan réactualise un projet nourri en 1909 dans les instances du Conseil général du Sénégal . Dans l'espace marécageux délimité par les deux tata, des travaux de viabilisation ont été entrepris. Ils sont rendus compte comme suit :

« Il a fallu, depuis cette époque encore peu lointaine, transporter successivement, par mesure de salubrité, les cimetières d'abord, puis l'abattoir municipal hors du périmètre communal. La Commune n'ayant pas de banlieue que la délimitation administrative de la Colonie ne prévoit pas, ces établissements auprès desquels, en ce qui concerne tout au moins l'abattoir, *il est question d'établir certains villages indigènes situés actuellement dans l'intérieur de l'agglomération urbaine* »³⁰⁵ (souligné par nous).

2 - Des projets de rattrapage du pouvoir colonial

Cependant, les pouvoirs publics cherchent, plus que par le passé, à contrôler la récréation de ces villages. Leur ré-établissement devant se faire désormais « en harmonie avec les lois d'hygiène »³⁰⁶. Désignés parfois par le terme de « quartiers indigènes » de la « ville indigène »³⁰⁷, ces établissements sont investis par l'Etat colonial. Celui-ci y a réalisé ou y a projeté, entre autres infrastructures, des « voies

³⁰⁴ *Ibidem.* A.N.S, P 180, *Assainissement de Dakar* 1908-1919. Rapport du 20 mai 1912.

³⁰⁵ A.N.S 3G2-159, op. cit., propos du Président de séance du Conseil Général de la Colonie du Sénégal (déjà cités).

³⁰⁶ A.N.S, P 179, op. cit., p.7.

³⁰⁷ A.N.S, P 180. Lire la correspondance de l'Inspecteur Général des Travaux Publics au Maire de Dakar , en date du 18 mai 1914.

empierreées » telle que celle de Sandiniéry³⁰⁸, des édicules d'hygiène publique³⁰⁹ comprenant *water-closet* et « vidoirs où les femmes viennent déverser les matières de vidange »³¹⁰, des aqueducs couverts avec des dalles en ciment armé pour empêcher leur obstruction par les pailles et débris entraînés par les eaux d'orage et des canalisations sous forme d'égouts d'eaux varines³¹¹.

On se retrouve encore en présence de la « condominialité » de la production de la ville et de ses marges à travers une distribution apparente des tâches entre indigènes et puissance publique coloniale. On est aussi en présence d'un changement lexicographique qui accompagne la stratégie officielle de résorption des défaillances constatées dans la production territoriale de l'ordre urbain. Le vocabulaire utilisé pour nommer l'agglomération de l'indigène dévoile une dynamique de renouvellement révélatrice de l'estompement des « larges zones d'opacité » censées caractériser les classes inférieures dans les représentations des groupes dominants³¹². Les documents d'archives consultés offrent une parfaite visibilité de l'abandon progressif du terme de « village indigène »³¹³. La seconde décennie du XXe siècle est le moment où ce glissement sémantique est plus manifeste.

La condominialité de la production de la ville porte ce changement et semble trouver la justification de sa raison d'être dans l'involution culturelle du Lebu. Les textes d'archives affichent la lisibilité parfaite d'une telle chose avec le fameux rapport de

³⁰⁸ *Ibidem*. Rapport de l'Agent-Voyer communal, Belondrade, en date du 7 février 1914 a/s des édicules publics du village indigène, p.1.

³⁰⁹ *Ibidem*.

³¹⁰ A.N.S, P179, op. cit. Rapport du Comité des Travaux Publics (déjà cité).

³¹¹ *Ibidem*.

³¹² Cf. Leclerc Gérard, op. cit., p. 85.

³¹³ A.N.S, 3G2-159, op. cit.

l'agent-voyer communal, Belondrade, en date du 7 février 1914. Le distinguo par lequel il sanctionne l'observation sociale faite, est ainsi énoncé :

« Les lébous, en général, sont capables de comprendre l'utilité de cette propreté, mais il y aura certainement des indifférents et des malveillants ; quant aux étrangers à la région, en grand nombre déjà, ... ils auront peu de scrupules à ce sujet ».

Il poursuit en disant qu'avec eux :

« Pendant la nuit, surtout pendant les nuits sans lune, des matières fécales seront déposées un peu partout sauf dans l'orifice qui leur est destiné ».

L'hygiénisme est réinvesti en tant que lieu de légitimation de la division opérée entre citadins, bénéficiaires du droit à la ville, et non citadins, exclus du droit à la ville ne méritant, d'après les stratégies discursives centrées sur l'exclusion et la discrimination, que le confinement dans les banlieues lointaines. Il permet à l'élite dominante de désigner le Lebu comme étant le seul sujet apte à accéder à la citoyenneté et le migrant l'acteur historique inapte à jouir des bienfaits du statut de citoyen. Cette lecture discriminante renvoie à l'efficacité de l'« assimilation » et à son corollaire civique, l'accession au statut de citoyen français du Lebu « originaire » ou « natif » de Dakar. Par ailleurs, elle actualise le jeu du « diviser pour mieux régner », valide l'axiome selon lequel les problèmes sociaux sont réductibles à des problèmes de contrôle social. En outre, elle inscrit dans l'actualité des représentations de l'élite dominante (ouverte à l'élément lebu) les faits historiques, constatés par Gérard Leclerc, dans les sociétés industrielles vers la fin du XIXe siècle ou au début du siècle suivant et qu'il a énoncés en ces termes :

« A partir du moment où une classe dominante se voit composée d'une fraction, même relativement faible, originaire

de la classe inférieure -et inversement- elle ne peut plus voir la classe dominée en extériorité historique et culturelle totale. Elle doit en quelque sorte se créer de nouvelles extériorités plus localisées »³¹⁴.

La cible vers laquelle s'effectue le déplacement de l'infériorité culturelle, convertible et convertie en « extériorité historique et culturelle totale », est le *doxandeem* et le *doomi doxandeem*. Deux acteurs soumis au régime dégradant de l'indigénat et aux rigueurs de la surveillance policière, dont la finalité est de rendre visible les desseins assignés à la nouvelle capitale à travers le dessin auquel a été soumis l'espace urbain.

Conclusion

L'ambition du colonisateur a été de faire de Dakar une agglomération urbaine dépourvue de stigmates de la culture matérielle locale et à centre monolithique³¹⁵. S'arc-boutant à ce projet jusqu'en 1914, l'autorité coloniale a nourri avant l'échéance de cette date une ambition donnant la préséance à Dakar, celle de devenir, à la place de Saint-Louis, la capitale de la fédération de l'A.O.F. Ce projet qui prend corps de manière effective en 1904 détermine le rythme binaire de l'évolution de la ville de Dakar entre 1857 et 1914.

Entre 1857 et 1904, séquence pendant laquelle une sorte de temps lent semble caractériser la dynamique d'érection d'une ville sur le site des auréoles villageoises lebu, le pouvoir colonial soumet le milieu et les hommes à une manipulation qui semble dessiner une quadrature. Hiérarchisation, appropriation et reconstruction de l'espace et éloignement des indigènes des lots de terrain convoités en sont les éléments quadripartites. Le trépied sur lequel est assise la hiérarchisation est constitué de

³¹⁴ Leclerc, Gérard, op. cit., p. 169.

³¹⁵ Nzuzi Lelo, *Urbanisation et aménagement en Afrique noire*, Paris, SEDES, 1989, p. 25.

critères d'ordre physique, stratégique et économique. La valorisation de la hauteur et le balayage des masses d'air sont les deux variantes du premier critère alors que pour le second l'inclusion ou non dans le périmètre des cinquante pas géométriques appelé à abriter des ouvrages militaires est un déterminant non moins important de la valeur à accorder à une portion du territoire disputé de Dakar . Quant au dernier critère, les variantes qui le structurent sont la proximité d'un point géographique de la zone du port du commerce ou de ce qui a tenu lieu de *central business district* ou encore la situation du point en question dans l'un ou l'autre de ces lieux d'activités.

Achat, concession et expropriation de terres, faits conformément aux dispositions des textes juridico-réglementaires ont permis à la puissance publique coloniale de reconstruire l'espace lebu. Transformé en site d'une ville, il est marqué à l'aide d'un faisceau de lignes droites (rues et avenues) démarquant les lots de terrain destinés à abriter habitations et offices de travail. Le décalquage de la trame orthogonale met ainsi un terme à la matrice circulaire ou labyrinthique du village lebu. Il correspond à la principale forme du marquage de l'espace opéré par le pouvoir colonial, qui a installé de manière répétée la majorité des résidents indigènes sur les pourtours de la ville de Dakar . Le traçage des rues et avenues et la nécessité d'enlever la paillote du paysage urbain, ont été une opportunité et un prétexte pour transformer des indigènes en gens de la marge. Leur marginalisation a été légitimée à l'aide des paradigmes du « péril noir » et de l'hygiénisme.

L'invocation de ces rapports idéologiques accompagne l'expansion de la ville de Dakar . Opérée entre 1904 et 1914 et tributaire des effets d'entraînement du nouveau statut de capitale fédérale de l'AOF ou encore du redimensionnement du rôle de ville portuaire, cette expansion se lit sur l'espace et s'observe au travers du dynamisme démographique. La dilatation spatiale et l'accroissement exponentiel des effectifs de population correspondent aux tournants amorcés par une agglomération urbaine offrant plus que jamais, et cela sur son site du plateau entièrement occupé en 1908, le spectacle d'une scène de dispute entre aménageurs européens et populations africaines

promptes à envahir, de nouveau, le centre-ville. D'où la réponse vigoureuse apportée en 1914 par ceux-là à celles-ci avec la fondation d'une seconde ville sur les marges de la première.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III : UNE VILLE ECLATEE ENTRE 1914 ET 1960

L'établissement en 1914 d'une ville indigène sur les marges du territoire de Dakar a revêtu une double signification. Il consacre la fin de l'utopie constituée par le projet de réduire ce que certains analystes nomment la ville outre-mer à un isotope et inaugure l'ouverture d'une phase de croissance urbaine estampillée par ce que les philosophes de la ville appellent l'hétérotopie.

Cependant, il va falloir attendre la fin de la guerre 39-45 pour assister aux accélérations les plus frappantes de l'histoire de l'expansion urbaine de Dakar . A travers l'évocation et l'étude de ce temps d'enclenchement de modifications et d'accumulations remarquables se trouvent posées, les caractéristiques des autres unités séquentielles dans lesquelles sont logées des conditions de leur incubation.

I - La Médina de Dakar ou le refoulement durable des « indigènes dangereux », 1914-1918

A - La bataille des toponymes

L'année 1914 marque l'étalement total de la ville de Dakar sur les marches du plateau. Cette borne chronologique annonce également l'adoption du zoning en guise de technique d'ordonnancement urbanistique³¹⁶. Elle ouvre aussi une phase décisive de l'histoire de la production de la ville de Dakar, celle de l'indigénisation.

1 - Comment se représenter la ville indigène ?

Une recension rapide permet de se rendre compte de la relative exhaustivité des informations consacrées aux circonstances et au déroulement du déplacement de

³¹⁶ A.N.S, 4P 50, K., A., op. cit. p. 503. Dans ce texte, l'auteur fait état de la codification du zoning en 1938.

nombreux indigènes du site du plateau vers celui des terroirs marécageux³¹⁷. C'est pourquoi nous pensons qu'il est superflu de répéter les travaux effectués sur ces deux questions, de revisiter celles sur la représentation de l'espace selon laquelle les surfaces planes et dépressionnaires doivent abriter la sociabilité des « exclus et marginaux » de la ville, d'insister encore sur la référence au discours hygiéniste tentant d'adosser sa pertinence et sa cohérence sur l'actualité de la peste -une des pathologies épidémiologiques récurrentes de l'époque. Par contre, il nous semble intéressant de visiter l'appareil lexicographique dressé à l'occasion du déguerpissement massif de 1914.

La littérature officielle est pleine d'unités lexicales renseignant sur la représentation qu'on se fait chez les dominants du nouveau foyer d'installation des déguerpis indigènes. Situé dans les « terrains non immatriculés... [des] environs de Dakar »³¹⁸, le site de peuplement choisi fait partie des territoires du parc foncier ayant échappé aux nombreuses manœuvres transactionnelles des « hommes d'affaires véreux »³¹⁹. Désormais marqué par la violence par l'écriture qu'est l'immatriculation³²⁰, ce site est appelé à accueillir la « village de ségrégation », conformément aux dispositions de

³¹⁷ Cf. Seck A., 1970, op. cit., pp. 134-138 ; Betts R. « The Establishment of the Medina in Dakar , Senegal 1914 », *Africa*, XII 2, April 1971 pp. 143-152 ; Dramé Daouda Demba « La Médina de Dakar et ses fêtes populaires, 1914-1960. Contribution à l'étude des cultures urbaines », Dakar, Université C. A. Diop de Dakar, 1995, pp. 12-22 ; Sinou Alain « Urbanisme et colonialisme. La production de la ville indigène au Sénégal au début du XX e siècle », Catherine Coquery-Vidrovitch (éd), *Processus d'urbanisation en Afrique. Tome 2*, Paris , L'Harmattan, 1988, pp. 27-31 ; etc.

³¹⁸ A.N.S, P 190, *Village de Médina à Dakar . Création du village. Programme des travaux. Arrêté local N° 1301 du 13 août 1914*. 1915-1919. Voir, dans les documents annexes VI et VII, la présentation du permis d'habiter distribué par les autorités coloniales.

³¹⁹ Diop, Yakham, op. cit., p. 22.

³²⁰ *Idem.*, p. 20.

l'arrêté N 1207 bis du lieutenant-gouverneur du Sénégal en date du 28 juillet 1914 et de celui qui porte le numéro 1410 du 6 septembre 1914³²¹.

Le projet de dotation de la Médina en équipements urbains et de construction de son espace, en le conformant au modèle géométrique euro-occidental³²², condense la volonté du pouvoir colonial d'édifier une ville indigène à côté de la ville dite blanche, assimilée à une totalité de « quartiers européens »³²³. C'est pourquoi l'emploi de la formule « village de ségrégation » dénote le recours à un appareil lexical désadapté. Ce vocabulaire social fonctionne comme le signe vestigiel d'une représentation dominante, qui a tenté d'ancrer la fiction de l'impossible citadinisation de l'indigène. Une archéologie du discours officiel est ainsi envisageable à partir de l'inventorisation des expressions utilisées pour nommer la Médina³²⁴. Elle constitue certainement une

³²¹ On peut les consulter dans les versements de la cote indiquée ci-dessus.

³²² Le premier plan d'ensemble du 13 août 1914 conçu par le service des Travaux Publics repose sur la division de l'espace en lots « permettant la répartition par rues » pour 20 000 habitants. Voir A.N.S, P 180, op. cit. Rapport du Gouverneur Général de l'AOF au Ministre des Colonies en date du 16 février 1919. Voir le document annexe N° VIII

³²³ Dans l'avant-dernière correspondance citée ci-dessus, le Gouverneur Général de l'AOF résume le point de vue officiel en considérant que le projet de déguerpissement démarré en 1914 est un acte de « séparation des-deux villes » et qu'il importe de ne pas le réduire à une « politique d'opposition des races » et/ou à une restriction « des droits de la politique indigène ».

³²⁴ Exemples de « village indigène » et « village de Médina ». Ces expressions sont contenues dans les documents suivants :

- arrêté local N° 1467 du 19 septembre 1914 ;
- arrêté local N° 1497 du 28 septembre 1914 ;
- câblogramme N° 2060 du 17 novembre 1914 du Gouvernement Général de l'AOF au Ministre des Colonies ;
- arrêté local N° 68 du 14 janvier 1915 ;
- arrêté local N° 114 du 19 octobre 1915 ;
- lettres N° 565 du 27 avril 1916 du Gouverneur Général de l'AOF au Lieutenant-Gouverneur du Sénégal ;

des occasions susceptibles de permettre d'en savoir davantage sur le métalangage construit par le pouvoir colonial.

2 - La toponymie : les enjeux d'une bataille

La bataille des toponymes, occasionnée par l'érection d'un nouvel établissement humain dont le greffage au corps de la ville de Dakar est désapprouvée par le « pouvoir blanc », est révélatrice de la volonté de cette force politique de perpétuer l'altérité de l'indigène. Tilène, Ponty ville et Médina sont des noms propres proposés pour nommer la nouvelle ville, renseigner en même temps sur l'intention qui sous-tend sa création et sur la trajectoire de sa production territoriale.

Le premier toponyme cité désignait à l'origine une portion du terroir peuplée par les chacals³²⁵. Il est contenu dans un arrêté du gouverneur général de l'AOF. Pris le 13 août 1914, il n'a pas mis un terme à la recherche par le pouvoir colonial d'une appellation dont l'acceptation symbolise celle du projet de ségréguer durablement l'habitat urbain. Aussi, avance-t-on, entre autres fabrications toponymiques, le nom de Ponty-ville. On est en présence d'une unité lexicale qui participe de la liturgie sociale qu'est l'hommage rendu à un des « hommes qui font l'histoire ». Dans le cas étudié, il s'agit de William Ponty. Cet administrateur colonial, à cause ou en dépit de ses fonctions de gouverneur général de l'AOF, « conversait souvent avec des lébous de tout âge dans leurs carrés parfois »³²⁶. C'est cette ouverture à une sociabilité non élitaire qui est magnifiée à travers ce projet de parrainage.

- arrêté local N° 1158 du 16 novembre 1916.

³²⁵ Tilène (Tileen) est une construction lexicale wolof faite à partir du substantif *till* (chacal) et du suffixe *een* employé pour désigner un lieu. Tilène signifie donc zone de chacals. Il désigne un pâturage pour ovins et caprins. Leur attaque par ces « chiens sauvages » est à l'origine de la fabrication de ce toponyme.

³²⁶ A.N.S, H 21, *Hygiène à Dakar*. 1916-1918, Correspondance du 22 avril 1916 de E. Guyot, habitant au N° 71 du Boulevard national, au Gouverneur Général de l'AOF. Lire aussi Marty Paul, *La politique indigène du Gouverneur général Ponty en Afrique occidentale française*. In *Memoriam*, Paris, Ernest Larose, 1915, 29 p.

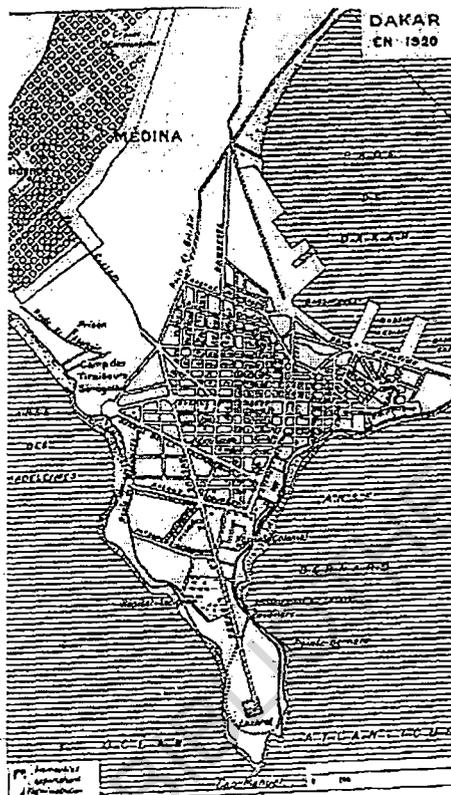
Toutefois, cette disponibilité à prendre langue avec l'indigène a été partagée par d'autres Français . On peut citer le cas d'E. Guyot, une des figures de proue de cette frange du « colonat » ayant à son actif une durée de séjour longue à Dakar . Sa fréquentation de la société indigène locale est remarquable, ce qui autorise à le classer dans le groupe des acteurs se chargeant volontairement et sans consultations préalables de faire triompher l'« économie politique du signe » des pouvoirs publics français. Sa connaissance appréciable de l'univers des Lebu transparaît dans le contenu de sa correspondance du 22 avril 1916. Adressée au gouverneur général de l'A.O.F, cette relation épistolaire donne le cas d'un autre Européen « en relation avec de vieux habitants de Dakar, dont il parle couramment la langue »³²⁷.

Médina est l'unité onomastique qui a finalement été retenue. La proposition relative à son emploi est attribuée au marabout tijaan Malick Sy³²⁸. L'établissement d'un consensus entre pouvoirs publics coloniaux et indigènes autour du dernier toponyme renvoie au rapport à la ville. Médina représente dans le complexe mental des forces coloniales l'habitat sous-intégré des villes musulmanes du monde maghrébin et dans celui de l'adepte de l'islam la cité marchande du Hijaz où le prophète Muhammad a trouvé refuge et ressources (humaines et psychiques) à mobiliser dans sa lutte contre les polythéistes de la Mekke.

³²⁷ *Ibidem*.

³²⁸ Sylla, Assane, *Le peuple Lébou de la presqu'île du Cap-Vert*, Dakar, NEA, 1992, p. 74 ; Dramé, Daouda Demba, op. cit. et Sakho, Amadou Abdoul et Saada, Assane, « Dakar à travers les âges. Médina . De la ville indigène au quartier populaire », *Wal Fadjri l'Aurore*, 955, op. cit., p. 4.

Carte n° VIII : Dakar et sa Médina en 1920



Source : Assane Seck, 1970, op. cit.

Cette assertion que nous avons construite pose implicitement la question des moyens utilisés en vue d'inciter les indigènes déguerpis à accepter le projet de leur transplantation hors du territoire de la commune de Dakar . La possibilité d'assimiler la mobilité spatiale à une répétition salutaire de la geste muhammadienne et la prégnance de la logique mimétique dans la conduite sociale du musulman contribuent à conforter cet énoncé. Ces deux arguments permettent aussi de valider l'hypothèse d'une diffusion réussie de la Tijaniya umarienne à partir d'une réinterprétation positive de la détresse humaine portée par le cycle de déguerpissements massifs déclenché en 1914 par la puissance coloniale française³²⁹. L'autorité maraboutique armée du chapelet aurait

³²⁹ La réussite de la diffusion relativement forte de la Tijaniya dans un milieu lebu « qadirisé » résulte de la conjonction de plusieurs données. On comptabilisera parmi elles les visites domiciliaires à différents chefs de famille dakarois par ce marabout, la pratique de la *wazifa* (récitation de textes après les prières du crépuscule et

ainsi réussi à vaincre, à la place et au profit (?) de cette autre autorité dont le pouvoir valorise le *malagulu* (la matraque), la résistance à l'éloignement de nombreux indigènes de la « ville blanche ».

B - Les lieux du refus du projet de ségrégation

Si les « lieux de mémoire » sont devenus familiers grâce au « travail de mémoire » des historiens et autres donneurs de sens au présent, il n'en est pas de même pour les constructions topiques en jeu dans l'étude des résistances exprimées avec le projet d'érection du « village de ségrégation de Médina ». Cadre socio-résidentiel conçu exclusivement, d'après le discours officiel, pour les indigènes « irrespectueux des règles d'hygiène » et préférant « vivre comme ont toujours vécu leurs pères »³³⁰. Sans nourrir la prétention de réussir le rattrapage ainsi énoncé, il nous semble possible, pour le moment, de faire un pas dans la direction indiquée.

1 - Le vocabulaire comme lieu de résistance

Les élites autochtones formées à l'école coloniale ou investies de légitimités coutumières donnent à lire, à travers leur rapport au déguerpissement massif démarré en 1914, les lieux à partir desquels s'est constituée la résistance à cette initiative des pouvoirs publics. Le Parti Jeune Sénégalais et son organe d'information et d'analyses dénommé *La Démocratie du Sénégal*, à travers un article intitulé « Village et

du petit matin) qui génère une sociabilité élitare, le séjour durable et répété (dans la maison du notable Ndour Abdoulaye sise à Hok) du khalife des tijaan de Tivaouane, l'alliance tissée à travers le mariage en secondes noces avec Mame Anta Sall, veuve de son ancien hôte. Cf. Mbaye El Hadji Rawane, « L'islam au Sénégal », Dakar, Université de Dakar, 1976, pp. 345-349.

³³⁰ A.N.S, 3G2-160, op. cit., extrait d'un rapport de 1916 du Gouverneur Général au Ministre des Colonies. Dans un autre rapport de la même autorité locale à la même figure hiérarchique, la définition de l'expression « ville européenne » permet à celle-là de revenir sur le distinguo entre indigène en ne diabolisant pas ceux d'entre eux qui « acceptent l'assujettissement aux règlements sanitaires applicables aux européens ». Cf. A.N.S, P 180, Rapport du 16 février 1919 (op. cit.), p. 10.

expropriations de Dakar-Médina » et publié dans les livraisons des 12, 16, 23, 26 avril et 3 mai 1916, aident à identifier le vocabulaire comme un de ces lieux.

Sous le couvert d'un auteur utilisant le pointillé au lieu de décliner son identité, ce texte propose un exercice de sémiotique sur le toponyme de Médina . Ainsi, ce nom propre signifierait « *ville de parquemet* », « *territoire maudit*, « *œuvre de bannissement perpétuel* » (souligné par nous) de l'indigène³³¹, « *vaste nègrerie* » ou « *grande captiverie* » (*idem*). Cet exercice sémiotique touche aussi à la littérature administrative afférente à la création de la ville indigène. Aussi, l'intertexte formé par les arrêtés locaux des 11 et 24 juillet 1914 fait-il du faubourg la finalité à atteindre dans la mise en œuvre du projet de déguerpissement de 1914. L'étymologie et la définition dite topographique du terme de faubourg dévoileraient toute la perfidie du colonisateur. Dérivé du vieux mot français *fors bourg*, composé du latin *foris* (hors de) et *burqum* (bourg), ce terme signifiant en français contemporain « quartier d'une ville situé en dehors de son enceinte », traduirait, selon toujours la même source, le barricadement de la ville de Dakar , l'« animalisation » de l'indigène sommé de vivre dans le « *parc de ségrégation* », l'érection d'une « *ville d'esclaves fermée à tous Français* » (souligné toujours par nous).

- Toute cette production lexicographique du journal *La Démocratie du Sénégal* témoigne de la volonté de ses rédacteurs de convoquer en pointillé l'esclavage pour mettre davantage mal à l'aise les animateurs du projet colonial. Cette volonté est d'autant plus forte que ces derniers se targuent de faire de l'assimilation la pierre angulaire de leur politique en direction des « originaires » des Quatre Communes, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen leur viatique et leur référence fondamentale dans leur rapport à l'indigène ainsi typifié. En invoquant cette philosophie politique et ce texte fondateur de la culture des droits humains, les

³³¹ L'arrêté local du 13 août 1914 viserait, selon ce même rédacteur, les mêmes objectifs. Ce dernier y ajoute un autre : la spoliation des droits fonciers des indigènes.

éditorialistes de ce journal ne pouvaient manquer de se situer sur le terrain des institutions pour mieux fonder leur refus du projet de déguerpissement.

2 - *Le dispositif institutionnel, un autre lieu de résistance.*

Dans le discours produit, la disqualification de structures administratives et le repérage d'irrégularités et d'illégalités dans les procédures d'expropriation actionnées par le pouvoir colonial, forment les deux axes de rhétorique privilégiés. Deux institutions politico-administratives fondamentales : le Conseil général de la Colonie du Sénégal et le Conseil municipal de Dakar et une structure *ad hoc*, la Commission statuant sur les terrains à cibler pour construire le nouveau « village indigène », ont retenu l'attention de la rédaction du journal *La Démocratie du Sénégal*. Les deux premières doivent leur disqualification au fait que, de manière respective, l'inertie et la dépendance étroite « par nécessités commerciales et professionnelles » vis-à-vis des « baronnies du négoce de la Gironde » (instigatrices de « l'autocratie gouvernementale »), caractérisent leur fonctionnement. La défaillance de ces deux lieux de pouvoir est invoquée en vue d'invalider toute décision prise avec leur aval. La dernière structure nommée est jugée incompétente au regard de son mode de composition, qui est contraire aux dispositions réglementaires relatives au ressort territorial de la Commune de Dakar. En effet, la cooptation de représentants de la municipalité de Dakar et de la Chambre de Commerce de la même ville (dont le mandat est circonscrit au ressort du territoire communal) vicie toutes les mesures d'expropriation portant sur des terres situées hors de ses limites, c'est-à-dire comme c'est le cas dans les « environs » de Dakar.

Cet argumentaire, contenu dans la livraison N 186 dudit journal, contredit pourtant l'effort fourni antérieurement. Notamment dans la publication N 183, où se trouve la mise à nu de l'incohérence de la démarche des autorités administratives. Cet exercice a consisté à montrer que le lieu choisi, censé être situé hors du territoire communal, est

incontestablement inclus dans les limites dudit espace. C'est en ces termes que le propos démonstratif est construit :

« en 1914, au moment où apparaissait l'arrêté du 24 juillet 1914, [Dakar] avait un territoire [communal] bien défini et régulièrement défini [car] sa limite sur terre était indiquée, pour sa direction linéaire par des écriteaux, qui existent toujours à la même place, portent les mots : « Octroi de Dakar ». Nul n'ignorait donc cette limite, dont les marques s'imposaient au regard le moins attentif ».

Cette visibilité de l'espace communal (cadre territorial configuré par l'arrêté du lieutenant-Gouverneur du Sénégal en date du 11 juillet 1914)³³² brandie pour pourfendre le pouvoir colonial, atténue donc la cohérence du discours oppositionnel des rédacteurs du journal *La Démocratie du Sénégal*. En suivant à la trace les producteurs du langage officiel, ils reproduisent, sans s'en apercevoir, ainsi quelques-unes de leurs incohérences.

Cette atténuation ne constitue, par contre et en aucune manière, une preuve de l'inefficacité d'une résistance qui choisit de faire du dispositif institutionnel le lieu de son expression. Les propriétaires de terrains ont bien compris tous les bienfaits déductibles d'une lecture des textes administratifs. Mises en relation combinatoire, ces pièces écrites sont utilisables pour parvenir à subvertir, avec une relative efficacité, le fonctionnement du pouvoir d'Etat colonial. Ceci est attesté par la conduite des propriétaires lebu entre 1914 et 1917. Bénéficiant d'une indemnité variant entre 220 et

³³² Selon ce texte, la configuration du ressort territorial de la Commune de Dakar s'opère à partir de la matérialisation « d'une ligne partant de l'abattoir communal, descendant la route dite de l'abattoir communal et, à l'arrivée de celle-ci sur la route de Ouakam, [se prolongeant] directement jusqu'à la route de Bel-Air pour la remonter vers le nord, jusqu'à l'extrémité de l'avenue Gambetta, d'où elle suivait le collecteur des eaux du Champ des courses se déversant dans l'étendue du port ».

300f par hectare, ainsi que l'arrêté du 13 août 1914 le stipule, ordonnant l'occupation des terrains non immatriculés nécessaires à la création du « village » de Médina , ils n'ont pas hésité à s'opposer avec succès, jusqu'en 1917, à la décision prise en juillet 1916 de procéder à une réquisition d'immatriculation desdits biens fonciers. L'argument clé brandi étant que l'indemnisation opérée antérieurement n'a porté que sur les récoltes détruites et non sur les terrains³³³. En d'autres termes, le non-respect des termes de l'acte administratif en question est compris comme une condition suffisante de blocage de l'application d'une procédure domaniale telle que l'immatriculation.

Toute une série d'enquêtes pourraient être menées pour collecter le maximum d'informations sur les tenants et les aboutissants de l'intelligence déployée dans le rapport à la pratique institutionnelle de l'immatriculation. La transmission de l'héritage enregistré en milieu lebu, notamment les batailles procédurières portant sur les questions de domanialité et les jeux de relation entre avocats, personnages politiques, autorités investies de légitimités coutumières et techniciens des services administratifs spécialisés, sont deux directions d'investigation susceptibles de favoriser la collecte des dits matériaux. Yakham Diop aborde certains de ces points dans son étude sur le centre de la ville de Dakar³³⁴.

3 - Le mécanisme de la représentation mentale actionné dans la résistance lebu

L'instance mentale est un des lieux à partir desquels s'exprime, de façon vigoureuse, l'opposition au projet de transplantation en 1914, aux environs de Dakar , de tous les indigènes accusés de manifester une hostilité effective au code de discipline

³³³ A.N.S, 2G16-27, *Sénégal . Dakar-Gorée -Rufisque et Banlieue de Dakar . Rapport d'ensemble annuel*. 1916. Rapport du Délégué du Gouvernement du Sénégal, en date du 29 janvier 1917.

³³⁴ Diop, Yakham, op. cit., pp. 9, 13, 25 et 328-329.

hygiénique euro-occidental. L'imaginaire social autochtone assimilé à un endroit maudit le cadre spatial sur lequel doit être édifiée la Médina . E. Guyot (personnage déjà évoqué) et *La Démocratie du Sénégal* , dans son numéro 187 du 3 mai 1916, font écho à ces représentations. Au nombre des zones réputées concentrer une charge de maléfice, figurent les terrains constituant, jouxtant ou ceinturant la concession Poux³³⁵ et ceux situés plus au nord-est de ce repère. Ils correspondent aux sites de Guy Penc et de Sumbajun (Soumbédioune). La description qui transparaît dans la correspondance d'E. Guyot³³⁶, s'attache à détecter des signes de cette maléficité. Il en cite deux : la douzaine de baobabs de Sumbajun, les vestiges de la désertion ancienne des sites avec la visibilité de macro-restes et de micro-restes. Ces vestiges se composent de « débris de poteries, de coquillages, de pierres meulières »³³⁷. Les résultats de cette prospection archéologique au sol sont d'autant plus remarquables qu'ils traduisent une résistance de ces traces du peuplement humain à l'ensevelissement provoqué par l'érosion éolienne, très dynamique dans un milieu écologique affichant le cordon dunaire en guise de modelé archétypique.

Installer des indigènes dans la Médina , notamment dans ces deux sites, est assimilé à une entreprise génocidaire. C'est ce que semble suggérer E. Guyot, disposé à rendre compte de l'opinion dominante des autochtones en notant que les Français « savent bien ce qu'ils font [c'est-à-dire qu'en y] mettant... les noirs [c'est] pour [les] y [faire] mourir »³³⁸. Le mécanisme de la peur collective aurait ainsi joué dans l'expression du refus par les indigènes la transplantation dans les « environs » de Dakar . Il éclaire en

³³⁵ La Résidence de Médina , transformée récemment en centre d'activités culturelles (dénommé Maison de la Culture Dousta Seck), est édifiée sur la site de la concession Poux.

³³⁶ A.N.S, H 21, op. cit.

³³⁷ *Ibidem*. Ces informations renseignent sur la géographie ancienne de Sumbajun et donnent un aperçu de la destruction de sites archéologiques opérée au moment de la production spatiale des villes coloniales.

³³⁸ *Ibidem*.

partie l'histoire des croyances et, même, celle de leur instrumentation politique, qui est postulée dans le discours éditorial de journal *La Démocratie du Sénégal* sur le merveilleux spatial³³⁹.

4 - De la résistance à l'accommodation

Quelles formes de résistances enregistre-t-on à partir de ces différents lieux ? Quelles sont celles qui s'effectuent à une fréquence remarquable ? Quelles sont celles qui autorisent à les penser en termes d'intensité, de profondeur et de massivité ? Leur identification donne-t-elle à occulter la possibilité de lire d'autres conduites sociales générées par le projet d'exclusion sociale de Dakar de nombreux indigènes ?

Protestations et révoltes³⁴⁰, preuves indubitables de la surexcitation des esprits des indigènes³⁴¹, font partie des réponses des « gens du bas » aux initiatives de ceux « d'en haut ». Elles semblent n'avoir pas mobilisé beaucoup d'acteurs et connu un déroulement d'une durée remarquable³⁴². Toutefois, la campagne de presse a été un des modes d'expression courants de la protestation qui sont à l'actif des milieux intellectuels. La « bataille d'opinion » menée par ce segment social a été axée sur la dénonciation d'incohérences, d'irrégularité et autres vices de forme et de fond supposés ou constatés effectivement dans l'application des textes (législatifs et/ou réglementaires). Les éditions des mois d'avril et mai 1916 du journal *La Démocratie*

³³⁹ *La Démocratie du Sénégal*, dans son numéro 187 du mercredi 3 mai 1916, contient à la page 2 une diffusion de cette croyance. La formule « endroits abandonnés de leurs pères parce que endroits maudits » en est le libellé.

³⁴⁰ Sakho, Amadou Abdoul et Saada Assane, op. cit.

³⁴¹ A.N.S, H 22, *Hygiène à Dakar*. 1919-1920, Correspondance non datée du Maire de Dakar au Gouverneur Général de l'A.O.F. Le premier personnage cité demande au second de proclamer, en vertu du décret du 14 avril 1904, l'état de siège en vue de parvenir à une exécution satisfaisante des mesures sanitaires exigées par l'éclatement de la peste.

³⁴² A.N.S, 3G2-160, op. cit., Pétition du 4 mai 1916. Cf. les documents annexes N° IX et X où figure la reproduction de ce texte suivi des identités des signataires. Dans le document annexe n° XI, on peut retrouver les noms des membres du Comité de pilotage du projet de mosquée.

du Sénégal fournissent des indications sur le lynchage véhiculé et produit par cette campagne de presse.

Mais le chant est le moyen protestataire qui semble avoir prévalu. Ce faisant, il concentre l'usage d'expressions consacrées de l'indocilité : insultes, moqueries ou railleries lancées aux autorités coloniales. Le texte suivant en est une parfaite illustration

Biram Saasu jital Gowornoor

Neko ñewal won ñu fìng ñuy toxal

Naaj bi japna Gowornoor

Soley bi jap Gowornoor

ñu antare ko Farras

Nit ku ñul amna fit, amna njambaar

*Biram Saasu, sa baay, yaay jambaar*³⁴³

Traduction :

Biram Sassou s'est fait précéder par le Gouverneur à qui il a sommé d'indiquer aux populations les lieux de leur nouvelle implantation. L'insolation a eu raison du Gouverneur. Les rayons dardant du soleil ont eu raison du Gouverneur. Le pauvre a finalement été hospitalisé en France . L'homme noir est l'incarnation du courage et de l'héroïsme. Biram Sassou, mon père, tu es le héros.

³⁴³ Sène, Aby, 68 ans ménagère, entretien à la Gueule Tapée (à l'intersection des rues 59 et 60) en date du 22-02-1995.

Ainsi, cette chanson populaire, diffusée dans le milieu des femmes et des jeunes (segments socio-démographiques confinés par l'ordre patriarcal dans ce succédané de maquis idéologique), et d'autres formes de conduite subversive ont balisé le mouvement de refus du refoulement.

Mais, on a noté un affaiblissement de cette dynamique de résistance. Cette évolution qui est le résultat de la pression conjuguée des élites, procède de la fabrication de nouvelles raisons d'espérer en l'avènement de lendemains meilleurs dans une Médina riche en équipements urbains.

C'est sous ce dernier rapport qu'il convient d'apprécier la signification de la pétition de 137 notables lebu. Reprenant à leur compte les propos justificatifs de la création de la Médina et arguant de leur esprit coopératif, ils circonscrivent leurs doléances à la réalisation d'équipements collectifs prévus- dont la construction d'une mosquée³⁴⁴. Ce geste édifie sur le recours à la négociation avec l'autorité coloniale. Il indique qu'il n'y a pas eu épuisement de cette ressource, en dépit des conflits générés par le projet d'aliénation des terrains situés sur le site de la Médina. Les tractations à l'amiable ou les transactions marchandes très intenses entre janvier et novembre 1915 se sont traduites par le décaissement d'une somme de 48 275, 70F par la puissance au profit des détenteurs de biens fonciers confisqués. Elles n'ont fait que préparer ou conforter l'accommodation à la nouvelle carte de répartition du peuplement urbain. L'indigène qui fait sienne cette disposition, prend souvent le parti de réinventer à la Médina un présent meilleur au lieu de s'attaquer à celui que réserve la sédentarité dans la « ville européenne ».

³⁴⁴ A.N.S, 3G2-160, op. cit. Pétition du 4 mai 1916 déjà citée. Voir aussi la lettre n°565 du Gouverneur Général de l'A.O.F au Lieutenant-Gouverneur du Sénégal en date du 27 avril 1916.

C - Comment contrôler les indigènes de la Médina ?

Toutefois, il faut noter que le pouvoir colonial, développant une logique de suspicion envers les uns et les autres, n'a pas manqué de mettre en œuvre une stratégie de contrôle social. Il est difficile d'en apprécier, avec précision, l'efficacité entre 1914 et 1918. Cependant, il est possible de cerner de près les modalités de sa mise en application.

1 - Réguler la société par la maîtrise de l'espace

Contrôler l'individu par le contrôle de l'espace est une modalité récurrente de régulation du jeu social à Dakar avant et pendant la période 1914-1918. L'innovation porte sur l'aménagement entre les villes « européenne » et indigène d'une bande de terre appelée zone de servitude foncière *non edificandi*. Cette configuration de l'espace, faite conformément aux dispositions de l'avant texte du décret du 16 septembre 1916³⁴⁵, rend visibles la distance et la différence entre les deux établissements humains et leurs occupants. La bande de terre qui les sépare, large de 100m au départ et redimensionnée jusqu'à 800m, puis à 400m avec le décret du 12 janvier 1924, a fonctionné comme un dispositif dissuasif. En effet, elle n'aurait cessé de sécréter une peur (collective et individuelle). Le témoignage d'un des informateurs de Amadou Abdoul Sakho et Assane Saada³⁴⁶ explique ce sentiment en ces termes :

« Il y avait des champs de mil et de manioc. La végétation était touffue et était composée entre autres de baobabs. C'était dangereux d'y passer car il y avait des coupeurs de route qui n'hésitaient pas à tuer ceux qui résistaient et ils jetaient leurs

³⁴⁵ A.N.S, P 190, op. cit. Projet d'affectation générale d'habitation au profit exclusif des indigènes du Service des Affaires civiles du Gouvernement Général, p. 3. Cf., entre autres textes, abordant cette question Dramé Daouda Demba , op. cit., p. 14 et Sakho Amadou Abdoul et Saada Assane , op. cit.

³⁴⁶ Sakho, Amadou Abdoul et Saada, Assane, op. cit.

victimes dans un puits abandonné qui se trouvait là où il y a actuellement la boulangerie de Médina . C'est en traversant cette zone que mon frère jumeau et moi avions vu une forme diabolique qui nous avait effrayés. Lui il en est mort tandis que moi je m'en suis sorti avec une infirmité du bras et de la jambe gauche ».

La représentation ainsi établie a été plus efficace, en matière de contrôle de la mobilité spatiale des indigènes, que le procès de production physique d'un *no man's land* entrepris par les pouvoirs publics coloniaux.

2 - Réussir le contrôle social par le recours à l'intermédiation

Contrôler l'individu et son groupe social d'appartenance par la présence multipliée de médiateurs insérés profondément ou non dans le dispositif institutionnel, est une autre modalité de régulation de la société indigène de la Médina entre 1914 et 1918. Le maillage administratif fabriqué exclusivement pour des indigènes donne à lire une hiérarchie de personnalités aux compétences bien délimitées. Au sommet, on retrouve l'Administrateur délégué. Installant son logement provisoire dans l'ancienne concession Poux³⁴⁷, il avait à sa disposition un corps de gardes de police pour assurer les services du maintien de l'ordre, visualiser le pouvoir coercitif reconnu à toute autorité administrative. Nous ne disposons pas, au moment où nous rédigeons ces lignes, d'informations additives sur l'état-civil du ou des fonctionnaires chargés d'assumer ces pouvoirs déconcentrés, les effectifs de police mobilisés, etc. Nous savons que les dépenses afférentes au fonctionnement du service de police ont représenté plus de 50% de la totalité des liquidités injectées par la direction des Finances du gouvernement général de l'A.O.F pour la réussite en 1915 de l'opération

³⁴⁷ A.N.S, P 190, op. cit., Lettre du Délégué du Gouverneur du Sénégal au Directeur des Finances du Gouvernement Général de l'A.O.F en date du 5 décembre 1916.

baptisée « création du village de ségrégation de Médina ». Le tableau ci-dessous en rend compte de façon exhaustive.

Tableau N° III : Dépenses du Gouvernement Général à Médina en 1915

Rubrique des dépenses	Sommes décaissées (en Francs)
Service de santé	1 959
Vivres pour le camp de ségrégation	534
Gardes du camp de ségrégation	432
Gardes de police du nouveau village	3 527
Recensement du village de Médina	60
Indemnités des indigènes expulsés	1 400
Total des dépenses	7 912

Source : A.N.S, P 190, lettre N 579 du 29 avril 1916 du Directeur des Finances du Gouvernement Général de l'A.O.F au Lieutenant-Gouverneur du Sénégal .

Le camp de ces gardes était-il situé sur le même emplacement décrit par Nafissatou Diallo³⁴⁸ ? Etait-il composé de « petites maisons en bois, peintes en jaune... [et] alignées dans un ordre parfait »³⁴⁹ ? Que pouvons-nous dire sur les relations de voisinage entre les familles des gardes de police et celles des indigènes qui avaient une multitude de représentants auprès de l'administration coloniale ?

Ces représentants, qui occupent le bas de la hiérarchie des intermédiaires, sont recrutés dans les principaux groupes ethniques³⁵⁰. L'intérêt de leur déploiement dans la vie de

³⁴⁸ Diallo, Nafissatou, *De Tilène au Plateau, une enfance dakaroise*, Dakar-Abidjan, Les NEA, 1975, p. 11.

³⁴⁹ *Ibidem*. On peut noter, à titre de comparaison, que la couleur ocre a été la règle chez les militaires.

³⁵⁰ Voir les annexes N° XII à XIV. Cette formule de contrôle de la population indigène a été appliquée en Côte d'Ivoire. Dans les villes coloniales (éclatées en « villages » dioula, fanti, baoulé, etc.), l'administration coloniale a choisi de réussir la collecte de l'impôt en désignant des chefs parmi les notables de chacun de ces établissements. Ce propos qui n'est que le résumé de la thèse de Kipré Pierre, mérite d'être revu. D'autres préoccupations ont aussi conduit les Français à concevoir une pareille hiérarchie. Lire Kipré Pierre, « Les villes coloniales de Côte d'Ivoire. Economie et société (1893 à 1940) », Paris, Université Paris VII, p. 693.

relations sociales régulée conformément au projet de mise en dépendance coloniale, réside dans la volonté affichée des autorités gouvernantes de :

- pouvoir conduire « une action efficace et ... [faire] comprendre exactement [à la population] ce que l'on attend d'elle ». Pour ce faire, il suffit de leur faire remplir convenablement des tâches consistant à diffuser les conseils et recommandations arrêtés par les services administratifs, à appuyer la conduite par lesdits services de mesures d'hygiène publique et de travaux d'intérêt commun, à recenser et à porter à leur attention les requêtes formulées par les administrés.

- « Former une assemblée restreinte avec laquelle il sera plus aisé de conférer utilement qu'avec quelques milliers d'individus ou avec des notables sans mandat n'ayant pas qualité pour s'engager au nom des collectivités »³⁵¹.

En vue d'une meilleure-emprise sur les populations indigènes de la Médina, le pouvoir colonial a entrepris de multiplier le nombre des porte-parole en les choisissant en fonction d'un critère d'ordre spatio-affectif : l'appartenance au même terroir. Ainsi, en plus du maire indigène, onze intermédiaires issus des quartiers de regroupement ont été désignés pour le groupe lebu tandis que les Tukulër et les Wolof se sont retrouvés avec des représentants originaires des principaux foyers d'émigration. Ce sont, entre autres localités, la ville de Saint-Louis (avec 8 porte-parole suppléants) et les provinces septentrionales du Fuuta dit sénégalais : Laawo, Ngenar, Tooro , Booseya³⁵².

En outre, le choix a tenu compte de la profession exercée. Celle de marchand est partagée par 8 des 17 délégués des groupes ethniques de migrants. Le standing social,

³⁵¹ A.N.S, 3G2-157, *Commune de Dakar . Affaires diverses* 1907-1919. Lettre du Gouverneur Général de l'A.O.F au Lieutenant-Gouverneur du Sénégal en date du 20 juin 1917.

³⁵² *Idem*. Lettre du Délégué du Gouvernement du Sénégal au Gouverneur Général de l'A.O.F en date du 28 septembre 1917.

la maîtrise de l'art de la communication entre hommes et voire la mobilité spatiale semblent expliquer le dévolu jeté sur cette activité professionnelle. Et cela pendant et après la Grande Guerre, conflit armé dont la fin annonce la consolidation de la production duale du territoire de la ville de Dakar .

II - La ville de Dakar dans l'entre-deux-guerres : les logiques à l'oeuvre durant l'application du zoning

A - Quels dessins pour la ville de Dakar entre 1918 et 1939 ?

1 - Une quasi absence de nouveaux dessins pour Dakar entre 1918 et 1928

Durant la séquence 1918-1928, un ralentissement est observé dans l'expansion territoriale de Dakar . La création en 1924 de la Circonscription de Dakar et dépendances peut être perçue comme une mesure de consolidation de l'armature urbaine ainsi construite. Elle exprime aussi la détermination du Gouvernement général de l'A.O.F à exercer exclusivement le monopole de la tutelle administrative, longtemps partagée de facto avec la lieutenance-gouvernance du Sénégal ³⁵³.

La crise de l'économie coloniale, déclenchée en 1927, sonne de manière contradictoire la fin de cette pause. Une réflexion nourrie et féconde sur l'urbanisme de Dakar aboutit à l'adoption d'un modèle matriciel de production de l'espace qui ne soit plus réductible à un schéma de quadrilarité viaire. Ainsi, on enregistre l'établissement de nouvelles propositions de fragmentation du territoire de la ville. Ces idées sont révélatrices de préoccupations prospectives plus hardies des responsables politico-administratifs chargés de statuer sur la croissance de Dakar. L'extension de la Médina est un des résultats immédiats de la mise en oeuvre de leurs propositions.

³⁵³ Sur cette initiative politico-administrative, lire, entre autres, Seck Assane , 1970, op. cit., pp. 139-140 et Faye Ousseynou, 1989, op. cit.

2 - Les dessins de l'architecte Hoyez

De 1928 à 1938, période pendant laquelle l'éclairage public a été amélioré avec la diffusion des lampes à vapeur de mercure³⁵⁴, de nombreuses levées topographiques sont effectuées. Ces opérations visent à parfaire la connaissance de l'espace écologique de Dakar, une des conditions essentielles à remplir en vue de (re)penser convenablement la stratégie d'utilisation du territoire de la ville. Ces exercices géographiques, achevés au moment où le zoning fait figure de technique d'aménagement urbain d'intérêt primordial, ont facilité la mise au point du plan Hoyez de 1938³⁵⁵. Conçu comme un regard prospectif sur la dilatation de l'espace suburbain et la circulation dans et hors de la « vieille ville », ce document énonce l'actualité d'un aménagement auréolaire de l'espace urbain. La discontinuité territoriale de la ville dite européenne est envisagée dans une zone de 300 ha « établie en profondeur entre Médina et l'Aviation et au-delà jusqu'à Ouakam »³⁵⁶. Il en est de même pour la ville indigène. Son extension, prévue en direction du nord-ouest et du nord (zone où se met en place une auréole d'activités industrielles) sur une surface de 375 ha, n'est envisageable qu'avec la délimitation de zones dites neutres, qui « sépareront toujours les populations ethniques » et vont être affectées au maraîchage »³⁵⁷.

On semble répéter, avec ce schéma, l'histoire de la mise en place d'une zone non aedificandi. Une telle répétitivité ne fait que réactualiser la permanence de certaines

³⁵⁴ A.N.S, 4P 3 375, *Circonscription de Dakar et dépendances. Voies publiques de Dakar. Eclairage*. 1936-1937.

³⁵⁵ A.N.S, 4P 50, V, A., op. cit., p. 7. Hoyez est l'architecte-conseil du Gouvernement Général, de l'A.O.F. Sur le zoning, voir aussi A.N.S, 4P 64, *Aménagement et extension de Dakar*. 1938. Note sur le zoning, adressée à la Commission d'urbanisme le 22 janvier 1938, et procès-verbal de la Commission d'urbanisme du 2 février 1938.

³⁵⁶ A.N.S, 4P 64, op. cit., Note de Hoyez sur la Circulation générale. Extensions suburbaines – Etablissements militaires – Etablissements hospitaliers – Abattoir, p. 10.

³⁵⁷ *Ibidem*. Lire aussi, dans le même versement, la note du même auteur sur « L'Aménagement de Médina ». Ce texte de 7 pages a été rédigé le 1er mars 1938.

des réponses aux problèmes posés et le poids de la logique mimétique dans les décisions et actions des élites coloniales.

Cette ritualisation de la règle de l'imitation a été répétée avec l'aménagement de la Médina . Conduit par la Commission d'Urbanisme, réunie en séance délibérative le 12 mars 1938, il a porté sur des points tel que le tracé des rues en diagonale à mettre en place pour pouvoir fluidifier la circulation routière. La décision de ne pas remettre en cause l'atomisation des places centrales, justifiée par le fait que « chaque quartier a sa vie propre, autour de son *pintch* et de sa mosquée », confirme la tendance des animateurs de ce type d'instance à se complaire dans la routine. Cette tendance se remarque aussi dans cette autre décision du même rouage institutionnel de continuer le numérotage des lots de parcelle, démarré en 1932 dans les nouveaux quartiers de Fann et de Hock³⁵⁸.

Mais, ce double marquage donne davantage de cohérence et d'épaisseur en signifiants au quadrillage de l'espace. Mieux encore, il visualise l'urgente nécessité du contrôle social au moyen de l'outil statistique. Ce faisant, il s'accommode de l'imbrication de deux dessins différenciés du cadre de vie, à savoir le modèle euro-occidental sacralisant ici la ligne droite et l'autre produit localement qui valorise la ligne courbe.

3 - *Les reproductions spatiales des dessins de l'architecte Hoyez*

Cette « hybridation » du dessin de l'espace social accompagne le mouvement de poursuite des déguerpissements qui, tout en se matérialisant par l'extension de la Médina , donne à lire, entre 1918 et 1939, la mise en place d'aires d'habitation distinctes. Ces déguerpissements se sont déroulés en trois phases. La première, allant de 1918 à 1929, comprend des déplacements forcés d'indigènes par les pouvoirs

³⁵⁸ Cf. le fonds d'archives coté 4P 64 aux A.N.S. On remarquera que 3000 lots de parcelle ont fait l'objet d'un numérotage avant que ne se produise l'érection de ces deux quartiers.

publics coloniaux. Les personnes déplacées se recrutent d'abord, en 1919, parmi les pères de famille (au nombre de 16) ayant construit des maisons dans la zone non aedificandi, en violation des dispositions officielles – dont celles du décret du 6 mai 1918³⁵⁹. Ils sont rejoints à la Médina, durant l'année 1925, par les occupants de l'emplacement choisi, pour l'édification du marché Sandaga³⁶⁰.

La seconde phase, qui est celle de l'« exode volontaire » — selon les termes officiels — de nombreux indigènes de Dakar vers ses « environs », se déroule entre 1929 et 1938. Consécutif à l'allotissement des « terrains de Tound », ce type de déplacement a été effectué par les indigènes non-attributaires de lots du fait de la réduction des surfaces et du nombre des parcelles alloties. Cette baisse est justifiée par la nécessité de prendre en compte des besoins d'intérêt dit collectif, ce qui nécessite l'aménagement d'ensembles superficiaires³⁶¹ pour le percement de rues et la constitution de réserves foncières à transformer en sites de places publiques, jardins, écoles, mosquées, marchés, etc³⁶².

Cette théorie de l'« exode volontaire » est fort discutable. Pour les attributaires de lots dont les moyens financiers ne leur permettaient pas de construire en dur leur maison, le déplacement à la Médina procède de la contrainte exercée par le pouvoir colonial. Celle-ci se manifeste même dans l'autre solution qui s'offrait à eux : recourir au bail emphytéotique afin de disposer du titre foncier du lot attribué conformément aux

³⁵⁹ A.N.S, 3G2-160, op. cit. Lettre du Chef d'arrondissement des Travaux Publics au Délégué du Gouvernement du Sénégal en date du 25 août 1919.

³⁶⁰ A.N.S, 2G25-11, *Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport d'ensemble 1925*. Rapport de A. Vadier, Adjoint à l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et dépendances.

³⁶¹ Nous empruntons ce terme à Diop Yakham (op. cit., p. 328).

³⁶² A.N.S, 4P 126, *Aménagement de la Médina*, 1920-1930. Lettres N°2475 et 2476 de l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et dépendances au... (?), en date du 8 mars 1929.

— termes de l'arrêté du 4 mars 1926³⁶³. La manifestation de la migration forcée est invocable aussi dans le cas du transfert en 1929 à la Médina de 3500 et 4000 personnes des parties des quartiers de Hock, Jekko, Yax Jéf, Kaay -Findiw et Ceddem situées sur le terrain d'un propriétaire lebu manifestant l'intention de reprendre possession de son bien foncier³⁶⁴.

En somme, il importe de tempérer cette théorie reprise par Assane Seck quand il dit qu' « Après l'épidémie et la première guerre mondiale, le mouvement vers la Médina s'est poursuivi, en perdant cependant son caractère obligatoire »³⁶⁵. Cette forme de mouvement migratoire a essentiellement été le fait des propriétaires de maisons construites en dur dans le territoire de la ville de Dakar qui ont choisi de chercher plus d'espace (bâti et non bâti). Aussi, ont-ils pris la décision de s'installer dans la zone d'extension de la Médina, située au-delà du marigot dit de la Gueule Tapée, (dont la longueur avoisine 1000m). Cette installation, qui révèle une occupation discontinue de l'espace, a été entreprise à la suite de l'achèvement du peuplement des quartiers dénommés Jekko, Ngaraaf, Guy Mariyama et Betuwaar (Abattoir) et étalés sur un terrain large de 700 à 800m³⁶⁶. La proximité de ce biotope a servi de critère pour

³⁶³ Diallo Moustapha, op. cit., p. 21 et Thioub Ibrahima, « Entreprise, entrepreneurs et Etat dans une économie dépendante. Domination étrangère et marginalisation des autochtones (Dakar-Sénégal), 1930-1973 », Paris, Université Paris VII, 1989, p. 368.

³⁶⁴ A.N.S, 4P 126, op. cit. Lettre N° 2475 déjà citée. Signalons que, convaincue de la spontanéité de cet exode, l'administration coloniale n'a pas manqué d'apporter un appui logistique à ses auteurs en mobilisant des camions du service d'hygiène. Elle a été imitée par le commerce colonial, représenté dans l'opération d'assistance par les Etablissements Devès et Chaumet, Maurel et Prom.

³⁶⁵ Seck, Assane, 1970, op. cit., p. 131.

³⁶⁶ A.N.S, 4P 126, op. cit. Lettre N° 2475 déjà citée.

donner le nom de Gueule Tapée au nouveau quartier. Ses premiers habitants seraient Daouda Diouf, Yakhya Diop et Ousmane Diop Coumba Pathé³⁶⁷.

L'enquête de Munan N'Zam a abouti à une version selon laquelle le notable Alié Codou Diène (il s'agit patriarche Alieu Codou Ndoye, né en 1866.) serait le premier occupant de la Gueule Tapée . L'installation dans ces lieux de cet habitant venant du « village » de Mbot (sis aux alentours de la rue Sandiniéry) en 1928 permettrait de faire la généalogie du toponyme Mboti Pom (Mbot situé derrière le pont de la Gueule Tapée)³⁶⁸.

Un processus d'individualisation s'amorce à partir de l'érection de ce quartier. Il se renforce avec le peuplement d'une partie du site de Fann par des habitants du « village » de Hok . Dans la représentation autochtone de l'espace, Médina , Gueule Tapée , Fann-Hok correspondent avant 1938 à des constructions distinctes. Des quartiers, tels que Colobane , sont créés à leur suite. Les migrants qui fuient les campagnes frappées par la crise des années 27-30, les investissent comme foyers d'accueil. Toutefois, l'extension de la ville qui est à l'actif des migrants n'atteint pas encore une ampleur remarquable.

C'est à partir de 1938, avec la persistance de la crise, que les autorités administratives renouent avec la pratique du refoulement. Celle-ci concerne, cette fois-ci, des indigènes installés dans le quartier commercial de Dakar . Elle se poursuit jusqu'en

³⁶⁷ Soumaré, Papa Demba, 54 ans, instituteur, entretien à la Cité des Enseignants de Guédiawaye (villa N° D36) en date du 19-2-1995. Le dernier personnage nommé est le père de l'actuel maire de Dakar , Mamadou Diop.

³⁶⁸ N'Zam, Munan, « L'habitat dans le quartier de la Gueule Tapée à Dakar (Sénégal) ». Dakar, Ecole Nationale des Assistants et Educateurs spécialisés (E.N.A.E.S), 1980, p. 20. Le projet de création d'un ponceau sur le marigot de la Gueule Tapée en 1929 autorise à douter de la pertinence de cette date. Sur ce projet, voir A.N.S, 4P126, op. cit., Lettre de l'Administrateur de la Circonscription de Dakar au Gouverneur Général en date du 27 novembre 1929

1939. Nous sommes en présence de la troisième phase migratoire placée sous le sceau de la contrainte.

Qualifiés de « derniers vestiges de la race noire qui y habitait »³⁶⁹, les occupants de ce quartier qui habitent dans des demeures désignées par le terme peu flatteur de mesure³⁷⁰, sont présentés comme des candidats à l'« exode vers la Médina la terre promise, l'Afrique »³⁷¹. Les impératifs d'assainissement et d'éradication des « stigmates » susceptibles de générer la difformité du corps de la « ville européenne » sont connotés dans ces propos. L'autorité coloniale procède ainsi à un retour à la case-départ du mouvement migration enclenché depuis 1857. C'est, du moins, la conclusion à tirer si on tentait de donner un fort coefficient de pertinence à la théorie de la migration volontaire appliquée aux déplacements enregistrés entre 1929 et 1938.

Mais, l'argument brandi officiellement pour justifier l'exode involontaire de cette dernière catégorie de citoyens est l'existence dans le quartier commercial de fortes densités humaines d'indigènes (82 à 460 habitants à l'ha). C'est donc en termes d'urgence et de vigueur que l'évacuation de ce surplus démographique du centre de la ville a été posée et proposée. En effet, cette solution préconisée par l'architecte Hoyez est reprise, à son compte, par la Commission d'Urbanisme dans sa séance du 12 août 1938³⁷².

L'« hybridation » du dessin de l'espace social de la Médina et l'éclatement de cette aire de « mezzogiornismes » sociaux en auréoles d'habitat distinctes donnent à suggérer un niveau d'intervention remarquable des indigènes dans la production territoriale de la

³⁶⁹ G., V. (b), « Paysages dakarois. L'Avenue William Ponty », *Paris -Dakar*, 1041, 4 juillet 1939, p. 2.

³⁷⁰ *Ibidem.*, G. V. (c), « Paysages dakarois. La rue de Tolbiac », *Paris -Dakar*, 1050, 14 juillet 1939, p. 2. et G. V. (f), « Paysages dakarois. L'avenue de la République », *Paris-Dakar*, 1084, 25 août 1939, p. 2.

³⁷¹ G., V. (b), op. cit.

³⁷² A.N.S., 4P 64, op. cit. Procès-verbal de séance de la Commission d'Urbanisme, en date du 12 août 1938, 13 p.

ville. Même si la puissance coloniale a joué un rôle prépondérant dans cette dynamique, cette seconde catégorie d'aménageurs urbains a su faire apprécier son statut de « maître d'oeuvre » et « maître d'ouvrage » de nombreuses constructions réalisées à Dakar entre 1918 et 1939.

B - Des desseins nourris par les Français en matière d'équipement urbain et de création architecturale

La ville dite européenne a retenu l'attention des pouvoirs publics coloniaux. Le gouverneur général de l'A.O.F donne le ton dès 1934 en ordonnant d'« Entreprendre l'étude d'une politique de développement des grandes villes en A.O.F »³⁷³. Il se choisit un architecte-urbaniste, L. H. Hoyez³⁷⁴, pour piloter les études d'urbanisme. Il procède ensuite à une collecte de documents d'urbanistique³⁷⁵.

L'expérience des villes marocaines d'Agadir et de Casablanca est prise en guise de référence. Le publi-reportage dans la presse des travaux entrepris est une autre décision arrêté et appliqué. Parmi les titres des médias retenus, on peut citer Nord Sud, revue marocaine, et A.O.F Magazine. Une somme de 7500f est dépensée pour l'achat de numéros du premier journal consacrés aux « travaux d'aménagement de la ville de Dakar »³⁷⁶.

³⁷³ A.N.S, P 41, *Inspection. Divers. Politique du développement des grandes villes en A.O.F.* Note N° 351C du Gouverneur Général Brévié, en date du 16 avril 1934.

³⁷⁴ Ce technicien est l'auteur de l'article « Opinions. Complexes d'Urbanisme », *Bulletin d'Information et de Renseignements du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française*, 190, 11 avril 1938.

³⁷⁵ Les textes suivants sont réunis : *Traité d'Urbanisme* de Joyant E., qui s'intéresse à Casablanca – notamment à sa voirie – ; *Guide de Pratique de l'Urbanisme* de Raymond J., un ingénieur urbaniste intéressé par le règlement de la voirie d'Agadir et Lois et Règlements sur l'extension et l'aménagement des 14 mars 1919 et 19 juillet 1924.

³⁷⁶ A.N.S, 4P 64, op. cit., lettre du Directeur de la revue *Nord-Sud* à l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et dépendances en date du 22 avril 1939.

La problématique des rapports entre exécutif (« premier pouvoir ») et presse (« quatrième pouvoir ») et celle de la modélisation de l'expérience de « gouvernance » coloniale des Français au Maghreb³⁷⁷ transparaissent dans la collation de ces faits.

1 - Moderniser la ville, le nouveau credo

Les Français ont nourri le dessein de « moderniser » Dakar . Ce projet a porté sur la fluidification des communications et les constructions immobilières. Et ceci a été fait en dépit de difficultés parfaitement identifiées par le pouvoir colonial. Il emploie, pour rendre compte de sa bonne connaissance de l'état des lieux et caractériser les obstacles auxquels il a été confronté, l'expression « situations acquises », en l'occurrence celles qui « rendent les expropriations coûteuses »³⁷⁸.

A travers ce projet, le « pouvoir blanc » cherche à pérenniser le caractère résidentiel du Plateau , à le conformer au profil d'une zone de résidence qui doit être :

*« le quartier par excellence de l'habitation individuelle, le quartier des villas avec jardins ; le quartier tranquille où la circulation est moins intense, où le bruit est exclu, où l'on se repose et où il fait bon vivre »*³⁷⁹.

Rénover et aménager, c'est-à-dire mettre en oeuvre « un procédé radical de décongestion » par détournement des grands courants de circulation³⁸⁰, sont les deux

³⁷⁷ Maillage territorial, vocabulaire administratif, statut de l'indigénat, corps de tirailleurs, etc., font partie des lieux et fabrications politiques qui renseignent sur l'exportation du modèle colonial algérien en Afrique noire sous domination française. La valorisation du génie architectural maghrébin ayant été une initiative déclenchée à partir du Maroc avec le maréchal Hubert Lyautey (1854-1934), l'expérience accumulée dans ce protectorat en matière d'urbanisme (notamment dans les villes de Casablanca et de Tanger) ne pouvait pas ne pas être réutilisée dans le reste du domaine colonial français en Afrique Cf. Sinou Alain , 1993, op. cit., pp. 331-333.

³⁷⁸ A.N.S, 4P64, op. cit. Procès-verbal de séance de la Commission d'Urbanisme, en date du 12 août 1938, 13 p.

³⁷⁹ A.N.S, 4P 64, op. cit., extrait du *Guide pratique de l'Urbaniste*, p. 1.

³⁸⁰ Voir, dans le versement référencé ci-dessus, l'extrait du *Précis d'Urbanisme moderne*, p. 3.

procédures par lesquelles l'Etat colonial entend réüssir son dessein de moderniser la « vieille ville ». Le percement de routes reliant les deux « villes » de Dakar ³⁸¹, la construction d'une voie de communication périphérique située sur la corniche ³⁸², la densification du réseau de voirie intérieure, parallèlement à l'irruption « de toute part, [d']immeubles neufs » ³⁸³, sont les points saillants de ce programme d'équipement.

Toute une enquête est à effectuer ultérieurement pour voir dans quelle mesure la réactualisation de la rénovation des quartiers dits européens n'est pas une des principales solutions de sortie de la crise économique coloniale. Avec les milieux d'affaires du bâtiment et des travaux publics comme principaux bénéficiaires d'une pareille entreprise. Ceci pose une autre équation, à savoir la nécessité de procéder, dans la conduite de l'enquête, à un examen méthodique des procédures d'attribution des marchés (de gré à gré ou soumis à la compétition) et des relations nouées et dénouées à l'intérieur du « colonat ». Le résultat qui en est attendu, est la mise à nu de la probité ou de la corruptibilité de grands commis de l'Etat colonial.

L'entreprise de rénovation de la Médina révèle, quant à elle, que le terme de modernisation ne prend que tardivement (en 1936) une place centrale dans le langage sur la ville des autorités municipales et déconcentrées. Alfred Goux, un des maires célèbres de l'époque est apparemment le premier usager à avoir recouru à ce mot. Dans deux lettres envoyées les 10 et 18 juillet 1936 au gouverneur général Jules Brévié, il disserte sur la création d'une ville moderne à la Médina. Modernité à inscrire, selon lui, dans un espace correspondant au « terrain situé derrière les filaos du marigot de la

³⁸¹ A.N.S, 4P 50, op. cit., V. A., op. cit., p. 8.

³⁸² *Ibidem*. Pour avoir d'amples informations sur la construction des autres voies de communication périphériques, lire, aux A.N.S, les dossiers cotés 4P 3403, *Circonscription de Dakar et dépendances. Construction de la Route des Niayes*. 138-1939 et 4P 3405, *Circonscription de Dakar et dépendances. Route de Rufisque. Elargissement*. 1931.

³⁸³ A.N.S, 2G29-7, *Circonscription de Dakar et dépendances. Rapport d'ensemble annuel*. 1929, p. 4.

Gueule Tapée ». En somme, l'extension de la ville indigène avec l'érection de ce quartier doit symboliser la réussite de la modernisation du cadre de vie des populations africaines. Cette perception est partagée au sommet de l'Etat colonial. En témoigne l'approbation par le gouverneur général des propositions d'A. Goux. Ce dernier la renouvelle dans ses correspondances des 12 août 1936 au maire de Dakar et à l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et dépendances³⁸⁴.

Assimilée à un état d'équipement qui distingue la ville du village, la modernité a fait l'objet d'une traduction en actes démarrée bien avant 1936. Entre 1918 et 1939, sa matérialisation a été tentée dans plusieurs directions.

Le plan d'électrification de 1919 estimé à 50 000f est la première initiative affichée³⁸⁵. Ensuite, la voirie et le réseau d'adduction de Médina en eau potable occupent le centre des projets d'équipement urbain initiés et/ou réactualisés dès 1919. L'empierrement de quelques rues, dont le devis estimatif est de 140 000f, a été discuté en novembre 1921 par le lieutenant-gouverneur du Sénégal et le gouverneur général. Ayant fait par la suite l'objet d'une étude de faisabilité par l'inspecteur général adjoint des Travaux publics³⁸⁶, il a valeur de projet prioritaire. Cependant, il vient en seconde position après celui de l'alimentation en eau douce. Ce projet sur-prioritaire a été rendu public

³⁸⁴ A.N.S, 4P 134, *Circonscription de Dakar . Travaux. Création d'un village indigène moderne à Médina .*

³⁸⁵ A.N.S, P 190, op. cit. *Nomenclature générale des Travaux complémentaires d'installation au village de Médina .* Trois documents sont à consulter : rapport du Chef du Service des Travaux publics du 2e Arrondissement en date du 19 décembre 1917, lettre de l'Ingénieur Chef du Service des Travaux publics du 2e Arrondissement au Lieutenant-gouverneur du Sénégal , en date du 14 septembre 1918 portant la somme susmentionnée, et « Note » sur les travaux de 1918 sur les prévisions du plan de campagne de 1919 et sur l'ensemble des travaux.

³⁸⁶ A.N.S, 4P 125, *Ville de Dakar . Programme des Travaux d'installation des villages de Médina . 1919-1924.* Entre 1915 et 1916, le devis estimatif des travaux d'adduction a été mis au point. 25 bornes-fontaines à trois puisages, 68 robinets-vannes et 1958 tuyaux en fonte ont constitué la structure des matériaux contenus dans le cahier des charges daté du 20 mai 1915. Sur ces dernières informations, lire aux A.N.S le versement coté P 435, *Alimentation en eau du village indigène de Médina. 1914-1916.*

en juin 1919 par le lieutenant-gouverneur du Sénégal³⁸⁷. La connexion de Médina au réseau d'adduction de Dakar efface ainsi le programme de creusement de puits, conçu antérieurement dans le but de réaliser des économies budgétaires³⁸⁸.

Entre 1919 et 1924, on note de vaines tentatives de règlement des problèmes d'hydraulique urbaine. Elles correspondent à la signature de conventions, au vote de crédits pour la mise en service de bornes-fontaines, à des évaluations du débit de ces ouvrages et de la ration journalière (5000m³ d'eau pour 20 000 habitants, soit 25 litres par personne). D'où « le désagréable sentiment » qui... habite »³⁸⁹ le gouverneur général de l'A.O.F face à une telle débauche d'énergie. Il n'a pas manqué de le faire savoir au lieutenant-gouverneur du Sénégal³⁹⁰.

Il va falloir attendre les déguerpissements de 1929 pour que la modernisation de la ville indigène devienne une dynamique significative. En plus de l'électrification, de la voirie et de l'adduction d'eau, d'autres directions d'intervention sont explorées ou revisitées :

Assainissement, constitution d'un patrimoine immobilier et prise en charge des personnes âgées. Pour réaliser ces tâches, un emprunt de 10 millions de francs a été souscrit par le gouverneur général Carde. La clef de répartition de cette somme a été faite par l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et dépendances. Le détail des opérations de modernisation montre que l'accent est mis sur l'assainissement (réseau de tout-à-l'égout composé de caniveaux à ciel ouvert creusés par la main-d'œuvre

³⁸⁷ *Idem.* Lettre N° 892 du 19 juin 1919 du Lieutenant-Gouverneur du Sénégal au Gouverneur Général de l'A.O.F.

³⁸⁸ *Idem.* Voir le câblogramme N° 788 du 11 mai 1920 du Ministre des Colonies au Gouverneur Général de l'A.O.F et le devis estimatif des puits.

³⁸⁹ A.N.S, 4P 125, op. cit. Lettre du Gouverneur Général Garde au Lieutenant-Gouverneur du Sénégal en date du 24 mars 1924.

³⁹⁰ *Ibidem.*

militaire), la voirie (empierrement de chaussées) et l'hydraulique (adduction d'eau douce). L'octroi de primes, d'un montant de 0,2 million de francs dès 1926, est la garantie prise pour la réussite de ce programme de modernisation³⁹¹. Cette option s'est avérée payante car l'ouverture de ces chantiers est effective avant la fin de l'année 1929. C'est le cas avec l'électrification de la zone d'extension de la Médina prise en charge par la municipalité de Dakar³⁹².

La fin des années 30 témoigne d'une tentative de recentrage du schéma de modernisation du milieu indigène entrepris par l'Etat colonial. L'asile des vieillards, appelé Repos Mandel, et, surtout, les nouvelles cités de la Médina attestent de cette réorientation. Celle-ci se dessine à partir de 1934, date de la modification des dispositions statutaires de l'Office de Habitations économiques (O.H.E), créé en 1926³⁹³. Promoteur immobilier au service des propriétaires indigènes de terrains immatriculés, l'O.H.E a achevé, en 1939, la construction de la première cité ouvrière sise sur le boulevard ouest de la Gueule Tapée . Composée de 52 logements de 2 pièces³⁹⁴, cette agglomération s'est vue assignée une fonction de représentation : symboliser l'habitat moderne, c'est-à-dire l'évolution sociale à faire faire à l'indigène sur le terrain de la construction du toit.

La veille de la seconde Guerre Mondiale est aussi un moment décisif dans l'engagement des pouvoirs municipaux à mobiliser et à investir des fonds destinés à l'équipement urbain. Le Conseil municipal de Dakar a ainsi voté, dans sa séance du 29

³⁹¹ A.N.S, 4P 126, op. cit., lettre N° 2476 de l'Administrateur de la Circonscription de Dakar et dépendances au Gouvernement Général de l'A.O.F, en date du 8 mars 1929.

³⁹² *Idem*. Lettre N° 2475 en date du 8 mars 1929 envoyée par la même autorité au même supérieur hiérarchique.

³⁹³ Voir la *Journal Officiel de l'A.O.F*, 24 novembre 1934 contenant aux pages 890-891 le décret de modification des statuts de l'O.H.E, décret daté du 5 août 1934. Le décret de création est reproduit, par contre, dans le versement 4P 2760. Il est compris dans la brochure intitulée *Les habitations économiques en A.O.F. Textes réglementaires*, Gorée , Imprimerie du Gouvernement Général.

³⁹⁴ A.N.S, 4P 2990, *Cités ouvrières. O.H.E. 1937-1939* et Diallo Moustapha , op. cit., p. 19.

décembre 1937, un emprunt de 15 millions de francs à la Caisse des Crédits aux Départements et aux Communes. Les 16,6% de cette somme sont destinés à la Médina « ancienne » où se posent des problèmes pressants tels que l'adduction d'eau, le tout-à-l'égout et la réfection de quelques voies de communication dites importantes. Les 60% de ce capital correspondent, par contre, aux liquidités nécessaires à la modernisation de la zone d'extension de Médina, ce lieu même où « il faut créer pour la population indigène, un quartiers [aux] logements... bon marché, [aux] rues éclairées [et dont] les habitants disposeront de l'eau et de tout à l'égout »³⁹⁵.

Le retard mis dans l'exécution des programmes de modernisation constitue certainement un indice probant de l'absence d'enjeux financiers aussi importants que ceux produits par les marchés liés à la rénovation du « vieux Dakar ». Absence lisible aussi dans le recours à la main-d'œuvre militaire dans la conduite des chantiers d'intérêt dit public. Par voie de conséquence, le discours sur la modernisation ne peut servir de dispositif d'occultation significatif de la collusion d'intérêts entre acteurs du monde des affaires et autorités politico-administratives. Toutefois, il peut jouer le rôle de paravent idéologique instrumenté par des responsables municipaux engagés ou prêts à s'engager dans des opérations de charme en direction des électeurs lebu. Par ailleurs, il se veut une construction idéologique de réfutation de toute lecture qui ferait de l'indigénisation de la ville la preuve éloquente du renoncement à la « mission civilisatrice ».

2 - Embellir le « vieux » Dakar et la Médina

Cette dernière conclusion est valable dans le champ de l'architecture coloniale. Instance où se dessine un autre dessein du pouvoir colonial avec l'institution des

³⁹⁵ Anonyme, « Quinze millions M. Goux, maire de Dakar nous dit pourquoi il veut procurer des ressources nouvelles à la ville de Dakar par l'emprunt », *Paris -Dakar*, 587, 5 janvier 1938, pp. 1 et 4. Sur la rénovation de la Médina, lire également : G. V.(a), « Problèmes d'urbanisme. Il faut reconstruire la Médina », *Paris-Dakar*, 918, 7 février 1939, pp. 1 et 5.

servitudes esthétiques. Imposées à partir de 1930, elles sont censées réguler la morphologie différenciée de Dakar .

La description qu'en fait l'architecte Hoyez n'est pas reluisante. Le manque d'embellissement de Dakar correspond à sa principale conclusion. Trois données explicatives sont fournies par ce personnage, qui se représente représentant la figure messianique sur laquelle repose le destin urbanistique de la capitale fédérale de l'A.O.F. La première explication est une contrainte de temps. Elle est ainsi formulée :

« Les constructions se sont édifiées pour des besoins dont le développement a été excessivement rapide, là pourrait être l'excuse d'avoir bâti avec si peu de goût et tant de monotonie. Nous entendons par-là tout ce qui touche le domaine immobilier privé ».

En brocardant « l'entrepreneur [qui] dans la plupart des cas s'est doublé de la qualité d'architecte », Hoyez trouve dans l'incompétence professionnelle la seconde variante explicative de l'enlaidissement de Dakar . L'inaptitude organique de la main-d'œuvre « noire » à assimiler professionnellement les tâches d'exécution et de conception relatives aux métiers du bâtiment est doctement brandie en guise d'explication finale de la laideur attribuée à cette ville³⁹⁶.

Cette dernière perception est battue en brèche par le président de la Commission d'Urbanisme, l'ingénieur en Chef des Travaux publics des Colonies et le Directeur de l'Artisanat. Pour eux, l'indigène se prête bien aux multiples spécialisations des métiers du bâtiment. En outre, poursuivant leur démarche rectificative, ils s'accordent à dire que ce dernier fait plutôt montre d'aptitudes remarquables s'il est bien encadré. Les

³⁹⁶ A.N.S, 4P 64, op. cit. Lire aussi la note de Hoyez sur *Embellissement et servitudes de construction*, en date du 17 mars 1938, p. 8. Le journaliste Paillard Jean, un des propagandistes de l'Empire, dresse, au terme de sa visite de 1935, un tableau sévère pour les habitants de Dakar .

insuffisances constatées dans ses prestations de service sont imputables, d'après eux, au déficit d'encadrement des travailleurs européens suspectés de cacher certains « tours de main » décisifs à leurs coéquipiers et subalternes « noirs »³⁹⁷.

En guise de propositions d'embellissement, les directions dégagées par l'architecte Hoyez sont retenues. Elles sont au nombre de trois :

- cultiver le bon goût en songeant surtout « aux lignes, aux proportions, comme aux teintes des coloris employés, car enfin l'harmonie des couleurs joue aussi bien [avec des valeurs différentes] pour des régions à ciel lumineux, comme dans les régions à ciel bas et gris » ;

- faire des ouvriers qualifiés les seuls travailleurs du bâtiment à pouvoir concevoir des plans de construction et de modification d'immeubles ;

- imposer des servitudes esthétiques dans les zones résidentielles. On retient ainsi que dans la zone dite N 1 du Plateau , « Les villas seront à quatre façades décoratives, la façade principale tournée vers la rue »³⁹⁸.

Le discours sur le modèle architectural est d'abord un exercice d'énumération des qualités à réunir par toute construction immobilière. Concernant la ville dite européenne, l'architecture de « la maison urbaine coloniale réussie », lisible à travers les silhouettes des immeubles logeant l'Institut Pasteur, le nouveau lycée ou l'hôtel des fonctionnaires, se doit d'être pratique, commode et adaptée. Le primat des intérêts immobiliers sur les intérêts urbanistiques prévaut au moment de la mise au point de la nouvelle vision des choses en matière architecturale. Yakham Diop saisit parfaitement

³⁹⁷ *Idem*, Procès-verbal de la séance du 5 avril 1938 de la Commission d'Urbanisme, p. 8. Dans ce document, se trouve consignée l'adoption, après amendement, de la Note de Hoyez du 17 mars 1938.

³⁹⁸ Dans le maillage territorial dessiné par l'architecte-conseil Hoyez, les avenues Roume , Maginot, Liberté et la rue Vincens configurent un périmètre correspondant à la zone de résidence N°1. Voir aux A.N.S dans le versement 4P64, (op. cit.) la Note de Hoyez du 17 mars 1938 déjà citée.

la hiérarchisation faite dans l'entre-deux guerres des attentions majeures des producteurs de l'espace et du savoir-vivre urbains lorsqu'il dit que « l'administration dut recommander une baisse du nombre des rues, de la largeur de certaines et surtout essaya d'adapter le tracé et l'alignement sur les immeubles existants »³⁹⁹.

Le projet datant de 1924 et relatif à la construction d'un nouveau palais pour le gouverneur général de l'AOF⁴⁰⁰ et celui qui se rapporte à l'érection du marché Sandaga en 1925 portent le discours sur le renouvellement du style architectural colonial. Plus que l'énumération des qualités à réunir dans l'édification de tout bâtiment (à un ou plusieurs niveaux), la réflexion a d'abord oscillé entre faire la synthèse des figures stylistiques européennes et de celles du Soudan nigérien ou se contenter de restituer l'architecture soudanaise donnée à voir sur les façades des mosquées « médiévales » de Gao, Djenné et Tombouctou . La première alternative a prévalu avec la construction de la cathédrale de Dakar , inaugurée en 1933. Cet ouvrage immobilier est de style « soudano-byzantin »⁴⁰¹, avec sa coupole qui s'inspire de l'architecture déployée à Byzance et les contreforts de sa façade similaires à ceux des paysages des villes soudano-nigériennes. La seconde alternative, qui est contenue dans le projet de construction du nouveau palais du gouverneur général de l'AOF, a finalement prévalu. Cela donne naissance au style néo-soudanais. On a ainsi la manifestation du « souci de la fidélité qui tend vers la copie conforme [aux] variations affectées » que William H. Jordy détecte dans le littéralisme, une tendance architecturale du post-modernisme en cours aux Etats-Unis dans les années 1970⁴⁰².

³⁹⁹ Diop, Yakham, op. cit., p. 75.

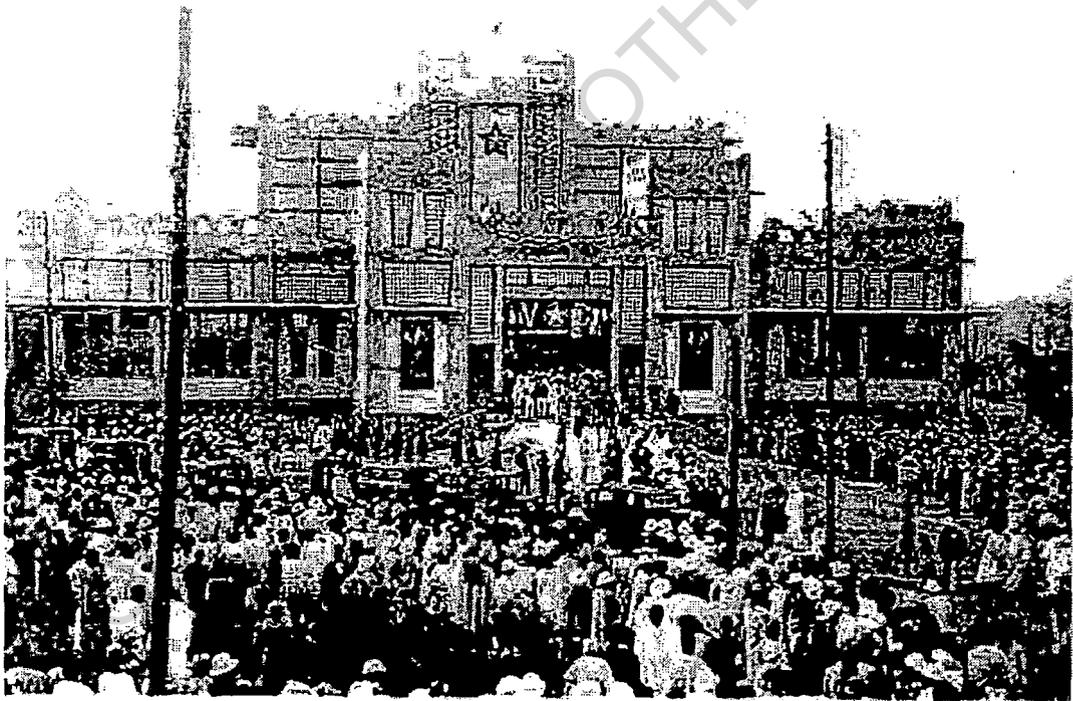
⁴⁰⁰ Sinou, Alain, 1993, op. cit., p. 336.

⁴⁰¹ *Idem.*, p. 339.

⁴⁰² Jordy, William H., « Venturi Robert : Décoration et habitat », *Dialogue*, 2, 1986, pp. 40-47.

Véhicule du « colonialisme éclairé », d'après les termes employés par Alain Sinou qui voit en cette néo-architecture l'affirmation d'une volonté du colonisateur de se montrer « rassurant, voire conservateur »⁴⁰³, le style néo-soudanais est une oeuvre de réinvention de l'histoire de l'immobilier ouest africain. En tant que re-création et tentative de réappropriation d'une facette du génie culturel de l'indigène, le style néo-soudanais a figuré dans le paysage immobilier du Plateau avec l'édification du marché Sandaga .

Pièce iconographique n° V : Le style architectural du marché Sandaga



Niamey, Niger, Plateau de Niamey - Le marché de Sandaga

Source : ANS 4Fi 948

Pour la ville indigène, lieu par excellence où a prévalu la monotonie du modèle architectural réduit à un « mauvais compromis entre la hutte et la petite maison européenne », l'érection du marché Tilène dans la Médina , du groupe scolaire Malick

⁴⁰³ Sinou, Alain, 1993, op. cit., p. 333.

Sy et celle dans la Gueule Tapée de l'hospice dénommé Repos Mandel ⁴⁰⁴ sont des preuves tangibles de la substitution (assez nette dès 1931) de la figure néo-soudanaise à celle néo-mauresque. Propreté, élégance et fonctionnalité sont inventoriées comme étant les signes distinctifs de cette néo-architecture.

Comme dessein repérable dans ces deux discours, il y a l'intention de l'Etat colonial d'imposer une discipline architecturale qui lui permet de maîtriser le procès de production esthétique de la ville de Dakar . Le raffinement atteint et mis en relief, en tant que forme d'expression majeure du progrès accompli dans l'accomplissement de cette dynamique, semble fonctionner comme le lieu de célébration d'une illusion partagée dans les milieux coloniaux, celle de la victoire définitive du modèle urbain euro-occidental. Outre cette victoire, il s'agit de magnifier le rayonnement de l'empire colonial à travers l'harmonie des couleurs, des lignes, des volumes et la commodité des édifices construits. Harmonie et commodité devant être assimilés à des indicateurs de la noblesse et de la grandeur des pierres⁴⁰⁵. Construire un code de signes du triomphe du projet colonial et le faire respecter sont placés ainsi au centre de la lutte pour imposer une discipline architecturale pendant et après l'entre-deux-guerres.

III - Vers une explosion urbaine entre 1939 et 1960

A - Pause ou régression entre 1939 et 1945

1 - Une croissance urbaine en « panne »

Les instruments d'urbanistique diffusés à la fin de l'entre-deux-guerres continuent à servir dans la production de la ville de Dakar . C'est le cas des servitudes surtout, celles dites de visibilité prises en 1936. Leur application est patente dans les mesures

⁴⁰⁴ A.N.S, 4P 50, op. cit. et V. A. op. cit., pp. 8-10.

⁴⁰⁵ *Idem.*, p. 11.

de décongestionnement de la circulation adoptées en 1939. Reflétant une inversion de tendance (intérêts urbanistiques devenant des lieux de tension et d'attention plus grandes que ce qu'on peut détecter et mesurer avec les intérêts immobiliers), elles s'appliquent particulièrement à l'espace polarisé par le marché Kermel, cet exemple d'écriture architecturale transformé en objet dont «l'extériorité [a permis] à une population aux parcours migratoires multiples [de se fabriquer] une relation patrimoniale»⁴⁰⁶ renseignant sur la vigueur et la profondeur de l'investissement affectif entrepris par les usagers d'un pareil produit économique. L'imposition d'arcades et le retrait de 3m du rez-de-chaussée des bâtiments de ce périmètre où dominent les intérêts marchands équivalent aux mesures de décongestionnement de la circulation dans le centre urbain⁴⁰⁷.

Un autre instrument d'urbanistique a été actionné à la demande du Gouvernement général de l'A.O.F. Il s'agit du plan d'aménagement et d'extension qui a été mis au point en 1940. Il est l'oeuvre du même architecte, Hoyez. Par rapport au schéma de 1938, l'innovation apportée dans le dessin auréolaire de l'espace urbain consiste en l'aménagement d'une zone de sports⁴⁰⁸. Mais, comme le projet de 1938, il a été conçu pour résoudre en termes d'urgence les problèmes d'habitat.

En définitive, on ne note aucune évolution dans la dilatation spatiale de la capitale fédérale de l'A.O.F. La guerre 39-45 a joué en défaveur de l'agrandissement du ressort territorial de Dakar car l'importation de France des matériaux de construction, faite au nom de la clause commerciale de l'exclusif colonial⁴⁰⁹, devient de plus en plus hypothétique. Il s'en est suivi une pénurie et un surenchérissement des coûts de ces

⁴⁰⁶ Sinou, Alain, 1997, op. cit., p. 35.

⁴⁰⁷ Diop, Yakham, op. cit., p. 721.

⁴⁰⁸ A.N.S, 4P 64, op. cit. Réponse de l'Ingénieur Général, Inspecteur Général des Travaux Publics de l'A.O.F, à M. Le Commandant Basset, en date du 20 octobre 1941, p. 4.

⁴⁰⁹ A.N.S, 4P 2990, *Cités ouvrières : clause d'origine aux entrepreneurs*, O.H.E. 1937-1939.

biens d'équipement immobilier. L'opprobre jeté sur la paillote et la baraque et la relative maîtrise par les autorités coloniales des procédures d'extension du tissu urbain contribuent à générer et à faire perdurer durant la guerre 39-45 un mouvement de pause dans la production territoriale de la ville de Dakar.

L'explication de cette situation est à chercher aussi dans l'impossibilité pour les indigènes de prendre l'initiative de fonder dans de nouveaux sites de nouveaux quartiers ou d'y refonder de vieux « villages ». Il ne s'est donc pas (re)produit un (ré)envahissement du territoire de la ville par les signes vestigiels de la ruralité autochtone.

2 - Les incidences d'une « panne » de croissance

Cependant, l'approvisionnement déficitaire en matériaux de construction a posé de sérieuses difficultés de rénovation du patrimoine immobilier et viaire. Ainsi, se profilent des risques d'enlaidissement de Dakar qu'il ne va pas être possible d'imputer à un greffage sur le corps de la ville d'unités socio-résidentielles réalisées à partir des modèles architecturaux autochtones. Enlaidissement qu'il convient d'expliquer par la dégradation des constructions immobilières, elle-même imputable au manque ou à l'insuffisance des opérations périodiques d'entretien et de réparation. Le rapport de l'inspecteur général des colonies de mai 1946⁴¹⁰ décrit une situation de délabrement de locaux à usage d'habitation qu'on a probablement rencontré, entre 1939 et 1945, à un taux de fréquence appréciable. Ce document contient, entre autres données, des informations ayant trait à la taudification d'un immeuble, l'effondrement effectif ou imminent de plafonds.

⁴¹⁰ A.N.S, L 7, *Service du logement* 1945-1948. Rapport de l'Inspecteur Général Ruffel sur la crise du logement de mai 1946.

La densité du peuplement ou la « surcharge humaine », qui contribue à accentuer la dégradation du patrimoine immobilier, y est également évoquée. Cet accroissement démographique explique dans une large mesure la crise du logement, dont le compte-rendu pendant et après la guerre 39-45 a été relativement bien fait par Moustapha Diallo⁴¹¹. Bref, un processus de régression, dont l'ampleur, les rythmes, la profondeur et les formes d'expression peuvent être étudiés dans des travaux ultérieurs, a été ainsi enclenché. Il est assimilable à un élan pris par Dakar si on le met en relation avec la boom urbain qu'il a connu au lendemain de la deuxième Guerre mondiale.

B - Urbanisation spontanée et urbanisation maîtrisée entre 1945 et 1960

1 - Le contexte de l'immédiat après-guerre

La fin de la seconde Guerre mondiale correspond à un tournant dans l'histoire des colonies et de leurs puissances métropolitaines. Révélant le caractère exsangue de l'économie des pays colonisateurs ayant connu, après quelques batailles, l'occupation allemande (Belgique et France en particulier), elle n'en constitue pas moins le point de départ du retour à un niveau de « prospérité » aussi appréciable que celui des années 1920.

Le paradoxe porté par cet événement se lit bien dans les travaux de Basile Davidson⁴¹² et Jean Suret-Canale⁴¹³. Perpétuer la domination coloniale, au mépris des promesses de liberté faites aux indigènes durant la guerre 39-45 et au moment où se densifie la vague déferlante de la « décolonisation », est une de ses modalités de traduction. A la suite de la Conférence de Brazzaville de 1944 et de l'énoncé des termes fondateurs

⁴¹¹ Diallo, Moustapha, op. cit., pp. 25-34. Lire aussi Bouche Denise, 1978, op. cit., pp. 428-430.

⁴¹² Davidson, Basile, op. cit., p. 208.

⁴¹³ Suret-Canale, Jean (b), *Afrique noire de la colonisation aux indépendances 1945-1960*, Paris, E. Sociales, 1977, p. 98.

d'un plan de développement économique et social des colonies en avril 1946⁴¹⁴, un fonds d'investissement et de développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES) a été créé par le décret du 5 juillet 1946. Son objectif principal est de contenir et de réduire à néant toutes les velléités nationalistes. Il explore la voie des réformes⁴¹⁵ pour atteindre les résultats attendus.

Ces réformes ont donné lieu à une présence multipliée des unités de travail : chantiers de travaux publics, usines, chantiers de construction immobilière. La ville, principal site d'accueil de ces signes d'une activité économique relancée⁴¹⁶, a plus que jamais attiré des migrants dans la période 1945-1960. Dakar, agglomération bien placée pour être un bon analyseur de ces dynamiques⁴¹⁷, a aussi symbolisé le boom de la ville consécutif à l'occupation boulimique de l'espace par les « néo-citadins ».

2 - Le « ré-envahissement » de Dakar par les indigènes

La démographie galopante de Dakar, traduite par le tableau ci-après, est à invoquer dans l'explication de cette « ruée » vers la ville.

Tableau N° IV : Le boom démographique de Dakar entre 1938 et 1951

⁴¹⁴ *Idem.*, p. 99.

⁴¹⁵ Biarnès, Pierre, op. cit., p. 328.

⁴¹⁶ En Côte d'Ivoire, le plan décennal de développement économique et social transforme 15 villes (dont Abidjan, Sassandra et Bouaké) en foyers d'activités intenses avec la conduite de nombreux chantiers, notamment de travaux d'assainissement et de construction de routes, Voir Semi-Bi Zan, « Equipement public et changements socio-économiques en Côte d'Ivoire (1930-1957) », Paris, Université de Paris VII, 1981, 1003 p. [Thèse de Doctorat d'Etat, Histoire].

⁴¹⁷ Plus de 30% et environ 6% des sommes mobilisées, entre 1946 et le début des années 50, dans le cadre de la mise en oeuvre du FIDES, sont affectés à Dakar. Lire Faye Cheikh Faty, op. cit., p. 314. Celui-ci s'intéresse, aux pages 315-317 de sa thèse, à l'appréciation du FIDES faite par les organes de presse (exemples de *Présence Africaine* et *Les Echos d'Afrique noire*) et les partis politiques (B.P.S et M.P.S-R.D.A).

Années	Populations Africaines	Européens et assimilés	Totaux
1938	88 177	5 539	93 716
1947	171 455	21 112	192 567
1951	275 550	32 950	308 500

Source : A.N.S, 4P 2637, Etude sur l'amélioration de l'habitat en A.O.F 1952, p. 53.

L'exponentialité de l'accroissement des effectifs de population est lisible dans ces statistiques. Elles donnent à lire un doublement et un quadruplement des effectifs de population respectivement pour Africains et Européens entre 1938 et 1947, puis une tendance à leur baisse entre 1947 et 1951. On enregistre durant cette séquence un taux d'accroissement de type arithmétique.

Comment s'est opérée l'occupation de l'espace par les indigènes après la guerre 39-45 ? Selon les termes de l'administration coloniale, elle s'est faite de manière anarchique. A sa suite, nombre d'observateurs dissertent sur le « squattage » de l'espace par les indigènes⁴¹⁸. Ces derniers occupent les vides laissés entre espaces lotis (cas de la zone non aedificandi où est érigé Rebeuss) et terrains privés. Il arrive aussi que ce type de propriété soit « squatté » par de nombreux indigènes, ce qui donne naissance à une nouvelle agglomération. A titre d'illustration, on peut choisir l'exemple de Wakhinane , habitat installé sur une parcelle éclatée en deux titres fonciers appartenant à la Régie

⁴¹⁸ Couvreur, Louis et Diaw, Mbaye, « Fonctions politique et administratives », Marc Sankalé, Louis-Vincent Thomas et Pierre Fougeyrollas (éds), op. cit., p. 123.

des Chemins de fer et à la Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA)⁴¹⁹). Ces établissements humains sont appelés quartiers irréguliers⁴²⁰.

Mais, le « squattage » ne saurait résumer la variété des schémas d'occupation spatiale constatés à Dakar entre 1945 et 1960. La procédure de l'achat d'un lot de terrain convoité a prévalu dans beaucoup de cas de transactions. Avec elle, s'opère l'occupation du site d'habitation. Le vendeur est, en général, un Lebu qui exhibe, pour légitimer son geste, un droit de propriété lamanal conféré par la règle de l'appropriation de la terre par le premier occupant et le premier défricheur⁴²¹.

Le propriétaire lebu peut également accorder à un migrant la possibilité d'occuper, sans contrepartie financière, un lot de terrain et même de le morceler en faveur de nouveaux candidats à son occupation. La fondation de Dalifort en 1946⁴²² est représentative de ce genre d'opération. En effet, les familles détentrices des titres domaniaux (de type coutumier) des terrains de Dalifort ont donné l'autorisation, par le biais de leurs intermédiaires nommés Bakary Sow et Sibory Diop, à Demba Traoré de s'installer sur les lieux et de distribuer des parcelles aux occupants qui s'y sont agglomérés entre 1946 et 1957⁴²³.

⁴¹⁹ Sakho, Amadou Abdoul et Saada, Assane, op. cit.

⁴²⁰ Couvreur, Louis et Diaw, Mbaye, op. cit.

⁴²¹ Sow, Fatou, « La migration à Dakar », Lucie Gallistel Colvin et al. (éds), « Les migrants et l'économie arachidière en Sénégambie », [Dakar], [1980], p. 241. Ce tapuscrit a fait l'objet d'une édition en anglais ainsi référencée : *Uprooted of the Western Sahel. Migrant's quest for Cash in the Senegambia*, New-York, Praeger, 1981, 14-386 p.

⁴²² Sow, Fatou (op. cit), p. 242, retient l'année 1950 pour dater la fondation de Dalifort.

⁴²³ Niang, Mouhamadou, « La restructuration des quartiers spontanés de Dakar. Exemple du projet de Dalifort », Dakar, Université C. A. Diop de Dakar, 1991, p. 5. L'auteur retrace la mobilité spatiale du premier occupant. Migrant soudanais, employé dans une entreprise de floriculture située au voisinage du site de Dakar, Demba Traoré a quitté Colobane pour élire domicile près de son lieu de travail. Des problèmes de transport et de sécurité ont sans doute présidé à l'accomplissement de cet exode urbain. Par ailleurs, on note que Grand Yoff, un autre quartier périphérique, a été fondé par un migrant soudanais en 1954. Lire Laurent Olivier, « Une

L'occupation dite régulière de l'espace est une des variantes du schéma d'investissement du sol à des fins d'habitation. Elle est accomplie dans le cas où l'autorisation est accordée par l'Etat ou une entreprise privée détentrice d'un titre foncier. Pour authentifier et valider cette autorisation, un permis d'occuper est délivré aux bénéficiaires de la faveur. L'exemple le plus pertinent est fourni par la direction du Parc zoologique de Hann qui a permis à ses employés d'occuper une partie du domaine de l'Etat placée sous sa responsabilité. Les quartiers de Hann-Equipe et de Hann-plage ont vu le jour à la faveur de cette mesure⁴²⁴.

Est-il besoin de rappeler que pour l'administration coloniale, qui se représente représentant la principale figure institutionnelle détentrice de la légalité et de la légitimité en matière de domanialité, la régularité de l'occupation spatiale est inacceptable quand elle est assise sur l'invocation du droit lamaral ? La restriction ainsi apportée n'a fait que concourir au renforcement de la tendance à peindre en noir l'image des excroissances socio-résidentielles créées par les migrants.

Ces quartiers sous-intégrés ont été construits selon un calendrier et des critères déterminés. En outre, la toponymie adoptée renseigne sur le rapport des migrants à leur terroir, à l'écologie des sites d'accueil, à leur culture, etc.

Entre 1945 et 1950, la mise en place des quartiers sous-intégrés s'est faite selon des modalités distinctes. Avec l'érection du « taudis » dit Rebeuss sur la zone *non aedificandi* (autrefois appelée Nyaay Kuus⁴²⁵ (Niayes Kouss)) séparant villes « européenne » et indigène, on a une expérience originale de grignotage territorial. Effectuée par des migrants (parmi lesquels on recense, même après 1960, beaucoup de

banlieue ouvrière : l'agglomération suburbaine de Grand-Yoff », Dakar, Université de Dakar 1969, 102 p. [Mémoire de Maîtrise, Géographie].

⁴²⁴ Sow, Fatou, op. cit., p. 241.

⁴²⁵ « La maison hantée de Rebeuss », *Paris -Dakar*, 7372, 26 avril 1960, p. 2.

Mauritaniennes habitant dans « une zone réservée appelée "Atar" »⁴²⁶), cette modalité atteste de la permanence de la dispute de l'espace par les forces sociales en présence. Eclaté en trois districts par les planificateurs urbains⁴²⁷, il compte plus d'un demi millier de parcelles à la fin des années 40⁴²⁸.

L'occupation des marges du ressort territorial de la Médina est notée. Révélatrice d'une tentative de greffage au corps de la « ville lebu », elle est l'oeuvre de migrants. Sur la bordure septentrionale de cette zone résidentielle, sont édifiés les quartiers de Fass et Colobane⁴²⁹. A ce dernier lieu socio-résidentiel, viennent s'agglutiner de nouvelles créations de « taudis » appelés Ndongy, Diacksao et Lansar.

L'essaimage de quartiers, sous-intégrés autour ou auprès des lieux de travail, d'axes de circulation et d'autres ouvrages (exemple du terrain de sports appelé Champ de courses), qui est constaté dans les années 1940, se prolonge dans la décennie suivante. Ainsi, les marges de la ceinture industrielle ont accueilli une nébuleuse de baraquements de travailleurs. Le quartier nommé Gazelle et jouxtant l'usine SOBOA (Société de Brasserie de l'Ouest Africain) est un exemple assez édifiant de cette dynamique de configuration de l'espace urbain.

⁴²⁶ Diatta, Mamadou, « Prostitution et proxénétisme à Dakar », Dakar, Ecole Nationale de Police et de la Formation Permanente, 1979, p. 20.

⁴²⁷ Le premier district correspond à Niayes Thioker édifié sur les pentes du plateau entre les rues Jean Jaurès, Abattoir, l'avenue Ponty et le Camp Gallieni. La seconde subdivision qui a pour limites la rue de l'Abattoir, la Corniche et les avenues Malick Sy et Faidherbe, est appelée Rebeuss par les indigènes. Le dernier district est composé du terrain de prière et de la Cité Capverdienne. Voir Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 20.

⁴²⁸ En 1955, le recensement démographique, qui y a été fait, estime à une douzaine de milliers d'habitants l'effectif de population. Cf. Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 20.

⁴²⁹ Notons l'existence d'ilots allotés où ont été construites les cités FAO et des bâtiments municipaux à usage d'habitation. D'où le toponyme de Fass Bâtiments. Cf. Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit., p. 21.

Il s'établit même un phénomène de conurbation entre « taudis » édifiés près d'unités de travail comme la SCOA. Cette entreprise polarise le « ghetto » appelé Wakhinane et ceux qui s'étalent le long d'une voie de circulation intérieure telle que la route de Hann , transformée en autoroute à partir de 1955. Les quartiers Alminkou , Kip koko, Daroukhane ⁴³⁰ et Baye Laye , constitués selon le modèle du village rue, forment avec Wakhinane une conurbation de « ghettos » longue de plus de deux kilomètres⁴³¹.

Le même agglutinement, le long de l'autoroute, est constaté dans les marges orientales du lotissement du Grand Dakar avec la configuration des quartiers Mbode et Baye Gaïndé . Ils prolongent le « taudis » appelé Nimzatt et forment avec lui une agglomération de 22 000 personnes en 1955⁴³².

A quelques kilomètres de ces lieux, dans la zone finistérienne située au sud du terroir du village de Yoff et dénommée Danka Nyam ⁴³³, se met en place un quartier suburbain désigné sous le nom de Grand Yoff . Fondé en 1954, il répond à une des conditions d'érection de ce type d'habitat : l'éloignement du territoire de la ville. Il procède de la stratégie d'évitement déployée par des indigènes déplacés et hostiles au projet de transplantation à Pikine . Cette hostilité repose sur le fait que la nouvelle agglomération remplirait la fonction de lieu asilaire. Ce qui s'expliquerait par son éloignement de Dakar ⁴³⁴. Les deux agglomérations sont distantes de 9,5km. Des « déguerpis » de Nimzatt , Wakhinane et Fith Mith partageant cette perception se sont installés près de l'axe routier appelé Route du Front de terre. En baptisant leur nouveau

⁴³⁰ Nous avons séjourné en avril 1967 dans ce quartier où il fallait porter des chaussettes en dormant la nuit pour éviter les morsures des souris qui y pullulaient.

⁴³¹ Sakho, Amadou Abdoul et Saada, Assane, op. cit.

⁴³² Ministère du Plan, République du Sénégal , op. cit., p. 21.

⁴³³ Laurent, Olivier, op. cit., p. 20.

⁴³⁴ *Ibidem*. Curieusement, le destin de ces populations a été lié à Pikine entre 1954 et 1960. Beaucoup de femmes de Grand Yoff se ravitaillaient encore en eau potable dans ce « lointain » quartier de déguerpis.

quartier du nom de Khar Yalla (attendre (ici) Dieu), ils ont voulu manifester toute la lassitude ressentie par beaucoup de « déplacés » de l'époque⁴³⁵.

Le peuplement de Grand Yoff s'est fait au détriment des « ghettos » de Nimzatt et Baye Gaïndé⁴³⁶. Mais, on note au même moment un dépeuplement du premier quartier nommé avec le mouvement migratoire accompli par des « flottants » tukulër. C'est Dalifort qui en a bénéficié⁴³⁷.

La migration intra-urbaine qui touche Grand Yoff et Dalifort, est symptomatique de l'importance de la donnée ethnique dans la composition démographique (initiale ou non) de nombreux quartiers et sous-quartiers sous-intégrés. Ainsi, l'élément soninke a représenté en 1955 30% des effectifs de population du secteur de Niayes Thioker appelé Crédit foncier (Difonse dans l'appellation autochtone)⁴³⁸. Ce même taux est enregistré avec l'élément sereer à Alminkou tandis que Wakhinane demeure un

⁴³⁵ Nesse, Yolande, « L'exode rural et la délinquance féminine. L'exemple de Khar Yalla », Dakar, Ecole Nationale des Assistants et Educateurs Spécialisés, 1985, p. 15. On retrouve un autre toponyme exprimant ladite lassitude, mais qui a eu une brève carrière. C'est le nom Négueudi (attendre), donné au périmètre du lieu dit Gouye Senghor où se sont installés en 1951 des « déguerpis » du quartier Ndongy. Ils ont quitté les lieux, quelques temps après, pour s'établir dans un champ d'arachides et de manioc. Cette nouvelle habitation est le noyau du quartier dénommé Usine Niary Tally. Cf. Diémé Emile, « La violence urbaine et aspects socio-psychologiques de la « casse » à Niari Talli », Dakar, Ecole Nationale des Assistants et Educateurs Spécialisés, 1991, pp. 24-25.

⁴³⁶ Ces quartiers ont été déplacés dans les lotissements de Pikine et de Guédiawaye. Voir le document annexe N° XV.

⁴³⁷ Niang, M., op. cit., p. 55.

⁴³⁸ Ministère du Plan, République du Sénégal, op. cit, p. 20.

baraquement de travailleurs où les Manjaago prédominent⁴³⁹ et Hann Plage un site investi par les Tukulër⁴⁴⁰.

Toutefois, ces données ne doivent pas occulter la prépondérance d'ensemble de l'élément wolof dans la composition ethnique des quartiers sous-intégrés et aussi la tendance générale à la constitution d'un meeting pot. Rebeuss offre l'exemple d'un sous-secteur où s'affirme cette dynamique des années 1950⁴⁴¹.

Par ailleurs, la variable socioprofessionnelle a joué un rôle non négligeable dans la composition des lieux de peuplement. L'octroi de permis d'occuper de terrain allotis à leurs employés par des organismes de travail (cas de la direction du Parc zoologique de Hann) participe de l'homogénéisation socioprofessionnelle des résidants de ces quartiers indigènes. Pour illustrer une pareille évolution démographique, on citera les établissements humains dénommés Hann Equipe, habité majoritairement par des travailleurs du parc zoologique, et Hann Pêcheur, qui est peuplé de travailleurs de la mer⁴⁴².

La fabrication toponymique peut d'ailleurs faciliter l'activation de logiques identitaires transcendant celles qui sont portées par l'ethnie ou la profession. Trois toponymes autorisent à valider ce propos : Tivaouane , Fass (déformation de Fez) et Nimzatt . Les deux premières unités onomastiques expriment la volonté d'asseoir la fabrication de la sociabilité sur le socle de l'appartenance à la même voie confrérique (la Tijaniya). Elles montrent aussi l'inclination des adeptes, forts de leur concentration

⁴³⁹ *Ibidem.*, p. 21.

⁴⁴⁰ Sow, Fatou, op. cit., p. 241. Tout le discours sur l'ethnie que nous avons produit dans ce paragraphe prouve que Dakar n'a pas connu la réussite du phénomène de la spatialisation de la différence ethnique. Phénomène bien étudié, pour le cas des villes ivoiriennes, par Kipré Pierre (op. cit. p. 693).

⁴⁴¹ Ministère du Plan, République du Sénégal , op. cit., p. 20.

⁴⁴² Sow, Fatou, op. cit., p. 241.

topographique, à magnifier l'exemplarité des « lieux de mémoire » de leur institution religieuse d'affiliation. En bref, nous sommes en présence de variantes du marquage par le chapelet de l'espace, de la quête d'une réponse aux angoisses existentielles et du salut de l'âme. Quant à Nimzatt, un des lieux sacrés de la Qadiriya sénégalaise, il est convoqué pour être réapproprié par les disciples qadir installés à Dakar et nourrissent les intentions et ambitions déclarées par leurs corréligionnaires tijaan.

Dans la construction toponymique, la référence aux données humaines ou physiques du site entre en ligne de compte. Le toponyme Wakhinane (creuser et boire) rend ainsi compte de l'affleurement de la nappe d'eau souterraine⁴⁴³. Gazelle et Champ de Courses font référence à la polarité exercée sur le lieu d'habitation par les ouvrages économiques comme les entreprises industrielles⁴⁴⁴.

D'autres toponymes portent en charge l'histoire des péripéties relatives à l'édification des complexes résidentiels dits spontanés. Baye Gaïndé et Baye Laye renvoient à des appellations de personnages éponymiques autour desquels circulent des versions dont la collecte et l'exploitation sont à inscrire dans les tâches documentaires à inscrire dans les projets de recherche sur la ville.

3 - Les tentatives de maîtrise de l'urbanisation de Dakar

En réaction à l'urbanisation spontanée et en rapport avec la nécessité de pacifier de la ville, lieu par excellence de destruction et de (re) construction des (contre) pouvoirs dans l'histoire moderne et contemporaine, l'équipement urbain a été élevé au rang d'enjeu majeur de et dans la politique coloniale. Ainsi, s'agira-t-il de décrire et d'analyser les initiatives prises sur le front de l'urbanisme par les pouvoirs publics.

⁴⁴³ Les ressources d'eau souterraine sont parfois situées à un mètre de profondeur. Dans l'ensemble, celle-ci serait inférieure à 4m. Voir Sakho Amadou Abdoul et Saada Assan, op. cit.

Le plan directeur, conçu par le service des Travaux publics en 1946, est la réponse initiale apportée aux interrogations relatives aux actions à entreprendre sur le front urbanistique⁴⁴⁵. Produit à la suite de la publication de l'ordonnance du 2 novembre 1945, portant réaménagement de la presqu'île du Cap-Vert, et des études faites conjointement par les urbanistes Lambert, Gutton et Lopez⁴⁴⁶, il consiste essentiellement en un projet de reconfiguration architecturale et d'extension de la ville de Dakar. La première direction tracée par ce document d'urbanistique réactive en les renouvelant les prescriptions de servitude. La servitude de portique, adoptée pour améliorer la circulation piétonne⁴⁴⁷ ou encore celle des automobiles dans les rues aux trottoirs étroits⁴⁴⁸, institue la suppression de l'arcade dans les portions du centre urbain où prévaut l'exiguïté. Cette marque architecturale est donc remplacée par le portique. Cette innovation porte atteinte aux intérêts immobiliers en ce sens qu'elle grignote sur la surface du bâti pour permettre l'obtention d'une sorte d'aire piétonne fonctionnant comme une annexe de la voie bitumée. La servitude *non altus tolendi* (limitation de la hauteur du bâti) accompagne la servitude de portique. Sa prescription limitée au

⁴⁴⁴ La biscuiterie installée dans le lotissement du Grand Dakar a été à la base de la fabrication du toponyme wolof Isin, elle-même tirée de l'expression Isin Mbiskit (usine de biscuits).

⁴⁴⁵ Sur la nouvelle réglementation adoptée en 1945 et fixant pour les colonies les procédures d'élaboration des plans d'urbanisme, lire Venard Jean-Louis (op. cit., p. 23).

⁴⁴⁶ Coulibaly, Moussa, « Les transports urbains au Sénégal de 1945 à 1970 : le cas de Dakar », Dakar, Université C. A. Diop, 1993, p. 17 et Seck Assane, 1970, op. cit., p. 141. Parmi les textes à citer comme références pour asseoir une meilleure connaissance de la généalogie du plan directeur de 1946, il convient de citer le Règlement Général d'Aménagement régional de la Presqu'île du Cap-Vert, N° 660 du 22 avril 1940. Cf. A.N.S, 4P 2681, *Lotissement du secteur A de la zone A. 140 logements économiques et aménagement de 140 logements en Zone A de la Presqu'île du Cap-Vert* 1950.

⁴⁴⁷ Diop, Yakham, op. cit., p. 100.

⁴⁴⁸ *Idem.*, p. 726.

secteur portuaire⁴⁴⁹ révèle le besoin de visibilité parmi les préoccupations des aménageurs officiels de la ville de Dakar.

La seconde direction du plan Gutton-Lopez indique bien qu'il y a continuité dans la production spatiale de cette agglomération. Le plan de 1946 continue à inspirer les pouvoirs publics coloniaux. En témoigne l'histoire de l'aménagement du Grand Dakar qui s'apparente à celle d'un *containment* de la bidonvilisation opérée par les migrants dans des secteurs tels que Nimzatt , Mbott ou Baye Gaïndé . La stratégie de l'endiguement ainsi déployée se veut un antidote à la dérégulation de l'ordre urbain. Mise au compte des « bidonvillois », cette dérégulation est une source d'apeurement pour le « pouvoir blanc » qui se fixe comme point de mire les réserves foncières utilisables. Par ailleurs, dans le sillage du plan directeur de 1946, la rénovation de la ville indigène est envisagée et entreprise.

L'allotissement du Grand Dakar est préparé par une campagne de levée topographiques et est assis sur un socle institutionnel connu sous le nom de Service Temporaire d'Aménagement du Plus Grand Dakar (STAGD). Rouage conçu pour appliquer le plan de 1946, il a eu en charge l'élaboration des études de détail, la conduite d'opération de lotissement, de restructuration et de travaux d'édilité⁴⁵⁰ A l'image des projets de 1938 et de 1940, la nouvelle proposition d'extension du territoire urbain repose sur le zonage, amplifie la fonction résidentielle. Cette amplification se réalise, selon Yakham Diop, au travers de la densification du bâti et de l'augmentation de la hauteur des unités immobilières (immeubles de 8 étages dans le périmètre délimité par les huileries Petersen et l'avenue Malick Sy⁴⁵¹ .

⁴⁴⁹ *Idem.*, p. 725.

⁴⁵⁰ Venard, Jean-Louis, op. cit., p. 24.

⁴⁵¹ *Idem.*, p. 100.

Entre autres résultats de cette campagne, il importe de noter l'établissement d'un plan coté à l'échelle 1/2000.⁴⁵² La création de ce lotissement démarre avec les quartiers dénommés Fann, Point-E, Mermoz, Zones A et B. Dans ces sites, – notamment celui de Fann qui est un plateau – l'administration coloniale se propose de continuer, comme le proposait Hoyez, la construction de la « ville, européenne », ce qui lui permet d'y loger certains de ses fonctionnaires. Fann, comparé à Neuilly et où sont concentrés les Européens, et Point E, zone de ralliement des éléments africains trouvant un type immobilier plus modeste dans ce Vésinet tropicalisé⁴⁵³, occupent le sommet de la hiérarchie de ces lotissements pour fonctionnaires. Leur mise en place a débuté en 1946⁴⁵⁴. Avec la fin de ce chantier, la « ville blanche » subit une mutation systémique

⁴⁵² A.N.S, 1P 531 (40), Note du Chef du Service Temporaire d'Aménagement du Plus Grand Dakar au Directeur des Finances, en date du 30 juillet 1948.

⁴⁵³ Pour le jeu de comparaison, voir R.J.P., « Dakar, ma grande ville », *France Outre-Mer*, juin 1955, pp. 12-15 et 41.

⁴⁵⁴ Voir les annexes N° XVI et XVII portant respectivement « Avis de concours » et lotissement de la Zone A, secteur A 140 logements économiques. Aux A.N.S, consulter les cotes suivantes :

- 4P 91, *Aménagement de la zone dite "Lotissement du Point E . Autorisation et déclaration d'utilité publique.* 1946 ;
- 4P 2682, *Lotissement de la Zone A de la Presqu'île du Cap-Vert . Aménagement d'un lotissement et construction de 139 logements économiques* 1950 ;
- 4P 3008, *Logements économiques à Dakar et aménagement d'un lotissement de 140 logements en Zone A de la presqu'île du Cap-Vert .* 1949 ;
- 4P 3012, *Lotissement de Fann . Villa type Frutier.* 1946 ;
- 4P 3013, *Service fédéral de l'Habitat. STAGD. Projet d'extension du lotissement de Fann .* 1949.
- 4P 3017, *Service fédéral de l'Habitat. STAGD. Section Urbanisme. Projet de lotissement du Point E .* 1947 ;
- 4P 3018, *Lotissement du Point E .* 1948 ;
- 4P 3019, *Lotissement du Point E .* 1948 ;
- 4P 3020, *Lotissement du Point E .* 1948 ;
- 4P 3021, *Lotissement du Point E .* 1948-1949 ;

importante ; elle troque son statut d'ouvrage monocentré contre celui de construction polycentrée.

Mais l'allotissement du Grand Dakar demeure une grande entreprise d'urbanisme consistant à étendre la ville indigène en en faisant un organisme ripuaire de la ville dite européenne. On y recense l'essentiel des 6710 parcelles alloties entre 1954 et 1956⁴⁵⁵. L'exécution de ce projet donne à lire la formation de quartiers distincts : Derklé , où est logée la cité NOSOCO et où intervient le Crédit Foncier⁴⁵⁶, Usine Biscuit (Isiin Mbiskit), Bopp⁴⁵⁷, Ouagou Niayes⁴⁵⁸ et Castors⁴⁵⁹.

Composés de villas (de 2 à 5 pièces) et de logements collectifs (de 1 à 2 pièces), dont les modèles sont imaginés par les architectes Chesneau-Kérola (tenant boutique au 150 de la rue Blanchot), ces lotissements, exceptés Castors et Usine Biscuit , sont destinés à accueillir des travailleurs salariés africains du secteur privé ou d'agents de l'Etat colonial n'appartenant pas au Cadre commun supérieur. Ainsi, la NOSOCO et les

- 4P-3022, *Lotissement du Point E* . 1948-1949 ;

- 4P 3025, *Lotissement du Mermoz* . 1947.

⁴⁵⁵ A.N.S, 4P 2672, *Plan de lotissements à Dakar* .

⁴⁵⁶ Lire aux A.N.S 4P 2671, *Cité NOSOCO à Derklé . Construction. Etudes et plans*. 1955 ; 4P 2686, *Service fédéral de l'Habitat. Crédit Foncier de l'Ouest Africain. Lotissement de maisons économiques de Derklé. Rapport et plans*. 1954 et 4P 2687, *Service fédéral de l'Habitat. Lotissement de Derklé*. 1954.

⁴⁵⁷ Voir, entre autres documents, aux A.N.S 4P 2685, *Lotissement de Castor Derklé . Plan 1954. Plan de masse. Lotissement de Bopp Est. Echelle 1/1000* .

⁴⁵⁸ A.N.S, 4P 2667, *Groupement Foncier de Dakar-Cité. Ouagou Ngnaye. Maison type économique. Plan dressé par Chesneau et Kérola* : 4P2668, *Groupement foncier. Cité africaine à Ouagou Ngnaye. Construction de maisons. Pièces écrites et plans*. 1955 et 4P2678, *Groupement foncier de Dakar . Plan de lotissement de Ouagou Ngnaye*. 1954.

⁴⁵⁹ A.N.S, 4P 2685, *op. cit.*

services comptables des Transmissions choisissent Derklé pour en faire le site des constructions immobilières de leurs employés⁴⁶⁰.

Le lotissement de Castors annonce la mise en oeuvre d'une formule d'intervention novatrice : l'auto-construction immobilière. Elle est contrôlée par l'Etat grâce à sa maîtrise du circuit du financement et du Centre de Formation Professionnelle Rapide (C.F.P.R)⁴⁶¹, rouage organisateur de l'initiation des candidats au toit aux techniques d'édification du bâtiment. Castors correspond à un parc de 90 logements. Sa construction a démarré en 1955. Le coût de la location-vente mensuelle (2740f) de ses édifices est relativement faible. Au travers de la mise en place de ce quartier, se dévoile la lutte de « ceux d'en bas » organisés en mouvement coopératif pour faire triompher leur droit au toit et, par delà celui-ci, leur droit à la ville.

L'innovation esthétique n'est pas absente dans les préoccupations des concepteurs de l'urbanisme du Grand Dakar. Les maisons ballons de la Cité des Douaniers (Cité Bul Duwañ) de Bopp introduisent le style architectural des Fulane (Peul)⁴⁶². Leur case ronde est valorisée dans les constructions immobilières entreprises aussi dans la Zone B. Le discours officiel a inventé l'expression « Cases Air-form » pour les désigner⁴⁶³.

Deux autres grands chantiers ont mobilisé les pouvoirs publics coloniaux : la construction d'habitations dites logements SICAP (inaugurée en 1951) et l'aménagement en 1952 du lotissement de Dagoudane-Pikine. Moustapha Diallo a

⁴⁶⁰ A.N.S, 4P 2671 et 4P2687, op. cit.

⁴⁶¹ Coulibaly, Moussa, op. cit., p. 21. Voir aussi les nombreux travaux de Osmont Annick, dont : *Une communauté en ville africaine : les Castors de Dakar*, Grenoble, CNRS-P.U de Grenoble, 1978,

⁴⁶² A.N.S.O.M, 30Fi27, *Habitat colonial et Urbanisme. Habitat II*. Cliché AOF, N° 6050, 1956, Dakar. Les maisons-ballons de la Cité des douanes à Boppa.

⁴⁶³ *Idem*. Clichés AOF numéros 4977-4978, 1950. On examinera, surtout, le cliché N° 5098, daté du 29 janvier 1951 et intitulé « Dakar. Nouveaux quartiers résidentiels des environs de Dakar. Maisons ballons et maisons carrées (au Point E) ».

produit un texte relativement bien documenté sur la création de la Société Immobilière du Cap-Vert (SICAP), la politique financière suivie, le patrimoine immobilier constitué et les relations entretenues avec la clientèle par cette entreprise⁴⁶⁴. Concernant Dagoudane Pikine, le déguerpissement de nombreux indigènes, la possibilité qui leur est offerte (qu'ils soient ou non des Lebu de Gazelle, comme Magatte Ndoye⁴⁶⁵) d'accéder enfin à la propriété bâtie et au titre foncier avec la distribution initiale de 6450 parcelles, le processus d'urbanisation contrôlée du site par l'Etat colonial, etc., forment autant de points bien étudiés par Marc Vernière⁴⁶⁶.

Certes, nous n'écartons pas la possibilité que des travaux érudits s'essayent demain à revisiter ces deux champs d'étude. Avec comme résultats placés en points de mire la richesse d'informations inédites tirées de la réexportation de matériaux d'archives, de textes oraux⁴⁶⁷ et le renouvellement des hypothèses, méthodologies et thèses. Mais, en attendant cette éventuelle réécriture de l'histoire de l'agglomération de Pikine et de la SICAP (comme entreprise et modèle de foyer socio-résidentiel), il nous semble assez judicieux d'étudier, à grands traits, une autre dimension de la production spatiale de la ville, celle-là même qui porte sur la rénovation de Rebeuss, de la Médina et de ses extensions.

⁴⁶⁴ Diallo, Moustapha, op. cit. Voir également Coulibaly Moussa, op. cit., pp. 20-21.

⁴⁶⁵ Ndoye, Magatte, informateur déjà cité (inf. cit.).

⁴⁶⁶ Vernière Marc a beaucoup écrit sur l'agglomération de Pikine. Nous nous contenterons de citer son texte « Volontarisme d'Etat et spontanités populaires dans l'urbanisation du Tiers-Monde. Formation et évolution des banlieues dakaroises : la cas de Dagoudane Pikine », Paris, Laboratoire de Sociologie et de géographie africaines-ORSTOM-Ecole Pratique des Hautes Etudes-CNRSS, 1973, 225 p. [Doctorat de 3 cycle, Géographie].

⁴⁶⁷ Cf. A.N.S, 4P 2688, *Lotissement de Dagoudane Pikine -km 9,5000, Route de Dakar à Thiès-Zone A et B* et 4P2689, *Lotissement de Dagoudane -Pikine. Délimitation et bornage du terrain de sports. Plans de situation.* 1955.

—Voirie, assainissement et adduction d'eau forment les volets du plan de rénovation de Rebeuss . Ce document porte les dates de 1954 et 1955. Complétant les travaux d'édilité, il prévoit la mobilisation d'un budget estimé à 15 millions de francs⁴⁶⁸.

La rénovation de la Médina et de ses extensions est préparée et/ou consolidée par une stratégie de décongestionnement. Cette stratégie a consisté à déplacer d'abord une partie des habitants, soit 50 000 entre 1946 et 1953. Cette information est contenue dans le numéro du 22 août 1953 de la revue économique *Marchés coloniaux*. Cet organe poursuit en mentionnant que le déplacement en question a été organisé « vers de nouvelles zones assainies, convenablement urbanisées (où on peut) trouver des conditions de vie décentes... grâce à la politique des grands travaux ». Le décongestionnement a consisté, ensuite, en un remembrement des secteurs dits Fass Paillote et Fass Delorme , un allotissement des lieux où vont être édifiés des sous-quartiers comme Fass Casier , une stabilisation du lotissement précaire de Usine Biscuit et une régularisation foncière de la partie de Colobane occupée « anarchiquement » par des migrants⁴⁶⁹. La stratégie en question a consisté, enfin, en un élargissement des places et des rues, un aménagement de secteurs *non aedificandi*, un rechargement en bitume des artères dégradées. Ces dernières directions ont été explorées pour la Médina dès 1946 et en 1950 pour son extension appelée Gueule Tapée⁴⁷⁰.

⁴⁶⁸ A.N.S, 4P 3360, *Dakar . Travaux de voirie. Assainissement, adduction d'eau, Rebeuss . 1954-1955.* Correspondance (non datée et anonyme) au Président de la Commission Permanente du Grand Conseil de l'A.O.F.

⁴⁶⁹ A.N.S, 4P 3418, *Circonscription de Dakar et Dépendances. Plan. Extension de la Médina . Plan des lotissements. Echelle : 115 000 . Voirie. 1955.*

⁴⁷⁰ Sow, Fatou, op. cit., p. 239 et Seck Assane 1970, p. 145. Après l'indépendance, l'Etat post-colonial a vainement tenté de rénover la Médina . Lire Arzac Auguste et Klasz A. de, « Dakar-Médina. Rénovation de la Médina », Dakar , 1962, 8 fasc.

Les grands travaux de rénovation ont été conçus dans la période 1955-1957. Pour réussir ce projet d'urbanisme de dernière heure, l'éclatement de la Médina en quatre secteurs⁴⁷¹ a été retenu par les autorités coloniales.

Le tableau suivant édifie largement sur la volonté de réussite des pouvoirs publics.

Tableau N° V : Projets de Travaux de rénovation urbaine à la Médina en 1955-1957.

Travaux de rénovation	Médina I (Médina Ouest)	Médina II (Médina Est)	Médina III	Médina IV
Bitumage	90 000 000 F	110 000 000 F	120 000 000 F	75 000 000 F
Adduction d'eau	23 000 000 F	20 000 000 F	8 000 000 F	16 000 000 F
Adjonction ou substitution au réseau de collecteurs d'eaux pluviales.	17 000 000 F	10 000 000 F	8 000 000 F	17 000 000 F
Adjonction au réseau d'eaux vannes	18 000 000 F	16 000 000 F	10 000 000 F	18 000 000 F
Eclairage public	15 000 000 F	14 000 000 F	12 000 000 F	8 500 000 F
Totaux	163 000 000 F	170 000 000 F	158 000 000 F	134 500 000 F

Source A.N.S 4P 3358, Ville de Dakar . Avant-projets d'infrastructures de Médina .

⁴⁷¹ Les délimitations tracées par les autorités coloniales sont les suivantes :

- Médina I (quartier I) ou Médina Ouest : route de la Corniche, boulevard de la Gueule Tapée , avenues Blaise Diagne et Malick Sy ;
- Médina II (quartier II) ou Médina Est : avenue Blaise Diagne, boulevard de la Gueule Tapée , rue 9 de Grand Dakar , prolongement projeté de l'avenue de la Liberté (les futures Allées du Centenaire) et avenue Malick Sy ;
- Médina III : prolongement projeté de l'avenue de la Liberté, « Colobane régulier », Autoroute et avenue Malick Sy. Les quartiers Fith Mith et Gibraltar sont inclus dans le périmètre délimité.
- Médina IV : route de la Corniche de Fann , sud-est de Fann-Hock - Canal IV-route de Ouakam , route de Ouakam du Canal IV au Canal de la Gueule Tapée , canal de la Gueule Tapée depuis la route de Ouakam à la route de la Corniche de Fann.

C'est une somme de 625,5 millions de francs que la puissance publique a été appelée à rassembler. La Médina Ouest, secteur le mieux urbanisé, devait bénéficier de la « part du lion ». Ceci nous oblige à conclure à la poursuite de la politique d'équipement inégal. Cependant, il importe de ne pas consacrer trop d'attention à ce trait de culture jacobine car, avec la réalisation du projet de rénovation, c'est un « néant » urbain qui a été gommé à Médina III et à Médina IV. Dans le premier secteur nommé, la voie dite rue 37 a été la seule route intérieure bitumée. Mais, son état de dégradation est nettement souligné. En outre, l'ouvrage d'équipement collectif restant, à savoir la borne-fontaine, n'est signalé que dans les marches frontalières du quartier⁴⁷². Quant à Médina IV, il a connu un niveau de sous-équipement notoire. On y répertorie une seule canalisation en matière d'adduction d'eau, un embryon de réseau d'eaux vannes, une absence totale de réseau d'évacuation d'eaux de pluies et de réseau d'éclairage public.

Par ailleurs, la lecture du tableau nous commande d'accorder davantage d'intérêt à la Médina II ou Médina Est. Le compte-rendu statistique la propulse au rang d'épicentre du mouvement de fabrication de projets de rénovation urbaine. Pour conforter cette conclusion, on peut se référer, outre les travaux de rénovation en question, aux chantiers de terrassement projetés. Devant être réalisés entre le 1er novembre 1956 et le 30 avril 1957, grâce à un financement du FIDES, leur coût est chiffré à environ 50 millions de francs⁴⁷³. Autrement dit, sur 675 millions de francs prévus pour la ville indigène, Médina II en absorbe, à elle seule, 220 millions. Ce qui donne un ratio de 32,59%.

Toutes ces tentatives de régulation de l'urbanisation visent à reproduire la ségrégation sociale. Cette reproduction n'a même pas épargné « l'exception de quelques catégories relativement privilégiées (...) pour lesquelles on avait commencé à construire aux

⁴⁷² A.N.S, 4P 3358, Ville de Dakar . Avant-projet d'infrastructures de Médina . Quartier III. Rapport.

⁴⁷³ *Idem.* Dakar Médina : quartier 2. Travaux de terrassement. 1955-1956. Note de l'Ingénieur Principal chargé des affaires courantes et urgentes du STAGD au Directeur des Travaux publics, en date du 25 janvier 1956.

limites de la ville des habitations bon marché, comme les SICAP » – exception postulée par Pierre Biarnès⁴⁷⁴. La discrimination tend à prendre une coloration raciale à Fann . Mais, elle s'accomplit dans l'ensemble en privilégiant la référence au revenu salarial en guise de donnée séparative.

Trois genres d'aire socio-résidentielle correspondent aux formes imprimées au dessin de l'espace urbain : l'habitat réservé à l'élite coloniale et éclaté dans les deux plateaux de la centre-ville et de Fann . La ville des « classes moyennes », dans laquelle on retrouve les travailleurs salariés africains des cités dites modernes et économiques, et la ville de « ceux d'en bas », correspondant sommairement à Médina et ses proches et lointaines extensions « horripilantes ». Ceci matérialise donc une organisation ternaire de l'espace résidentiel à Dakar . Cette structuration met un terme à la binarité qui a prévalu depuis 1857, conforme l'aménagement d'ensemble à la conception trinitaire qui a prévalu lors de la construction du centre urbain entre 1857 et 1914.

Le dessin innovant qui est représenté par la ville des « classes moyennes », est la visualisation de desseins politiques nouveaux. Il symbolise une distanciation accrue entre forces motrices du projet colonial domiciliées dans la ville dite européenne et forces sociales infériorisées au plus bas niveau et localisées dans l'auréole socio-résidentielle où l'entassement humain est de règle. Pour rendre opératoire cette fonction de symbolisation, les logements SICAP et du Point E sont brandis en tant qu'exemples à lire. L'indigène est convié, en les lisant, à les assimiler à une preuve multipliée de l'accessibilité de la réussite sociale, de la ville, qui est le « lieu de manifestation du pouvoir d'Etat, ... d'acquisition du savoir de la langue »⁴⁷⁵ et le site par excellence de sédimentation et d'ostentation de toute fortune sociale.

⁴⁷⁴ Biarnès, Pierre, op. cit., p. 323.

⁴⁷⁵ Pourtier, R., « Encadrement territorial et production de la nation » (Quelques propositions illustrées par l'exemple du Gabon), Emmanuel Terray (éd), *L'Etat contemporain en Afrique*, Paris , Editions L'Harmattan, 1987, p. 327.

Le « bondissement » à faire est devenu plus difficile pour l'indigène infortuné. S'il est acquis au discours et à la pratique de subversion du mouvement de « décolonisation », la ville des « classes moyennes » ne peut que fonctionner comme le cul-de-sac de la revendication nationaliste. N'inscrit-elle pas, malgré ou avec les charmes magnifiés des lieux, la faisabilité des progrès à accomplir par l'« indigent » dans la longue durée ? En outre, cette construction urbaine, qui matérialise une distance physique entre indigènes « infortunés » et composantes dites intellectuelles des « classes moyennes », est une preuve de la volonté de l'Etat colonial de faire échouer le projet nationaliste en séparant ses exécutants et ses théoriciens potentiels.

Au regard du sort réservé aux « classes laborieuses et dangereuses » de Dakar et des intentions qu'on est en droit de prêter aux pouvoirs publics coloniaux, l'hypothèse d'une pratique manipulatoire de l'urbain peut être émise. Hypothèse rendue plausible par l'importance de la place et du rôle assignés par l'élite coloniale aux « classes moyennes » dans le jeu de la régulation sociale. Manifestement, il est possible de conclure à la mise en oeuvre d'une stratégie de capture de celles-ci par celle-là. Stratégie pouvant cacher une autre pratique manipulatoire, celle-là même qui, assise sur une logique mimétique, fabrique, en la personne du membre du groupe de « ceux du milieu », un agent d'intermédiation de plus entre « ceux d'en bas » et « ceux d'en haut ». Le marabout et le notable lebu étant les autres personnages jouant aux intermédiaires.

La lecture d'un tel projet d'instrumentation des hommes ne peut être close sans l'invocation de la sous-jacence de la réduction au rôle de bouc-émissaire de l'agent d'intermédiation. La dispute de l'espace est ainsi reposée avec son transfert envisagé dans la ville des « gens moyens ». Toutefois, les chances de succès du masquage de cette intention sont minces car la lutte pour l'émancipation nationale rime avec risque de coalition ou de « collusion » entre ces groupes sociaux à instrumenter par le « pouvoir blanc ».

Le contrôle par l'espace (avec la servitude foncière de *non aedificandi*) et par le lien social (avec les ressources de l'ethnie et de la communauté de terroir) des indigènes, déplacés entre 1914 et 1918 dans la nouvelle agglomération urbaine de Médina a marqué l'histoire de l'urbanisation de Dakar . S'effectuant simultanément à la négociation sur le toponyme à affecter à cette « fondation » entre la puissance publique coloniale et les « déguerpis », ce contrôle se nourrit en partie du refus de la ville indigène qui n'est pas à confondre avec un refus de la ville. L'inacceptation du déplacement forcé et de la ségrégation socio-résidentielle forcée a souvent revêtu la forme d'un discours débité sans tenir compte de l'effcience de la critique enrobée. C'est sous la forme d'un réquisitoire, qui prête même des intentions génocidaires à l'aménageur urbain venu de la métropole, ou sous la forme d'un chant caustique que se présente le propos accusateur lancé à celui-ci dans les deux lieux d'énonciation du refus de la ville indigène que sont la presse militante de la petite bourgeoisie urbaine et la « culture populaire » des gens de la marge.

La contrainte exercée sur les résidants de la Médina s'est poursuivie dans l'entre-deux-guerres, période de la déclamation de grandes intentions urbanistiques. Celles-ci se résument à l'érection dans les années 30 de la Gueule Tapée , quartier qui prolonge la Médina, au recours au zoning dans le dessin du paysage urbain, à l'adoption du style néo-soudanais dans la stratégie d'esthétisation du bâti localisé dans la ville indigène et à la mise au point de projets de modernisation de cette agglomération et de sa consœur « blanche ».

Chacun de ces espaces urbains a connu, entre 1939 et 1960, une explosion sans précédent. D'abord circonscrite au fait démographique pendant la deuxième Guerre mondiale, l'expansion vertigineuse de Dakar se manifeste, par la suite, dans l'occupation de l'espace. Le signal de cette conversion en parcellaire du reste des réserves foncières des Lebu de Dakar est donné avec et par la construction de « taudis » sur les flancs de la Médina par les migrants devenus plus nombreux du fait de la multiplication des opportunités de travail consécutives au lancement des travaux

inscrits dans le projets du FIDES. Parallèlement à l'endiguement de ce genre d'urbanisation spontanée que l'aménageur européen a voulu réussir en créant une ville pour les couches moyennes et une banlieue lointaine dénommée Pikine , Dakar abrite la production sur le site de Fann d'une seconde zone urbaine « blanche » Ces nouvelles figures de l'aménagement de Dakar ne provoquent pas de modifications substantielles, dans les marges spatiales, des façons de vivre au quotidien la civilité écrite par et pour les gens de la marge.

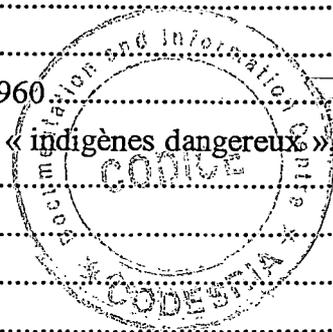
CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

TABLE DES MATIERES

AVANT – PROPOS.....	1
INTRODUCTION GENERALE.....	19
PREMIERE PARTIE	36
DAKAR : Production du centre et des marges de la ville, 1857-1960.....	36
CHAPITRE I : CULTURE DES AMENAGEURS EUROPEENS, ESPACE ET GENS DE LA MARGE.....	37
I - Modèle urbain métropolitain et mimétique des élites européennes	37
A - Le moule urbanistique métropolitain.....	37
1 - La ville française, une œuvre de synthèse historique.....	37
2 - L'instrumentation de l'espace de la ville française	39
B - Un discours d'occultation et de justification de la ségrégation.....	41
1 - L'hygiénisme ou comment occulter et légitimer la ségrégation.....	41
2 - Occulter la peur du riche par le discours sur l'hygiène.....	42
C - Typologie des acteurs européens de l'aménagement urbain de Dakar.....	43
1 - Les acteurs publics	43
2 - Les acteurs privés	48
D- La logique mimétique dans la reproduction du modèle urbain métropolitain.....	52
1 - La reproductibilité du modèle civilisationnel occidental	52
2 - L'imitation comme instance souveraine de la pratique sociale	54
3 - Jacobinisme et pastiche comme héritages culturels des aménageurs européens de la ville coloniale.....	55
II - L'espace disputé : unité et diversité d'un espace écologique.....	58
A - L'unité de l'espace écologique.....	58
1 - Une unité de perception.....	58
2 - Des lectures de la dispute de l'espace.....	60
B - La diversité de l'espace	61
1 - Un contraste orographique	61
2 - Le plateau, un modelé convoité.....	63
III - Les gens de la marge.....	65
A - Du dénombrement et de la littérature sur les acteurs sociaux de souche africaine.....	65
1 - Le dénombrement démographique.....	65
2 - De la littérature sur la population de Dakar	68
B - Les visages des gens de la marge.....	69
1 - Des doomi Lebu et des doxandeem.....	69
2 - Des pratiquants des métiers du bas.....	73
C- Des représentations croisées ou les bricolages identitaires négatifs.....	75

1 - Le doxandem sénégalais, un kaw kaw pour le Lebu de Dakar	75
Conclusion	84
CHAPITRE II : DES TENTATIVES DE PRODUCTION D'UNE AGGLOMERATION « BLANCHE » ET MONOCENTREE, 1857-1914.	86
I - La ville de Dakar , les terroirs indigènes et l'éloignement des villageois lebu (1857-1904)	86
A - Les terroirs lebu, des espaces disputés, repensés et reconstruits.	87
1 - Des espaces hiérarchisés	87
2 - Les procédures d'appropriation de l'espace	90
3 - La reconstruction de l'espace lebu.....	93
B - Eloigner les villageois lebu pour faire de Dakar une « ville blanche ».....	96
1 - Le quadrillage viaire, une opportunité pour éloigner des Lebu de la nouvelle ville	96
2 - La bataille de la paillote, un autre prétexte pour expulser des Lebu du territoire urbain	99
3 - De la justification de l'éloignement du Lebu.....	104
II - La production de la ville de Dakar : jeux d'encerclement et de refoulement des indigènes vers les bas-fonds (1904 et 1914)	113
A - Une production de la ville plus dynamique entre 1904 et 1914	114
1 - L'achèvement de l'occupation du plateau entre 1904 et 1908	114
2 - Des moyens d'occupation et de contrôle du site du plateau, 1904-1914.....	121
B - Une production de la ville moins bien maîtrisée par le pouvoir colonial entre 1904 et 1914 ?	126
1 - Un desserrement du contrôle de la production de la ville	126
2 - Des projets de rattrapage du pouvoir colonial.....	134
Conclusion	137
CHAPITRE III : UNE VILLE ECLATEE ENTRE 1914 ET 1960	140
I - La Médina de Dakar ou le refoulement durable des « indigènes dangereux » 1914-1918.....	140
A - La bataille des toponymes.....	140
1 - Comment se représenter la ville indigène ?	140
2 - La toponymie : les enjeux d'une bataille	143
B - Les lieux du refus du projet de ségrégation	146
1 - Le vocabulaire comme lieu de résistance.....	146
2 - Le dispositif institutionnel, un autre lieu de résistance.	148
3 - Le mécanisme de la représentation mentale actionné dans la résistance lebu	150
4 - De la résistance à l'accommodation	152
C - Comment contrôler les indigènes de la Médina ?	155
1 - Réguler la société par la maîtrise de l'espace	155



2 - Réussir le contrôle social par le recours à l'intermédiation.....	156
II - La ville de Dakar dans l'entre-deux-guerres : les logiques à l'oeuvre durant l'application du zoning.....	159
A - Quels dessins pour la ville de Dakar entre 1918 et 1939 ?.....	159
1 - Une quasi absence de nouveaux dessins pour Dakar entre 1918 et 1928.....	159
2 - Les dessins de l'architecte Hoyez.....	160
3 - Les reproductions spatiales des dessins de l'architecte Hoyez.....	161
B - Des desseins nourris par les Français en matière d'équipement urbain et de création architecturale.....	166
1 - Moderniser la ville, le nouveau credo.....	167
2 - Embellir le « vieux » Dakar et la Médina.....	172
III - Vers une explosion urbaine entre 1939 et 1960.....	177
A - Pause ou régression entre 1939 et 1945.....	177
1 - Une croissance urbaine en « panne ».....	177
2 - Les incidences d'une « panne » de croissance.....	179
B - Urbanisation spontanée et urbanisation maîtrisée entre 1945 et 1960.....	180
1 - Le contexte de l'immédiat après-guerre.....	180
2 - Le « ré-envahissement » de Dakar par les indigènes.....	181
3 - Les tentatives de maîtrise de l'urbanisation de Dakar.....	189
TABLE DES MATIERES.....	203